

Diagnostic de Territoire



AGENDA 21 TERRITORIAL

Sommaire

INTRODUCTION	6
I. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC	6
II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	6
II.1. Périmètre de révision	6
II.2. Dynamiques territoriales	7
PARTIE I : PATRIMOINES ET PAYSAGES	8
SOL	8
I. Géologie	8
I.1. Une histoire géologique complexe, à l'origine de la diversité des sols et des milieux	8
I.1.1. Une histoire tumultueuse	8
I.1.2. La naissance de la Brenne	9
I.2. Vers le paysage actuel	9
II. Pédologie	10
ENTITÉS PAYSAGÈRES	13
I. Les grandes entités paysagères	13
I.1. La diversité des paysages, une spécificité remarquable	13
I.2. Paysages emblématiques et paysages de référence	15
I.2.1. Les paysages emblématiques	15
I.2.2. Les paysages et les espaces publics de référence	16
I.2.3. Les paysages du quotidien	17
II. Tendances d'évolution des paysages	17
II.1. Différentes logiques d'évolution liées aux mutations de l'agriculture	18
II.2. Zoom sur le bocage du sud du Parc	19
II.2.1. Le bocage, favorable à la biodiversité	19
II.2.2. Une maille bocagère très variable, avec quelques secteurs de résistance	20
II.2.3. Évolution du maillage	21
II.3. Tendances d'évolution liées aux mutations des modes de vie, d'habitat et de déplacement	22
II.3.1. Les mutations du tissu villageois	22
II.3.2. Le bâti agricole	24
II.3.3. Le végétal peu considéré et souvent maltraité	24
II.3.4. Les espaces de loisirs liés à l'eau	25
II.3.5. Les petites agressions quotidiennes	25
II.3.6. Les enjeux liés aux itinéraires	26
II.3.7. Les infrastructures des réseaux	27
II.3.8. D'autres phénomènes à gérer ou à anticiper	28
II.3.9. Vers une gouvernance du paysage	28

PATRIMOINE NATUREL 30

I. Préambule 30

I.1. État des connaissances	30
I.1.1. Les sources	30
I.1.2. Limites	32
I.2. Zones classées	32
I.2.1. Ramsar	32
I.2.2. Natura 2000	33
I.2.3. ZNIEFF et ZICO	34
I.2.4. Espaces « préservés »	35

II. Habitats naturels 37

II.1. Habitats présents	37
II.2. Habitats remarquables	38

III. Faune et flore 39

III.1. Faune	39
III.1.1. Espèces recensées	39
III.1.2. Principales classes inventoriées	40
III.2. Flore	42
III.2.1. Espèces recensées	42
III.2.2. Présentation de quelques espèces remarquables	44
III.2.3. Des milieux globalement fragilisés	46

ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ 47

I. Préambule 47

I.1. De quoi parle-t-on ?	47
I.2. Pourquoi un diagnostic de l'évolution de la biodiversité ?	47
I.3. Limites de l'exercice	47
I.3.1. Quel(s) point(s) de comparaison ?	47
I.3.2. Des dispositifs de suivi incomplets	48

II. Milieux humides et aquatiques 49

II.1. Étangs	49
II.1.1. Flore	49
II.1.2. Faune	51
II.2. Mares et tourbières	53
II.3. Cours d'eau	54
II.3.1. Flore	54
II.3.2. Faune	54

III. Milieux terrestres 56

III.1. Mutations des milieux	56
III.2. Prairie	56
III.2.1. Flore	56
III.2.2. Faune	57

RESSOURCES	61
I. Eau	61
I.1. L'eau omniprésente mais fragile	61
I.1.1. Hydrographie	61
I.1.2. Une qualité des eaux de surface inégale	65
I.1.3. Une eau potable de qualité insatisfaisante	66
I.2. L'assainissement	69
I.2.1. Les zonages d'assainissement	69
I.2.2. L'assainissement collectif	71
I.2.3. L'assainissement non collectif	71
I.3. Les eaux de loisirs	72
I.3.1. Piscines	72
I.3.2. Baignades	72
II. Air	73
III. Sous-sol	73
III.1. Gisements	73
III.1.1. Les ressources exploitables	73
III.1.2. Les besoins en matériaux	74
III.2. Exploitation de la ressource	74
III.2.1. Les contraintes d'installation	74
III.2.2. Les carrières	75
ÉNERGIES RENOUVELABLES	77
I. Hydroélectricité	77
I.1. Des rivières équipées de nombreux ouvrages	77
I.2. Production d'hydro-électricité	78
II. Énergie éolienne	79
III. Énergie solaire	80
IV. Bois-énergie	81
PATRIMOINE BÂTI	82
I. Le patrimoine bâti monumental et les sites	82
I.1. Les édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques	82
I.2. Les sites inscrits et classés	83
I.3. Le patrimoine non protégé	83
I.4. Les églises à peintures murales	83
II. Le patrimoine bâti rural	84
II.1. Matériaux de construction	84
II.2. Les spécificités de l'architecture rurale traditionnelle	85
II.2.1. Une architecture rurale modulaire et des volumes extensibles	85
II.2.2. Une économie de construction	86
II.2.3. Une richesse de détails	86
II.3. Typologie chronologique simplifiée de l'architecture rurale	86

III. Le « petit patrimoine »	87
IV. Un patrimoine globalement préservé	88
URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN	90
I. Emprise foncière de l'urbanisation	90
II. Compétences des intercommunalités	91
III. Planification : limites et dysfonctionnements	92
IV. Différents types d'aménagements ou d'équipements peuvent poser problème	93
IV.1. Un habitat neuf standardisé et individuel en forte progression	93
IV.2. Des programmes publics pas toujours exemplaires	93
IV.3. L'enfouissement des réseaux	94
IV.4. La publicité	94
PATRIMOINE CULTUREL	95
I. L'écomusée de la Brenne et le réseau écomusée	95
II. Inventaires, recherches	96
II.1. Inventaire thématique de l'architecture rurale	96
II.2. Étude historique et archéologique des paysages d'étangs	97
PARTIE II : ÉVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE	98
POPULATION ET SERVICES	98
I. Dynamiques démographiques et sociales	98
I.1. Évolutions démographiques	98
I.1.1. Une reprise récente de la croissance démographique	98
I.1.2. Une évolution due au solde migratoire	99
I.1.3. Le solde naturel reste durablement négatif	100
I.1.4. Des ménages en nombre croissant, mais vieillissants et de taille réduite	102
I.2. Indicateurs sociaux	102
I.2.1. Des revenus inférieurs à la moyenne régionale	102
I.2.2. Une baisse des demandeurs d'emploi	103
I.2.3. Un indice de précarité en diminution en 2007	104
I.2.4. Des aides au logement qui repartent à la hausse	105
I.2.5. Des structures d'insertion très actives	105
I.3. Le logement	107
I.3.1. Typologie de l'offre de logement	107
I.3.2. Un parc de logements ancien important	108
I.3.3. Hausse de la construction neuve et du coût de l'immobilier	108
I.3.4. Le parc locatif social	110
I.3.5. La réhabilitation de l'habitat ancien	110
I.3.6. Profil des nouveaux arrivants : informations concernant les acquéreurs immobiliers	111

II. Services à la population	112
II.1. Importance des services de santé	112
II.1.1. Des professionnels de santé vieillissants mais assez nombreux	112
II.1.2. Des établissements de santé essentiels pour le territoire	113
II.1.3. Des services aux personnes âgées en développement	113
II.1.4. Des équipements pour les personnes handicapées	115
II.2. Une évolution hétérogène des services à la population	115
II.3. Les services à la petite enfance s'améliorent	115
II.3.1. Structures existantes d'accueil du jeune enfant	116
II.3.2. Une certaine marge d'amélioration	117
II.4. Les structures pour l'accueil des enfants hors-temps scolaire se développent	117
II.5. Un service original : le relais Brenne initiative Jeunes	118
II.6. Un maillage de services publics qui se détériore	118
II.7. Régression des commerces de proximité	118
III. Éducation	119
III.1. Réseau éducatif	119
III.1.1. Ici on ferme des écoles !	119
III.1.2. Mais ici les effectifs sont stables	120
III.2. De l'action éducative à une politique territoriale « éducation-enfance-jeunesse »	121
III.2.1. Éducation au territoire	121
III.2.2. Éducation artistique	122
III.2.3. Des communautés de communes dynamiques	122
III.2.4. Plusieurs bémols...	122
III.2.5. De l'éducatif au hors-temps scolaire	122
IV. Culture	123
IV.1. Maillage territorial	123
IV.1.1. Des équipements culturels correspondant à la faible densité de population	123
IV.1.2. Un public qui semble se consolider...	124
IV.2. Acteurs culturels	125
IV.2.1. Le spectacle vivant	125
IV.2.2. La musique pour apprendre	126
IV.2.3. Livres et bibliothèques	126
IV.2.4. Musées et patrimoine	127
IV.2.5. Lieux d'expositions temporaires	127
IV.2.6. Cinéma	127
V. Sports et loisirs	128
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	131
I. Infrastructures	131
I.1. Téléphonie mobile et internet	131
I.2. Réseaux et transports	132
I.2.1. Infrastructures routières	132
I.2.2. Transport routier	132
I.2.3. Transport ferroviaire	134
I.2.4. Transport aérien	134
I.2.5. Des « modes doux » qui se développent	134

II. Les revenus du territoire	134
II.1. Un territoire qui capte les revenus	134
II.1.1. Structure des revenus	134
II.1.2. Attraction, rétention, évasion des revenus	135
II.2. Le plus faible potentiel fiscal des pays de la région Centre	137
III. Population active	137
III.1. Répartition de l'emploi par secteurs	137
III.1.1. Un taux d'activité faible	137
III.1.2. Un secteur primaire encore important, un développement du secteur tertiaire	138
III.2. Offre de formation professionnelle	140
III.2.1. Une offre limitée sur le territoire	140
III.2.2. Inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois	141
III.3. Tissu économique	141
III.3.1. Un tissu de petites entreprises dominé par le bâtiment, le commerce et les services aux particuliers	141
III.3.2. Répartition des entreprises selon le nombre de salariés	142
IV. Commerce, services, artisanat et industrie	142
IV.1. Commerce	142
IV.1.1. Une densité commerciale correcte pour une zone rurale	142
IV.1.2. Évolution depuis 1997	143
IV.2. Services	145
IV.2.1. Un tissu dominé par les entreprises de service agricole et d'hôtellerie	145
IV.2.2. Évolution depuis 1997	145
IV.3. Artisanat	146
IV.3.1. L'artisanat socle de l'économie locales	146
IV.3.2 Créations d'entreprises : le bâtiment surtout	147
IV.4. Industrie	148
V. Agriculture	149
V.1. Emploi agricole	149
V.1.1. Les agriculteurs, acteurs clés du territoire	149
V.1.2. Transmission / installation	150
V.1.3. Formation agricole	151
V.2. Structuration du secteur agricole	151
V.2.1. Un élevage bovin prédominant	151
V.2.2. Évolution de l'emprise agricole depuis 1998	153
V.2.3. Un élevage qui se maintient, mais demande à être soutenu	153
V.2.4. Un engouement croissant pour les céréales	154
V.2.5. Facteurs présumés de cette évolution	155
V.3. Agriculture et environnement	156
V.3.1. Les mesures agro-environnementales (M.A.E)	156
V.3.2. Une agriculture biologique qui commence à se structurer	157
V.3.3. Évolution des préoccupations environnementales	158
V.4. Valorisation des produits agricoles	159
V.4.1. Les AOC	159
V.4.2. Autres marques et labels	160
V.4.3. Vente directe	161

VI. Autres activités de gestion de l'espace	162
VI.1. Pisciculture	162
VI.1.1. Emprise de la pisciculture	162
VI.1.2. Pratiques	162
VI.1.3. Impact économique	163
VI.2. Sylviculture	163
VI.2.1. Des peuplements adaptés aux contraintes pédologiques	165
VI.2.2. Une gestion privée de la forêt	166
VI.2.3. Quelques prémices de gestion durable	168
VI.3. Chasse	168
VI.3.1. Organisation des chasses	168
VI.3.2. Tendances d'évolution	169
VI.3.3. Évolution des populations animales	170
VI.3.4. Des pratiques changeantes	172
VI.3.5. Un impact économique considérable, mais difficile à évaluer	173
VII. Tourisme	174
VII.1. Une fréquentation touristique en hausse depuis 1998	174
VII.1.1. Environ 100 000 touristes par an en 2006	175
VII.1.2. Une clientèle touristique originaire du Nord-Ouest de la France et de l'Île-de-France	176
VII.1.3. Une clientèle d'habités : des retraités et des familles	178
VII.2. Une offre d'activités liée au patrimoine remarquable du Parc	178
VII.2.1. Une offre de découverte nature complète	179
VII.2.2. Des activités de pleine nature diversifiées	180
VII.2.3. Une baisse générale de la fréquentation des lieux de visite	181
VII.3. Une offre d'hébergement en progression	184
VII.3.1. Typologie de l'offre	184
VII.3.2. Répartition géographique de l'offre : le Centre Brenne mieux équipé	185
VII.3.3. Évolution qualitative : plus d'établissements classés	185
VII.4. Une offre de restauration hétérogène	187
VII.4.1 Une qualité globalement moyenne, une vingtaine d'établissements référencés	187
VII.4.2 Une collaboration entre restaurateurs et producteurs locaux encore peu structurée	187
VII.5. Les Offices de Tourisme : des structures d'accueil essentielles	188

Introduction

I. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

Ce document se veut à la fois :

- ▶ un état des lieux du territoire retenu pour la révision de la charte du Parc,
- ▶ une analyse de l'évolution de ce territoire depuis les dix dernières années, en particulier par rapport aux critères qui ont justifié son classement en Parc naturel régional. Cette analyse est un complément indispensable à l'évaluation de la charte précédente,
- ▶ une mise en relief des grands enjeux qui pèsent sur le territoire et qui impliqueront la stratégie de la nouvelle charte.

Pour ce faire, la méthodologie choisie s'appuie sur plusieurs approches :

- ▶ collecte de données statistiques, complétée par des entretiens avec une trentaine de personnes ressources (partenaires et acteurs du territoire)¹
- ▶ exploitation d'un questionnaire à la population paru dans « La Feuille », journal d'information du Parc,
- ▶ Journée des acteurs et partenaires le 6 juin 2008,
- ▶ 5 réunions publiques dans les chefs-lieux de canton, du 9 au 13 juin 2008,
- ▶ Une plénière des élus le 28 juin et deux réunions de comité de pilotage.

II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

II.1. Périmètre de révision

Le territoire du Parc naturel régional comprenait, lors de sa création le 22 décembre 1989, 46 communes (toutes situées dans le département de l'Indre), pour une superficie de 171 500 ha et une population de 32 000 habitants. Le territoire classé lors du renouvellement de la charte, le 9 septembre 1998, était identique, à l'exception d'une commune, Martizay, qui a cependant approuvé la charte par la suite.

Le périmètre de révision de la charte, arrêté par délibération du Conseil régional du Centre le 25 avril 2008, comprend 51 communes, avec l'intégration de :

- ▶ Lingé (canton de Tournon-Saint-Martin) et Villiers (canton de Mézières en Brenne), communes de Brenne, qui n'ont pas approuvé les deux chartes précédentes,
- ▶ Saint-Civran et Vigoux, communes du canton de Saint-Benoît-du-Sault, qui ont adhéré récemment au syndicat mixte du Parc.

Ce territoire regroupe 33 756 habitants, sur une superficie d'environ 182 700 ha, ce qui représente une densité de population de 18,47 habitants, une des plus faibles de la région Centre (moyenne départementale : 34 hab./km², moyenne régionale : 61). (Source : INSEE 2009)

Une extension beaucoup plus importante du périmètre a été initialement envisagée, qui intégrait la totalité du canton de St-Benoît-du-Sault ainsi que les cantons d'Argenton-sur-Creuse et Éguzon. A la suite d'une étude d'opportunité, et de nombreuses consultations, ce projet, qui modifiait profondément l'équilibre territorial avec l'intégration d'une partie importante de Boischaud-sud, a été finalement abandonné.

¹ cf. Annexe 1 Bibliographie et structures ressources

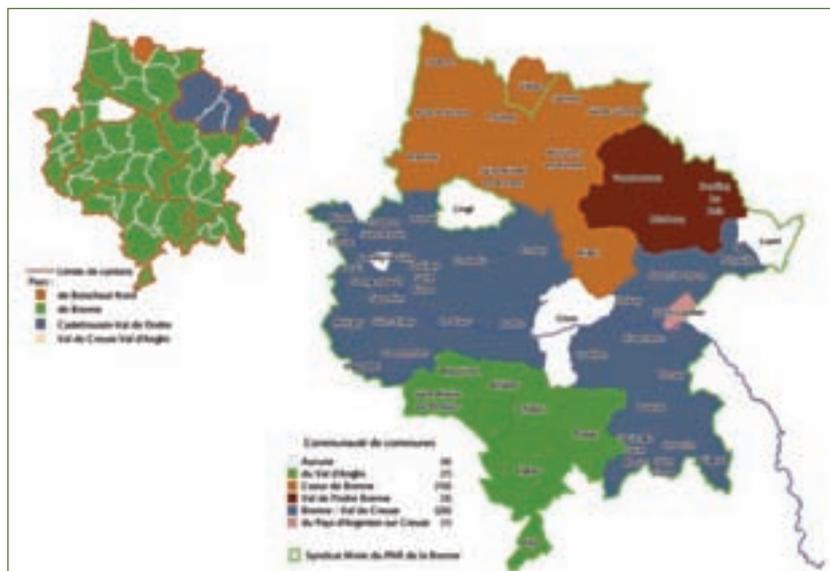
II.2. Dynamiques territoriales

Le périmètre du Parc constitue un bassin de vie assez homogène, même si la partie nord-est est attirée par l'agglomération de Châteauroux (5 communes font partie du SCOT, mais aucune de la communauté d'agglomération).

La caractéristique majeure du PNR de la Brenne est qu'il constitue l'un des 32 Pays de la région Centre, sur un périmètre légèrement différent de 44 communes², le Syndicat mixte du Parc étant le support du contrat régional de Pays.

Au premier janvier 2009, seules 3 communes n'adhèrent à aucune Communauté de communes. Ces communautés sont très hétérogènes par leur nombre de communes et leurs compétences. Trois sont situées intégralement sur le périmètre de consultation (Brenne-Val de Creuse, Cœur de Brenne et Val d'Anglin), et deux majoritairement à l'extérieur (Val de l'Indre-Brenne – 3 communes dans le Parc -, et Pays d'Argenton-sur-Creuse -1 commune-).

Carte 1 : État de l'intercommunalité et périmètre du Syndicat Mixte du PNR Brenne en 2008



² Le présent rapport s'appuie sur le périmètre élargi à 51 communes, dit périmètre de consultation. Néanmoins, certaines données n'étant pas disponibles facilement à cette échelle, elles se limitent au périmètre actuel, ou parfois au périmètre du « Pays Brenne » (44 communes).

Patrimoine
et **paysage**

Sol

I. GÉOLOGIE



Carte 2 : Géologie

(Source : BRGM, Réalisation : PNRB 2008)

I.1. Une histoire géologique complexe, à l'origine de la diversité des sols et des milieux

I.1.1. Une histoire tumultueuse

L'histoire géologique de la Brenne débute sur les ruines de la chaîne hercynienne (chaîne de montagne édifiée vers la fin de l'ère primaire entre 300 et 250 millions d'années). Au début de l'ère secondaire, le Bassin Parisien se présente comme une vaste terre émergée et aplanie, sur laquelle des fleuves déposent des sables bariolés.

Une mer peu profonde venue de l'Est s'étend jusqu'à Châteauroux.

La mer s'installe durablement dès le début du Jurassique (200 Ma - 140 Ma). Elle laisse des dépôts littoraux de calcaires à coquilles, mais aussi des dépôts plus profonds à coraux, à crinoïdes ou à brachiopodes.

A la fin du Jurassique, la mer se retire, laissant derrière elle de vastes lagunes. Ce paysage amphibie se maintient au Crétacé inférieur en climat chaud et humide. Il est propice à l'altération et à la formation de cuirasses de fer sur les reliefs. Il favorise aussi les dépôts de plaine alluviale et de marais dans les dépressions.

Aux alentours de 95 Ma, la mer regagne le terrain perdu. Les premiers dépôts marins sont alors des sables verts puis des argiles kaoliniques à petites huîtres. Ces sédiments sont rapidement relayés par les premiers dépôts de craie.

La mer crétacée se retire, il y a 80 millions d'années, et la région est soumise à un climat chaud, presque tropical. Il s'avère particulièrement agressif pour toutes les roches, en particulier la craie et les autres roches calcaires, qui s'altèrent en **argile**.

Ce régime se maintient 40 millions d'années, le temps de fabriquer une **épaisse couverture argileuse**, de dissoudre en surface les roches calcaires et mettre en place un **réseau karstique**. C'est à cette période que se forment les **argiles rouges de Brenne**, présentes sur les calcaires jurassiques, et au Nord les **argiles à silex** sur les **tuffeaux crétacés**.

1.1.2. La naissance de la Brenne

L'aire de la Brenne (Petite et Grande Brenne) s'individualise il y a 40 millions d'années. A cette époque du Tertiaire, un lent effondrement du substratum crée une **vaste cuvette** qui piège les eaux boueuses des torrents venus du Massif Central.

Des **argiles** et des **sables argileux** s'accumulent dans cette dépression qui occupe la plus grande partie du territoire du Parc.

Ces dépôts sont à l'origine des « **terres grasses** » de Brenne. Ils sont aussi appelés terrains sidérolithiques parce qu'ils contiennent souvent des **oxydes de fer**.

Les derniers sols de cette succession de couches du Tertiaire de Brenne sont représentés par une **cuirasse grésifiée** où le fer est encore plus présent. Cela confère à cette ultime couche une plus grande résistance à l'érosion.

Cette coiffe de solides grès rouges est à l'origine des **buttons** (buttes de grès caractéristiques de la Grande Brenne).

1.2. Vers le paysage actuel

L'histoire géologique s'achève à la fin du Tertiaire (de 20 à 2 millions d'années), lorsque la cuvette de Brenne est totalement comblée, et que les fleuves se répandent librement sur un vaste plateau marécageux boisé, non encore entaillé par les vallées actuelles.

Ces fleuves laissent derrière eux des **épandages sablo-argileux à bois fossiles**.

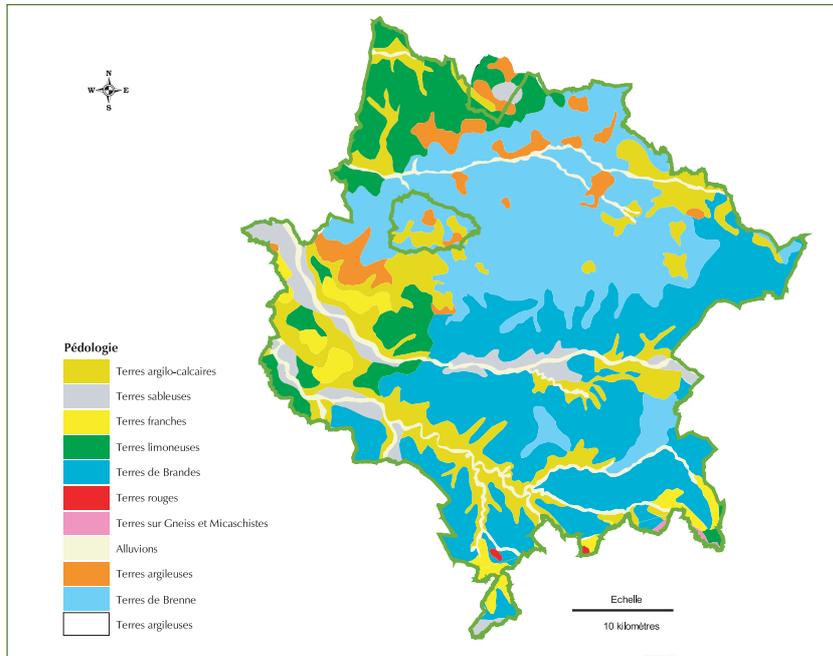
Enfin, il y a un peu plus de 1 million d'années, à la faveur des glaciations, les cours d'eau s'enfoncent dans le plateau et creusent de profondes **vallées**. Sur les plateaux, l'érosion déblaye une partie des sédiments meubles du Tertiaire de Brenne, tout en épargnant les **grès résistants qui s'organisent en reliefs résiduels : les buttons**.

Les terrasses sablonneuses des rivières se construisent pendant que le paysage actuel se met en place, avec la diversité subtile qui le caractérise aujourd'hui.

Les **matériaux du sous-sol** apparaissent donc **très diversifiés**. Des liens étroits existants entre sous-sol, sol, climat et végétation, il n'est pas étonnant d'observer une **grande diversité de sols et de végétations**.

Le riche patrimoine botanique et faunistique observé aujourd'hui sur le territoire du Parc est un héritage certes ancien, mais en connexion avec la géologie.

II. PÉDOLOGIE



Carte 3 : Typologie des sols

(Source : Chambre d'agriculture de l'Indre)

L'extrême diversité des sols du territoire est à rechercher dans l'origine détritique des dépôts géologiques, en relation avec l'influence du couvert végétal qui a largement participé à la pédogenèse.

La formidable mosaïque de végétations présentes sur le Parc est tout autant à mettre en relation avec l'hétérogénéité du sol que du sous-sol.

Dans une première approche, il est possible de distinguer :

- Les **sols hydromorphes** (rédoxisols, réductisols, planosols) sont liés à l'imperméabilité du substrat. Ce sont des sols riches en matières organiques, très acides (pH < 5) et très sensibles à la sécheresse.

Ils sont omniprésents en Brenne Centrale et occupent aussi toutes les bordures d'étang. A cette catégorie peuvent être associés les **pélosols** développés dans les matériaux **hyper argileux** des marnes lacustres de l'Ouest de la Brenne, très riches sur le plan trophique, restant très hydromorphes mais non sensibles à la sécheresse.

- Les **sols très peu épais**, à matière organique peu évoluée (lithosols) sur les buttes et affleurements de grès, ainsi que les **sols podzolisant** des terrains **particulièrement sableux** de la région de Ste-Gemme ou des sables éolisés du Centre Brenne.

- Les **sols tourbeux** sont **très rares** en Brenne

La tourbe eutrophe est plutôt localisée en queue d'étang

La tourbe oligotrophe se trouve sur quelques sites (Grande Brenne et Boischaud sud).

> Patrimoines et paysages

. Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

- ▶ Les **sols colluviaux** liés au bas des versants, pieds des falaises et au petit réseau hydrographique secondaire. Ce sont souvent des sols hydromorphes riches sur le plan trophique.
- ▶ Les **sols alluviaux** occupent les lits des grandes rivières, ils sont étroitement liés aux plaines potentiellement inondables, et pour une bonne part en relation avec des nappes d'accompagnement (Vallée de la Creuse, Vallée de l'Anglin, Vallée de la Claise).
- ▶ Les **sols argilo-calcaires** : la matière organique évolue peu et très lentement. De ce fait il y a une forte incorporation d'humus peu évolué dans le sol. L'altération est peu poussée (milieu neutre ou alcalin) ce sont pour la plupart des argiles héritées qui dominent dans les faciès d'altérations.
Calcisols et calcosols, le long des vallées comme la Creuse, sur calcaire du Jurassique mais aussi sur la Craie du Turonien (Boischaux Nord) ou les marnes lacustres.
Rendosols et lithosols sur les pentes fortes liserant les vallées ; et **rankosols** sur roches calcaires des falaises (Creuse, Anglin).
- ▶ Les **sols brunifiés** incorporent assez rapidement la matière organique sur plusieurs centimètres d'épaisseur. Les brunisols sont largement dominants dans les situations les plus saines comme en Queue de Brenne ou en Petite Brenne.
- ▶ En périphérie de la Grande Brenne, sur les plateaux les plus vastes, les couvertures limoneuses masquent les dépôts Éocènes. Sur les positions sommitales vont se développer toute la gamme des **sols lessivés** (luvisols et néolusisols), plus ou moins dégradés, dans lesquels il est possible d'observer la succession des pédogenèses qui se sont déroulés durant le Quaternaire. Ces **sols acides et hydromorphes** font depuis plusieurs décennies l'objet d'aménagements agricoles en particulier d'assainissement et sont aujourd'hui exploités en système céréalier.

La Grande Brenne possède globalement des sols très pauvres sur le plan trophique, peu structurés, à faible capacité de rétention d'eau et quasiment imperméables. Les grès, les argiles apparaissent à faible profondeur (< à 80 cm). C'est dans l'origine géologique des apports détritiques de l'Éocène venant recouvrir et colmater les reliefs karstiques des dépôts calcaires du Jurassique que réside l'hétérogénéité des sols.

La diversité et l'imbrication des sols sont encore accentuées par l'influence des différentes pédogenèses, sans oublier l'influence de l'homme (maintien d'un niveau d'eau élevé dans les étangs notamment).

Ils sont donc le plus souvent saturés d'eau en hiver, très secs en été.

Entités paysagères

I. LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES



Carte 4 : Entités paysagères

I.1. La diversité des paysages, une spécificité remarquable

La grande variété géologique du territoire est à l'origine de modes de faire valoir du sol diversifiés qui créent 6 entités paysagères bien différentes, même si les études paysagères analysent de nombreuses sous-entités et des paysages de transition. Les vallées sont considérées comme une entité à part alors qu'elles sont plutôt des sous-entités des ensembles paysagers traversés.

La Grande Brenne ou Brenne des étangs est constituée d'une mosaïque de paysages où s'interpénètrent l'eau, les bois, les landes et les prairies parfois dominées par des buttes. Ceux-ci résultent de l'érosion des grès : les plus tendres ont donné les sables que l'on trouve en surface sur l'argile, les plus résistants donnent aujourd'hui ces buttes. Cette grande diversité de milieux confère à la Brenne une grande richesse écologique et esthétique. Les sols pauvres argilo-gréseux, difficiles à exploiter car trop humides en hiver et desséchés en été, expliquent la création des étangs (tous artificiels) et l'importance de l'élevage sur des terres peu propices à la culture.

Située au sud de la Creuse, **la Petite Brenne** abrite également des étangs, mais ils sont moins nombreux qu'en Grande Brenne et le plateau est recouvert d'un important manteau forestier. Le relief est intermédiaire entre les collines du Boischaut au sud-est, contrefort du Massif Central, et le plateau blancois au nord-ouest.

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

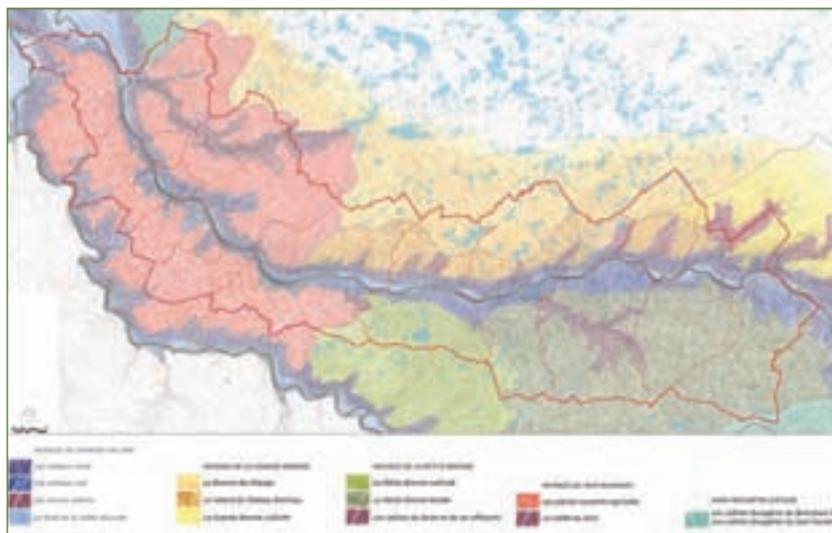
Évolution sociale, économique et culturelle

Carte 5 : Exemple de diversité des paysages sur la vallée de la Creuse

La Queue de Brenne comporte moins d'étangs que la Grande Brenne mais présente les mêmes caractéristiques pédologiques. Cette zone est boisée au Nord et les cultures sont en augmentation au sud.

Le Pays d'Azay : zone de cultures rattachée à la région agricole du Boischaud nord. La forêt de Preuilley et la vallée de la Claise sont les deux éléments paysagers principaux de cette entité. La vallée du Narçay crée une limite paysagère forte entre la Brenne encore bocagère et boisée et les zones de grandes cultures où les systèmes de haies ont disparu.

Le Pays Blancois, fortement marqué par la présence de vallées entaillées dans le calcaire, marque la frontière entre le Berry et le Poitou. Les paysages y sont très variés avec des plateaux agricoles et des vallées alternant paysages jardinés, fonds prairiaux, falaises rocheuses et versants boisés marqués.



Les paysages de bocages du Boischaud sud, paysages fortement cloisonnés par une trame bocagère encore dense notamment dans les secteurs escarpés ; le relief collinaire est assez marqué notamment au sud-est ; le réseau hydrographique est encaissé, constitué de cours d'eau (Anglin et affluents) et de quelques étangs ; on y trouve trois sous-entités, le bocage du Boischaud-sud (bocage dense) au sud-est, le bocage remembré des Terres Froides du Poitou (bocage ouvert) à l'ouest et le bocage de transition en cours d'ouverture au nord, ces trois grandes familles étant irriguées et animées par un système de vallées et de vallons. L'activité principale reste l'élevage ovin, caprin et bovin extensif mais les cultures s'y développent de plus en plus.

Les Vallées de la Creuse et de l'Anglin

Entre Saint-Gaultier et Tournon-Saint-Martin, la Creuse, rivière domaniale avec peu d'affluents, offre une ligne de rupture paysagère entre le nord et le sud du Parc. En amont du Blanc elle serpente dans une plaine alluviale bordée de co-teaux boisés, tandis qu'en aval elle est bordée par des falaises calcaires. Sur les rebords des plateaux se sont développés des prés maigres sur calcaires ou « pelouses calcicoles ».

L'Anglin possède de nombreux petits affluents, surtout au sud, bordés de prairies humides et ponctuellement de tourbières.

De façon globale, les vallées connaissent des problématiques de partage des usages et d'accessibilité. Très peu d'itinéraires longent les rivières. Avec la végétation, les routes qui parcourent les coteaux n'offrent que des vues très limitées, seuls les ponts en permettent des perceptions évidentes.

1.2. Paysages emblématiques et paysages de référence

Les projets de paysage conduits sur les communes riveraines de la vallée de la Creuse puis sur le sud du Parc (vallées et bocage) repèrent un certain nombre de paysages exceptionnels ou emblématiques de par la géographie, l'histoire, la qualité des sites naturels, les structures végétales remarquables, les usages...

Ces sites présentent fréquemment des covisibilités incontournables (cf. sites de coteaux). La sensibilité et les risques d'altération de ces « assiettes visuelles » sont trop souvent sous-estimés dans les processus d'aménagement et de gestion du territoire. La mutation des usages les fragilise.

1.2.1. Les paysages emblématiques

Vallée de la Creuse

- ▶ **Le site des Roches et ses abords** à Pouligny et Sauzelles (comprenant les falaises, les pelouses calcaires, le bois et le hameau des Roches, la Creuse et ses rives, les anciennes prairies en rive gauche au pied du bourg de Sauzelles)
- ▶ **La vallée du Suin dans les environs de Fonterland et de la Fosse aux Loups/ La Boudinière** (Pouligny, Tournon-Saint-Martin) (notamment pour ses milieux remarquables, structuration paysagère spécifique, ambiance d'exception, hameaux et bâtis isolés remarquables...)
- ▶ **Le vallon des Chézeaux** (Rivarennes, Saint-Gaultier, Nuret) notamment pour ses milieux remarquables, pour la qualité patrimoniale du hameau du même nom, pour le potentiel au niveau de la confluence avec la Creuse...
- ▶ **La ville haute du Blanc** pour son paysage urbain à très forte valeur patrimoniale et pour ses belvédères, balcon remarquable d'appréciation de la ville et de la vallée

Vallées et bocage du sud du Parc

- ▶ Les falaises de la Dube (Mérigny)
- ▶ La confluence des trois rivières à la Roche-Chevreau (Chalais, Prissac)
- ▶ Les bocages jardinés du sud de Prissac
- ▶ Les coteaux-nord de l'Abloux (Prissac, Sacierges-St-Martin, Saint-Civran, Chazelet)

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



1.2.2. Les paysages et les espaces publics de référence

Les paysages ou espaces de référence sans être aussi emblématiques que les séquences précédentes présentent un intérêt certain et demandent une attention particulière lors des projets d'aménagement.

Vallée de la Creuse

D'est en ouest :

- ▶ Les hauts de coteaux de Thenay
- ▶ Le hameau de Conives à Thenay
- ▶ Le site des Chauffourniers à Saint-Gaultier
- ▶ Site d'Usseau à Rivarennnes
- ▶ Les rives de Creuse à Rivarennnes
- ▶ Abords de la chapelle et du cimetière entre Chitray et la Creuse
- ▶ Séquences de voie ferrée dans les prairies alluviales de Chitray
- ▶ Le secteur bocager au nord-est de la Drouille ainsi que les deux vallons forestiers qui le bordent (Chitray)
- ▶ La vallée du Brion et ses prairies à Oulches
- ▶ Site de Plein-Pinard à Rivarennnes
- ▶ Le site de Romefort à Ciron et ses abords
- ▶ Vallon de la Poirière à Ruffec
- ▶ Site prieural de Saint Alpinien à Ruffec et le site de pont
- ▶ Secteur d'Anguyenne
- ▶ Les ruelles du cœur de village de Ruffec
- ▶ Vallon des Riaux à Ruffec
- ▶ Les étangs de la Rouère à Ruffec
- ▶ Les rives de la Creuse au Blanc
- ▶ Le viaduc du Blanc
- ▶ Le bocage de transition entre Brenne et blancois autour de Nervaux (Le Blanc)
- ▶ Les bords de Creuse et ses sources à Saint-Aigny
- ▶ Le bocage-« fossile » de Saint-Aigny
- ▶ Le site du Saint-Fleuret et ses abords (rives et coteaux de la Creuse) à Sauzelles
- ▶ Le vallon de Baberoche à Sauzelles
- ▶ La sente de la Reuille à Preuilly-la-Ville
- ▶ Le hameau de Prépicault à Preuilly-la-Ville
- ▶ Les falaises et affleurements calcaires de la Creuse entre Le Blanc et Tournon (cristallisés aux Roches)
- ▶ Le site de l'Abbaye de Fongombault et ses environs (y compris les coteaux boisés en rive gauche de la Creuse)
- ▶ Les bords de Creuse à Fongombault (organisation des jardins en terrasses)
- ▶ La Creuse et ses abords à Lurais (entrée de village scénographie, abords de l'église...)
- ▶ La Roche de Saint-Barthomé et ses abords, en rive droite de l'Anglin à Lurais (ruine du moulin, grottes, affleurements calcaires, milieux remarquables...)
- ▶ Le seuil géographique au nord-est de Tournon, (point haut dans le secteur de Pette-Loup)
- ▶ La place du Foirail à Tournon
- ▶ Le site de la confluence Creuse-Suin à Tournon
- ▶ Place des marronniers à Néons
- ▶ Abords du château de Néons
- ▶ Les Champagnes de Néons

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Vallées et bocage du sud du Parc

D'est en ouest :

- ▶ Anciens communaux des Bouchots (Vigoux)
- ▶ Anciens communaux de Luzeret
- ▶ Hameau de la Boudre et son cadre bocager
- ▶ Séquences de la vallée de la Sonne à Luzeret et Prissac
- ▶ Composition autour du château et de l'église de Chazelet
- ▶ Les Forges de l'Abloux (Chazelet)
- ▶ Le chemin des Lavandières à Prissac
- ▶ Hameau du Gué de Laveau à Prissac
- ▶ Château de la Garde Giron à Prissac
- ▶ Bocages des Grandes Chaumes (Tilly)
- ▶ Abords de la Colombe (Tilly)
- ▶ Place de l'église de Tilly
- ▶ Hameau de Château-Guillaume (Lignac)
- ▶ Étang de la Roche-Chevreux (Lignac)
- ▶ Bourg de Chalais
- ▶ Site et château de Rocheblond au bord de l'Anglin
- ▶ Bocage mixte autour de Monthaud à Chalais
- ▶ Hameaux au sud-est de Bêlâbre : Jovard, la Forges, Nesmes,...
- ▶ Carrefour en forêt de Lafat (Saint-Hilaire-sur-Benaize)
- ▶ Les bords de la Benaize à l'entrée-est de Saint-Hilaire
- ▶ Château de Céré et Benaize (Saint-Hilaire-sur-Benaize)
- ▶ Site de Plaincourault et de la vallée d'Ophine (Mérigny)
- ▶ Site de la Roche Bellusson et ses environs (Mérigny)
- ▶ Hameau de Puy-Chevrier (Mérigny)
- ▶ Place de l'église à Ingrandes, château, partie basse du bourg, bords de l'Anglin
- ▶ Centre bourg et place de l'église à Mauvières
- ▶ Hameau et château de Forges Concremiers
- ▶ Centre-bourg, rives de l'Anglin moulin de Concremiers
- ▶ Hameau de Rolniers Concremiers

1.2.3. Les paysages du quotidien

Les paysages ruraux quotidiens, le vocabulaire local de l'aménagement (les trottoirs stabilisés et plantés dans les bourgs, les caniveaux en pavés, les murets de pierre,...), les petits éléments de paysage liés à l'eau (fontaines à boire, puits, lavoirs, mais aussi ouvrages de franchissement ou de gestion de l'eau) ou les éléments du petit patrimoine rural, la qualité des routes, itinéraires de découverte des paysages participent à la qualité globale du cadre de vie.

Leurs subtiles compositions sont souvent menacées par l'évolution des usages et des techniques, notamment des techniques d'entretien.



> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

II. TENDANCES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Malgré la qualité reconnue globalement aux paysages du Parc, de profondes mutations tendent à les banaliser voire à les "homogénéiser". Les principales sont d'une part les changements d'usages du sol à travers l'évolution des pratiques agricoles, et d'autre part l'évolution des modes d'habitat et de déplacement.

II.1. Différentes logiques d'évolution liées aux mutations de l'agriculture

Suivant les types de sol et leur capacité à recevoir de la céréaliculture ou des prairies pour l'élevage, les évolutions se différencient selon les entités paysagères.

La Grande Brenne a été marquée par **l'enfrichement** dans les années 1980 et 1990, en raison de la déprise agricole et du développement de loisirs comme la chasse. Ce phénomène s'est atténué depuis une dizaine d'années.

Il s'accompagne d'une régression de l'élevage extensif et de la fermeture des paysages ouverts typiques de la Brenne.

Par ailleurs, l'augmentation de la productivité des étangs a entraîné une régression de la végétation aquatique. La création d'étangs de loisirs a aussi participé à la banalisation du territoire.

En périphérie de la Grande Brenne, au contraire, l'élevage s'est plutôt intensifié. Certains secteurs sont même concernés par le développement des cultures, lorsque les sols le permettent. On y perd en biodiversité et en richesse paysagère.

Le Pays Blancs et le Pays d'Azay ont été touchés très tôt par les remembrements et les mutations paysagères dues aux évolutions de l'agriculture (dès le début des années 1960-1970).

On constate une **simplification des paysages** en raison de l'intensification agricole : exploitation intensive des terres riches (avec pour corollaires l'élargissement du parcellaire, la quasi-disparition des haies et la mise en culture des fonds de vallées) et abandon des terres plus pauvres.

Les abords **de la Creuse et de l'Anglin** sont préservés dans l'ensemble, mais les fonds de vallées n'échappent pas aux mutations (agricoles notamment). Les coteaux sont touchés par l'urbanisation.

La Petite Brenne : on observe une certaine **fermeture paysagère** avec extension de massifs existants, boisements en périphérie d'étangs, réduction des pelouses calcaires sur les coteaux notamment.

Le bocage du Boischaud sud : on assiste à une ouverture continue du bocage, au départ très dense, qui s'est accélérée avec la régression de l'élevage (ovin en particulier) et la mise en culture favorisée par les dispositifs de la PAC. Les zones plates et accessibles n'ont pas échappé à l'intensification, néanmoins le bocage reste globalement dense et laisse penser qu'un équilibre reste possible entre nécessités économiques et maintien des haies.

Les vallées des rivières les plus importantes, la Creuse et l'Anglin, sont reconnues comme patrimoine mais les paysages liés à l'eau, notamment aux affluents sont méconnus, délaissés, ceux-ci étant souvent plutôt considérés pour leur rôle d'exutoire.

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

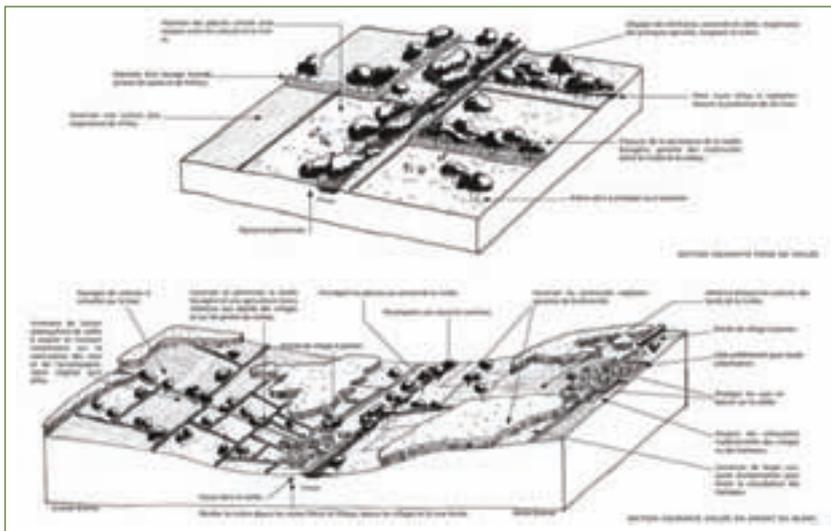
Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Les paysages de vallées souffrent de l'abandon des pâtures et de la mise en culture des fonds de vallées, de l'enrichissement de certains secteurs abandonnés. Les ripisylves sont encore bien constituées mais parfois fragilisées, en particulier par le développement de la populiculture. Il existe quelques phénomènes de «cabanisation» ponctuels.

Concernant les vallées, deux études paysagères ont été menées et débouchent sur des préconisations de gestion :



Graphique 1 : Préconisations de gestion pour la vallée de la Creuse en amont du Blanc

(Source : A Ciel Ouvert)

II.2. Zoom sur le bocage du sud du Parc

Le bocage du Boischaud Sud reste **méconnu** au niveau régional et national. Pour promouvoir son développement, la Région Centre l'a déterminé en tant que zone test dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine naturel en 2003. En effet, le bocage semble bien conservé et abrite des milieux (habitats naturels et habitats d'espèces) et des espèces de la faune et de la flore tout à fait remarquables. Certaines relèvent d'une protection nationale, d'autres régionales, enfin certaines ne sont que patrimoniales à l'échelle du Parc.

II.2.1. Le bocage, favorable à la biodiversité

Le bocage du Parc englobe une diversité d'habitats naturels remarquables. Avec les quelques pelouses sèches, landes (sèches, humides et intermédiaires) et fourrés, ce sont surtout les milieux humides (mares) qui caractérisent la richesse du secteur. Les haies et bosquets ont un rôle primordial pour la **diversité** et les **effectifs de nombreuses espèces**. Une haie complète (système haie/talus/fossé) abrite une avifaune abondante et diversifiée. Les haies jouent aussi un rôle structurant dans le paysage.

Le chêne pédonculé, le chêne sessile et parfois le châtaignier, sont les arbres les plus communs. Pour les arbustes, ce sont le prunellier et les aubépines. Dans les bas-fonds, on trouve plutôt l'aulne glutineux, le frêne commun et le saule roux. L'orme champêtre, qui était l'arbre emblématique de la haie a beaucoup régressé en raison de la graphiose de l'orme.



> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

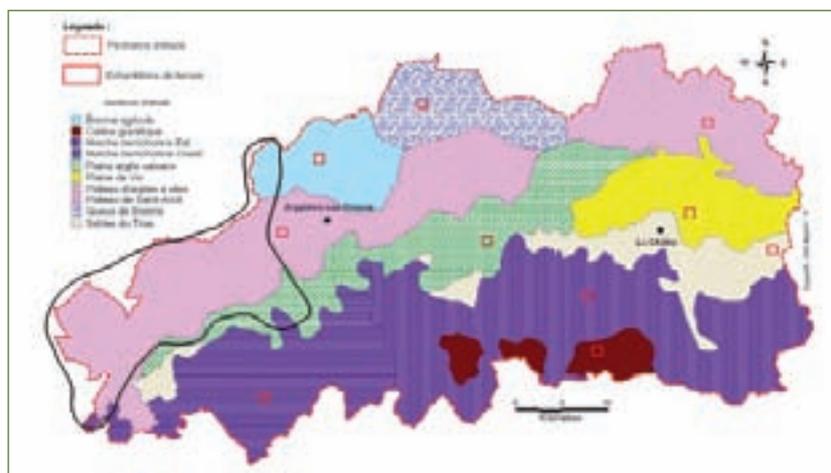
Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Carte 6 : Secteurs et échantillons de l'étude en Boischaud Sud

(Source : Réflexions sur le patrimoine naturel du Boischaud Sud – Indre Nature 2006)



« En moyenne sur l'ensemble du Boischaud sud, on observe une densité de haies de 103 m/ha, toutes surfaces comprises. Cette caractéristique distingue le Boischaud Sud d'autres bocages comme celui du Pays d'Auge dans l'Orne, de superficie équivalente, dont la densité du linéaire de haies est de 76 m/ha (AGRESTE, 2005). »

II.2.2. Une maille bocagère très variable, avec quelques secteurs de résistance

L'association **Indre Nature** a réalisé une évaluation quantitative et qualitative du linéaire de haies dans le Boischaud Sud en 2006, intitulée « Réflexions sur le patrimoine naturel du Boischaud Sud ». A l'échelle du Parc, cette étude concerne les communes de Luzeret, Sacierges-Saint-Martin, Chazelet, Prissac, Lignac, Saint-Civran, Vigoux, Saint-Gaultier, Tilly et Thenay. Elles figurent dans la zone cerclée sur la carte ci-dessous.

Dix secteurs d'étude ont été définis à partir des cartes géomorphologiques et pédologiques du département. Un échantillon de 100 ha pour chacun des dix secteurs d'étude a été tiré au sort* afin de mesurer l'évolution du bocage.

D'après ce rapport, l'ensemble du Boischaud Sud peut être qualifié de **bocage dense**.

Le bocage des communes du Sud du Parc naturel régional de la Brenne est globalement bien **préservé** : 112m/ha en moyenne.

Toutefois, les haies y sont **faiblement arborées**, ce qui pose un **problème de renouvellement**.

Il s'agit majoritairement d'arbres traités de manière traditionnelle (têtards et arbres d'émonde). Leur **intérêt patrimonial et économique** est réel. Leur **richesse floristique** est bonne, avec près de huit espèces d'arbres et arbustes en moyenne par haie.

* Au sein de chaque zone, un tirage aléatoire est effectué afin de conserver une certaine représentativité de l'échantillon vis-à-vis de son secteur.

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

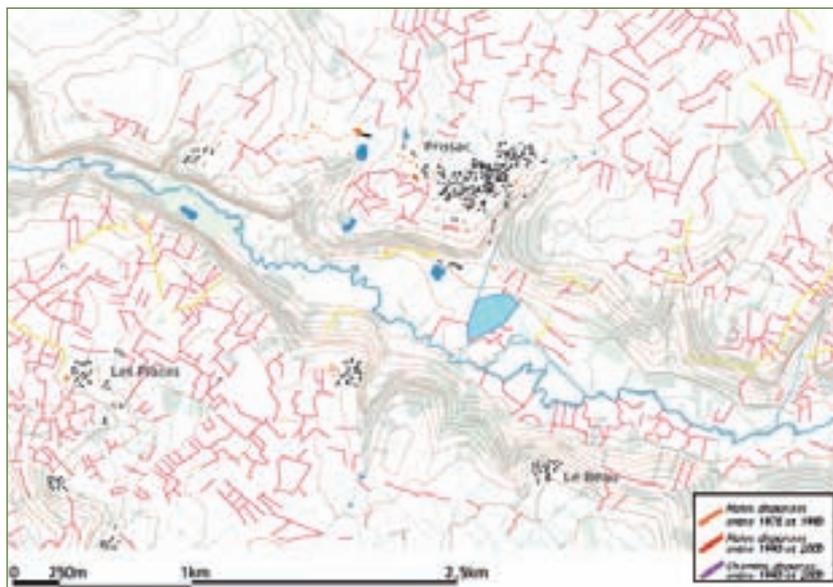
Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

II.2.3. Évolution du maillage

Sur l'ensemble de la zone d'étude, la maille s'est considérablement élargie au cours des cinquante dernières années.

Sur les **secteurs les plus propices à l'agriculture** (plateaux fertiles essentiellement), la **régression des haies** est particulièrement critique.



Graphique 2 : Évolution du maillage de haies et de chemins à Prissac entre 1990 et 2000

(Source : A Ciel Ouvert – 2006)

Au sein des échantillons du diagnostic réalisé sur le Boischaud Sud, **le linéaire de haies accuse une réduction globale de 32 % entre 1950 et 2006***, soit 0,57 % par an.

Au cours de la même période, les arbres épars ont également diminué sur les communes les plus au Sud.

Un secteur tout de même épargné à l'échelle nationale

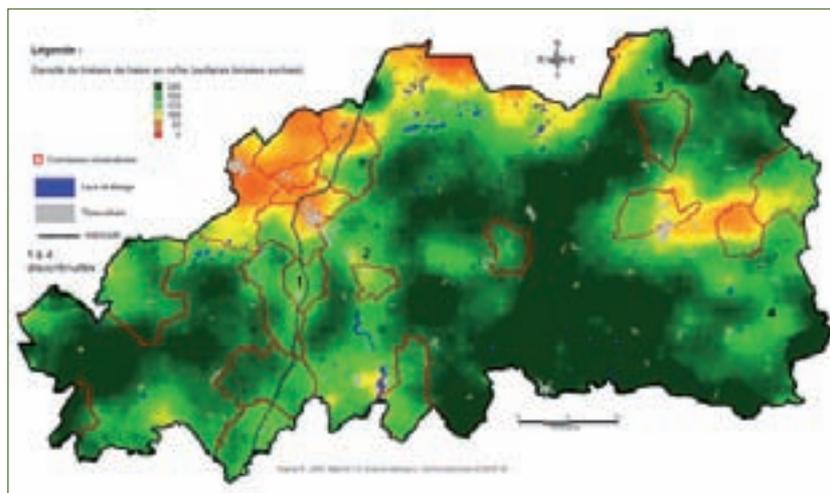
Les **réseaux** de haies sont globalement **de moins en moins connectés**, ce qui affecte la valeur écologique du bocage. Toutefois, des études de l'IFN ont montré que certains secteurs français ont été affectés par des pertes allant de -1 à -6% par an.

Le fait que le Boischaud Sud reste relativement préservé constitue donc un argument de plus pour appuyer sa valorisation.

* Les échantillons suivis en 2006 sont comparés à leur état de 1950 visible sur les photos aériennes IGN (la comparaison se fait pour un nombre d'indicateurs réduit du fait des possibilités d'exploitation des photos de 1950, mais elle permet de mettre en évidence des changements importants, notamment pour la sensibilisation du public).

Carte 7 : Densité du linéaire de haies en Boischaud Sud en 1999

(Source : *Réflexions sur le patrimoine naturel du Boischaud Sud – Indre Nature 2006*)



La carte ci-dessus indique que les communes de Tilly, Lignac, Sacierges, Luzeret et Chazelet affichent des densités de linéaires de haies de plus de 150m/ha. Elles figurent parmi les communes les plus intéressantes du Boischaud Sud.

Depuis quelques années, un nombre conséquent d'actions ont été mises en place sur le secteur bocager, que ce soit dans les domaines de l'agriculture, du patrimoine naturel, du tourisme et de la culture.

Ceci témoigne d'une **réelle prise de conscience des enjeux liés à la préservation du bocage** du territoire.

Pourtant, la **sensibilisation n'est pas encore suffisante**, les actions restent encore isolées.

II.3. Tendances d'évolution liées aux mutations des modes de vie, d'habitat et de déplacement

Les projets de paysage diagnostiquent des tendances d'évolution générales qui s'additionnent aux mutations agricoles, le paysage perçu comme collectif étant constitué de micro ou de macro structures privées, répondant à des usages multiples.

II.3.1. Les mutations du tissu villageois

Même si les savoir-faire et matériaux locaux sont en partie pris en compte dans la réhabilitation du bâti ancien, on observe une tendance à la banalisation des tissus villageois.

La nature des matériaux change peu à peu. Murs aux enduits industriels, couvertures en modules préfabriqués "rappelant" la tuile..., menuiseries et clôtures en PVC remplacent les matériaux d'origines locales ou régionales (enduit à la chaux, terres cuites, bois...). Les nuances colorées à base de chaux et de sable disparaissent avec leurs techniques de mise en œuvre.

Les espaces publics

Chaque village et hameau possèdent des espaces publics clairement identifiés qui dans l'ensemble offrent encore une variété appréciable d'ambiances et d'échelles. Certaines places témoignent de pratiques aujourd'hui disparues (foire notamment). Dans ce cas, elles sont souvent vastes et accompagnées d'arbres (Lignac, Prissac, Tilly...). Les rues et ruelles dans les centres anciens conservent par endroits leurs anciens caniveaux de pierre et leurs banquettes en terre.

Pourtant ils sont en voie de paupérisation notamment en raison de la contamination de la route, de la voiture, des espaces techniques, d'un choix de matériaux standardisés, et d'un patrimoine végétal mal entretenu, voire mal choisi. En général ils souffrent aussi d'une vision de gestion technique à court terme.

L'espace public est également considéré comme un lieu « facile à prendre ». Il n'est pas rare qu'il devienne un espace fourre-tout que chaque intervenant (services techniques, concessionnaires, commerçants, habitants...) investit selon ses besoins sans tenir compte du résultat final.

Dans les « quartiers récents » la notion d'espace public est souvent oubliée ou réduite aux normes techniques et aux choix sur catalogue de produits standardisés sans respect pour le site d'accueil.

L'aspiration à un modèle d'habitat individuel et la décohabitation entraînent depuis quelques années un regain de la construction neuve, maison individuelle sur catalogue ou lotissement.



Une nouvelle urbanisation diffuse entraînant la banalisation des paysages

Les extensions urbaines représentent un enjeu crucial pour les paysages de demain. Lotissements pavillonnaires, zones d'activités ou plus ponctuellement bâtiments agricoles bouleversent les équilibres paysagers et environnementaux restés longtemps très stables.

Cela se traduit souvent par des bâtiments ou des aménagements stéréotypés, éloignés des typologies en place, sans relation aux sites. Leurs impacts sur les paysages ruraux et urbains sont insidieux, rarement bien évalués mais souvent irréversibles.

Cela se traduit spatialement par :

- ▶ des implantations sur les coteaux et les lignes de crêtes, avec généralement "appropriation des vues", souvent le long de routes de coteaux, présentant de forts rapports visuels avec les coteaux opposés.
- ▶ des implantations en extension de hameaux de caractère, avec une tendance à la conurbation notamment sur les coteaux

> **Patrimoines et paysages**

Sol

■ **Entités paysagères**

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



Bâtiments agricoles implantés sans lien avec le paysage.



Bâtiment de stockage bardé bois



Le végétal qu'il soit des villes ou des champs souffre souvent de pratiques d'entretien mal mesurées entre le « trop » et le « pas assez ».

- ▶ des implantations souvent en entrée de bourg le long des axes principaux, ce qui gomme les espaces de transition avec l'espace non bâti, modifie la silhouette villageoise et banalise l'entrée de bourg.
- ▶ l'habitat isolé peut constituer également un facteur de banalisation des paysages.

II.3.2. Le bâti agricole

Les coûts d'entretien et d'adaptation des bâtiments anciens entraînent un abandon du bâti agricole et notamment des grandes fermes du XIX^{ème} siècle.

Construits à l'origine avec les mêmes matériaux que les habitations, les bâtiments s'en distinguent et s'agrandissent, s'apparentant aux bâtiments des zones commerciales ou industrielles, produisant des impacts parfois forts sur les paysages, notamment quand ils sont installés en ligne de crête ou en relation directe avec du bâti ancien ou bien encore de couleurs claires, attirant le regard. La charte départementale des bâtiments agricoles en vigueur depuis quelques années, qui recommande une gamme de couleurs foncées, limite un peu ces impacts. Depuis quelques années, la région incite à la construction de hangars de stockage privilégiant le bois, ce qui amortit aussi leur impact paysager. Toutefois, la question de l'implantation et de l'architecture de ces structures reste entière.

II.3.3. Le végétal peu considéré et souvent maltraité

Le végétal urbain

Il existe encore une typologie traditionnelle de référence mais on constate une tendance au décalage avec le contexte, des choix banalisants et des carences d'entretien : désherbage chimique, tailles inadaptées, bitume envahissant.

Le végétal dans la campagne

Le territoire du Parc est de façon générale remarquable pour ses grands arbres. La présence des arbres isolés, boqueteaux, alignements, est importante dans les paysages ouverts. Or il y a un déficit d'entretien et de renouvellement de ces éléments. Les vignes, vergers, potagers, les couronnes de jardin en périphérie de village régressent peu à peu avec l'abandon progressif de la petite agriculture domestique gérée par une population vieillissante avec peu de chance de reprise. Ainsi, les villages tendent à se dépouiller des petites parcelles cultivées qui les ceinturaient, prises en étau entre agriculture et urbanisation en expansion.



Des arbres isolés, condamnés à terme par une culture « au ras du tronc »

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

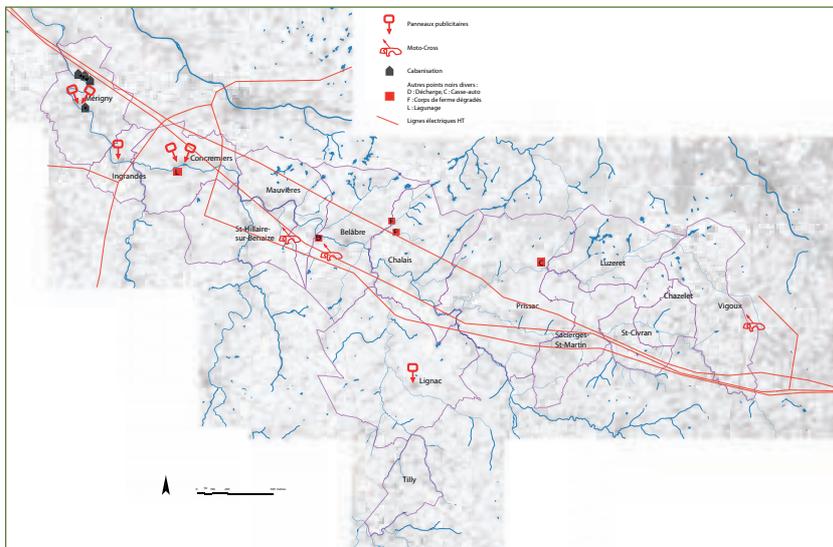
II.3.4. Les espaces de loisirs liés à l'eau

Souvent de grande simplicité, les rencontres entre le domaine des bourgs et villages et le domaine de l'eau sont toujours des scénographies de qualité et pittoresques. Toutefois, l'envie d'aménager ces espaces agréables et importants pour les communes conduit parfois à en diminuer l'intérêt.

II.3.5. Les petites agressions quotidiennes

Le territoire est encore relativement épargné par les « pathologies » du développement (lotissements ZA importantes, publicité, grosses infrastructures routières). Mais on constate de nombreuses micro-agressions : lignes transfos, armoires techniques diverses, signalisation, conteneurs de tri sélectif, relais de téléphonie, silos, transformateurs, panneaux électoraux...

Les autres "points noirs", épars, sont cependant « impactants » : motocross, corps de ferme très dégradés, décharges,... même si les zones de dépôts sauvages sont peu nombreuses et bien pérérées.



Carte 8 : Les principaux points noirs repérés dans l'étude paysagère du sud du Parc

(Source : A Ciel Ouvert – 2006)

II.3.6. Les enjeux liés aux itinéraires

Les routes et les chemins restent les principaux vecteurs de découverte des paysages.

Aujourd'hui, à l'exception de l'A20 et de déviations à Saint-Gaultier et à Ingrandes, ce territoire n'a pas connu de coupure forte liée aux infrastructures routières. La majorité des routes ont conservé leur caractère initial d'itinéraire collant au terrain. Il existe encore très peu de giratoires ou d'aménagements « lourds » de voirie. Cette configuration actuelle doit être avant tout considérée comme un atout en terme de paysage.

La gestion pourrait en être améliorée au regard de l'environnement et des paysages.



> Patrimoines et paysages

Sol

• Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



Banalisation progressive des itinéraires due à des pratiques de sécurité routière et d'entretien ne prenant pas en compte leur qualité paysagère

Sur les principaux axes, on constate de façon générale, une gestion trop technique, l'abattage des arbres d'alignement, un surdimensionnement des emprises, une sur-signalisation, un mobilier défensif, qui banalisent peu à peu les paysages routiers. Les ouvrages de franchissement sont peu à peu standardisés malgré quelques efforts ponctuels pour maintenir ici ou là un ouvrage historique. Cela nécessiterait la mise en place d'une réflexion commune avec les services chargés de la gestion des routes, notamment en ce qui concerne la traversée des bourgs, où le passage de la route peut devenir un handicap spatial et environnemental, facteur de perte d'identité.

Un inventaire botanique des bords de route des communes du Parc (commandé à Indre Nature) a été particulièrement riche d'enseignements (livrets / balades botaniques). La réfection de nouveaux enrobés entraîne fréquemment le rehaussement des bas-côtés par des gravats calcaires très dommageables pour une flore de sols acides, gréseux ou sableux. De tels aménagements facilitent de plus la pénétration en cœur de Brenne d'espèces exotiques envahissantes du type Sporobole d'Inde... Souvent surcreusés, les fossés deviennent des « pièges » à Cistude... orientant le déplacement vers l'amont ou l'aval du fossé.

La RD951 en amont du Blanc et la RD950 en aval constituent un axe majeur de la vallée de la Creuse à reconsidérer.

La RD951 en aval du Blanc et la RD 975, représentent des enjeux spécifiques, pouvant participer fortement à la revalorisation des paysages de plaine où les paysages ont été très fortement simplifiés ces trente dernières années.

Les études de paysages sur les vallées ont repéré un réseau de **belles petites routes** à valoriser ou au moins à ménager dans leur forme actuelle.



Le réseau des chemins, basé essentiellement sur la desserte des exploitations agricoles a diminué en quantité comme en qualité sous l'effet du remembrement et de l'intensification de l'agriculture. Son entretien et l'entretien de ses rives est important pour l'accessibilité et donc pour « l'ouverture ou la fermeture des paysages ».

L'aménagement de **l'ancienne voie ferrée** en voie verte participe également à la valorisation par la pénétration des paysages.

II.3.7. Les infrastructures des réseaux

Le territoire au sud est traversé par plusieurs lignes électriques à haute tension parcourant l'espace d'est en ouest. Leurs pylônes sont surtout prégnants dans les secteurs de vallées (voir carte points noirs ci-dessus).

II.3.8. D'autres phénomènes à gérer ou à anticiper

Les énergies renouvelables

L'énergie éolienne n'avait pas ou peu été envisagée dans un premier temps dans nos secteurs peu riches en vent. La possibilité d'aller chercher le vent en hauteur a entraîné des opérateurs à s'intéresser à certaines zones du territoire dont Sauzelles qui présente des enjeux de covisibilité forte depuis la vallée de la Creuse. Or les impacts visuels sont importants et dépassent largement l'échelle du site d'implantation. On estime à une quinzaine de kilomètres la perception d'une éolienne de 125 m de hauteur. Cela nécessite des études poussées prenant en compte l'ensemble des points de vue suivant une « cible » s'éloignant peu à peu du point d'implantation.

Dans une moindre mesure, les impacts des autres énergies renouvelables devront être envisagés sous l'angle du paysage comme l'intégration du **solaire**.

Quant à la **filière bois énergie**, ses marges de développement sont importantes, notamment avec l'amélioration de la gestion forestière. Les impacts paysagers devraient en être faibles, toutefois, une veille paysagère est demandée par les élus.

Les loisirs de "nature", nouvelle valeur économique ?

Si ces loisirs sont considérés comme un potentiel économique, ils peuvent générer des aménagements ayant une implication sur l'évolution des paysages : création de plans d'eau, une certaine « brutalité » dans les terrassements, ainsi que l'emploi de végétaux horticoles en rupture avec les ambiances végétales locales (thuyas, cupressus, saule pleureur...), clôtures de chasse, tendance à l'opacification physique et visuelle, « cabanisation », création de campings « nature » ou de petits groupes de bungalows de loisirs dans les espaces naturels, etc.

II.3.9. Vers une gouvernance du paysage

Des degrés différents de sensibilisation aux paysages et un besoin de conseil

Malgré un fort attachement et une reconnaissance de la qualité des paysages du Parc, la perception du paysage est souvent limitée à l'idée de patrimoine naturel ou architectural à protéger.

Il existe une conscience du risque de l'impact d'un urbanisme mal maîtrisé, mais des difficultés à reconnaître la qualité des paysages quotidiens, les covisibilités... Les fiches communales des projets de paysage constituent un guide global pour la gestion paysagère d'une commune. On constate aussi une forte demande de conseil au quotidien de la part des communes pour lesquelles le Parc, le CAUE ou la DDE ne possèdent pas nécessairement les compétences paysagistes requi-

> Patrimoines et paysages

Sol

■ Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



Chantier de plessage de haie au vallon des Chézeaux (Rivarennès)

ses. La mise en place d'un accès à des conseils paysagistes pour les communes répond en partie depuis 2007 à cette attente.

Toutefois, la préoccupation des paysages largement partagée par les habitants (questionnaire et réunions publiques) reste à développer dans l'ensemble des réflexions liées à l'aménagement.

Trois associations ont largement participé au cours des dernières années à la prise de conscience de l'intérêt des paysages et notamment du bocage un peu ignoré jusqu'alors.

Indre Nature participe depuis plusieurs années à la sensibilisation sur ce thème, notamment avec son travail d'étude environnementale sur le bocage et une action particulière en direction des techniciens des communes et Communautés de communes et associations pour une gestion douce des bords de route ou pour l'entretien des sentiers communaux et des haies. L'association a réalisé par ailleurs un topoguide qui valorise la découverte de la nature et des paysages à l'instar du guide des 20 plus belles balades du Parc.

L'association « La Compagnie du paysage » a animé depuis 2004 des Ateliers du paysage aux « Trois Musées de Prissac », (réseau de l'Ecomusée). Les Ateliers réunissent les habitants du territoire du Parc et des communes voisines une fois par mois afin de susciter l'implication active des habitants en en appelant à la culture locale et aux savoirs locaux, visant à faire émerger des projets durables pour le territoire, à partir de la réflexion menée par le groupe.

Ces ateliers ont produit depuis 2005 trois expositions participatives présentant les regards, attitudes, usages et engagements des habitants, à partir de débats libres réunissant entre 10 et 20 personnes, soit entre 30 et 60 sur l'année.

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIUE)

La sensibilisation sur les paysages et sur l'urbanisme est soutenue depuis 2 ans par une action originale du CPIE dans les communes.

Utilisant les compétences pédagogiques environnementales solides acquises auprès des scolaires, le CPIE propose d'animer des ateliers participatifs dans les communes sur le thème du « durable » : l'eau, l'énergie, les paysages... associant les élus, le personnel municipal, les habitants intéressés, les écoles et font avancer au cours d'un travail qui dure en moyenne une année la réflexion sur les thématiques environnementales abordées. Celles-ci sont généralement formalisées par la mise en œuvre d'un projet concret (restauration de mare, création d'un potager bio, organisation de l'entretien de la commune sans produit phytosanitaire, etc.). La commune de Saint-Aigny souhaite préserver les haies de sa commune dans le cadre de son document d'urbanisme et a mis en place en accompagnement un comité de développement durable réunissant élus et habitants, animé par le CPIE.

Patrimoine naturel

I. PRÉAMBULE

I.1. État des connaissances

Le Parc (47 communes) abrite un secteur à enjeu écologique majeur : la Grande Brenne, une des 6 principales zones humides de France.

D'une surface d'environ 60 000 ha, la Grande Brenne est reconnue au travers de labels, d'inscriptions à des inventaires nationaux et internationaux, ou de mesures de protection.

Constitution d'un observatoire naturaliste

Afin d'organiser et de valoriser au mieux la collecte des observations, le Parc naturel régional de la Brenne a développé depuis 1996 un "observatoire naturaliste". Il permet de recenser, regrouper, stocker et traiter les données recueillies sur son territoire sur un système d'information géographique (SIG).

Un atlas du patrimoine naturel du Parc est paru au printemps 2008. Il s'agit de la représentation cartographique des données de l'observatoire naturaliste. Il témoigne de l'état des connaissances sur la répartition des espèces protégées ou remarquables observées dans le Parc de 1996 à 2007.

Les données recueillies par le Parc et différents naturalistes ont été enrichies, à cette occasion, par celles de l'association Indre Nature, permettant ainsi une représentation plus significative des localisations d'espèces.

I.1.1. Les sources

I.1.1.1. Inventaires réalisés dans le cadre des mesures de protection et de gestion

Depuis sa création, le Parc a développé une politique de préservation de la biodiversité par la **gestion contractuelle**, en partenariat avec des propriétaires et/ou des exploitants.

Diverses procédures ont ainsi été mobilisées avec, pour chacune, une **phase préalable d'inventaires naturalistes**.

En presque 15 ans, ces inventaires, qu'ils débouchent ou non sur des actions de gestion, ont permis d'accroître de manière très significative les connaissances sur le patrimoine naturel local :

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

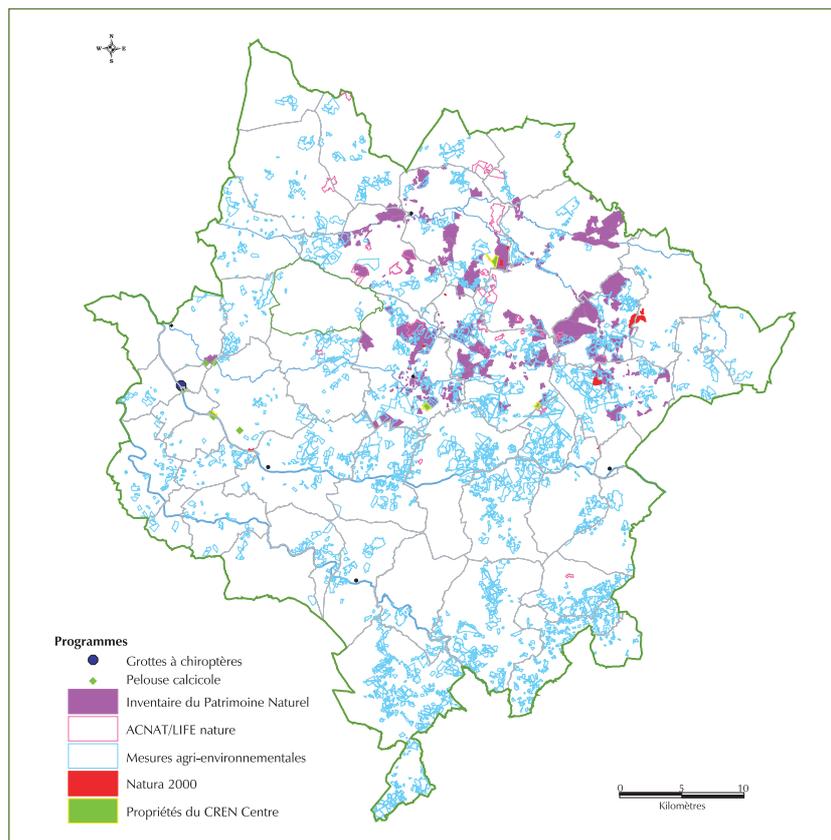
Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Carte 9 : Zones inventoriées lors de différents programmes



Inventaire du patrimoine naturel (IPN)

De 1993 à 1998, le Parc a prospecté les terrains de propriétaires volontaires sur 7 communes de la Grande Brenne. Les relevés de terrain ont permis la cartographie des habitats et le repérage des espèces végétales remarquables. Durant cette période, plus de **110 propriétés** ont été prospectées couvrant plus de **10 000 ha**.

Programme ACNAT/LIFE nature

Ce programme européen a permis de financer des conventions de gestion avec 23 propriétaires pour une surface de **830 ha portant sur des étangs, landes et marais alcalins**. Les conventions se sont étalées sur la période 1993-1998 (4 jusqu'en 2005).

Mesures agro-environnementales

- ▶ **L'Opération groupée d'aménagement foncier - environnement (OGAF)**, première mesure agro-environnementale, en « Grande Brenne », a visé au maintien de la **prairie naturelle** sur plus de **5 000 ha** entre 1993 et 1998, dont 300 ha d'espaces à haute valeur patrimoniale.
- ▶ **L'Opération locale agro-environnementale** a pris le relais de l'OGAF sur un périmètre étendu à la Petite Brenne. **3 300 ha** ont été souscrits.
- ▶ **Les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)**, de 2000 à 2002, ont permis la prospection d'environ **14 000 ha**, dont une grande partie dans la moitié sud du Parc.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

- ▶ **Les Contrats d'agriculture durable (CAD)** ont pris le relais des CTE, avec plus de 3 000 ha prospectés.
- ▶ **Les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MATER)** ont suivi les CAD. Si en 2007 seulement 11 ha ont été contractualisés, environ 4 500 ha ont été diagnostiqués en 2008, dont 4 000 ha étaient éligibles et 3 600 ont été contractualisés.

Programme "pelouses calcicoles du Pays blancois"

Six sites de pelouses calcicoles de la vallée de la Creuse et du Suin gérés par écopastoralisme totalisent **7 ha**.

Contrats Natura 2000

Ces contrats de gestion de milieux naturels signés entre l'Etat et des propriétaires permettent actuellement de gérer **112 ha** en Grande Brenne et dans la vallée de la Creuse (en rouge sur la carte ci-contre).

I.1.1.2. Autres sources de connaissances

Plusieurs associations naturalistes œuvrent sur le territoire du Parc.

On peut citer **Indre Nature**, qui réalise de nombreuses actions d'inventaire et de suivi sur l'ensemble du département. Une convention a été signée avec le Parc pour la réalisation de l'atlas du patrimoine naturel.

Ponctuellement, des organismes comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou la Réserve Naturelle Nationale de Chérine, et des associations comme l'Entomologie Tourangelle et Ligérienne ou l'antenne locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux contribuent à renforcer la connaissance du patrimoine naturel du Parc.

I.1.2. Limites

La pression d'observation (effort réalisé pour observer une espèce) est variable selon les groupes d'espèces et selon les territoires avec, historiquement, une pression plus importante en Grande Brenne.

Si les inventaires sont nombreux, les actions de suivi manquent, car elles nécessitent d'importants moyens humains.

On présume que l'ensemble des espèces présentes sont connues et localisées (cf. liste en annexe), mais l'ampleur des populations (nombre d'individus) est méconnue. Cette observation est à nuancer en fonction des groupes taxonomiques étudiés (les oiseaux sont mieux connus que les araignées...).

I.2. Zones classées

I.2.1. Ramsar

La France a adhéré en 1986 à la convention relative aux zones humides d'importance internationale, dite convention de Ramsar, du nom de la ville d'Iran où elle a été signée en 1971. La France s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire et, en 1995, un plan national d'action pour l'ensemble des zones humides françaises a été adopté ; le plan vise à enrayer la dégradation de ces milieux fragiles et à reconquérir de nouveaux espaces.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

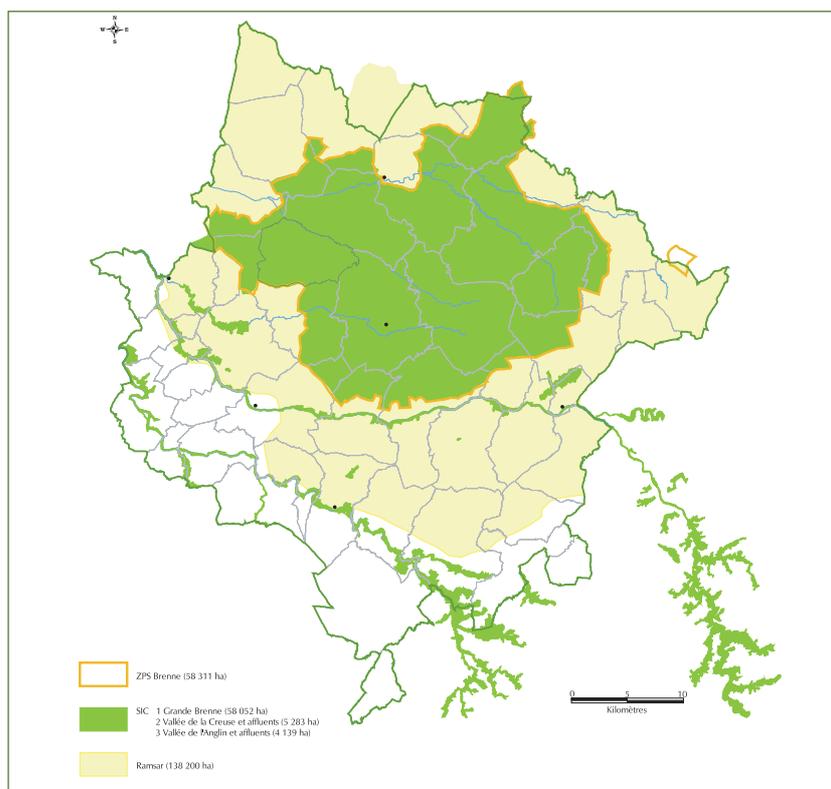
Évolution sociale, économique et culturelle

Carte 10 : Zones classées au titre de leur intérêt environnemental

24 sites Ramsar sont aujourd'hui désignés en France, dont 3 en outremer. Par ailleurs, 12 sont en cours de désignation.

La Brenne a été désignée le 8 avril 1991 au titre de la convention de Ramsar. Elle couvre la majeure partie du territoire du Parc (140 000 ha), soit l'intégralité de la Grande Brenne et de la Petite Brenne, mais seulement une partie de la queue de Brenne.

Il s'agit de la seconde plus vaste zone Ramsar de l'hexagone.



1.2.2. Natura 2000

Le réseau européen de sites Natura 2000 a pour but de lutter contre la régression de la biodiversité à l'échelle européenne. Ce réseau comprend :

- ▶ les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive «Oiseaux» (1979),
- ▶ les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive «Faune, flore, habitats» (1992).

Sur le Parc, on distingue :

- ▶ **3 sites d'intérêt communautaire (SIC)** qui seront, à terme, désignés en ZSC : « Grande Brenne », « Vallée de la Creuse et affluents » et « Vallée de l'Anglin et affluents ». A noter qu'une bonne partie du site de la vallée de la Creuse est située en dehors du Parc.
- ▶ **1 projet de ZPS** calqué sur le périmètre de la Grande Brenne.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

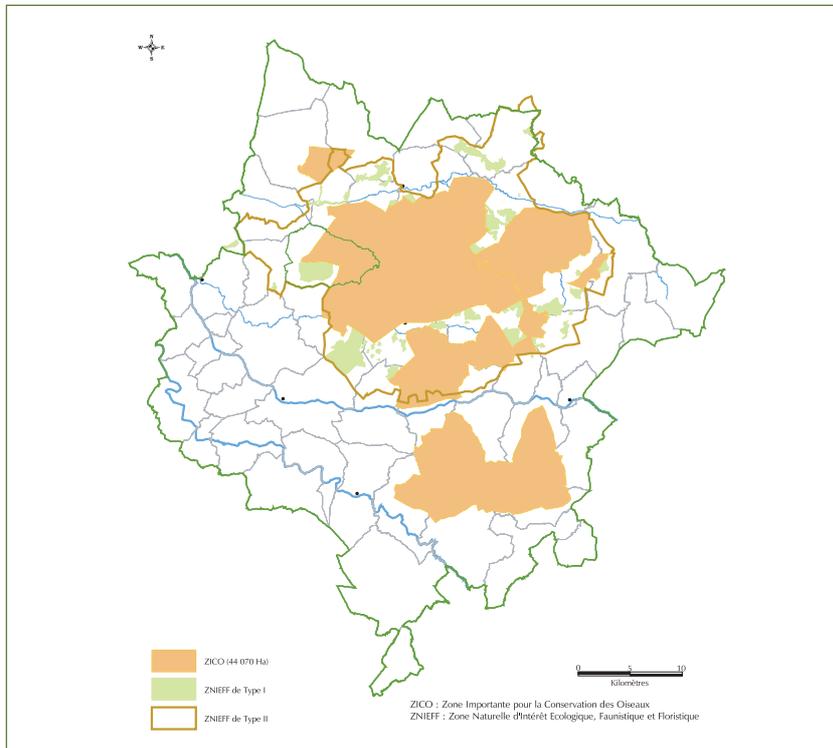
Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

I.2.3. ZNIEFF et ZICO



Carte 11 : Sites inscrits aux inventaires ZNIEFF et ZICO

I.2.3.1. Les ZNIEFF

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est un programme national lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle.

On distingue deux catégories de zones :

- les ZNIEFF de type I délimitent des secteurs de **grand intérêt biologique ou écologique** ; de **superficie réduite**. Ce sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique, qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat naturel rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou européen ;
- les ZNIEFF de type II sont de **grands ensembles naturels** qui offrent des **potentialités biologiques** importantes et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Sur le Parc, dans le cadre de la modernisation de l'inventaire national des ZNIEFF, la zone de type II a été largement réduite pour cadrer avec l'unité écologique de la Grande Brenne. Elle concentre le plus grand nombre d'étangs et la totalité des étangs remarquables, à l'exception de l'étang des Loges (Niherne) et de l'étang Duris (Luant).

59 ZNIEFF de type I ont été proposées sur la Grande Brenne. Elles couvrent 12 569 ha, soit 22 % de la ZNIEFF de type II.

Pour le sud du Parc, une cinquantaine de sites devrait être proposée dans les mois qui viennent. Désormais, l'inventaire des ZNIEFF sera actualisé en continu au niveau régional, et d'autres sites pourront venir enrichir cet inventaire.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Carte 12 : Espaces naturels bénéficiant d'une gestion conservatoire



Zoom sur la Réserve Naturelle Nationale de Chérine

Créée en 1985 sur des terrains acquis par le département de l'Indre, la RNN de Chérine abrite un vieil étang avec roselière (Ricot), des étangs neufs créés en 1997, des prairies semées de mares, des landes, bois avec saulaies tourbeuses et anciennes marnières. Ces dernières années, la Réserve a conclu des convention de gestion pluri-annuelles avec trois propriétaires privés de sa périphérie, sur une superficie de 558 ha, dont 117 ha d'étangs.

En 2007, son personnel était de 6.4 ETP, et son budget de 340 000 euros.

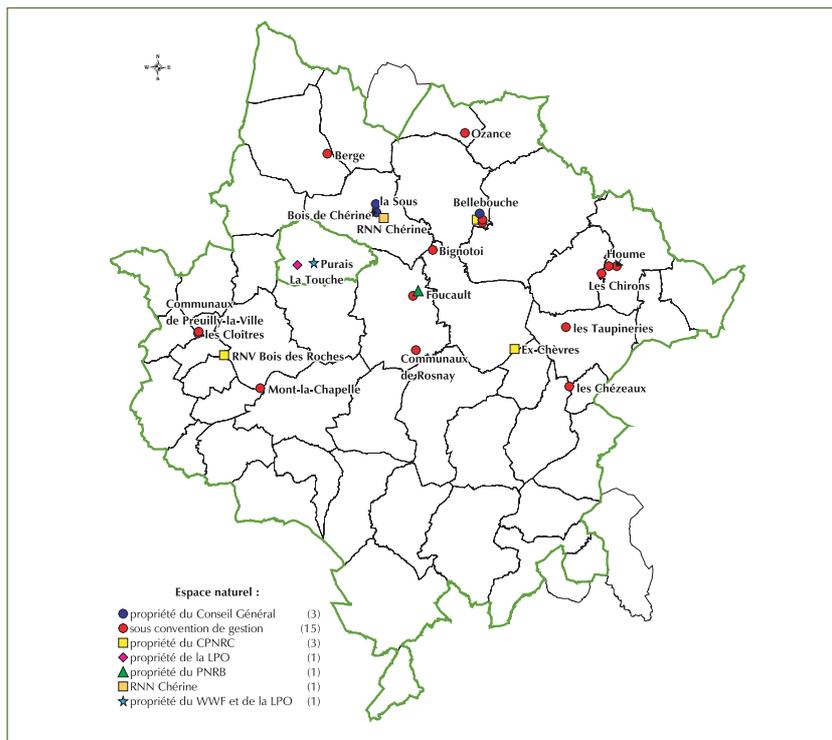
D'une superficie de départ de 145 ha, la Réserve devrait passer à 325 ha avec l'intégration (sous forme d'une « réserve éclatée ») des acquisitions récentes des bois de Chérine, des étangs Cistude, de la Touche, de la Sous et Purais. Ses bureaux sont situés dans la « Maison de la Nature et de la Réserve », créée et gérée par le Parc depuis 2002, qui est aussi un site d'interprétation et de découverte du patrimoine naturel de la Brenne.

1.2.3.2. Les ZICO

L'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) recense les biotopes et les habitats des oiseaux sauvages les plus menacés.

Au niveau du Parc, 5 zones ont été inscrites à l'inventaire des ZICO : 3 dans la Grande Brenne, 1 dans la Petite Brenne ainsi qu'un secteur proche d'Azay-le-Ferron pour l'Outarde canepetière. Ces secteurs couvrent une surface de 44 070 ha soit environ 30 % du territoire du Parc.

1.2.4. Espaces « préservés »



1.2.4.1. Espaces protégés

En 1997, le territoire du Parc comportait :

- ▶ un espace protégé de manière réglementaire : **la RNN de Chérine**
- ▶ quelques espaces sous maîtrise foncière :
 - Le site des étangs Foucault (110 ha dont 40 ha d'eau), propriété du Parc depuis 1996.
 - Le site du Bois des Roches (12 ha) sur la vallée de la Creuse (propriété du Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, qui abrite d'importantes colonies de chiroptères), ainsi que des surfaces de bois (Mézières-en-Brenne) propriétés du Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre depuis 1992 (qui font partie du site de Bellebouche, appartenant au département de l'Indre et à la commune de Mézières en Brenne).

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Depuis 10 ans, **plusieurs espaces naturels de grande valeur patrimoniale ont fait l'objet d'acquisitions foncières** :

- ▶ l'étang de la Touche (Lingé) par la LPO,
- ▶ l'étang Ex-chèvres (Migné) par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre,
- ▶ les bois de Chérine (St-Michel-en-Brenne) par le département de l'Indre,
- ▶ l'étang de la Sous (St-Michel-en-Brenne) par le département de l'Indre,
- ▶ l'étang Purais (Lingé) par le WWF et la LPO.

1.2.4.2. Espaces bénéficiant d'une gestion conservatoire

Deux types d'espaces bénéficient aujourd'hui de mesures contractuelles hors cadre agricole :

- ▶ les sites sous contrat Natura 2000 (112 ha)
- ▶ les sites sous convention :
 - les pelouses calcicoles (7 ha) et 2 sites initialement en convention AC-NAT/LIFE encore gérés de manière conservatoire en Grande Brenne,
 - une grotte à chauves-souris (cave Poirière),
 - une surface en prairie (communaux de Rosnay).

Il est à noter que plusieurs conventions de gestion sont arrivées à terme durant les dix dernières années et n'ont pas été renouvelées.

Les données concernant les habitats, la faune et la flore se basent essentiellement sur l'Atlas du patrimoine naturel du Parc naturel régional de la Brenne (PNRB, 2007), les inventaires de l'association Indre Nature, et le Guide de la flore remarquable (F. Pinet, 2005).

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

• Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

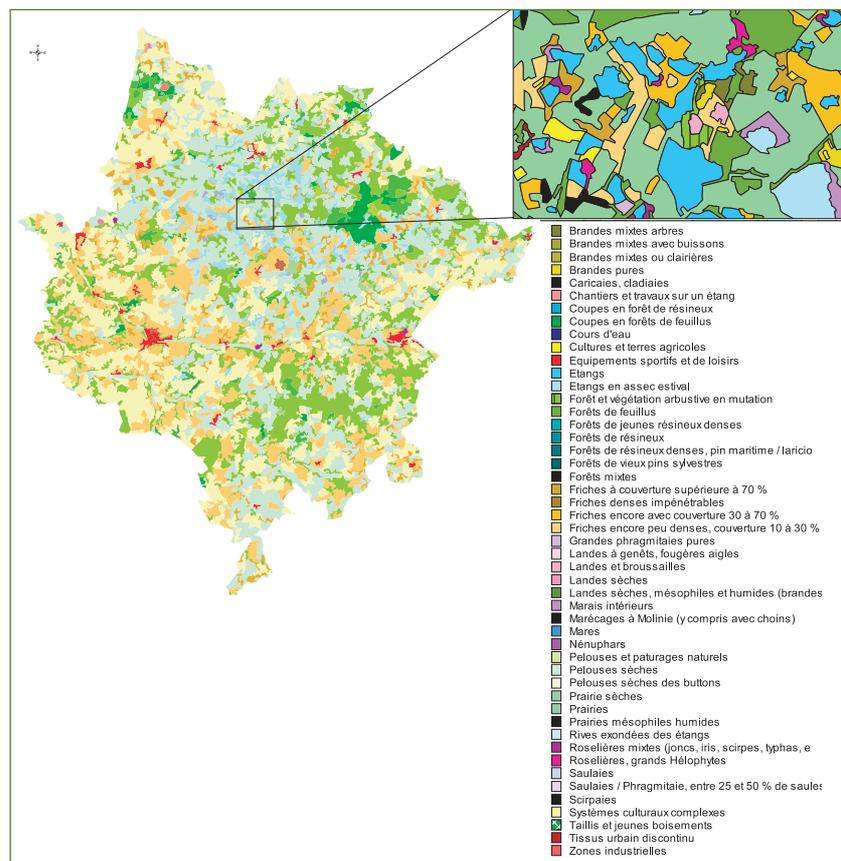
II. HABITATS NATURELS

II.1. Habitats présents

Le territoire du Parc héberge de nombreux habitats naturels, en particulier en son cœur, la Grande Brenne où l'on parle de véritable « mosaïque ». D'une part, les différents milieux brillent par leur nombre, ainsi que le signale un texte de l'Amicale phytosociologique (1969) indiquant que « la Brenne possède 25 des quelque 56 classes de végétation présentes en France métropolitaine, régions littorales, méditerranéennes et alpines comprises » ; d'autre part, les milieux sont imbriqués, entremêlés les uns dans les autres, et il n'est pas rare de rencontrer sur quelques mètres une gradation allant d'associations xérophiles sur button à celles hydrophiles d'étang.

Carte 13 : Exemple de « mosaïque » d'habitats naturels en Grande Brenne

(Source : PNRB-IFEN)



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

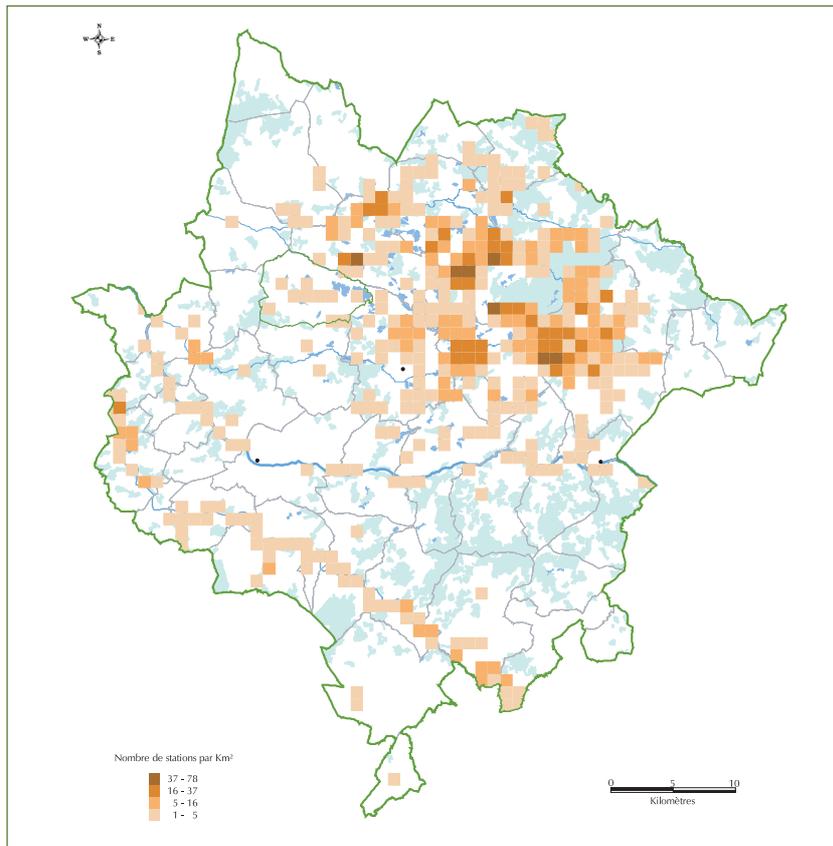
II.2. Habitats remarquables

Le Parc héberge 28 des 131 habitats naturels classés Natura 2000 présents en France, soit environ 1/5.

Le Parc héberge aussi plus de 80 % des habitats Natura 2000 de la région Centre.

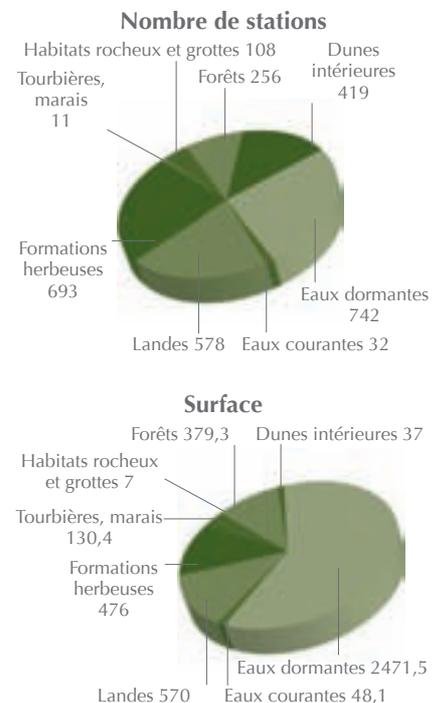
Cela témoigne de la grande variété de la végétation : depuis la végétation aquatique à celle très sèche des dalles de calcaire ou de grès, des prairies aux boisements, en passant par les landes.

Graphique 3



Carte 14 : Densité d'observations d'habitats naturels d'intérêt européen
(Source : PNRB 2007)

Graphique 3 : Répartition des habitats naturels d'intérêt européen inventoriés par nombre de stations et par surface



Zoom sur la prairie à Molinie

L'habitat naturel "prairie humide à Molinie bleue" est une végétation remarquable d'intérêt européen (Natura 2000). Il peut se présenter sous deux aspects assez différents en terrain acide ou en terrain basique. Dans de nombreux cas, cet habitat, lorsqu'il est pâturé régulièrement, n'est pas dominé par la Molinie bleue mais par le Jonc acutiflore (cf. photo ci-contre).

En terrain acide, la Molinie est accompagnée par le Jonc acutiflore, le Carum verticillé, l'Écuelle d'eau, la Cardamine des prés, l'Orchis à fleurs lâches...

A l'opposé, en terrain basique la Molinie se développe avec le Choin noirâtre, le Marisque, l'Epipactis des marais, l'Orchis des marais.

Derrière les queues d'étangs ou dans les fonds humides, on peut observer des nappes de joncs. Il s'agit généralement du Jonc acutiflore. C'est lui qui dessine de vastes taches vert foncé au sein des prairies en Brenne. C'est souvent le signe d'un terrain peu riche en éléments nutritifs et intéressant sur le plan de la flore.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

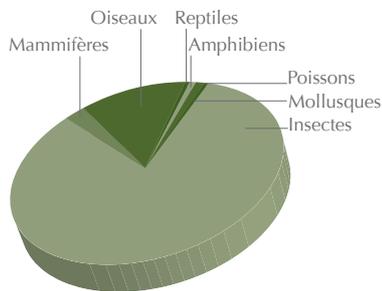
Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

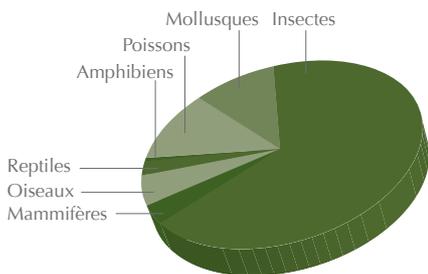
Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Graphique 4 : Répartition du nombre d'espèces de la faune inventorié



Graphique 5 : Répartition par classe des espèces animales protégées recensées



Carte 15 : Localisation des observations d'espèces de la faune protégée

(Source : PNRB 2007)

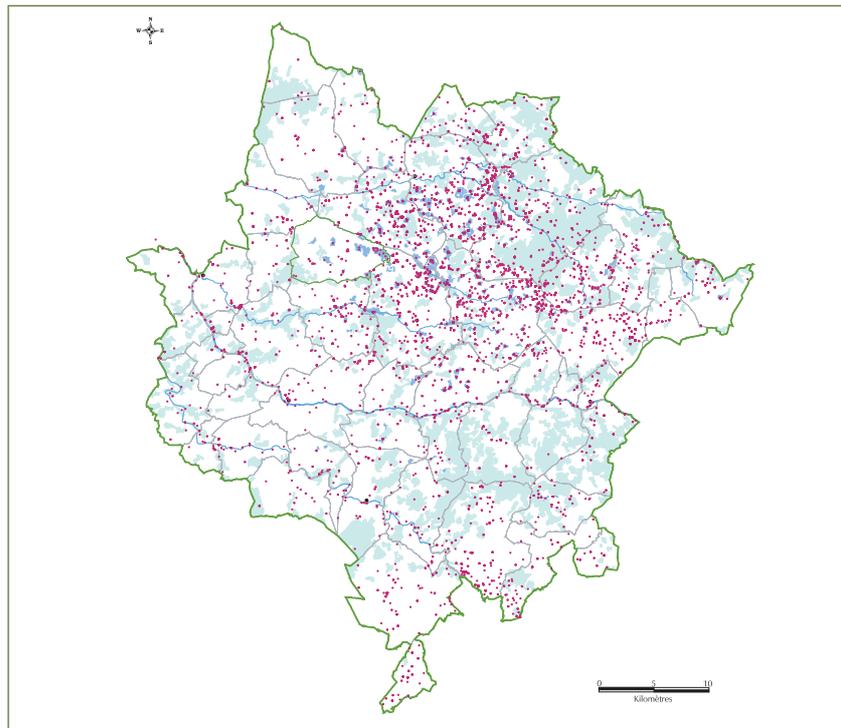
III. FAUNE ET FLORE

III.1. Faune

III.1.1. Espèces recensées

Les données collectées par les associations Indre Nature et Entomologie tourangelle totalisent **2 367 espèces dont 288 espèces protégées (niveaux régional et national).**

Graphiques 4 et 5



III.1.2. Principales classes inventoriées

III.1.2.1. Insectes

L'inventaire des insectes sur le Parc repose essentiellement sur des campagnes de prospection effectuées par l'Entomologie tourangelle et ligérienne (ETL) et d'autres associations naturalistes. Ces campagnes, réalisées soit par piégeage lumineux nocturne, soit à l'aide de pièges à bière ou par filet fauchoir, ont permis de recenser 1 920 espèces d'Insectes dont 32 protégées.

A noter que 75 % des espèces françaises d'Odonates (libellules et demoiselles) sont présentes sur le territoire du Parc.

Cette grande diversité d'insectes témoigne d'une variété de milieux et d'un territoire moins touché que d'autres en France par les pesticides.



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

III.1.2.2. Mollusques

On compte 19 espèces de mollusques (7 espèces de Bivalves, 12 espèces de Gastéropodes).

Les mollusques se répartissent en bivalves (moules, huîtres...) et gastéropodes (escargots, limaces...). Sur les 60 espèces de mollusques protégées en France, une seule a été trouvée sur le territoire du Parc : la Mulette épaisse (photo). Ce faible nombre d'espèces recensé est très probablement lié à une carence d'inventaires : à l'exception de cette Mulette qui a bénéficié d'un inventaire spécifique dans le cadre du document d'objectifs Natura 2000 sur la vallée de la Creuse, ce groupe n'a encore été que peu étudié localement.

Une amélioration de la connaissance doit donc être particulièrement envisagée.



III.1.2.3. Poissons

Les stations de poissons indiquées ci-contre proviennent pour la plupart de pêches électriques réalisées par l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) et la fédération départementale de pêche et ne concernent que les rivières. Sur les 24 espèces de poisson présentes sur le territoire du Parc, 7 espèces protégées sont connues à ce jour.

Certains poissons comme la truite sont de bons indicateurs de la qualité des cours d'eau. Ils se rencontrent donc plus fréquemment dans les petits cours d'eau du sud du Parc.

III.1.2.4. Amphibiens

18 espèces soit plus de la moitié des 35 espèces d'amphibiens autochtones présents en France - tous protégés strictement, hormis les Grenouilles vertes et rouses - est présente sur les communes du Parc.

Les observations se répartissent sur tout le territoire et la densité de stations plus faible sur le secteur du Blanc et d'Azay-le-Ferron résulte principalement d'un déficit de prospection.

De nombreux amphibiens, comme le Sonneur à ventre jaune, sont aujourd'hui menacés de disparition à cause de la destruction de leur habitat.

III.1.2.5. Reptiles

Le Parc recense 13 espèces de reptiles dont 11 des 37 espèces autochtones protégées en France.

En l'absence d'inventaire systématique des reptiles sur le territoire, la Cistude d'Europe (photo) représente à elle seule 58 % des observations effectuées à ce jour avec une des plus belles populations françaises estimée à plusieurs milliers d'individus.

Il est à noter que certaines espèces sont particulièrement rares et peu observées comme la Couleuvre d'Esculape alors que d'autres, au contraire, sont vues fréquemment comme le Lézard des murailles, le Lézard vert ou l'Orvet et peu rapportées.



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



III.1.2.6. Oiseaux

Avec 310 espèces dont 186 protégées totalement, les oiseaux sont sans doute le groupe le plus connu et le mieux inventorié sur le Parc, notamment grâce aux comptages des oiseaux d'eau hivernant (Wetlands International). Reconnue à l'échelle internationale pour la quantité et la diversité des espèces présentes ici, la Brenne héberge ou voit passer les 3/4 des 365 espèces d'oiseaux protégées en France.

III.1.2.7. Mammifères

63 espèces de Mammifères dont 28 protégées sur les 68 que compte la France ont été recensées, dont des espèces encore rares localement comme la Loutre, la Genette et le Castor d'Europe.

Avec 20 espèces identifiées, plus de la moitié des espèces de chiroptères européens a été observée sur le territoire.

III.2. Flore

III.2.1. Espèces recensées

La flore du territoire inventorié compte **1 599** espèces, dont 1 273 espèces de plantes supérieures. Il s'agit d'un chiffre considérable pour une zone d'environ 175 000 ha (47 communes + Lingé).

Parmi ces plantes, on relève 350 espèces remarquables : 26 sont protégées en France, **97** en Région Centre, **227** revêtent un Intérêt Patrimonial Local.

A titre d'exemple, le PNR de Chartreuse³, qui abrite plus de 2 000 espèces végétales, compte 18 espèces d'intérêt national (Conservatoire Botanique National Alpin, 2001), le PNR du Perche⁴ compte 1 100 espèces, dont 14 d'intérêt national.

Les plantes remarquables se divisent en deux catégories, celles qui sont légalement protégées, et celles qui présentent un Intérêt Patrimonial Local identifié.

L'Intérêt Patrimonial Local caractérise une espèce qui présente une particularité sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne. Quatre critères ont été retenus :

- ▶ espèce liée à des biotopes ponctuels, fragiles, spécifiques ou éphémères,
- ▶ espèce en fort déclin,
- ▶ espèce dont les populations sont naturellement faibles à l'échelle nationale,
- ▶ espèce à fort intérêt biogéographique (endémique, en limite d'aire ou à aire disjointe).

5 523 stations de plantes remarquables ont été rassemblées à l'occasion de l'élaboration du Guide photographique de la flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne (F. Pinet, 2005). Dans leur très grande majorité, elles ont été recensées après 1995.

³ Parc alpin de moyenne montagne (de 250 à 2000m), situé entre Grenoble et Chambéry, sur une surface de 91 300ha.

⁴ Parc situé entre la Beauce et la Normandie, sur un territoire de 207 000ha.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

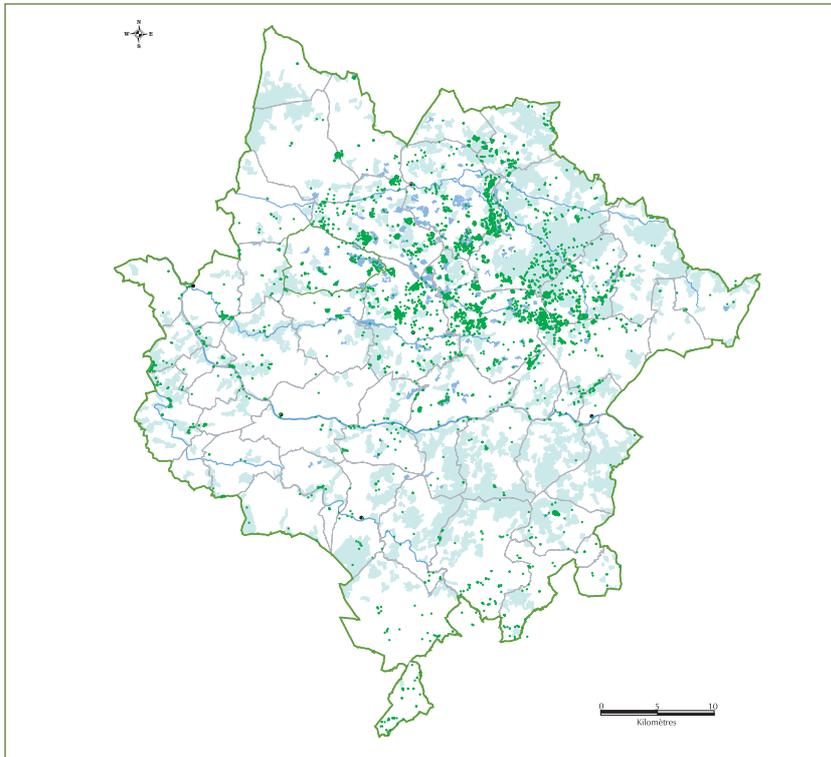
Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



Carte 16 : Localisation des observations d'espèces de la flore protégée

(Source : PNRB 2007)

III.2.1.1. Appartenance géographique des plantes en présence

Le Parc naturel régional de la Brenne se situe dans le secteur franco-atlantique (sous-secteur ligérien) du large domaine atlantico-européen. À l'intérieur du secteur franco-atlantique, la flore médio-seuropéenne perd de son influence et on assiste à une remontée des **éléments subméditerranéens et atlantiques**. Les grandes influences atlantiques ont semble-t-il progressé, par le nord-ouest, via les vallées de la Loire et de l'Indre. L'influence subméditerranéenne s'est organisée, depuis le sud-ouest, à partir du Poitou en passant par les vallées de l'Anglin et de la Gartempe.

Le fond floristique du territoire est constitué en majorité d'espèces de l'Europe moyenne.

On observe que les vallées et notamment celle de la Creuse accueillent des **espèces méditerranéennes** en exposition Sud, et dans le même temps des **espèces montagnardes** en exposition Nord ou dans les fonds de vallons encaissés. Le Parc se situe dans une **zone de carrefour**, où les subtilités du relief prennent toute leur importance.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

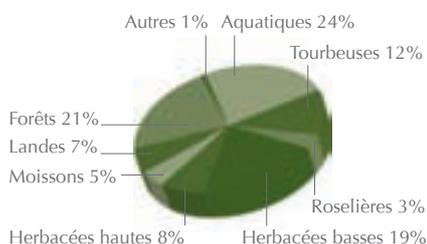
Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Graphique 6 : Flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne

(Source : F. Pinet - 2005)



III.2.1.2. Plantes remarquables

La flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne est fortement liée aux végétations en **relation avec une eau constamment présente ou très proche**.

Graphique 6

Les informations rassemblées grâce à l'inventaire floristique des bords de routes et chemins du Parc naturel régional de la Brenne (Indre-Nature 2005) montrent aussi l'importance de ces « milieux ». La « Grande Brenne » s'illustre par le nombre d'espèces remarquables qu'on peut y rencontrer. En périphérie, la richesse floristique est plus faible.

Un équilibre à maintenir pour les trois grands types de milieux

Les **végétations** (Aquatiques, Tourbeuses et Roselières) abritent environ 1/3 des espèces de la flore remarquable. Les **milieux ouverts** (plantes herbacées et des moissons) composent un second 1/3. Ils revêtent donc une importance non négligeable. Le dernier 1/3 représente les **milieux ligneux**.

Il semble important que cet équilibre puisse perdurer. Toutefois, la friche a gagné du terrain sur les milieux ouverts (déprise agricole des années 1990 notamment). Le dernier tiers tend naturellement à s'imposer.

III.2.2. Présentation de quelques espèces remarquables

On rencontre par exemple 46 « espèces » d'orchidées sur le territoire. Elles se répartissent sur différents milieux. Les lignes qui suivent tentent de brosser un tableau des espèces emblématiques des différents milieux. Les espèces en gras sont protégées au niveau régional.

III.2.2.1. Végétation des étangs

Au sein des roselières, des herbiers, des groupements à nymphéa ou encore des rives sableuses dénudées se développent de nombreuses espèces remarquables. La Caldésie à feuilles de Parnassie, la Marsilée à quatre feuilles et le Fluteau nageant revêtent un intérêt européen, puisqu'elles sont protégées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitats.

On y trouve également Souchet de Micheli, Millepertuis des marais, Grande Douve, Laïche de Bohème...



III.2.2.2. Prairies maigres et pelouses siliceuses des buttes de grès

Une flore adaptée à des conditions de sécheresse rigoureuses se rencontre sur des sols souvent superficiels : petits trèfles à affinité méditerranéenne, Héliantheme en ombelle voire, ponctuellement, l'Anémone pulsatile, dans les prairies maigres, on rencontre la **Sérapias langue**, parfois en grand nombre.

III.2.2.3. Prairies mésophiles et humides

Les premières accueillent par exemple la Grande Marguerite et le Trèfle rampant. Les secondes le Jonc acutiflore, et le Lychnis à fleurs de coucou.

III.2.2.4. Landes à bruyères

Elles accueillent dans les trouées le Glaïeul d'Illyrie, la Linaire de Pélissier et, dans les dépressions humides, des micro tourbières à Droséra à feuilles rondes ou encore la Grassette du Portugal.

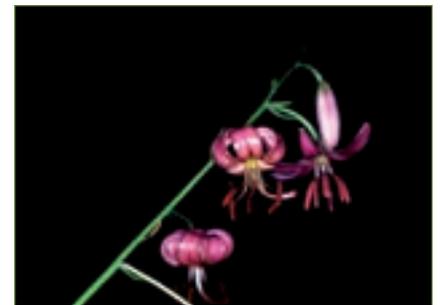
Les landes sèches abritent également la Bruyère cendrée, l'Ajonc nain et la Callune. Les landes humides la Bruyère à quatre angles, la Molinie bleuâtre ou encore la Lobélie brûlante.

III.2.2.5. Pelouses sur calcaires

Elles abritent de nombreuses espèces adaptées comme l'Astragale à feuilles de Glycine. Les Orchidées exigeantes en chaleur et en milieu calcaire trouvent une place de choix sur ces pelouses, avec plus de vingt espèces, dont certaines protégées au niveau régional. De nombreuses espèces végétales y sont en limite nord de répartition (Trèfle strié, Erable de Montpellier, Amélanancier, Campanule érine...).

On dénombre pas moins de 350 espèces végétales liées aux pelouses et lisières calcicoles..

Ce type de milieu, particulièrement difficile, nécessite d'importants efforts d'adaptation : on trouve ainsi des arbres nains comme l'Hélianthème couché et la Germandrée des montagnes, des plantes grasses comme certains orpins, des plantes annuelles à développement printanier au niveau des dalles rocheuses, des plantes parasites, des légumineuses...



III.2.2.6. Forêts

Les forêts de Chêne sessile et Chêne pédonculé dominent. Des plantations de résineux (Pin maritime, Pin sylvestre...) ont eu lieu dans les années 1950-1960 essentiellement.

Les forêts d'ubac des vallées de la Creuse et de l'Anglin permettent aux fougères, Scolopendre et Dryoptéris de pousser sur leurs pentes. Ponctuellement, sur les coteaux, se rencontrent des plantes de montagne que l'on retrouve notamment dans le Massif Central : **Lis martagon**, **Scille fausse jacinthe**, **Laïche digitée**, Renouée bistorte...

III.2.2.7. Marais alcalins

Dans les trouées du **Choin noirâtre** et du **Marisque**, une flore originale s'offre aux regards : Parnassie des marais, Samole de Valérand, Épipactis des marais, Gentiane pneumonanthe, et la fameuse Orchis de Brenne (endémique).

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

■ Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

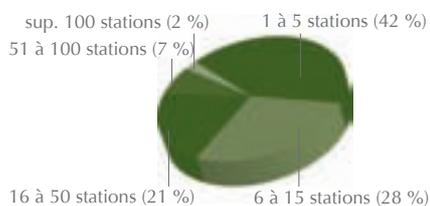
Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Graphique 7 : Répartition des espèces remarquables par nombre de stations



III.2.3. Des milieux globalement fragilisés

Parmi les 328 espèces de plantes supérieures remarquables, 7 n'ont pas été revues récemment mais sont réglementairement protégées, au niveau régional ou national. Les statistiques ci-contre concernent donc plus particulièrement 321 plantes.

Graphique 7

On constate donc que 70 % des espèces remarquables du Parc sont présentes dans moins de 15 localités (stations) identifiées sur l'ensemble du territoire. Si on ajoute que 38 espèces remarquables ne sont connues que dans une seule station, on constate la **fragilité d'une bonne partie de la flore** remarquable.

Évolution de la biodiversité

I. PRÉAMBULE

I.1. De quoi parle-t-on ?

« La diversité biologique, ou biodiversité, est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs [dite diversité écosystémique]. »

(XVIII^e Assemblée Générale de l'UICN, «the World Conservation Union», Costa Rica, 1988).

I.2. Pourquoi un diagnostic de l'évolution de la biodiversité ?

Les éléments ci-dessus présentent le Parc naturel régional de la Brenne comme un territoire particulièrement riche. Cependant, plusieurs éléments viennent tempérer ce constat :

- ▶ malgré des dispositifs de suivi, certaines espèces ne sont plus observées aujourd'hui et sont considérées comme « à retrouver »,
- ▶ le nombre d'individus de plusieurs autres espèces a régressé au cours des dix dernières années,
- ▶ la « mosaïque des milieux » propre à la Grande Brenne et qui fait la richesse du territoire tend à s'étioler depuis les années 1960.

Ainsi, même si l'évolution perçue ne semble pas aussi dramatique que sur le reste du territoire français, le sentiment d'une régression de la biodiversité est partagé par la plupart des observateurs.

Dans le cadre de cette analyse de l'évolution du territoire, une série de naturalistes⁵ ont été interrogés pour tenter d'étayer ce sentiment.

I.3. Limites de l'exercice

I.3.1. Quel(s) point(s) de comparaison ?

Lorsqu'on analyse l'évolution de la biodiversité, un premier problème se pose : Quelle **période de référence** choisit-on ?

Peut-on légitimement considérer que l'état de référence serait plutôt la situation du territoire dans les années 1950, ou dans les années 1970 ? La configuration du territoire était par exemple très différente au milieu du XIX^e siècle (culture de céréales et brandes prédominants).

La biodiversité évolue considérablement avec l'utilisation des sols, au gré des changements socio-économiques⁶.

⁵ Dans l'ordre alphabétique, François Bourgmeister (Fédération de Chasse), Pierre Boyer (Indre Nature), Laurent Duhautois (IFEN), Patrick Luneau (CPIE), Eric Mâle-Malherbes (Réserve Nationale de Chérine), Jacques Marquet (Entomologie tourangelle), François Pinet (Parc Naturel Régional de la Brenne), Jean Servan (Muséum National d'Histoire Naturelle), Jacques Trotignon (Réserve Nationale de Chérine), Nicolas Van Ingen (photographe indépendant).

⁶ cf. *Histoire d'un paysage de Brenne. Le domaine de Chérine et ses environs (1838-2004)*. Élisabeth Trotignon. Études de la Réserve Naturelle de Chérine. Juin 2006.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

D'importantes modifications paysagères ont accompagné les **mutations économiques des années 1970-1980**, et se sont accélérées fin 80-début 90 (réformes de la PAC de 1988 et 1992, modernisation des pratiques piscicoles).

Elles ont vivement marqué les esprits des naturalistes, causant la régression d'habitats, d'espèces de faune et de flore considérées comme emblématiques de ce territoire.

Il s'agit d'une part d'éléments paysagers structurants (régression des prairies, développement de la friche en Grande Brenne, disparition de haies dans le Pays Blancs et au Sud de la Creuse).

D'autre part, des espèces de faune et de flore qui étaient communes dans les années 1970 ont régressé avec la modernisation des pratiques agricoles (ex. plusieurs plantes messicoles, certains rhinolophes) et piscicoles (ex. nymphéas, busard des roseaux).

Toutefois, ces grandes mutations sont antérieures au début de la charte actuelle. Il semblerait arbitraire de choisir l'une des dates mentionnées ci-dessus comme point de comparaison, sauf si l'on cherche à caractériser l'évolution de la biodiversité en lien avec un facteur précis (ex. intensification agricole des années 1970-1990). Ce n'est pas l'objectif de ce propos.

Dans le cadre de la révision de la charte, la **période d'étude imposée** est la décennie **1998-2008**. On choisira donc 1998 comme date de référence pour tenter d'esquisser une évolution de la biodiversité.

Les experts rencontrés dans le cadre de cette réflexion s'accordent pour dire que la tendance générale à la régression s'est atténuée à la fin des années 1990. Néanmoins, le nombre d'individus de certaines espèces continue de diminuer.

1.3.2. Des dispositifs de suivi incomplets

La définition de la biodiversité présentée ci-dessus laisse entendre qu'un diagnostic exhaustif de l'évolution de la biodiversité demanderait un dispositif de suivi considérable, dispositif qui n'est pas mis en place sur le territoire.

Aussi, pour la période 1998-2008, il est très délicat d'illustrer scientifiquement le sentiment de perte de biodiversité, d'autant que toutes les espèces présentes sont loin d'être toutes inventoriées (ex : papillons nocturnes...).

Les associations naturalistes, la Réserve de Chérine et le Parc manquent de données de suivi d'espèces correspondant à la période d'étude.

L'ébauche de diagnostic qui suit s'appuie sur les suivis disponibles, et sur des « **dires d'experts** » pour esquisser une évolution des milieux depuis 1998.

On s'intéressera tout d'abord aux milieux humides, puis aux milieux terrestres, en se posant la question suivante :

Malgré les régressions ressenties, le territoire du Parc naturel régional de la Brenne peut-il toujours être qualifié de « **riche** » à l'échelle nationale⁷ ? Dans quelle mesure les milieux sont-ils fragilisés ?

⁷ cf. supra 1273 espèces de plantes supérieures, ce qui est remarquable pour un territoire de la superficie du Parc avec un effet de relief très faible, en zone de plaine (climat atlantique).

II. MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

II.1. Étangs

II.1.1. Flore

II.1.1.1. Un recul de la végétation remarquable des étangs

Constats

- ▶ Les naturalistes soulignent tous le **recul de la végétation aquatique**. Cette régression date des années 1980-1990, mais la situation stagne depuis 1998. Certains éléments ont toutefois continué à disparaître au cours des dernières années.
- ▶ Les observateurs redoutent que la perte de biodiversité sur les étangs ne soit irréversible.
- ▶ Les étangs où des **éléments de végétation remarquable** persistent sont pour la plupart situés en **tête de chaîne** d'étangs, ou sont isolés sur les bassins versants⁸ (en périphérie de la Grande Brenne).

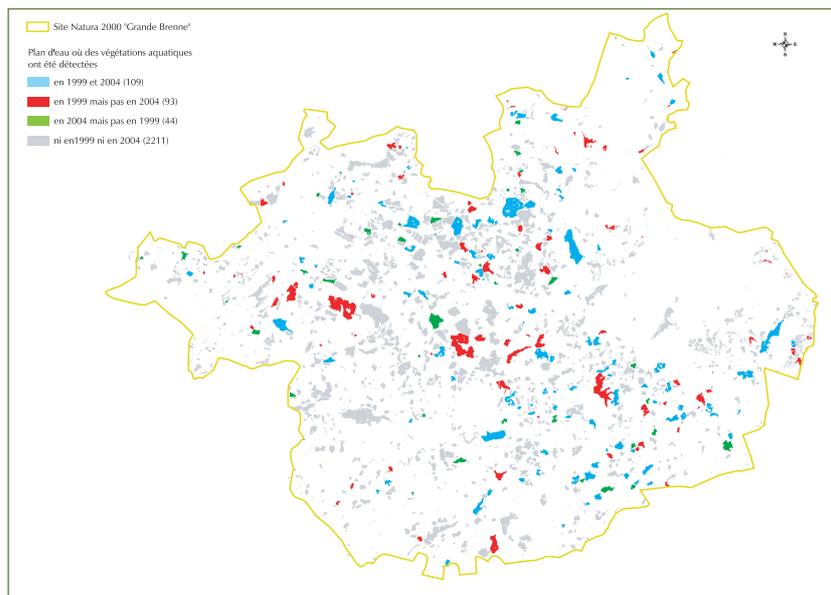
Exemples

- ▶ Plusieurs espèces considérées comme typiques du Parc ont continué à régresser depuis 1998. C'est le cas du **Nénuphar jaune**, du **Nymphéa blanc** (devenu encore plus rare), du **Scirpe** lacustre, de la **Renouée amphibie** et des **myriophylles autochtones** notamment. Les nymphéas n'avaient pas été cartographiés par Louis Rallet en 1935. Ils se sont probablement développés au milieu du XX^{ème} siècle. Alors qu'on les trouvait encore sur presque tous les étangs jusqu'en 1985, on ne les rencontre plus que sur une trentaine de sites actuellement.
- ▶ La **Caldésie à feuilles de Parnassie**, plante aquatique/amphibie qui constitue un bon indicateur pour la qualité de l'eau⁹, a été recensée au moins une fois sur 88 étangs depuis 1935. Mais on ne la retrouve plus que sur 37 sites actuellement. Les étangs où on ne la rencontre plus sont plus eutrophes que ceux où elle demeure présente.
- ▶ Si les graminées résistent mieux aux pratiques piscicoles, les roselières, végétation emblématique de la Brenne, ont tout de même régressé dans les années 1980. Celles qui se maintiennent encore sont atterries en grande partie. La Réserve de Chérine estime que le nombre d'étangs dont les roselières sont encore suffisamment riches pour accueillir des espèces spécialisées comme le Butor étoilé est tombé à 90 aujourd'hui.
- ▶ La carte (page suivante) présente pour le site Natura 2000 « Grande Brenne » les étangs où l'on a pu, à partir des campagnes de photographies aériennes, détecter des végétations aquatiques. Elle illustre la tendance de régression de ces végétations sur la période 1999-2004.

⁸ Les trois bassins versants de Grande Brenne sont le Suin, la Claise et les Cinq Bondes.

⁹ Thèse de Cécile Otto-Bruc (docteur en Ecologie, Muséum national d'Histoire Naturelle)

Carte 17 : Évolution de la distribution des végétations aquatiques



Facteurs présumés

► Les **pisciculteurs** et négociants piscicoles rencontrés dans le cadre du diagnostic admettent que certains **excès** ont eu lieu dans les années 1980-1990 (herbicides sur les étangs, apports de nutriments notamment).

L'augmentation de la **charge de poisson et les pratiques associées** (chaulage, apport d'engrais, nourrissage) peuvent expliquer en partie le recul de certains éléments de végétation.

Le nombre d'étangs pêchés régulièrement diminue : investissements et charge de travail en hausse incitent certains propriétaires à abandonner la pêche. Mais la production se maintient, les étangs qui sont toujours exploités le sont de façon plus intensive.

La baisse de luminosité liée à la turbidité et l'activité de fouissage des carpes en fond d'étang ne favorise pas le maintien de la végétation flottante.

► Si le Syndicat des pisciculteurs affirme que **l'usage d'herbicides** a cessé, il est possible qu'il y ait encore quelques usages isolés. Du fait de la configuration des chaînes d'étangs (interconnexions), ce type de pratique peut avoir des répercussions insidieuses à l'échelle de la Grande Brenne.

Par ailleurs, les herbicides ont été remplacés sur certains étangs par des **poissons herbivores** comme les Carpe amour, qui pénalisent également la végétation aquatique.

► Le **ragondin et le rat musqué** se nourrissent de végétations amphibie et aquatique, mais leur prélèvement n'est pas suffisant pour détruire de vastes sites. Ils peuvent endommager les sites déjà fragilisés. Ils ne s'attaquent pas non plus à la végétation subaquatique.

► Le **Cygne tuberculé**, qui se développe ces dernières années ici comme sur l'ensemble du territoire français¹⁰, consomme également la végétation aquatique.

► Enfin, l'alimentation des étangs par forage introduit de l'eau froide et calcaire susceptible de perturber les milieux et peut aussi poser problème au-delà réserve en eau (nappes).

¹⁰ Autour de 350 individus comptabilisés par Indre Nature et la Fédération de Chasse entre 1998 et 2001, près de 600 depuis 2005. Augmentation sensiblement égale au niveau national entre 2001 et 2007 (+61%) d'après les résultats du STOC.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

II.1.1.2. Des espèces invasives qui progressent

- ▶ Depuis 2003, la **Jussie** (photo), plante aquatique flottante, apparaît régulièrement sur certains étangs. Elle se reproduit très facilement par boutures, ce qui peut l'amener à asphyxier littéralement les milieux.
- ▶ La **Renouée du Japon** se propage également par endroits. Sa croissance est particulièrement rapide.
- ▶ Citons aussi la progression de la laitue d'eau, du Myriophylle du Brésil, du Raison d'Ours d'Amérique, de la Grande Berce du Caucase...
- ▶ **Depuis 2007, l'Écrevisse rouge de Louisiane** (photo) a fait son apparition sur le territoire du Parc : 5 foyers sont désormais identifiés. Cette dernière est sans doute aujourd'hui la plus grande menace pour la biodiversité du Parc.



II.1.2. Faune

II.1.2.1. Oiseaux

Constat 1 : une partie de l'avifaune remarquable fragilisée

- ▶ A priori, il n'y a **pas eu de perte d'espèce** sur la période d'étude, mais une baisse du nombre d'individus pour quelques espèces emblématiques.
- ▶ Le recul de la végétation flottante réduit le nombre de sites pour certains oiseaux **nicheurs** emblématiques comme la Guifette moustac, le Grèbe à cou noir et la Mouette rieuse.

Exemple

- ▶ Le **Butor étoilé**, espèce emblématique, recule également sur la période d'étude. Les comptages effectués par la RNN de Chérine et l'antenne de la LPO ont permis d'entendre 32 mâles chanteurs en 2001, et seulement 8 en 2007 (dont 7 réguliers). Les effectifs seraient si bas actuellement que la population rencontrerait des difficultés pour se reconstituer. Néanmoins, la méthode d'observation a quelque peu changé depuis 2001. Les résultats ne sont donc pas rigoureusement comparables (il se peut notamment que l'on ait surestimé la population en 2001 avec un facteur 2).

A noter que la Brenne est actuellement l'un des sept noyaux de population pour l'espèce en France.

Facteurs présumés

- ▶ Ce n'est pas tant le **recul des habitats** (réduction des surfaces de roselières) que leur **banalisation** qui influe sur ces populations. Ainsi les **roselières mixtes** (présentant des chenaux et une végétation diversifiée) ont-elles régressé ces dernières années. De plus, les déficits pluviométriques n'ont pas amélioré la qualité des roselières. La plupart des grands massifs sont asséchés. Cette situation s'explique également par certaines méthodes d'entretien des roselières.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

• Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Constat 2 : des espèces en progression

Certaines espèces, augmentent par ailleurs, et laissent supposer que les habitats en Brenne restent relativement accueillants.

Exemples

► La population de **Guifette moustac** augmente pourtant sur la période considérée (1998-2008). Dans ce cas de figure, le **facteur d'évolution** semble **extérieur** au territoire. Néanmoins, des dispositifs de suivi devraient être mis en place pour le vérifier (suivi d'oiseaux bagués, suivi radio).

La localisation des colonies de guifettes a par ailleurs évolué sur la période d'étude. Le nombre de sites sur lesquels on les trouve en Centre Brenne diminue (régression du nombre d'étangs à nénuphars et nymphéas). Elles auraient tendance à **se déplacer en périphérie de Brenne**.

D'autres espèces progressent, comme les canards plongeurs, notamment le **Fuligule milouin** (on compte en moyenne 8 000 individus depuis 1998). Le **Canard chipeau** progresse également (800 individus en moyenne entre 1998 et 2002, 1 120 entre 2004 et 2008).

► Une espèce qui était rare dans les années 1990 se stabilise : la **Nette rousse** (espèce menacée au niveau européen). Au cours des années 1980, Indre Nature et la Fédération de Chasse n'avaient répertorié qu'un seul couple hivernant (en 1986). Les observateurs en ont retrouvé un en 1990, un en 1995, et jusqu'à treize en 2001. Depuis 2004, sa présence est régulière (un à deux couples selon les hivers).

Facteurs présumés

► On suppose que des **Guifette moustac** en provenance d'Espagne se sont installées en Brenne, du fait de la dégradation des sites qui les accueillait sur la péninsule ibérique (Guadalquivir, Sud de la région madrilène).

► On ne dispose pas de point de comparaison géographique concernant l'évolution des canards chipeau et milouin. Les populations d'anatidés hivernants fluctuent énormément en fonction des conditions climatiques.

► L'évolution de la **Nette rousse** n'est pas propre au territoire, puisque les effectifs de l'espèce ont augmenté globalement en Europe occidentale dans les années 1990. Toutefois, sa présence en Brenne peut être qualifiée d'encourageante, car l'espèce est particulièrement sensible à la dégradation des milieux. Elle privilégie les plans d'eaux calmes et pauvres en éléments nutritifs¹¹.

II.1.2.2. Insectes

Constat : des libellules dépendantes de milieux spécifiques qui régressent

► Avec la diversité des milieux et des conditions hydrologiques qui le caractérisent, le Parc reste **l'un des quatre secteurs les plus intéressants de la Région Centre pour les odonates** (Martinia, 2006). Cependant, les espèces dépendantes de milieux particuliers sont menacées.

► Dans les années 1970-1980, on comptait une trentaine d'espèces de libellules en Brenne par étang. Aujourd'hui, si quelques sites abritent encore une quarantaine d'espèces, le nombre moyen d'espèces par étang est tombé à 20-25 (comptages ponctuels effectués par la Réserve de Chérine).

¹¹ www.vogelwarte.ch, Station ornithologique suisse.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Exemples

- ▶ Les libellules liées aux milieux ouverts régressent, comme la **Leucorrhine à gros thorax** (dernière observée en 1991).
- ▶ La **Leucorrhine à large queue** ne se rencontre plus que sur 4 sites (les sites à nénuphars blancs) alors qu'elle était commune au XIX^{ème} siècle (René Martin, 1886). Sa régression date des années 1980. C'est par ailleurs une espèce considérée comme rare et très localisée aux niveaux national et régional.
- ▶ L'**Agrion gracieux**, qui était commun dans les années 1970, a également régressé.
- ▶ Les espèces des milieux boisés progressent, comme l'**Agrion à larges pattes**.

Facteurs présumés

- ▶ Concernant les **libellules liées aux étangs**, de **nombreux habitats avaient déjà disparu en 1998**, et la situation ne s'est pas améliorée au cours de la période d'étude.

Le boisement des roselières par les saules, leur atterrissement et celui des mares de prairies ne favorisent pas non plus les populations.

II.1.2.3. Poissons

Constat : maintien global, développement d'invasives

- ▶ La composition globale des peuplements piscicoles des étangs a peu évolué. Il s'agit essentiellement de carpes (60 %) et de poissons blancs (20-25 %). Par ailleurs, la charge de poisson a augmenté sur la période d'étude¹².

Exemples

- ▶ Le **Poisson chat** s'est développé ces dernières années. Il prolifère, car il a peu de prédateurs, et profite des apports alimentaires distribués aux carpes.
- ▶ Le **Silure glane** présente le même profil (bien que commercialisé).
- ▶ Par ailleurs, l'**Anguille** a continué à régresser sur la période d'étude, même si l'on a observé très récemment une reprise du stock de civelles sur certains étangs. Ce constat est à relativiser, puisqu'il s'agit d'une tendance de régression lourde de l'anguille européenne, le Conseil international pour l'exploration de la mer ayant classé le stock d'anguilles européennes en dehors de ses limites de sécurité biologique en 2007.

II.2. Mares et tourbières

Constat : des petits milieux humides en bonne densité mais fragiles

- ▶ Le territoire du Parc abrite encore de nombreuses tourbières (dépressions tourbeuses, tourbières de pente, marais neutro-alcalins notamment) et mares intéressantes. Les mares sont essentielles pour les amphibiens, mais aussi pour certains insectes, qui y vivent au stade larvaire (ex. libellules et coléoptères des milieux aquatiques).

¹² Entretiens réalisés avec le Président du Syndicat des Pisciculteurs et le responsable de la Pisciculture Couturier dans le cadre de ce diagnostic.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Facteurs présumés

- ▶ Le drainage et l'aménagement de fossés ont perturbé certains milieux humides, au Sud du Parc surtout (régression des mares et tourbières sur Prissac, Lignac).
- ▶ Les Mesures Agro-environnementales (MAE) ont permis de préserver un certain nombre de tourbières, mares et prairies humides.

II.3. Cours d'eau**II.3.1. Flore**

II.3.1.1. Une végétation rivulaire dégradée par endroits

Constat : des berges peu entretenues par endroits

- ▶ La végétation arborée typique des rives de la Creuse et de l'Anglin est l'**aulnaie-frênaie**. Sur la période d'étude, les berges ont continué à subir des dégradations par endroits¹³. Le rideau d'arbres y est discontinu.

Facteurs présumés

- ▶ On a assisté globalement à une **fragilisation de la ripisylve** :
 - Certains abords de cours d'eau ont été mis en culture, notamment après la crise de l'ESB. L'élevage se maintient mieux en vallée de l'Anglin qu'aux abords de la Creuse, et permet de préserver la végétation, lorsque la pression de pâture n'est pas trop importante.
 - Par ailleurs, les secteurs difficilement exploitables se sont enrichis.
- ▶ La plantation de **peupleraies** en fond de vallée a progressé, mais ce phénomène reste isolé. On suppose qu'il ne concerne pas plus d'une vingtaine d'hectares sur l'ensemble du territoire¹⁴. Ce développement n'en demeure pas moins problématique, car le peuplier peut déséquilibrer le milieu lorsqu'il est planté à proximité de la rive et affecter les prairies humides les plus intéressantes.
- ▶ Enfin, la présence de **ragondins** est également source de dégradation des berges.

II.3.1.2. Des espèces invasives qui progressent

Constat : progression des espèces exotiques envahissantes

- ▶ Les cours d'eau n'échappent pas aux espèces invasives, dont certaines prolifèrent ces dernières années.

Exemples

- ▶ La **Jussie** risque d'apparaître rapidement dans la Creuse, car elle a été repérée sur la Bouzanne. Le Syndicat d'aménagement de la Claise doit gérer son élimination sur la rivière.
- ▶ La **Renouée du Japon et d'autres espèces exotiques envahissantes précédemment citées** se propagent sur les rives des cours d'eau de faible débit.

¹³ Projet de Paysage pour la Vallée de la Creuse, A Ciel Ouvert, 2002.

¹⁴ La surface totale de peupleraie est inconnue. Les plantations qui ont été subventionnées par la DDAF dans le cadre du reboisement de surfaces agricoles ne représentent que 3,7 ha (en 2003 et 2005).

II.3.2. Faune

II.3.2.1. Poissons et crustacés

Constat 1 : une zone importante pour plusieurs grands migrateurs

- Plusieurs espèces de grands migrateurs progressent sur la période d'étude, alors que leur situation reste critique au niveau national.

Exemples

- La **Lamproie marine** (Creuse, Anglin), la **Truite de mer** (un spécimen a été pêché en 2006), la **Grande Alose** (observée tous les ans depuis 2001 dans la Creuse en aval de Le Blanc), le **Saumon** sur la Gartempe (quelques-uns se perdent peut-être sur l'Anglin). Les frayères ont été cartographiées par l'ONEMA et la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Facteur présumé

- Leur réapparition s'explique essentiellement par les résultats du programme « Loire Grands Migrateurs » avec notamment l'effacement, en 2001, du barrage de Maisons-rouges en Indre-et-Loire, qui empêchait ces espèces de migrer plus à l'amont.

Constat 2 : situation défavorable pour les espèces liées aux cours d'eau préservés

Exemples

- On a observé ces dernières années une chute importante de la **Truite fario**. Les truites remontent vers l'amont, les cours d'eau plus froids et préservés du Massif Central.
- De même, l'**Anguille** n'a pas progressé sur la période d'étude, sa situation reste critique. L'espèce avait connu une chute spectaculaire au cours des années 1970-1990. On a toutefois constaté la présence plus fréquente de civelles sur les cours d'eau du département depuis quelques années.

Facteurs présumés

- La situation critique de ces deux espèces est due à plusieurs facteurs qui ont affecté la qualité des cours d'eau qui figuraient parmi les plus préservés. On peut citer l'augmentation du nombre d'étés secs, la multiplication du nombre d'étangs et ses conséquences hydromorphologiques, le remembrement, le retournement de prairies, les curages de ruisseaux.
- Le renforcement des montaisons de civelles peut s'expliquer par la récente amélioration, pour cette espèce, de la franchissabilité des ouvrages hydrauliques sur la Creuse.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

*Constat 3 : des invasives qui n'épargnent pas les rivières**Exemples*

- ▶ L'**Écrevisse rouge de Louisiane** se développe aussi dans les rivières à truite, ce qui ne profite guère à cette espèce déjà fragilisée.
- ▶ Le **Poisson chat** profite de l'augmentation relative de la température des cours d'eau pour proliférer. Sa prolificité et son comportement alimentaire en font un sérieux concurrent pour les espèces de poissons autochtones.
- ▶ Le **Silure Glane** est considéré comme une espèce invasive. Il se développe dans les rivières depuis qu'il y a été introduit à la fin des années 1980.

II.3.2.2. Mammifères

Constat : deux mammifères emblématiques qui progressent

- ▶ La **Loutre d'Europe** progresse sur la période concernée, après avoir été menacée de disparition dans les années 1980. Cette réapparition pourrait faire l'objet de campagnes d'information, afin qu'elle ne soit pas mal perçue par les pisciculteurs.
- ▶ Le **Castor d'Eurasie** reste bien présent sur la vallée de la Creuse et ses affluents et recolonise le bassin versant de l'Anglin.

Facteur présumé

- ▶ Une amélioration relative de la qualité de l'eau a sans doute permis de voir progresser ces deux espèces (aménagement réalisés en matière d'assainissement surtout).

III. MILIEUX TERRESTRES**III.1. Mutations des milieux***Constats : entre enfrichement et arrachage*▶ **Une progression de la friche qui fait débat**

L'enfrichement reste un sujet polémique sur le territoire. Les esprits ont été marqués par les mutations agricoles des années 1970-1980 notamment en Centre Brenne, où elles se sont accompagnées d'un enfrichement des prairies. La fermeture des milieux entraînant de fait la régression des espèces de prairie.

Or, depuis 1998, la Surface Agricole Utile totale a peu évolué. Le phénomène d'enfrichement semble s'être tari, contrairement au sentiment général des habitants et acteurs de ce territoire.

Par ailleurs, on peut aussi considérer que certains espaces concernés par la déprise agricole sont favorables à la biodiversité (fonction de « réserve », de corridor).

- ▶ D'autres phénomènes d'altération des milieux ont un impact sur la biodiversité. Ainsi la **régression du linéaire de haies** réduit-elle les habitats pour de nombreuses espèces.

L'évolution du bocage (cf. infra) indique des régressions variables selon les communes. Le Sud du Parc reste préservé, mais **les haies sont insuffisamment entretenues**. Elles sont dans l'ensemble faiblement arborées, ce qui pénalise les populations qui en dépendent.

Facteurs présumés

- ▶ La déprise agricole a marqué les années 1990, mais ne semble plus progresser de manière significative ces dernières années. Cependant la friche continue d'évoluer vers le bois, ce qui peut visuellement influencer sur l'impression d'enrichissement.
- ▶ Les derniers remembrements qui ont eu lieu depuis 1998 ont contribué à faire diminuer le linéaire de haies. De même, les pratiques agricoles actuelles ne ménagent pas spontanément les haies.

III.2. Prairie

III.2.1. Flore

Constat 1 : des espèces liées aux prairies plutôt épargnées

- ▶ Les naturalistes considèrent qu'il y a eu maintien de la biodiversité en **milieu prairial** (Grande Brenne notamment) grâce au maintien de l'élevage extensif.

Exemple

- ▶ La **Serapia langue**, espèce méditerranéenne et atlantique, était par exemple très rare dans les années 1930 (Rallet). Elle est commune aujourd'hui.

Facteurs présumés

- ▶ La surface totale concernée par l'élevage a très peu diminué sur la période d'étude (-5 % entre les déclarations PAC de 1998 et 2006¹⁵) et les pratiques agricoles sur les prairies ont peu évolué.
- ▶ De plus, les MAE ont contribué à préserver des milieux intéressants (prairies humides, prairies mésophiles et pelouses calcaires notamment). Ces mesures présentent toutefois l'inconvénient d'avoir une durée limitée à cinq ans.

Constat 2 : des plantes messicoles en régression

- ▶ Plusieurs espèces messicoles sont devenues rares, comme le **Peigne de Vénus** (certaines espèces n'ont pas été retrouvées en 2004-2005).

Facteur présumé

- ▶ Les cultures des oléagineux et des céréales se sont tout de même développées aux dépens des prairies sur certaines communes (Sud du Parc notamment). Certaines pratiques de culture intensive continuent d'entraîner un recul des **plantes messicoles**.

¹⁵ Données DDAF 1998 et 2006.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

III.2.2. Faune

III.2.2.1. Oiseaux

*Constat : une évolution contrastée de l'avifaune**Exemples*

- ▶ La tendance nationale se confirme aussi sur le territoire : certaines espèces d'oiseaux terrestres régressent, comme le **Courlis cendré** (30 individus en moyenne de 1998 à 2002, 4 depuis 2003).
- ▶ Les **hivernants** sont également atteints, comme le **Vanneau huppé** (35 000 en moyenne de 98 à 2002 contre 15 000 depuis 2004). Cette baisse est généralisée dans toute l'Europe (-31 % de 2001 à 2007 d'après le Muséum d'Histoire Naturelle)¹⁶.
- ▶ La dernière **Outarde canepetière** a été vue en Centre Brenne à la fin des années 1990. On retrouve encore cette espèce en périphérie Nord-Ouest du Parc.
- ▶ La friche profite en revanche à la **Pie grièche écorcheur** (nicheur d'intérêt national et européen, qui reste sur le territoire du mois de mai au mois d'août), ainsi qu'aux **passereaux** qui apprécient les ronciers. Il faut noter que ces derniers disparaissent à l'échelle nationale.
- ▶ Les rapaces se maintiennent en nombre sur le territoire du Parc (**Busard cendré**, **Aigle botté** dans les bois par exemple).

Facteur présumé

- ▶ Les espèces de milieux ouverts ou de milieux diversifiés pâtissent de la simplification ou de la fermeture des paysages. A contrario, la présence de friches favorise certaines espèces.

III.2.2.2. Insectes

Constats : des papillons qui semblent mieux se porter qu'ailleurs...

- ▶ L'Entomologie Tourangelle et Ligérienne (ETL) estime le nombre d'espèces d'insectes à 15 000 sur le territoire (plus de 2 000 ont été recensées entre 1994 et 1998).

857 espèces de lépidoptères (papillons) sont présentes, dont 91 rhopalocères (papillons de jour). Les papillons sont considérés comme un **bon indicateur** de l'évolution de la biodiversité, car ils sont particulièrement sensibles aux modifications des milieux.

L'importance du nombre d'espèces rend la constitution d'une **base de référence solide** en qualité et quantité difficile. L'ETL a sélectionné **113 espèces** considérées comme **remarquables** ou déterminantes. Elles sont menacées ou « protégées », et peuvent constituer des bio indicateurs de milieux particuliers.

- ▶ **Sur ces 113 espèces, 16** n'ont pas été observées depuis 1998. Elles sont rares (ex. Chazara briseis, espèce méridionale, qui a sans doute disparu avec le recul de l'élevage ovin), ou typiques de zones marécageuses qui ont été moins prospectées depuis.
- ▶ Par ailleurs, **31 espèces nouvelles ont été recensées depuis 1998**. Le fait que l'on **continue à découvrir** de nouvelles **espèces** invite à penser que la biodi-

¹⁶ Résultats du STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs), sites choisis selon une méthode d'échantillonnage qui permet d'obtenir des résultats généralisables à l'ensemble des populations nationales des espèces concernées.

versité entomologique, pour les lépidoptères, s'est maintenue dans la période 1998-2008. C'est également le résultat d'un effort de prospection accru.

Facteurs présumés

- ▶ Le territoire du Parc reste l'un des derniers (le dernier ?) espaces de plaine qui présente une telle diversité entomologique. La mosaïque des milieux permet de trouver à la fois des espèces liées aux zones marécageuses, pré-forestières, prairiales, aux pelouses et coteaux calcicoles.
- ▶ Des espèces que l'on retrouve sur le territoire du Parc ne se rencontrent plus dans les zones limitrophes, qui ont été marquées par l'intensification agricole¹⁷.

III.2.2.3. Amphibiens et reptiles

Constat 1 : des populations d'amphibiens encore importantes, mais à préserver

- ▶ Le territoire du Parc reste particulièrement riche en amphibiens, étant donnée la diversité des milieux. On a assisté néanmoins à une **réduction du nombre d'individus**, notamment pour les espèces les plus fragiles.
- ▶ La **Couleuvre verte et jaune**, la **Grenouille rieuse** et le **Triton crêté** font exception.

Facteurs présumés

- ▶ On constate la dégradation de certaines **mares**. Celles qui sont situées en fond de vallée ou sur d'autres milieux difficiles profitent de la déprise agricole (des zones humides se remettent en place sur ces milieux). En revanche, l'activité agricole s'est intensifiée sur les milieux favorables situés à proximité. Cette spécification des milieux sur des secteurs géographiques resserrés perturbe le fonctionnement des populations.
En effet, la forte **densité de mares** liée au bocage sur le Sud du Parc autorise un fonctionnement en métapopulations.
- ▶ Le mitage de l'espace par l'équipement des villages et hameaux ainsi que l'augmentation de la circulation automobile pénalisent les amphibiens.
- ▶ L'augmentation relative des températures et des précipitations pourrait expliquer le maintien d'espèces bien représentées localement.

Constat 2 : une population de Cistude d'Europe qui semble constante

- ▶ On ne constate pas de diminution ou d'augmentation de la Cistude d'Europe. Une vingtaine de populations a été suivie par le Muséum depuis vingt ans. La Cistude a été observée sur 75 % des 60 étangs choisis au hasard, dans le cadre d'une étude menée par le Muséum national d'histoire naturelle et le Parc.

III.2.2.4. Mammifères

Constat 1 : des chiroptères à maintenir sous surveillance

- ▶ Les sites d'hivernage sont suivis par Indre Nature depuis 20 ans. Les espèces qui ne nichent pas dans les cavités l'hiver restent méconnues, et toutes les cavités ne sont pas encore connues...
Certaines espèces se sont bien adaptées aux changements paysagers, notamment celles qui dépendent des lisières arborées. D'autres sont en régression.

¹⁷ Jacques Marquet, ETL, prospections effectuées à Bossay-sur-Claise (37) et Tourmon-Saint-Martin dans le cadre du STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France).

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

■ Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Exemples

- ▶ Le **Murin à oreille échancrée** s'est sans doute maintenu car il supporte bien les grandes cultures. La **Pipistrelle** s'adapte bien également.
- ▶ Par ailleurs, les espèces liées au bocage régressent, tout comme le Grand murin.
- ▶ Le **Rhinolophe euryale**, espèce méridionale, progresse sur la Gartempe, la Creuse et l'Anglin. Il s'agit d'une espèce d'importance nationale qui figure dans l'annexe II de la Directive Habitats et dont 5 % de la population française se trouvent à cheval sur la Vienne et l'Indre.

Facteur présumé

- ▶ L'interdiction des intrants les plus toxiques en agriculture a contribué à freiner la perte observée dans les années 1980-1990.

Constat 2 : une augmentation des grands mammifères sauvages

Exemples

- ▶ Progression du **Chevreuil** sur les 14 communes du Groupement d'Intérêt Cynégétique du Blanc. 21 animaux ont été introduits en 1994, 528 attributions ont été octroyées en 2006-2007 par la Fédération de Chasse.
- ▶ Concernant le **Cerf**, les massifs cynégétiques de Lancosme, Luzeraise, Paillet, Berger, Bouchet et Romagère totalisaient 348 attributions en 1998. On en comptait 451 en 2006.
- ▶ De même, on est passé de 3 000 à 5 000 ou 6 000 **sangliers** en Indre entre 1998 et 2008. On serait passé de 1 500 à 2 500 sur le territoire du Parc d'après la Fédération de Chasse.
On rencontre des problèmes d'estimation car la méthode de comptage n'est pas validée.
Il est par ailleurs certain que les dégâts signalés augmentent : la Fédération de chasse a versé 560 000 euros de **dédommagements** aux agriculteurs du département en 1998 contre près de 900 000 euros actuellement (+38 %). 40 % des dégâts sont causés par les sangliers.

Facteurs présumés

- ▶ Le contrôle des prélèvements a permis d'augmenter les cheptels depuis une dizaine d'années. On atteint même à présent une pression de ces mammifères trop importante sur le milieu : la Fédération de chasse et l'ONCFS considèrent que les prélèvements sont insuffisants.

Constat 3 : des espèces « discrètes » en progression

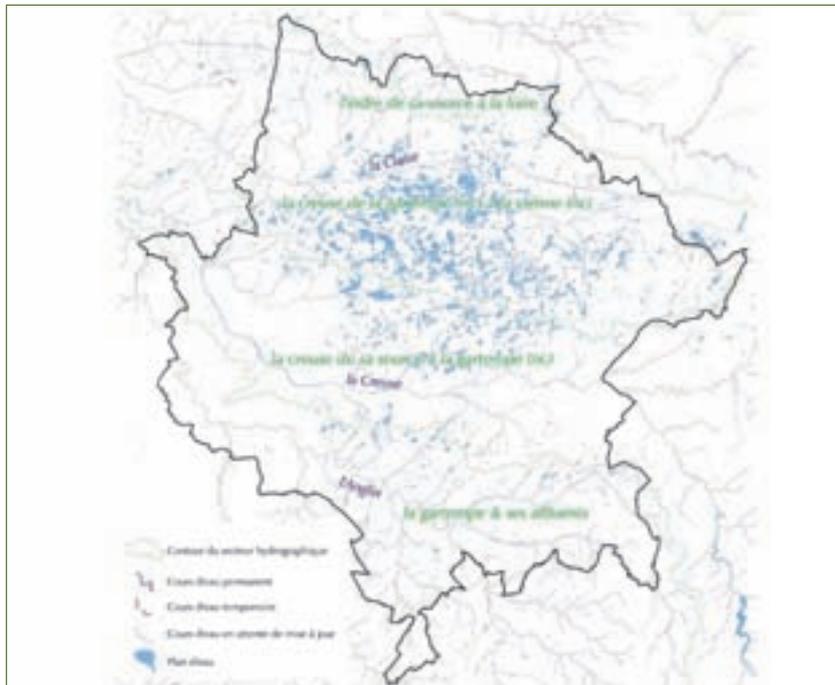
Exemples

- ▶ On assiste à une augmentation du nombre de **chats forestiers** (de plus en plus d'individus observés autour de la Réserve de Chérine notamment).
- ▶ On a également observé la présence plus fréquente de **genettes**, dont la limite de répartition progresse vers le Nord depuis une vingtaine d'années.

Ressources

I. EAU

I.1. L'eau omniprésente mais fragile



Carte 18 : Hydrographie du périmètre de révision

(Source : BDCarthage)

I.1.1. Hydrographie

I.1.1.1. Cours d'eau

Le Parc est situé en totalité dans le bassin versant (BV) de la Loire, et est schématiquement à cheval sur les BV des quatre cours d'eau suivants (du nord au sud) :

- ▶ **L'Indre**, incluse dans l'entité géographique identifiée comme la masse d'eau : « l'Indre de sa source à la Loire & la Loire de l'Indre à la Vienne (non comprise) » pour un peu plus de **1** % de la surface du Parc (2 400 ha).
- ▶ **la Claise**, incluse dans l'entité géographique identifiée comme la masse d'eau : « la Creuse de la Gartempe (non comprise) à la Vienne (non comprise) » pour **39** % de la surface du Parc ;
- ▶ **la Creuse**, incluse dans l'entité géographique identifiée comme la masse d'eau : « la Creuse de sa source à la Gartempe (non comprise) » pour **32** % de la surface du Parc ;
- ▶ **l'Anglin**, inclus dans l'entité géographique identifiée comme la masse d'eau : « la Gartempe & ses affluents » pour **27** % de la surface du Parc.

Les trois premières masses d'eau citées sont situées sur le territoire de la commission géographique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) « **Vienne et Creuse** », siégeant à la délégation de Poitiers de l'AELB.

La dernière (nord de Saulnay et Sainte-Gemme et une partie de Paulnay) dépend quant à elle du territoire de la commission géographique « **Loire moyenne** » qui siège à Orléans.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

■ Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Tableau 1 : Caractérisation des principaux cours d'eau

(Source : DIREN Centre)

Caractérisation des cours d'eau

Cours d'eau	Claise (au Grand Pressigny)	Creuse (à Ciron)	Anglin (à Prissac)
Surface BV	897 km ²	3343 km ²	225 km ²
Module normal	4,48 m ³ /s	37 m ³ /s	1,74 m ³ /s
Débit min.	0,8 m ³ /s	9,43 m ³ /s	0,28 m ³ /s
période	août	septembre	août
Débit max	8,44 m ³ /s	70,3 m ³ /s	3,6 m ³ /s
période	février	février	février
Crue décennale (QI)	67 m ³ /s	560 m ³ /s	61 m ³ /s
Débit instantané max	103 m ³ /s	631 m ³ /s	118 m ³ /s

- La Claise a un régime de type pluvial, avec une hydrologie très marquée compte tenu de l'occupation de son bassin versant : 10 à 12 % de la surface de deux sous-bassins est occupé par des plans d'eau.
- La Creuse a un régime de type pluvial, avec des débits importants l'hiver et des étiages qui peuvent être marqués. De plus, elle est sous influence du fonctionnement du complexe de production hydroélectrique d'Éguzon/Roche au Moine, et des microcentrales situées à l'aval.
- L'Anglin a un régime de type pluvial, avec des crues qui peuvent être soudaines et importantes, notamment pendant les mois secs.

I.1.1.2. Plans d'eau

Deux sources de données, à deux échelles territoriales différentes, permettent d'évaluer la progression quantitative et qualitative des plans d'eau :

Une augmentation importante de la surface en eau

Un recensement mené par la DDAF en 1995 identifiait, sur 38 des 47 communes du Parc, 1 185 plans d'eau (étangs et mares) de plus de 20 ares représentant une surface de 6 040 ha d'eau.

En 2004, sur ces mêmes communes, ce sont 3 025 plans d'eau représentant 8 572 ha qui ont été recensés, soit une **augmentation de 155 % du nombre** de plans d'eau détectés **et de 42 % de la surface en eau en 9 ans**.

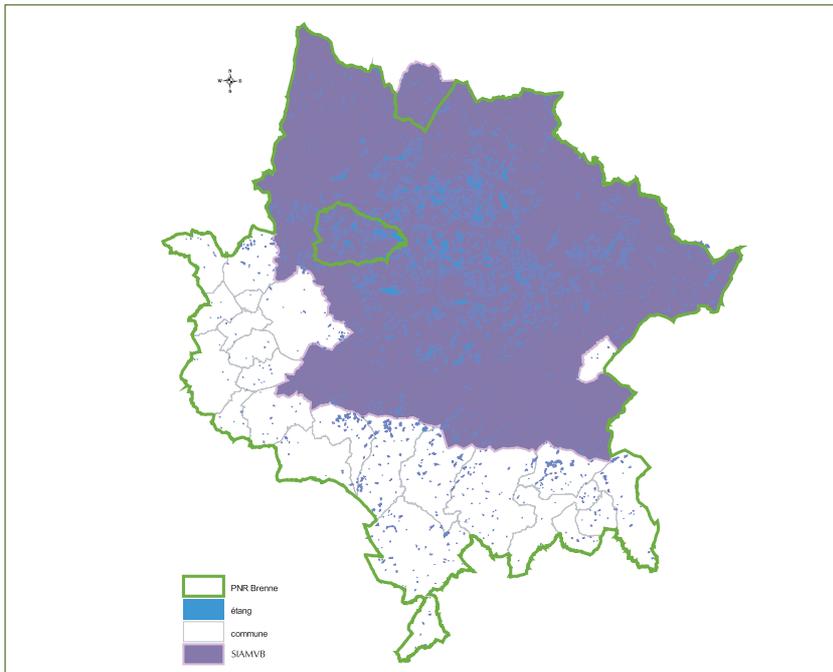
La carte ci-contre montre la répartition des **4 047** plans d'eau (soit 8 801 ha) recensés en 2004 sur l'ensemble des communes du périmètre de consultation :

> Patrimoines et paysages

- Sol
- Entités paysagères
- Patrimoine naturel
- Évolution de la biodiversité

■ Ressources

- Énergies renouvelables
- Patrimoine bâti
- Urbanisme et aménagement urbain
- Patrimoine culturel
- Évolution sociale, économique et culturelle



Carte 19 : Les plans d'eau dans le périmètre de consultation

(Source : DDAF36)

Des nouveaux plans d'eau de petite taille

Le syndicat intercommunal d'assainissement et de mise en valeur de la Brenne (SIAMVB) qui regroupe 27 des communes du périmètre de consultation (cf. supra), a mené en 1997 un recensement assez précis des plans d'eau. En comparant les données de ce recensement à celles de la DDAF, obtenues en 2004, on peut établir une typologie des plans d'eau créés durant cette période.

Les figures ci-contre permettent de caractériser ces plans d'eau.

Graphiques 8 et 9

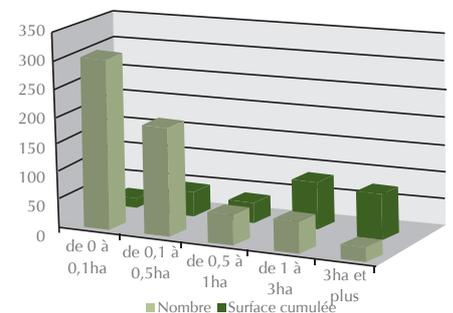
Si les plans d'eau créés durant cette période sont majoritairement de petite taille, puisque 90 % ont une superficie inférieure à 1 ha, ils ne contribuent qu'à hauteur de 36 % à l'augmentation de la surface en eau globale. Les étangs d'une superficie comprise entre 1 et 3 ha sont responsables quant à eux du tiers de l'augmentation de la surface en eau.

1.1.1.3. Nappes phréatiques

Le périmètre de consultation est à cheval sur 6 masses d'eau souterraines différentes réparties de façons schématiques comme indiqué sur la carte n°20.

Graphique 8 : Caractérisation des plans d'eau créés entre 1997 et 2004

(sources : SIAMVB et DDAF36)



Graphique 9 : Contribution des plans d'eau créés entre 1997 et 2004 à l'augmentation de la surface en eau

(sources : SIAMVB et DDAF36)



> Patrimoines et paysages

- Sol
- Entités paysagères
- Patrimoine naturel
- Évolution de la biodiversité

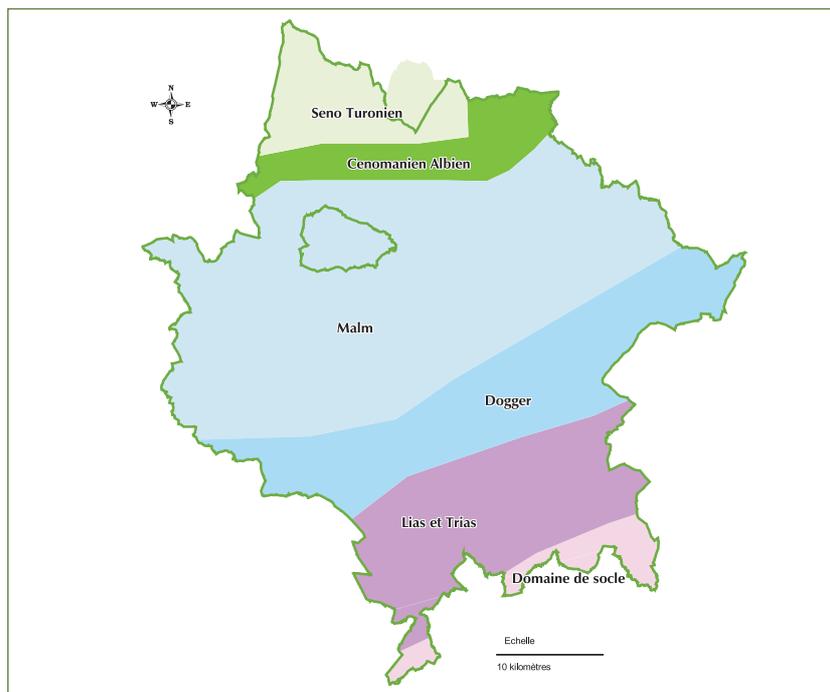
■ Ressources

- Énergies renouvelables
- Patrimoine bâti
- Urbanisme et aménagement urbain
- Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Carte 20 : Première masse d'eau souterraine rencontrée depuis la surface

(Source : BRGM)



1.1.2. Une qualité des eaux de surface inégale

1.1.2.1. Cours d'eau

Les principales altérations de la qualité des cours d'eau permettent de définir cinq classes de qualité : très bonne, bonne, moyenne, médiocre, très mauvaise.

Les principales altérations sont dues aux paramètres suivants :

- Les **Matières organiques oxydables** consomment l'oxygène de la rivière. Ils proviennent pour l'essentiel des rejets domestiques et industriels.
- Les **Nitrates** ainsi que les **Pesticides** sont liés à l'importance des grandes cultures, au développement des élevages hors sols et de l'agriculture associée. La présence de pesticides dans l'eau est en deuxième lieu liée à l'importance de leur utilisation par les collectivités et les particuliers.
- Les **Micropolluants minéraux** sont des éléments métalliques dont certains sont toxiques. Ils proviennent surtout des activités industrielles, minières et agricoles.

La relative bonne qualité de l'eau des rivières du territoire est altérée par la présence de Nitrates.

On note aussi :

Pour la Claise :

Une altération importante due aux matières organiques oxydables puisque la qualité de l'eau vis-à-vis de ce paramètre est médiocre.

La Claise dans le département de l'Indre est classée en **deuxième catégorie piscicole**. Elle est sous l'influence des nombreux étangs du bassin versant qui y

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

■ Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

apportent d'importantes quantités de matières en suspension et influencent le peuplement piscicole (gardons, silures, poissons chats).

Pour la Creuse :

Une altération due aux micropolluants minéraux. La qualité de l'eau vis-à-vis de ce paramètre est moyenne.

La Creuse dans le département de l'Indre est classée en **deuxième catégorie piscicole** sur tout son parcours. Ses **affluents** sont classés en **première catégorie**, **hormis le Suin** qui abrite un peuplement artificialisé, et dont le lit est colmaté en partie du fait de l'activité de pisciculture dans la Brenne.

Pour l'Anglin :

Une altération importante due aux micropolluants minéraux. La qualité de l'eau vis-à-vis de ce paramètre est, en effet, médiocre. On note de plus des altérations de la qualité des eaux dues aux matières organiques oxydables ainsi qu'aux pesticides.

L'Anglin est classée en **deuxième catégorie piscicole**.

I.1.2.2. Méconnaissance de la qualité de l'eau des étangs

Très peu d'études ou de suivis sur la qualité de l'eau des étangs ont été réalisés. Une étude à l'initiative de l'ITAVI sur l'impact des produits phytosanitaires sur la qualité des poissons est en cours.

Une étude plus globale sur la qualité de l'eau des étangs est en projet mais reste à finaliser.

I.1.3. Une eau potable de qualité insatisfaisante

I.1.3.1. Une nappe vulnérable sous les argiles de Brenne

► Au **Nord** du Parc, la nappe du Cénomaniens est moins productive au niveau de l'affleurement ou à proximité de celui-ci. Elle est **trop sollicitée**, notamment pour des **usages autres** que l'alimentation en **eau potable**. Cette nappe est désormais classée en **Zone de Répartition des Eaux** (ZRE, qui signale une insuffisance chronique par rapport aux besoins). Ce classement est un moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements (abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements, possibilité de concertation des différents usagers pour définir les attributions prioritaires). Des **conflits d'usages** sont déjà observés (**Mézières-en-Brenne**).

► Les **calcaires** du Jurassique moyen et supérieur situés sous les argiles de recouvrement de Brenne sont **très fissurés** et sillonnés de karst. Ceci facilite une **circulation rapide voire très rapide** des eaux dans le sous-sol. Ainsi, **des pollutions naturelles** (turbidité, microbiologie) et **anthropiques** (pesticides, hydrocarbures polycycliques aromatiques) sont véhiculées par les eaux.

> Patrimoines et paysages

- Sol
- Entités paysagères
- Patrimoine naturel
- Évolution de la biodiversité

■ Ressources

- Énergies renouvelables
- Patrimoine bâti
- Urbanisme et aménagement urbain
- Patrimoine culturel

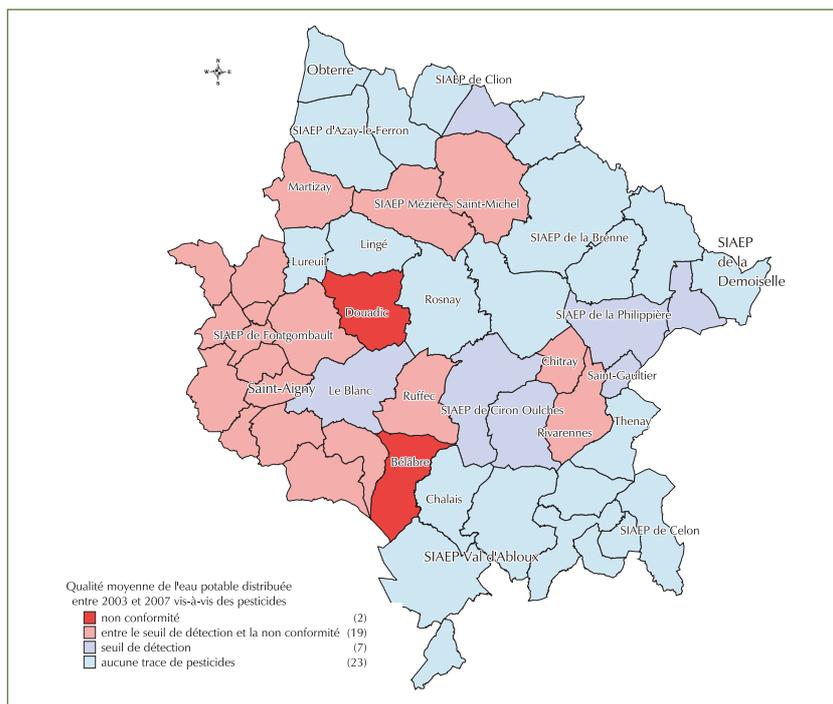
Évolution sociale, économique et culturelle

1.1.3.2. Une qualité de l'eau potable peu satisfaisante

Les distributeurs d'eau du territoire font face à différents types de pollution liés à :

- ▶ la vulnérabilité des nappes situées sous la Brenne :
 - **turbidité** : le SIAEP de Fontgombault a dû investir dans une usine de traitement des eaux, St Gaultier dispose d'une unité de filtration obsolète, Le Blanc, Rosnay, Ruffec, et le SIAEP de Ciron n'ont pas de moyens de prétraitement.
 - **microbiologie** : problème pour deux stations (Bélâbre, Ruffec) malgré les mesures de désinfection. Toutes les eaux du Parc sont désinfectées avant distribution.
 - **nitrate**s : peu de problème, mais tout de même plus de 30 mg/L sur trois stations (St- Gaultier, Rosnay et Martizay).
 - **pesticides** : eau **non conforme** sur deux communes (Douadic et Bélâbre). Conformité mais présence sur dix structures de distribution, qui concernent plus de la moitié de la population du Parc (SIAEP Fontgombault, SIAEP Mézières, SIAEP Philippière, SIAEP Ciron, St Gaultier, Rivarennnes, Chitray, Ruffec, Le Blanc, Martizay).
- ▶ la vétusté de certaines installations : un captage est inondable et non protégé (Bélâbre intégration programmée au SIAEP Fontgombault),
- ▶ plusieurs risques environnementaux à l'Est du Parc : l'abandon des ouvrages actuels est programmé, la constitution d'un syndicat intercommunal, dont la 1^{ère} mission sera la recherche d'une nouvelle ressource en eau, est en projet (St Gaultier, Rivarennnes, Chitray, Thenay).

Carte 21 : Concentrations moyennes de pesticides relevées de 2003 à 2007 sur les différentes structures de distribution d'eau potable
(Source : DDASS 36)

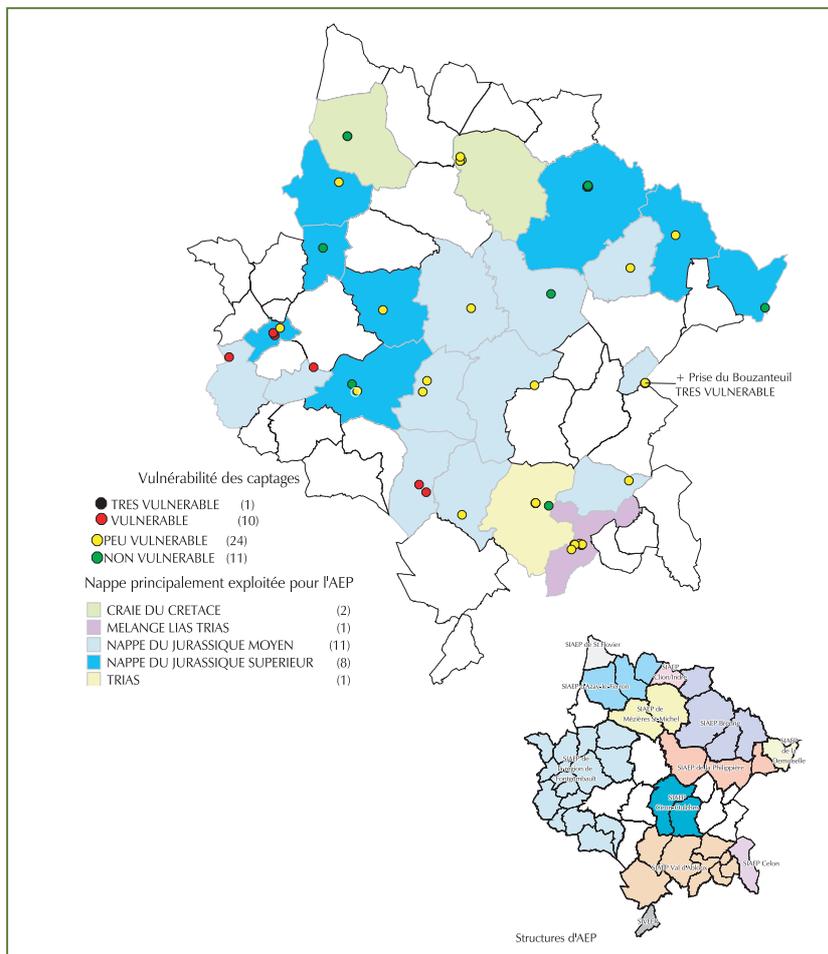


I.1.3.3. De nombreuses structures de production et de distribution d'eau potable

- ▶ 21 structures au travers du Parc alors qu'il n'y en a que 67 pour tout le département,
- ▶ 10 communes indépendantes,
- ▶ 10 structures de moins de 1 000 habitants

Une dimension des structures très contrastée

- ▶ **4 structures assez grandes** (plus de 5 500 habitants) en périphérie du Parc, **qui peuvent investir** pour améliorer le service rendu aux populations,
- ▶ 4 petites structures intercommunales au Nord du Parc, qui sont aptes à exploiter leurs installations tant qu'elles ne sont pas confrontées à des difficultés majeures,
- ▶ de **nombreuses petites, voire très petites** structures (moins de 500 habitants) en plein cœur du Parc et en vallée de la Creuse, qui **ne peuvent pas investir** seules pour améliorer le service rendu à la population.



Carte 22 : Caractérisation de l'alimentation en eau potable

(Source : DDASS 36, janvier 2008)

> Patrimoines et paysages

- Sol
- Entités paysagères
- Patrimoine naturel
- Évolution de la biodiversité

■ Ressources

- Énergies renouvelables
- Patrimoine bâti
- Urbanisme et aménagement urbain
- Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

1.1.3.4. Une protection d'ouvrages à encourager

Toutes les procédures de protection des captages sont désormais engagées, mais aucune n'a encore abouti à sa déclaration d'utilité publique. Il faudrait accélérer les procédures (les déclarations d'utilité publique doivent être prononcées avant le 31 décembre 2010. Au-delà de cette date, la collectivité se trouverait en faute et plus aucun financement ne pourrait lui être accordé).

1.2. L'assainissement

1.2.1. Les zonages d'assainissement

La loi sur l'eau et ses textes d'application conduisent les communes à réaliser des schémas d'assainissement. Le zonage est l'étape préalable au schéma d'assainissement. Il est défini par le décret 94-469 du 3 juin 1994.

Les différentes zones

Le zonage d'assainissement consiste à déterminer :

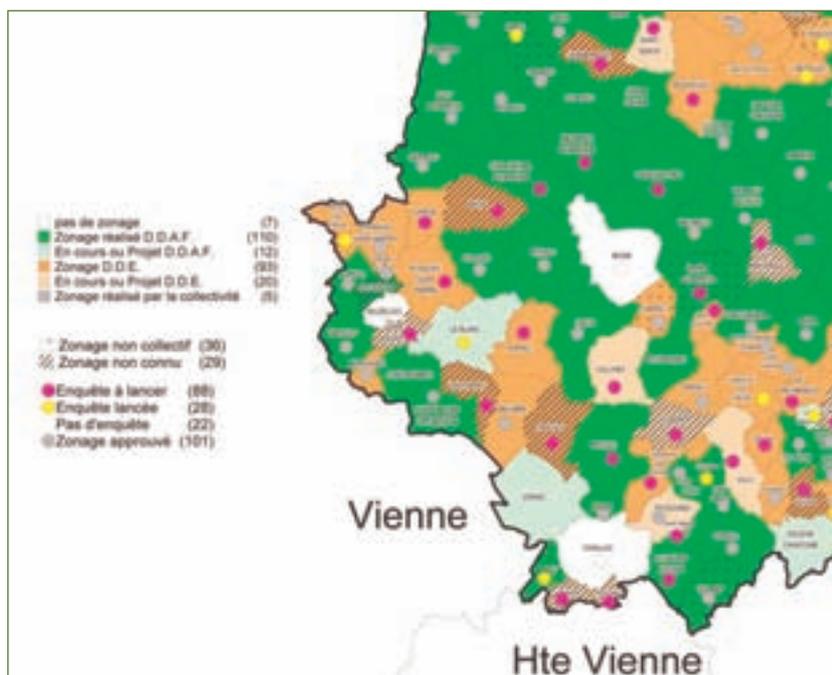
- les zones d'assainissement collectif où les communes sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation des eaux collectées,
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, et si elles le décident, leur entretien.

La situation dans le périmètre de consultation

Comme le montre la carte ci-après, seules 2 communes du périmètre étaient sans zonage ou sans projet de zonage en 2006.

Carte 23 : État du zonage d'assainissement

(Source : DDAF 36-2006)



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

■ Ressources

Énergies renouvelables

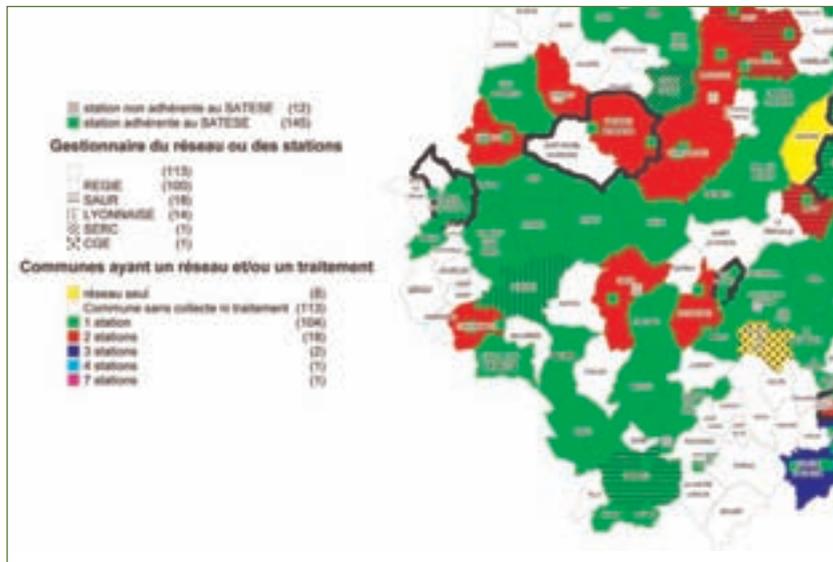
Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

I.2.2. L'assainissement collectif



Carte 24 : Communes assainies et stations d'épuration

(Source : DDAF 36 - 2006)

22 communes du périmètre de consultation ne sont pas dotées d'équipement de collecte ni de traitement des eaux usées. Parmi les 29 communes équipées de stations d'épuration (STEP), 8 en sont dotées de 2, ce qui représente un total de 37 STEP.

Sur ces 37, seules 34 adhèrent au Service d'Aide Technique et d'Étude aux Stations d'Épuration de l'Indre (SATESE) qui intervient gratuitement comme service d'assistance et de contrôle sur la qualité des rejets.

Un point à souligner est que la majorité des STEP ou des réseaux de collecte fonctionnent en régie, puisque seules 3 communes ont délégué la gestion à 3 prestataires différents (Lyonnaise des eaux : Le Blanc, SERC : Sainte-Gemme, SAUR :Luant).

I.2.3. L'assainissement non collectif

Conformément à la loi, les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, et, si elles le décident, leur entretien. 245 des 247 communes du département de l'Indre se sont regroupées en 2000 au sein du Syndicat Mixte d'Assainissement Autonome de l'Indre (SMAAI), pour assumer cette mission ailleurs assurée par les Services Publics d'Assainissement Non-Collectif.

Le SMAAI a chargé la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) de vérifier la conformité des installations individuelles neuves, au moment de leur construction. La SAUR est, depuis peu et avant 2013, chargée de procéder au diagnostic des 25 000 installations autonomes existantes dans le département.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

■ Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

1.3. Les eaux de loisirs

Les installations publiques sont peu nombreuses sur le territoire du Parc.

1.3.1. Piscines

- ▶ Seule la ville du Blanc dispose de piscines : une couverte utilisée l'hiver, et une autre de plein air exploitée l'été. La qualité d'eau offerte aux usagers est toujours conforme, mais les installations témoignent d'un degré de **vétusté** assez avancé (hydraulicité, revêtements, fuites, locaux sanitaires, huisseries, aération, traitement d'air, accessibilité, sécurité) nécessitant de fréquentes interventions. La réfection, remise aux normes des deux établissements, ou reconstruction d'une nouvelle structure semble nécessaire. La ville du Blanc a bien envisagé un tel projet, non abouti à ce jour.
- ▶ Le swing golf de Fontgombault dispose d'une petite piscine d'agrément ouverte au public l'été.

1.3.2. Baignades

Tableau 2 : Caractérisation des baignades

(source : DDASS 36)

Commune	Baignade	Gestionnaire	Qualité 2007	Surveillance
Bélâbre	plan d'eau artificiel alimenté par l'Anglin	Commune	B = moyenne	Oui
Lurais	rivière Creuse	Communauté de communes Brenne-Val de Creuse	C = pollution temporaire	Oui
Mézières en Brenne	étang de Bellebouche	Commune	B = moyenne	Non

La qualité des eaux est généralement moyenne et donc sans restriction pour l'usage de la baignade. Certains sites sont cependant plus sensibles que d'autres à des variations de qualité. C'est notamment le cas pour les baignades en rivière dont la qualité dépend des rejets émis à l'amont.

Ainsi, pour la 1^{ère} fois, la baignade de Lurais a fait l'objet d'un déclassement de qualité en 2007. (Un classement C à répétition entraîne une fermeture définitive de baignade).

A contrario, l'étang de **Bellebouche** bénéficie d'un environnement de qualité permettant de maintenir une eau de qualité stable. La pêche de loisir est cependant privilégiée. La surveillance de la baignade n'est plus assurée.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

■ Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

II. AIR

La station « Atmo » de mesure de la qualité de l'air la plus proche du Parc est située à Châteauroux.

L'indice de la qualité de l'air de Châteauroux est en moyenne de 3 (sur 10) sur une période de 7 ans, ce qui signifie une **bonne qualité** de l'air.

C'est majoritairement l'ozone, résultant de réactions chimiques entre plusieurs polluants provenant principalement des combustions d'énergie fossiles, qui fixe l'indice de la qualité de l'air.

Lors des périodes de canicule en 2003 et 2006, l'indice 7 (médiocre) a été atteint durant une vingtaine de jours. Il s'agissait de pollution due à l'ozone.

Le graphique ci-dessous indique la durée des périodes de dépassement du seuil établi par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Graphique 10

On ne recense aucun site de pollution atmosphérique particulière sur le territoire du Parc.

III. SOUS-SOL

III.1. Gisements

III.1.1. Les ressources exploitables

Comme en témoigne sa carte géologique, l'histoire du département de l'Indre a mis en place de nombreuses formations géologiques. Parmi celles-ci, dix-neuf présentent un intérêt économique. Leur exploitation peut couvrir un large éventail d'applications permettant de fournir des matériaux pour tuilerie, céramique, amendement agricole, pierres de construction, granulats...

Le tableau ci-dessous récapitule les dix formations présentes sur le périmètre de consultation du Parc, ainsi que les natures et usages correspondants :

Formation géologique	Nature et usage du matériau
Alluvions récentes	Sables et graviers
Alluvions anciennes	Sables et graviers
Argile, argiles sableuses, sables et graviers	Argiles réfractaires, tuilerie, céramique, granulats
Argile à silex, sables, silice	Blocs siliceux pour granulats concassés et silice globulaire
Tuffeau, craie blanche à silex	Pierre de construction, amendement, silice globulaire
Sables et grès de Vierzon	Granulats
Calcaires fins	Ciment, chaux, granulats
Calcaires grenus siliceux	Pierres de construction
Calcaires grenus	Amendement, chaux
Socle éruptif et métamorphique indifférencié	Granulats, pierres de construction, minéraux industriels

Graphique 10 : Jours de dépassements du seuil OMS de protection de la santé en ozone (110 µg/m³ sur 8 heures)

(Source : Lig'air)

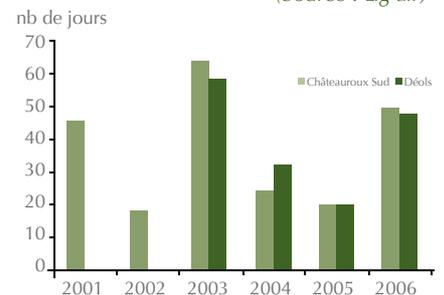


Tableau 3 : Ensemble de formations géologiques présentes et leurs usages
(Source : Préfecture de l'Indre)

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

■ Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

III.1.2. Les besoins en matériaux**III.1.2.1. Les besoins connus**

Le schéma départemental des carrières de l'Indre (2003), estime les besoins courants du département à 2,5 millions de tonnes par an. Selon ce schéma les besoins devraient rester stables jusqu'en 2013. Les besoins exceptionnels liés notamment à des infrastructures routières y ont été évalués à 100 000 tonnes par an.

III.1.2.2. La réutilisation des matériaux

Le recyclage d'une partie des matériaux de démolition devrait permettre d'économiser des ressources. Le plan départemental des déchets du BTP devrait permettre d'initier une dynamique dans le département de l'Indre sur ce sujet.

III.2. Exploitation de la ressource**III.2.1. Les contraintes d'installation**

A la différence d'autres activités industrielles, l'exploitation des carrières est soumise à de fortes contraintes de localisation du fait notamment :

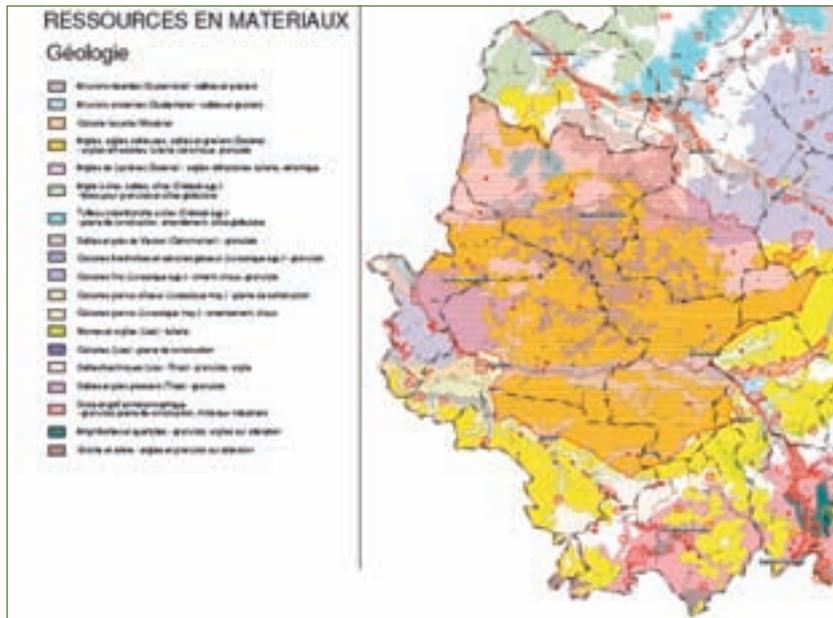
- ▶ de la localisation des gisements à exploiter ;
- ▶ de la présence de zones urbaines ou habitées ;
- ▶ de la présence de zones sensibles au niveau environnemental (PNR, site Natura 2000, sites inscrits et classés, captage AEP...) ;
- ▶ du coût de transport élevé, qui implique une localisation du site à proximité immédiate des lieux de consommation (un transport sur 30 km environ, double le prix de revient des matériaux).

Cette particularité entraîne deux conséquences au niveau national :

- ▶ un flux d'importations et d'exportations de matériaux limités entre départements et régions ;
- ▶ une production à peu près suffisante au niveau de chaque région pour satisfaire ses propres besoins.

Le schéma départemental des carrières définit trois types de zone, en fonction de leur sensibilité environnementale. La carte suivante les superpose aux ressources :

- ▶ zone hachurée en rouge : en règle générale, les extractions de matériaux ne sont pas souhaitables sauf étude d'impact approfondie démontrant la compatibilité du projet avec les intérêts à protéger et mesures compensatoires fortes voire exemplaires conduisant à un environnement écologique.
- ▶ zone hachurée en orange : les extractions sont envisageables sous réserve de prescriptions et de réflexions préalables approfondies.
- ▶ zone non hachurée : sensibilité environnementale non identifiée à ce jour, les extractions sont possibles dans le cadre réglementaire.



Carte 25 : Sensibilité environnementale des zones de ressources en matériaux

(Source : Préfecture de l'Indre, données BRGM)

III.2.2. Les carrières

Un état des lieux a été établi au 31 décembre 2002 dans le département de l'Indre. Il montre que les 45 carrières en activité dans le département permettent une production (base 2002) de 2,5 millions de tonnes de matériaux, constituée à plus de 84 % de roches dures (calcaire, gneiss, amphibolite).

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de carrières et d'exploitants en activité pour chaque type de matériau exploité dans le périmètre de consultation :

Matériaux	Carrières en activité	Nombre d'exploitants
Argiles	7	2
Calcaires	3	2
Marnes	1	1
Sables	5	5

Tableau 4 : Nombre de carrières et d'exploitants en activité par type de matériau exploité

D'ici à 2010, sur ce même périmètre, 6 carrières auront atteint leur échéance d'autorisation d'exploitation soit : 3 carrières d'argile, 2 de calcaire et 1 de sable.

Si l'État n'autorise aucune nouvelle carrière ni renouvellement ni extension pour les carrières existantes, il n'en restera alors plus que 10 sur le territoire du Parc. Pour le département de l'Indre cette politique impliquerait une diminution de 42 % des capacités maximales autorisées de production qui passeraient ainsi de 4 097 000 t à 2 367 000 t.

Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont encore peu présentes sur le territoire, mais on note un engouement croissant de la part des particuliers.

L'ADIL de l'Indre (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) a ouvert un **Espace Info Energie (EIE) en 2001** pour répondre aux demandes des particuliers, des très petites collectivités et des entreprises (artisans, commerçants, agriculteurs).

Il apporte des informations et conseils sur les équipements, les travaux, les bonnes pratiques, les réflexes à adopter pour la maîtrise de l'énergie, et le développement des énergies renouvelables.

Le nombre de contacts enregistrés par l'ADIL puis l'EIE reflète l'intérêt croissant pour les énergies renouvelables. Il a été **multiplié par 2 entre 1996 et 2006**. La moyenne est de 200 contacts par mois au niveau départemental.

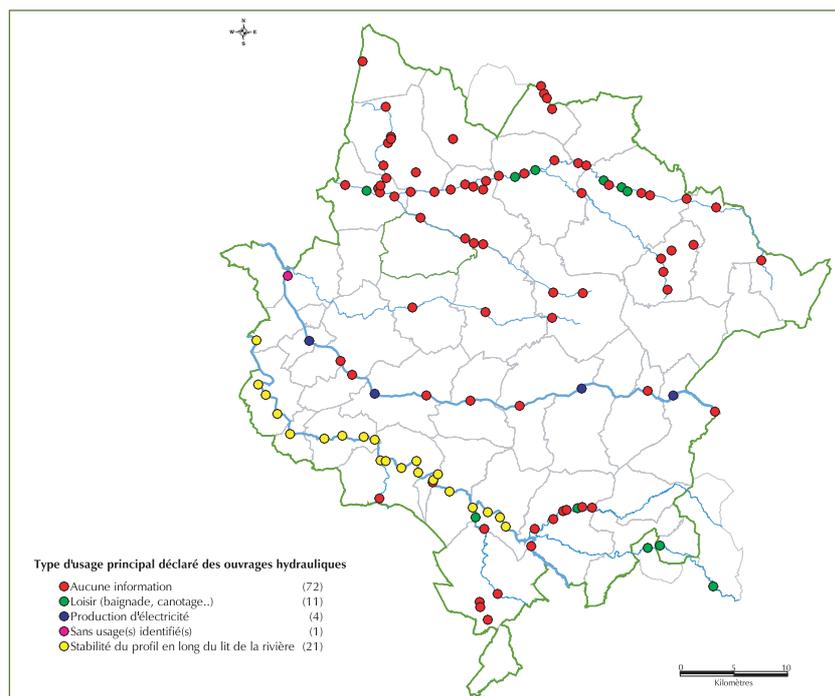
I. HYDROÉLECTRICITÉ

I.1. Des rivières équipées de nombreux ouvrages

Les anciens moulins des rivières du Parc ont été progressivement abandonnés. Une majorité a été reconvertie en résidence principale ou secondaire ou a trouvé une autre affectation (centre d'hébergement, maison des arts...).

Les seuils et les biefs de ces ouvrages (constructions barrant le lit de la rivière) ont été pour la plupart laissés à l'abandon. Certains ouvrages ont conservé une activité : production d'hydro-électricité, loisirs, maintien des niveaux d'eau.

La carte et le tableau ci-dessous présentent l'ensemble des seuils des barrages, pelles et moulins présents sur les rivières du périmètre de consultation.



Carte 26 : Typologie des ouvrages hydrauliques

(Source : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau)

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

■ Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Tableau 5 : Equipement hydraulique des rivières

On distingue :

Rivière	Nombre de seuils	dont hydro-électricité
L'Ozance	4	
La Creuse	11	4
ses affluents	5	
L'Anglin	23	
ses affluents	17	
La Claise	23	
ses affluents	25	

1.2. Production d'hydro-électricité

Comme le montre le tableau précédent, seule la Creuse est équipée de micro-centrales (moulins de Conive, de Saint-Gaultier, de Longefond et de l'abbaye de Fontgombault). L'électricité ainsi produite est achetée par EDF, sauf dans le cas de l'abbaye de Fontgombault dans laquelle elle est entièrement consommée.

Il est par ailleurs à noter qu'il existe, en amont du Parc sur la rivière Creuse, 3 barrages EDF (Éguzon, Roche-au-Moine et Roche-bat-l'Aigue) dans le département de l'Indre et trois autres ouvrages en amont (Champsanglard, Les Chezelles, l'Age). L'ensemble de ces six centrales a une production annuelle de 137 GWh soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 27 000 habitants.

II. ÉNERGIE ÉOLIENNE

Les aménageurs de parcs éoliens considèrent que la vitesse moyenne du vent doit être supérieure à 6m/s pour que la production commence à être rentable.

Or, la carte ci-dessous indique une **vitesse moyenne de 4m/s** sur le Parc à 80 m de hauteur. Elle est légèrement supérieure en périphérie Est du territoire.

Le Parc se situe par ailleurs au sein de la première région française productrice d'énergie éolienne en France (18,5 % de la production totale en Région Centre). L'Indre est le deuxième département pour son équipement éolien (71 éoliennes autorisées au 30.04.08), derrière l'Eure-et-Loir (196 éoliennes).

Plusieurs projets de parcs éoliens sont en cours d'instruction au Nord du département et dans la vallée de la Creuse au Sud d'Argenton. Le porter à connaissances du préfet sur les zones de développement de l'éolien caractérise le territoire du Parc de peu propice à défavorable, en tenant compte de l'ensemble des caractéristiques patrimoniales naturelles, bâties et paysagères. 14 communes (sur les 18 dotées d'un PLU) n'autorisent pas l'implantation d'éoliennes dans leur PLU. Plusieurs études de faisabilité sont en cours sur le Pays blancois, le Boischaud sud, la commune de Nuret-le-Ferron...

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

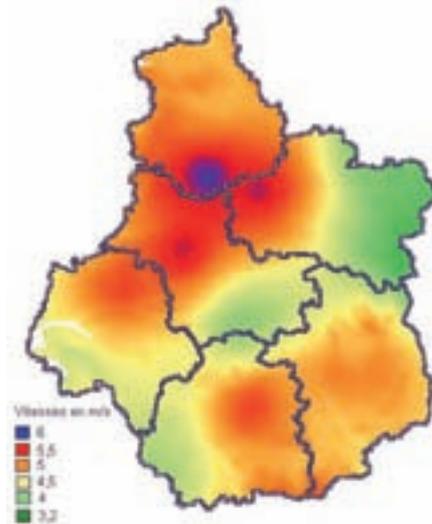
■ Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



Carte 27 : Vitesse moyenne des vents à 80m en région Centre
(Source ADEME)

Unité paysagère	Caractéristique	Compatibilité
Boischaud méridional	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Un patrimoine culturel et historique remarquable. ▶ Une structure paysagère peu modifiée, d'une richesse environnementale marquée. ▶ La reconnaissance en tant que haut lieu touristique. 	Défavorable
Brenne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une structure morphologique de faible amplitude avec peu de références d'échelle verticale. ▶ Une richesse environnementale remarquable et reconnue internationalement. ▶ Une fréquentation touristique en progression, liée aux paysages préservés et à la présence de l'eau. 	Défavorable
Champagne berrichonne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une structure morphologique de faible amplitude avec peu de référence d'échelle verticale et une grande échelle de vision. ▶ Un degré d'artificialisation fort. ▶ Une vocation touristique non affirmée. 	Propice
Blancois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une structure morphologique marquée. ▶ Un potentiel environnemental et patrimonial de qualité. ▶ Un faible degré d'artificialisation. ▶ Une fréquentation touristique en nette progression. 	Peu propice

Tableau 6 : Extrait du porter à connaissance de l'État, mise à jour juillet 2008

III. ÉNERGIE SOLAIRE

Engouement croissant des particuliers

L'Espace Info Énergie enregistre une forte demande pour l'habitat écologique en général, pour le solaire en particulier.

Néanmoins, on perçoit encore des blocages au niveau de l'offre en matière de conception et d'artisanat.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

■ Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

L'équipement des particuliers en panneaux solaires a particulièrement augmenté sur la période d'étude. Cette situation suit la tendance nationale. Alors que ce phénomène était marginal en 1998, on compte des dizaines de foyers équipés actuellement.

Solaire thermique

L'Indre est le département le mieux placé en Région Centre pour le solaire thermique, avec **5,42 m²/1 000 habitants** fin 2006. Néanmoins, on est loin de la moyenne nationale, qui était de 18,5 m² en 2006.

Le territoire est **plutôt bien placé au niveau départemental**, puisque 3 des 5 principaux cantons se trouvent au-dessus de la moyenne départementale.

Le canton de Saint-Gaultier est notamment bien classé, avec 10,34 m² pour 1 000 habitants.

6 communes du Parc sont dans le Top 20 des communes de moins de 500 habitants à ce sujet.

A l'inverse, le canton du Blanc est l'un des moins équipés de l'Indre, avec 1,38 m² pour 1 000 habitants.

Offre artisanale encore faible

4 installateurs Qualisol sont situés sur le territoire. On compte un installateur de panneaux photovoltaïques à Saulnay.

L'Espace Info Énergie de l'Indre est celui qui enregistre le plus de contacts avec les professionnels en Région Centre.

IV. BOIS-ÉNERGIE

L'EIE recensait moins de 10 chaudières bois automatiques sur le territoire en 2006. La moyenne départementale est encore faible, avec moins de 5 installations pour 10 000 habitants.

Une filière naissante

La filière bois-énergie est plutôt bien structurée sur le département de l'Indre, avec deux opérateurs principaux :

la SARL Bois-chauds du Berry, qui exploite la plateforme d'Ardentes et fournit du bois déchiqueté,

la SARL Bois-Énergie-Centre, basée sur le territoire du Parc à Neuillay-les-Bois, qui regroupe des propriétaires pour une valorisation bois-énergie de leurs taillis.

Le frein au développement de la filière réside plus aujourd'hui dans la faiblesse de la demande et du nombre de chaudières installées sur le territoire.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

■ Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Patrimoine bâti

I. LE PATRIMOINE BÂTI MONUMENTAL ET LES SITES

I.1. Les édifices inscrits et classés au titre des monuments historiques

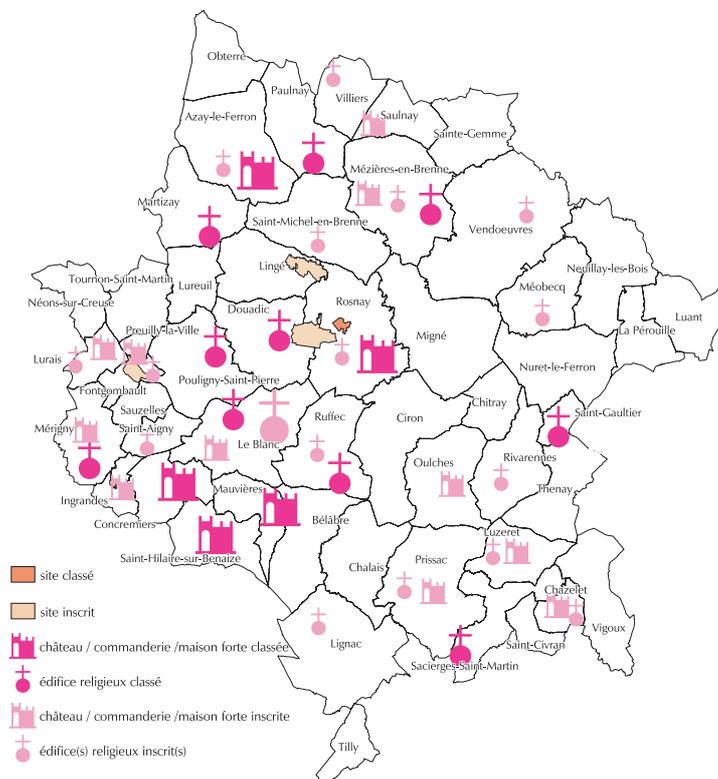
On dénombre :

- ▶ 10 édifices religieux classés
- ▶ 4 châteaux et maisons fortes classés
- ▶ 17 édifices religieux inscrits
- ▶ 13 châteaux et maisons fortes inscrits.

Cette liste est relativement stable.

On note toutefois quelques inscriptions dont deux d'édifices importants pour le patrimoine religieux et relativement ignorés, l'abbaye de Longefont à Oulches, dont l'église est en cours de restitution et l'église de Chalais où des sondages ont mis à jour un ensemble de peintures qui semble tout à fait intéressant.

Des demandes d'inscription sont en cours pour l'église de Tilly, la chapelle de Saint-Oprian (Lignac) et le château de la Gâtévine (Chalais).



I.2. Les sites inscrits et classés

La DIREN Centre a commandité en 2008 un atlas des sites inscrits et classés dans le département de l'Indre.

Carte 28 : Monuments historiques et sites



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

• Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



1.3. Le patrimoine non protégé

Il existe un nombre important d'édifices civils remarquables, manoirs ou petits châteaux non protégés. Leur présence participe en particulier à la qualité paysagère des vallées.

Ces monuments appartiennent à des propriétaires privés et la plus grande partie sont bien entretenus.

On peut noter toutefois un certain nombre d'églises et de chapelles rurales non protégées qui présentent une qualité architecturale certaine mais dont l'état nécessite des travaux qui peuvent s'avérer importants (cf. La Pérouille). Le rôle de la fondation du patrimoine est tout à fait essentiel pour la préservation de ce patrimoine non protégé, notamment depuis 2003, date de signature d'une convention de partenariat avec le Parc.

1.4. Les églises à peintures murales

Les églises romanes à fresques et peintures murales constituent un élément identitaire important du patrimoine culturel du Parc, pourtant elles sont encore assez mal connues et, en conséquence, les peintures qu'elles conservent sont difficiles à appréhender.

Un inventaire des églises et chapelles à peintures murales réalisé en 2007 relève 42 édifices répartis sur 29 communes. 14 sont classées au titre des Monuments historiques, 8 sont inscrites au titre des Monuments historiques et les 20 autres n'ont pas de mesure de protection. 31 de ces œuvres sont dans le domaine public et les 11 autres sont privées.

L'amplitude chronologique s'étend du XI^{ème} au XIX^{ème} siècle et les décors peuvent être répartis sommairement de la façon suivante :

XI^{ème} siècle : Méobecq

XII^{ème} siècle : Douadic (Piéjaubert) ; Méridign (Plaincourault)

XIII^{ème} siècle : Bêlâbre (Jovard) ; Le Blanc (Saint-Génitour) ; Chalais ; Chitray ; Ciron ; Douadic ; Méobecq ; Méridign (Plaincourault) ; Pouligny-Saint-Pierre ; Pouligny-Saint-Pierre (Décenet) ; Saint-Aigny

milieu du Moyen Âge

(XI^{ème}-XIII^{ème} siècles) : Fontgombault (?) ; Lurais (?)

XIV^{ème} siècle : Douadic ; Paulnay ; Rivarenes

XV^{ème} siècle : Chalais (Rocheblond) ; Luzeret ; Martizay (chapelle de Notz-l'Abbé) ; Méobecq ; Méridign (Plaincourault) ; Paulnay ; Pouligny-Saint-Pierre ; Prissac ; Rivarenes ; Rosnay ; Saint-Aigny ; Tilly ; Tilly (La Colombe)

fin du Moyen Âge

(XIV^{ème}-XV^{ème} siècles) : Chalais ; Fontgombault (?) ; Lurais (?) ; Mézières-en-Brenne ; Ruffec-le-Château

XVI^{ème} siècle : Bêlâbre (Nesmes) ; Le Blanc (Saint-Cyran) ; Chitray ; Luzeret (Le Loudieu) ; Martizay (Notz-l'Abbé) ; Mauvières (Villiers) ; Neuillay-les-Bois ; Saint-Hilaire-sur-Benaize (Céré)

XVII^{ème} siècle : Ingrandes

XVIII^{ème} siècle : Azay-le-Ferron ; Le Blanc (Saint-Étienne) ; Méridign (Puychevrier) ; Mézières-en-Brenne

Tableau 7 : Répartition des peintures murales

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

■ Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

temps modernes (XVI^e-XVIII^e) : Bélâbre (Jovard) ; Chalais ; Martizay ; Prissac ; Rivarennnes ; Ruffec-le-Château ; Saint-Aigny

XIX^e siècle : Le Blanc (Saint-Génitour) ; Chazelet ; Chitray ; Douadic ; Ingrandes ; Méobecq ; Neuillay-les-Bois ; Pouligny-Saint-Pierre (Bénavent) ; Thenay ; Vendœuvres ; Vendœuvres (Lancosme)

Au terme de cet inventaire, il faut souligner la richesse du Parc naturel régional de la Brenne. Bien que majoritairement, l'état sanitaire de ces quelques sites soit satisfaisant, il faut noter que dans certains cas, une surveillance régulière doit être faite.

Dans la mesure où des restaurations sont ou seront programmées, il serait souhaitable que ces travaux puissent être accompagnés par une analyse approfondie du contexte historique, archéologique et architectural. Une telle approche, déjà mise à l'épreuve par Carolina Sarrade Cobos sur les peintures de l'abside de la chapelle de Plaincourault, garantit un apport scientifique de première importance pour le PNR et fournit une matière riche pour une valorisation culturelle. Les travaux nécessaires à la conservation et à la mise en valeur de ces églises et chapelles sont le plus souvent trop lourds pour les communes propriétaires et nécessitent une recherche énergétique de fonds.

Un circuit de mise en valeur touristique est envisagé depuis quelques années, mais manque toujours d'un maître d'ouvrage.

II. LE PATRIMOINE BÂTI RURAL

En parcourant le territoire du Parc naturel régional de la Brenne, on retient sans doute de son architecture une impression d'homogénéité. L'architecture rurale du Parc s'apparente à l'architecture berrichonne. Mais les changements de matière et les modifications subtiles des volumes nous font voyager du Berry à la Touraine et au Poitou, et, si l'on franchit le cours de la Creuse, vers le Sud, l'architecture accompagne la transition des paysages vers ceux de la Creuse ou du Limousin. Les formes et les volumes de cette architecture sont encore conditionnés par les fonctions essentielles de l'habitat traditionnel et des usages agricoles et par les matériaux disponibles, directement issus du substrat local, qui lient très fortement le bâti au paysage qui le porte.

II.1. Matériaux de construction

Les matériaux de construction, pierre, terre, bois, nuancent par leur texture et leur couleur l'unité apparente de cette architecture.

L'architecture de grès rouge de la Brenne des étangs est l'une des images fortes du Parc. Le **grès rouge** est utilisé seul ou en mélange avec le grison, grès bigarré, blanc ou gris plus ou moins veiné d'ocre.

Passée la Creuse, la pierre devient blonde en petite Brenne (**grès ocre** et calcaire), puis on retrouve ici et là quelques poches d'un **grès très ferrugineux**, presque noir.

Partout ailleurs, le **calcaire** domine, pierre de champ ou de carrière.

La commune de Tilly, située à l'extrême sud du Parc abrite de nombreuses constructions en terre crue (bauge et torchis), mais on peut dire que la **terre** est présente partout dans la construction : murs montés à la terre, plafonds réalisés en torchis, coupoles des fours, carreaux de terre cuite des sols, tuiles en terre cuite des couvertures.



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

■ Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Le bois, le **chêne** en particulier est un allié précieux de la construction traditionnelle. On rencontre aussi dans certaines zones des charpentes en peuplier, voire en orme, mais le chêne reste largement majoritaire.

Charpentes, maisons ou granges sur poteaux, poutres, linteaux et jambages des ouvertures, cadres des cheminées, le chêne est présent partout, souvent en place depuis la construction. Un travail de typologie et de valorisation des charpentes est à poursuivre à partir des données de quelques campagnes dendrochronologiques (dates les plus anciennes pour des constructions rurales : 1490, 1515, 1470, etc.).

II.2. Les spécificités de l'architecture rurale traditionnelle

II.2.1. Une architecture rurale modulaire et des volumes extensibles

Les proportions et les types des bâtiments sont reproduits de façon systématique à partir de modules fonctionnels, correspondant aux besoins essentiels de l'habitat et des différents usages ruraux. Les combinaisons très variées des modules d'habitation et des annexes agricoles, granges, écuries, appentis ou petits toits ou « têts » (porcheries pour la plupart) produisent les différentes formes de l'architecture rurale : **la maison du journalier** (ouvrier agricole qui travaillait à la journée) à une pièce, **la locature**¹⁸ (blocs à terre), petite ferme, **le domaine** grosse exploitation agricole, appartenant autrefois à la noblesse ou à la bourgeoisie, souvent exploité en fermage ou en métayage, les maisons et les fermes dans les **villages** et **les bourgs**.

II.2.2. Une économie de construction

Le double emploi

L'économie de construction est un trait caractéristique de l'architecture locale. Manque de matériaux, de moyens, astuces constructives ou bricolage, on voit de nombreux exemples de double emploi des jambages, des linteaux, des appuis, etc.

Le réemploi

L'architecture rurale est aussi remarquable par le réemploi constant des matériaux. Provenant de bâtiments plus anciens, ils ont été, de tous temps, recyclés dans les nouvelles constructions. On les remarque plus lorsqu'ils proviennent d'un bâtiment noble mais cette pratique était constante et rend souvent aléatoire la datation des bâtiments.

II.2.3. Une richesse de détails

L'architecture rurale est riche de détails, liés aux modes de construction ou aux usages ruraux (taillies de pierre, dates portées ou graffiti, détails de couverture, épis de faitage, dessins dans l'enduit, etc.). Ceux-ci déterminent souvent des spécificités micro-locales qui se gomment peu à peu au fil de réhabilitations pas toujours très fines. Cette somme de détails est sans aucun doute une qualité à soigner pour conserver la valeur d'ensemble de cette architecture.

¹⁸ Locature : petite ferme, petite maison rurale.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

■ Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

II.3. Typologie chronologique simplifiée de l'architecture rurale

Après un premier travail d'analyse et de conservation du bâti réalisé dans le cadre de l'opération « Villages du Parc » qui a permis la réalisation du guide sur l'architecture rurale du Parc en 2002, la mise en œuvre d'un inventaire thématique de l'architecture rurale depuis 2003 a permis d'affiner les connaissances en matière de typologie et datation du bâti. Une première approche permet de définir cinq grandes périodes :

- ▶ les bâtiments médiévaux,
- ▶ les bâtiments de la fin du Moyen Âge au début du XVII^{ème} siècle, dont un type spécifique à porte d'entrée et de grenier en pignon, mis en évidence par l'inventaire du canton du Blanc. Ces deux ensembles représentent environ 8 % du patrimoine bâti,
- ▶ les bâtiments du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont encore très nombreux sur le territoire (environ 35 % du bâti ancien),
- ▶ les bâtiments du XIX^{ème} siècle sont le groupe le plus nombreux mais de peu (36 % du bâti ancien),
- ▶ les bâtiments de la première moitié du XX^{ème} siècle (21 %).

Plus on s'éloigne vers le passé, plus le nombre de bâtiments encore en place et « dans leur jus » diminue. Toutefois à partir d'une analyse faite depuis la base de données « Renabl » de l'inventaire, sur les premières communes inventoriées on peut définir une estimation du nombre de bâtiments appartenant à chaque période qui montre l'importance d'un patrimoine bâti antérieur au XIX^{ème} (environ 43%) et donc l'intérêt de s'attacher à sa conservation.

III. LE « PETIT PATRIMOINE »

Ce terme est souvent décrié ou utilisé de façon globale pour décrire l'ensemble du bâti rural. Ici on l'utilise pour décrire les petits éléments annexes du patrimoine vernaculaire, témoins des usages quotidiens liés à la société rurale traditionnelle : pigeonniers, puits, fours, fontaines, lavoirs, loges de vigne, croix de chemin, vitrines anciennes, enseignes, forges, etc.

L'inventaire du petit patrimoine du territoire (les puits, fours, lavoirs, fontaines, croix de chemin, etc.) a recensé 4 400 éléments sur 47 communes. En dehors d'une meilleure connaissance de ce patrimoine quant à sa forme, ses usages, son histoire, l'inventaire aborde également le statut de ce patrimoine (privé ou public) et son état de conservation.

La plus grande partie des éléments recensés appartient au domaine privé (85 % d'objets privés pour 15 % d'objets communaux)

- ▶ 55 % du petit patrimoine sont dans un état de conservation bon à très bon
- ▶ 17 % sont en mauvais état, voire en ruine
- ▶ Environ 20% du patrimoine recensé présente un grand intérêt patrimonial dont 48 % en bon à très bon état et 52 % en état de conservation moyen à mauvais.



Cela fait environ 400 éléments, soit 10 % du patrimoine recensé qui nécessitent un entretien ou une restauration complète.



> **Patrimoines et paysages**

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

■ **Patrimoine bâti**

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



Dans le cadre du contrat de Pays des équipes d'insertion ont conduit 35 chantiers pour l'entretien de ce petit patrimoine de 1999 à 2007. Les travaux réalisés sont de belle qualité et ont participé à la sensibilisation à ce patrimoine. Les communes souhaitent poursuivre ce programme de restauration mais actuellement l'entreprise d'insertion qui agissait principalement a dû fermer son secteur bâtiment pour cause de difficultés financières.

Ignoré et souvent abandonné, voire détruit il y a 10 ans, le petit patrimoine est aujourd'hui mieux restauré et entretenu, en particulier en auto-restauration.



IV. UN PATRIMOINE GLOBALEMENT PRÉSERVÉ

Une mise à l'écart des grands courants de développement du XX^{ème} siècle a permis la conservation d'une grande partie du patrimoine architectural, contrairement à de nombreuses régions, où il a été démolit ou transformé pour une adaptation à de nouveaux usages.

La préservation et la restauration de ce patrimoine sont devenues un objectif majeur du Parc naturel régional de la Brenne. Ce souci est de plus en plus partagé par la population et de nombreux acteurs locaux.

Les «Opérations Villages du Parc» ont pour objectif de favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager rural dans quelques villages représentatifs de l'architecture locale. Elles concernent aujourd'hui :

- ▶ Pré-Picault (Preuilly-la-Ville)
- ▶ Château-Guillaume (Lignac)
- ▶ Le Peu et Le Gué-Martin (Tilly)
- ▶ Brillebault, Les Vaux (Douadic) ; La Billarderie, Launeau, La Bergelière, La Boudinière (Poulligny-Saint-Pierre), situés sur la D60 entre Douadic et la D975 vers Le Blanc.
- ▶ Lejonc (Martizay),
- ▶ Rolniers (Concremiers),
- ▶ La Jarrige – Surjoux (Douadic),
- ▶ Le Beau - Le Bas de Vouhet (Prissac).

Les travaux réalisés sont en général exemplaires. Pour autant même s'ils font référence, cela ne suffit pas à maintenir la qualité des lieux sans une gestion concertée des autorisations de construire. L'évolution vers une ZPPAUP thématique pourrait permettre de pérenniser les résultats.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

■ Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Le conservatoire de l'architecture rurale a pour objectif de préserver un certain nombre de bâtiments ruraux anciens, qui souvent sont au bord de la ruine, dans le respect de leur état d'origine, afin de constituer, au fil du temps, une « collection in situ » qui retrace l'évolution de l'architecture rurale locale. Celle-ci pourra être « visitée » dans le cadre de circuits touristiques patrimoniaux. Ces bâtiments sont aussi des laboratoires pour la conservation et la transmission des techniques traditionnelles de construction. Une dizaine de bâtiments privés et publics en font partie.

Le partenariat avec la Fondation du patrimoine, s'avère particulièrement fructueux depuis 2003. Associés aux crédits du FEOGA, puis aux subventions du département de l'Indre et de la région Centre, les labels ont permis de réaliser de très belles opérations de sauvegarde du bâti rural

La dégradation et la disparition des bâtiments les plus anciens qui a effacé des pans entiers de paysage dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle est ralentie depuis quelques années par un regain du marché de l'immobilier ancien.

Aujourd'hui la majeure partie du bâti rural est affectée à un usage de résidence principale ou secondaire (sur environ 16 300 logements, les 2/3 sont antérieurs à 1948). On voit de moins en moins de ruines, même s'il reste encore des zones où le bâti est abandonné et notamment les bâtiments agricoles.

La transformation du bâti agricole en habitat constitue une nouvelle problématique pour éviter une perte de lisibilité. La réhabilitation, même lorsqu'elle est soignée implique une perte de la valeur patrimoniale. Les questions de plus en plus prégnantes de l'isolation et des économies d'énergie sont aussi des facteurs majeurs de perte patrimoniale si on ne reconnaît pas la qualité hygrothermique du bâti ancien. Cela pose également la question de l'intégration d'énergies renouvelables dans le bâti, notamment pour le solaire.

Cela implique une vigilance toujours grande à la question de la réhabilitation, de la transformation et de l'adaptation aux normes de confort et d'isolation de ce patrimoine bâti pour une fonction d'habitat.

Le lancement en mai 2007 d'une nouvelle **OPAH de revitalisation rurale** orientée par la double thématique **patrimoine et énergie** montre l'intérêt du territoire pour cette question, même si cette opération se heurte encore à des difficultés de financement des actions.

L'ensemble de ces opérations entraîne une forte demande du public pour connaître les entreprises maîtrisant les **savoir-faire traditionnels du bâtiment**. Un inventaire de ces savoir-faire et de ceux liés à l'efficacité énergétique a été engagé en partenariat avec la chambre de Métiers.

On peut noter une progression mesurée de la compétence des entreprises du bâtiment à intervenir sur du bâti ancien. Les nouvelles valeurs liées au développement durable entraînent une demande pour l'utilisation de matériaux sains (neuf et ancien). Le développement de ces matériaux et de techniques de réhabilitation durables souffre encore d'un manque de points de vente et de l'absence de formation des entreprises à ces questions.

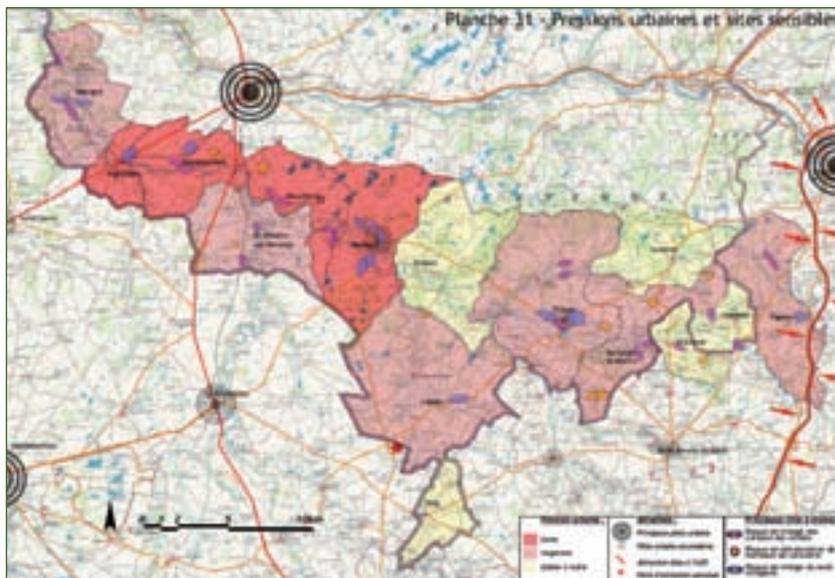


Urbanisme et aménagement urbain

De nouveaux pôles d'attractivité motivent des développements urbains

Les territoires bénéficiant d'une polarité attractive soit pour leur bassin d'emploi mais surtout leur qualité de vie et le coût à l'origine peu élevé du foncier et des taxes locales, connaissent des pressions urbaines jamais vues jusqu'alors. C'est le cas des communes périphériques du Blanc, comme Concremiers, Ingrandes, Mérigny, Mauvières, ou Fontgombault, Pouligny et Bêlâbre. À l'autre extrémité, les territoires sous influence de l'agglomération de Châteauroux (Luant, Neuillay, Vendœuvres, Méobecq, La Pérouille) ou d'Argenton (Thenay, Saint-Gaultier, Rivarennnes) et surtout de l'A20 sont également concernés par cette tendance (Vigoux, Sacierges-St-Martin, notamment). Limoges est à 3/4 d'heure, Châteauroux à 20 mn (Cap sud).

Depuis plusieurs années l'urbanisation ne se fait plus par agglomération mais par dispersion. L'opportunité foncière semble commander l'ouverture à l'urbanisation plutôt que des logiques de sites.



Carte 29 : Extrait : projet de paysages vallées et bocage du sud du Parc

I. EMPRISE FONCIÈRE DE L'URBANISATION

Même si l'évolution démographique n'est pas importante, les évolutions sociétales (décohabitation, désir de pavillon individuel, accès plus coûteux à l'habitat ancien...) créent une demande conséquente en constructions neuves.

Les constructions réalisées ces dernières années ne répondent pas à une organisation réfléchie (cf. schémas ci-après). L'urbanisation s'est réalisée projet par projet, parcelle par parcelle, au gré des opportunités foncières et des moyens privés. Les nouvelles constructions se trouvent très rarement dans l'emprise d'urbanisation précédente, parfois en contact avec celle-ci mais le plus souvent en dispersion le long des axes de communication.

> **Patrimoines et paysages**

- Sol
- Entités paysagères
- Patrimoine naturel
- Évolution de la biodiversité
- Ressources
- Énergies renouvelables
- Patrimoine bâti

■ **Urbanisme et aménagement urbain**

- Patrimoine culturel
- Évolution sociale, économique et culturelle



Etalement de l'urbanisation le long des axes routiers entre 1990 et 2004

Cette urbanisation pose des problèmes paysagers (traitement des entrées de ville, aucune prise sur la qualité architecturale des constructions...), environnementaux (grignotage de l'espace agricole, segmentation des habitats naturels...) et économiques (multiplication du linéaire de réseau, exigence de services publics dispersés...).

Aucun outil efficace de maîtrise foncière comme un Établissement Public Foncier (EPF) n'est actuellement disponible sur le territoire. Les communes se retrouvent donc contraintes par un manque de réserves foncières, les opportunités étant rarement en adéquation avec leurs projets et leurs financements.

II. COMPÉTENCES DES INTERCOMMUNALITÉS

La couverture géographique des intercommunalités dans le Parc montre une hétérogénéité (7 communes dans la CDC du Val d'Anglin contre 23 dans la CDC Brenne-Val de Creuse) et un manque de cohérence géographique (ex : Ciron et Preuilley-la-Ville enclavées dans la CDC Brenne-Val de Creuse qui n'est elle-même pas d'un seul tenant). Cela peut rendre a priori difficile la cohérence de leur politique territoriale.

Les compétences de chaque Communauté de communes varient mais toutes ont pour compétences la création et la gestion des zones artisanales. L'action économique est donc le premier levier de ces intercommunalités qui sont bien identifiées pour ces actions.

La compétence logement et habitat n'apparaît qu'optionnelle ou facultative et seule la CDC Cœur de Brenne a ouvert une compétence d'« Aide à la mise en place des documents d'urbanisme des communes membres et des schémas directeurs et de secteur ».

L'action des intercommunalités sur l'urbanisme reste donc limitée.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

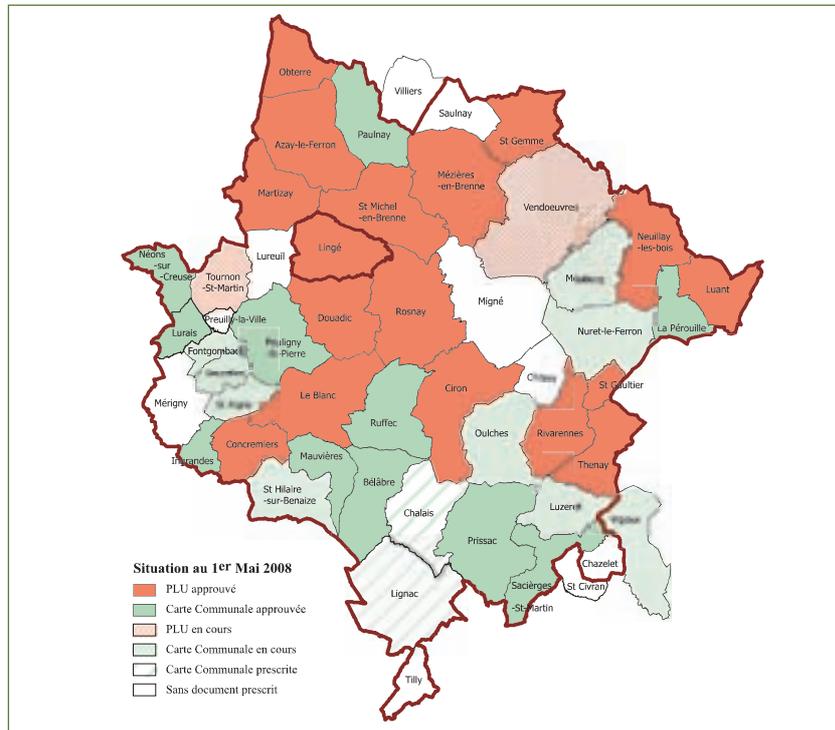
Patrimoine bâti

■ Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

III. PLANIFICATION : LIMITES ET DYSFONCTIONNEMENTS



Carte 30 : Documents d'urbanisme

Compte tenu de la taille réduite des communes, et de la faible pression foncière qui s'y exerçait jusqu'alors, la plupart des communes se sont longtemps satisfaites du RNU.

En 1997, 22 communes seulement sur 47 étaient dotées d'un document d'urbanisme (15 POS et 7 GARNU, guide d'application du Règlement National d'Urbanisme).

L'ouverture de l'A 20, l'augmentation des coûts de l'immobilier autour des villes, l'aspiration au rêve de la maison individuelle... ont généré depuis peu de nouvelles polarités de développements urbains. Aujourd'hui, 40 communes sur 51 ont un document d'urbanisme en cours ou approuvé.

Toutefois, plus de 50 % d'entre elles (22) ont engagé une simple procédure de carte communale, avec l'assistance de la DDE. Cet outil est généralement considéré comme suffisant pour les petites communes rurales, car il est moins lourd à mettre en œuvre que le PLU et moins onéreux.

Or, plus que le signe d'une volonté de réflexion des communes sur la gestion de leur espace communal, l'élaboration d'une Carte communale est souvent le signe du développement de l'urbanisation en dehors des zones agglomérées autorisées par le RNU. Actuellement, avec l'évolution des enjeux de gestion de l'espace et des paysages, la carte communale s'avère insuffisante pour faire face à l'intensification de la pression foncière et de la construction neuve.

De même, la loi SRU formule de nouveaux enjeux qui ne semblent pas être pris en compte à leur juste valeur, comme la lutte contre l'étalement urbain.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

■ Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Le Parc engage en ce moment une réflexion avec la DDE pour mettre au point un document d'urbanisme adapté permettant aux communes rurales de se doter d'un document opposable exprimant le projet communal et pouvant par son règlement préserver les richesses de son territoire tout en restant simple et peu onéreux. Ce « PLU rural » ou « PLU allégé » pourrait en outre s'appuyer sur des démarches innovantes et qualitatives comme l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) promue par l'ADEME.

Il est à noter une démarche intéressante de la CDC Cœur de Brenne qui établit actuellement un diagnostic sur chaque commune pouvant être considéré comme une étape préparatoire à la création d'un document d'urbanisme. Cette étude établira à terme la nécessité pour chaque commune de faire un document d'urbanisme plus ou moins poussé : carte communale, plan local d'urbanisme intercommunal ou non.

IV. DIFFÉRENTS TYPES D'AMÉNAGEMENTS OU D'ÉQUIPEMENTS PEUVENT POSER PROBLÈME

Le Parc est reconnu comme un territoire qui a conservé son caractère, mais des risques de banalisation existent, auxquels il convient de porter attention.

IV.1. Un habitat neuf standardisé et individuel en forte progression

Ce phénomène est parfois présent en cœur de village, mais il est plus particulièrement flagrant en périphérie. Certains bourgs, villages et hameaux, soigneusement inscrits dans leur site se voient supplanter par des excroissances sous forme de petits lotissements ou de deux ou trois maisons, ce qui suffit à en altérer la composition, engendrant un mitage et une opacification des vues initialement offertes à tous.

L'étalement urbain généré par l'individualisation des constructions consomme beaucoup de bonnes terres agricoles.

IV.2. Des programmes publics pas toujours exemplaires

La tendance au « côté pratique » et fonctionnel gagne du terrain dans l'entretien du bâti et des espaces publics.

Des espaces publics variés soumis à la pression des usages liés à l'automobile et à la quête de l'entretien minimal et d'un certain mode d'aménagement : surminéralisation des sols, recours à l'enrobé et au vocabulaire routier, bordurage béton, éclairage public surévalué.

Les extensions urbaines ne produisent pas d'espaces publics majeurs et structurants. Ils se limitent souvent à la voirie de desserte des lots, traitées au plus économique en emprise et en coût.

Les **zones artisanales** s'intègrent peu dans leur environnement.

La **construction publique** ou les **programmes de réhabilitation** communaux ou intercommunaux ne sont pas souvent l'occasion de rechercher la qualité environnementale, paysagère et architecturale.



> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

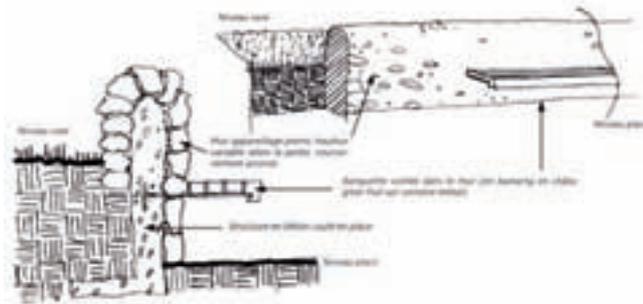
■ Urbanisme et aménagement urbain

Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle



MURET DE SOUTÈNEMENT DE LA PLACE



DÉTAILS DU MURET ET DES CLÔTURES DES LOTS LIBRES

**IV.3. L'enfouissement des réseaux**

Quelques actions d'enfouissement des réseaux ont été conduites sur le territoire. On peut noter la complexité des montages et la difficulté de réaliser un enfouissement total EDF et France Télécom qui laisse des lignes téléphoniques en place et réduit l'intérêt paysager des enfouissements.

Les travaux d'enfouissement mettent quelquefois à mal les berges et les arbres en bordure.

Les matériaux de remblai utilisés, comme pour les routes, ne sont pas choisis en fonction des milieux. D'autre part en site construit, les raccordements en façade et les coffrets posent encore des problèmes d'intégration. Tout cela plaide pour une concertation bien plus importante et une formation des personnels chargés des travaux aux questions patrimoniales et paysagères.

IV.4. La publicité

Il ne s'agit pas d'une problématique majeure pour le territoire mais des abus sont cependant perceptibles dans certains sites. Il existe une seule Zone de publicité restreinte, au Blanc. Par ailleurs la simple application de la loi n'empêche pas l'implantation de panneaux (pré-enseignes) dans la mesure où ils sont sur territoire privé.

Graphique 11 : Proposition pour l'aménagement d'une placette arborée dans un projet de lotissement communal à Rivarences

Patrimoine culturel

I. L'ÉCOMUSÉE DE LA BRENNE ET LE RÉSEAU ÉCOMUSÉE

Dans le cadre d'une convention, le Parc a confié à l'Écomusée un certain nombre de missions pour la conduite d'inventaires, études et recherches pluridisciplinaires sur le patrimoine et leur valorisation, le suivi d'un centre de documentation sur le patrimoine du territoire, la mise en place d'animations et d'actions de sensibilisation en direction des publics scolaires ou adultes et enfin l'animation d'un réseau de lieux de visite permanents concernant le patrimoine, le " Réseau Écomusée du Parc naturel régional de la Brenne "

L'équipe réduite de l'Écomusée constitue un handicap au développement de ces missions.

Pourtant de nombreuses animations ont été réalisées, ainsi que des expositions temporaires annuelles accompagnées de publications.

Le réseau Écomusée

Existant de façon informelle depuis la création de l'Écomusée de la Brenne en 1986, le réseau Écomusée a été « officialisé » en 1998 par la création du « Réseau Écomusée de la Brenne » dont les structures membres signent une « charte muséographique » avec le Parc. L'animation du réseau est confiée à l'Écomusée de la Brenne.

Il est alors formé de 8 structures muséales qui exposent des éléments du patrimoine culturel local de façon permanente (cf. zoom sur le réseau Écomusée dans la partie touristique). La charte muséographique présente un aspect touristique (ouverture des sites, signalétique, amélioration de l'accueil du public, etc.) et un aspect scientifique (inventaires, études et expositions en commun).

Les premières années (de 1999 à 2003) le réseau met en place une signalétique commune, un passeport inter site, et réalise des actions collectives (Printemps des musées).

Des réunions autour de l'inventaire des collections sont organisées en 2004 et le début de l'inventaire des collections des Amis du Blanc est réalisé en 2005.

Force est de constater qu'à partir de 2005, les actions s'essouffent. Les raisons en sont diverses : le passeport intersite n'a plus de raison d'être avec la création de Visa 36 par le Conseil Général. Notons cependant que sans la création du réseau les « petites » structures n'y figureraient sans doute pas. Le Printemps des musées déplacé (d'avril à mai) et transformé en « Nuit des musées » ne convient plus pour une action commune. Et surtout la fin des emplois jeunes prive le réseau d'une partie de son dynamisme (sur 4 emplois jeunes en 2000, un seul a été pérennisé).

En 2007, le réseau réunit 7 lieux de visite (la maison de l'apiculture n'existe plus), dont l'un a de grosses difficultés de fonctionnement (Musée Henry de Monfreid) au point de s'interroger sur son proche avenir et un autre n'est plus qu'ouvert de façon confidentielle (Atelier du Latté à Oulches). Les autres, en dehors de l'Écomusée de la Brenne, musée municipal du Blanc, ont de plus en plus de mal à fonctionner de façon correcte au niveau de l'accueil du public et ne peuvent donc s'investir dans un travail plus patrimonial et scientifique. Le désengouement du public pour les musées ruraux, notable dans tout l'Hexagone, s'ajoute à leurs problèmes de fonctionnement.

> Patrimoines et paysages

Sol

Entités paysagères

Patrimoine naturel

Évolution de la biodiversité

Ressources

Énergies renouvelables

Patrimoine bâti

Urbanisme et aménagement urbain

■ Patrimoine culturel

Évolution sociale, économique et culturelle

Notons cependant l'agrandissement du musée archéologique de Martizay soutenu par la commune, autour d'un projet de valorisation du site gallo-romain de Saint-Romain et en particulier de ses peintures murales, d'autant plus intéressant que les fouilles devraient reprendre sur le site. Se pose cependant de façon cruciale le fonctionnement de cette structure entièrement dédiée au patrimoine culturel du Parc.

Le réseau Écomusée et l'Écomusée de la Brenne qui devraient être les fers de lance de l'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel du PNR de la Brenne ne peuvent faire face à leurs missions par manque de moyens humains et financiers. Les dix ans écoulés ont plutôt vu régresser que se développer leurs actions, bien malgré eux.

II. INVENTAIRES, RECHERCHES

En matière de recherches et d'inventaires deux grandes études sont conduites en parallèle sur le territoire depuis 2003, l'inventaire thématique de l'architecture rurale et l'étude historique et archéologique des paysages de la Grande Brenne.

II.1. Inventaire thématique de l'architecture rurale

Un outil de connaissance et opérationnel

Plusieurs opérations d'inventaire du patrimoine bâti se sont succédées sur le territoire.

L'inventaire du petit patrimoine (petits éléments du patrimoine rural, porteurs de mémoire et d'identité) a été réalisé entre 1997 et 2004 par des stagiaires issus de formations universitaires « patrimoine ».

Engagé en 1991, l'inventaire topographique du canton du Blanc a été mené par Marie-Thérèse Réau puis Christian Trézin du service de l'Inventaire général de la Région Centre et a donné lieu à une publication dans les collections nationales du ministère de la Culture « Images du Patrimoine ». Christian Trézin en lien avec les préoccupations du Parc s'était penché notamment sur l'architecture rurale du canton, puis en a réalisé l'étude sur la commune de Tilly. A la suite de cet inventaire, le Parc a souhaité se doter d'un état des lieux exhaustif sur l'architecture rurale très riche de son territoire. Cette approche globale permet de développer les connaissances encore très partielles sur ce sujet. Elle permet aussi de repérer les bâtiments les plus anciens et les plus fragiles et d'informer les communes et les propriétaires de leur valeur patrimoniale et des moyens de leur bonne conservation. La documentation établie dans le cadre d'un travail d'inventaire se conçoit comme une aide à la gestion du patrimoine communal. Par exemple, sur la commune de Bélâbre, 200 édifices sur les 374 recensés ont été repérés comme intéressants ou remarquables et devraient faire l'objet d'une « veille architecturale ».

Depuis 2004, 12 communes ont été inventoriées : 6 communes du canton de Bélâbre (Bélâbre, Chalais, Lignac, Mauvières, Prissac, Saint-Hilaire-sur-Benaize), Sacierges-Saint-Martin du canton de Saint-Benoît-du-Sault, et 5 communes du canton de Mézières-en-Brenne (Azay-le-Ferron, Mézières-en-Brenne, Paulnay, Saint-Michel-en-Brenne, Sainte-Gemme).

Près de 1 690 édifices ont déjà été recensés sur le canton de Bélâbre et environ 1 140 pour le canton de Mézières-en-Brenne. Cet inventaire est également l'oc-



casion d'importantes campagnes photographiques : environ 2 600 photos pour le canton de Bélâbre et 2 800 pour le canton de Mézières-en-Brenne.

II.2. Étude historique et archéologique des paysages d'étangs

Du point de vue de l'archéologie, le Parc de la Brenne demeure une terra incognita qui se manifeste par de larges « blancs » sur les cartes de répartition des sites inventoriés par la DRAC. L'étude engagée en 2001 par l'Écomusée et le Parc, sur 9 communes de la Grande Brenne, a toutefois révélé l'existence d'une occupation du sol archéologique conséquente démontrant la potentialité d'un territoire où la recherche de terrain a fait trop longtemps défaut.

De même, les historiens avaient jusqu'à présent manifesté peu d'intérêt pour les étangs brennoux dont l'histoire n'avait jamais été retracée.

De la légende à l'étude scientifique de « l'archéologie des paysages »

Cette étude « globale », engagée en 2001, vise à comprendre et à dater la mise en place du paysage piscicole en s'appuyant sur l'exploitation de données issues de différents champs disciplinaires.

A partir de l'étude des sources écrites du Moyen Âge, de prospections archéologiques, de l'examen palynologique et la datation de tourbières anthropiques et naturelles, d'une recherche sur l'histoire de la carpe, de datations dendrochronologiques des bondes d'étangs, il s'agit de restituer la dynamique de l'occupation du sol et des milieux, de la forêt antique au paysage actuel.

Cette démarche pluridisciplinaire pose de nouveaux jalons historiques.

Dès l'Antiquité, les hommes se sont installés en Brenne et ont développé l'artisanat du fer, activité qui a laissé de nombreux vestiges, les « ferriers ». Leur densité est telle qu'on suppose aujourd'hui l'existence d'un district sidérurgique ancien, s'appuyant sur un espace forestier conséquent. Ensuite, les anciennes forêts disparaissent à cause du charbonnage intensif pour la sidérurgie, entraînant au fil du temps une modification de l'hydrologie des sols.

C'est dans une Brenne ouverte, certainement plus humide, qu'on aménage des étangs, au plus tard au XIVe s. La Brenne se couvre de centaines d'étangs en quelques siècles, plus de 600 en Brenne centrale, attestant d'un âge d'or de la pisciculture. Cet essor est lié à la croissance démographique, principalement celle des villes, qui ont besoin d'aliments, notamment de poissons pour les jours maigres. Cela a amené une région comme la Brenne, éloignée du littoral et de ses poissons, à privilégier l'élevage spéculatif du poisson d'eau douce. L'arrivée de la carpe, espèce danubienne, introduite en France seulement au XIIIe s., fut certainement une révolution zootechnique. En terme paysager, ce choix agraire est à l'origine d'une nouvelle métamorphose : le paysage emblématique des « mille étangs » est né.

Les résultats exceptionnels de cette recherche montrent l'intérêt qu'il y aurait à étendre la connaissance archéologique du territoire.



Évolution
de la situation
sociale,
économique
et culturelle



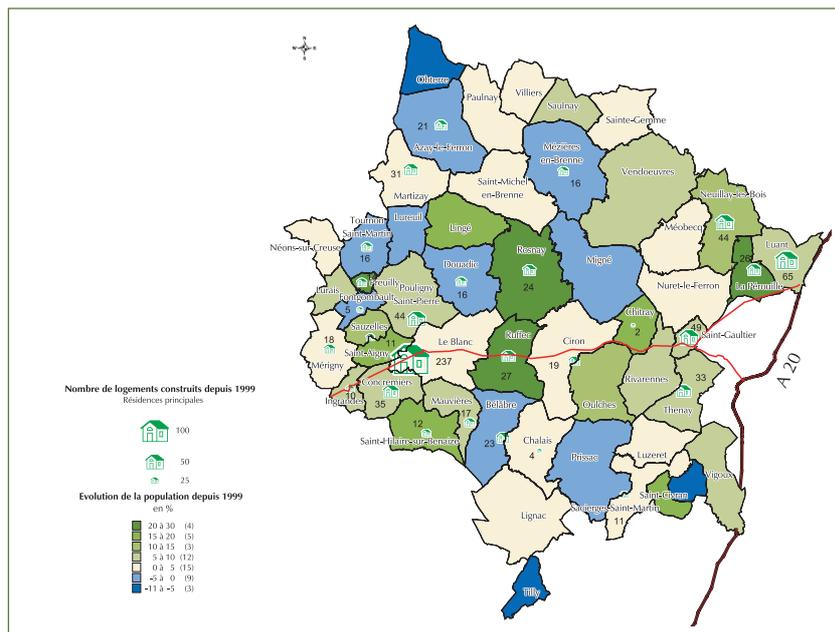
Population et services

I. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

I.1. Évolutions démographiques

I.1.1. Une reprise récente de la croissance démographique

Les recensements partiels réalisés entre 2004 et 2007 indiquent une reprise de la croissance démographique sur la plupart des communes.



Carte 31 : Évolution démographique

Les **derniers recensements** ont concerné 38 communes, qui représentent **3/4 de la population** du Parc. Elles voient leur population augmenter de 3,5 % depuis 1999, alors que la population du Parc avait diminué de 4 % entre 1999 et 2004. L'évolution de la construction neuve (voir plus loin) nous conduit à penser que cette évolution devrait se confirmer sur l'ensemble du territoire.

Cette croissance n'est pas généralisée sur le département, car l'INSEE estime que la population de l'Indre a stagné entre 1999 et 2006 (projection établie d'après les recensements partiels).

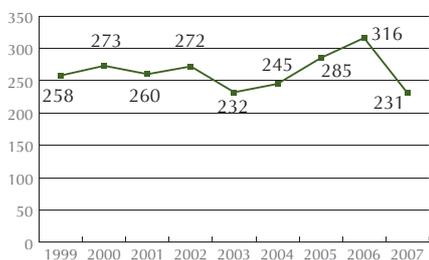
I.1.2. Une évolution due au solde migratoire

Nous ne disposons pas de données exploitables depuis 1999 sur l'ensemble du territoire du Parc. Le solde migratoire était excédentaire de + 2,4 % entre 1990 et 1999, et cette tendance se confirme depuis.

Ceci étant, il s'agit d'un profil typiquement rural, à savoir une immigration nette des seniors accompagnée d'une émigration nette des jeunes. Ce solde migratoire positif ne permet pas d'abaisser l'âge moyen de la population.

Graphique 12 : Évolution des naissances

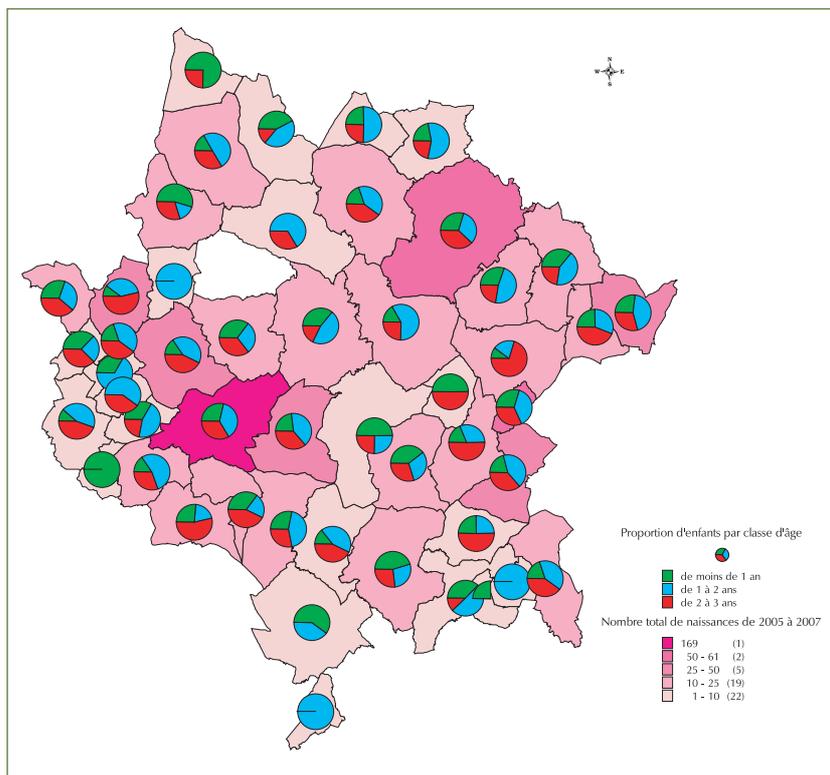
(Source : État civil, diagnostic CAF 2007)



Carte 32 :

Nombre de naissances enregistrées par commune entre 2005 et 2007

(Source : CAF 36. Réalisation PNRB 2007)



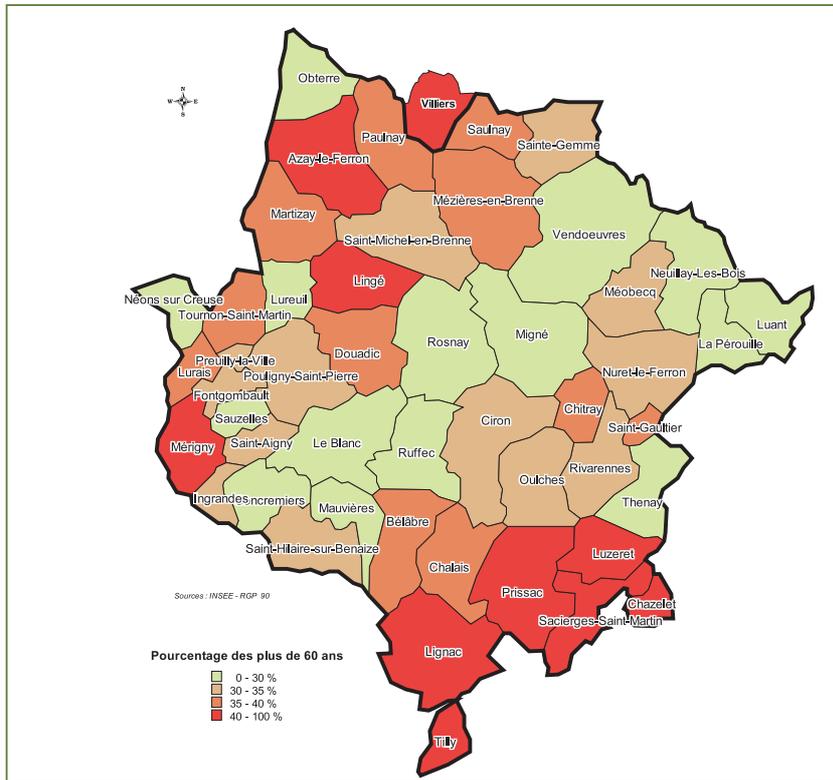
1.1.3. Le solde naturel reste durablement négatif

Le solde naturel était négatif de $-0,6\%$ par an entre 1990 et 1999 (source : RGP). D'après les données de l'état civil, il s'établit à $-0,3\%$ par an entre 1999 et 2007.

Les naissances ont nettement augmentées entre 1999 et 2006 (mais on constate une chute en 2007). Elles ne peuvent cependant compenser une pyramide des âges très déséquilibrée. Dans certaines communes, en particulier dans le sud du territoire, plus de 40 % de la population a plus de 60 ans.

Les résultats des recensements partiels montrent cependant un recul de la part de la tranche d'âge des plus de 60 ans au profit des 40 à 59 ans. Ces chiffres méritent néanmoins d'être consolidés sur l'ensemble du territoire.

On rappellera à cet égard que les projections de population OMPHALE réalisées par l'INSEE à l'horizon 2030, à partir des recensements de 1990 et 1999 – qui ne prennent pas en compte les évolutions récentes plus favorables –, sont particulièrement pessimistes pour le département de l'Indre.



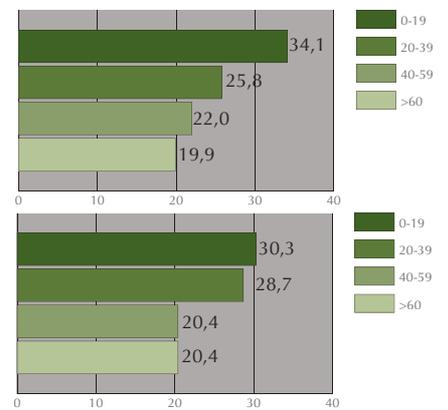
I.1.4. Des ménages en nombre croissant, mais vieillissants et de taille réduite

Graphique 14

Depuis 1999, le nombre de ménages est en constante progression, comme le confirme l'examen du fichier de la taxe d'habitation qui comptabilise 14 319 ménages en 2004, avec une progression de 2 % depuis 2000.

70 % des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes. Plus des 2/3 des ménages d'1 personne ont plus de 65 ans (72 % sur le canton de Bélâbre).

Graphique 13 : Répartition de la population par tranches d'âge en 1999 et en 2006 dans les communes recensées depuis 1999
(Source : INSEE)

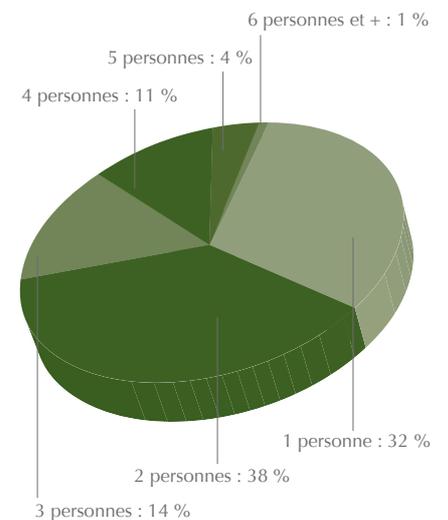


Carte 33 : Part des plus de 60 ans

(Source : INSEE)

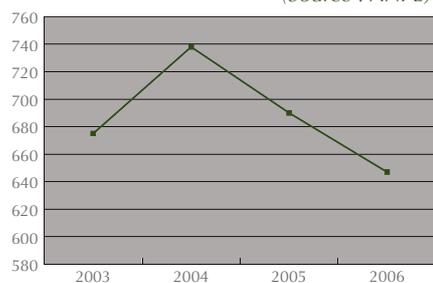
Graphique 14 : Composition des ménages en 1999

(Source : RGP 1999)

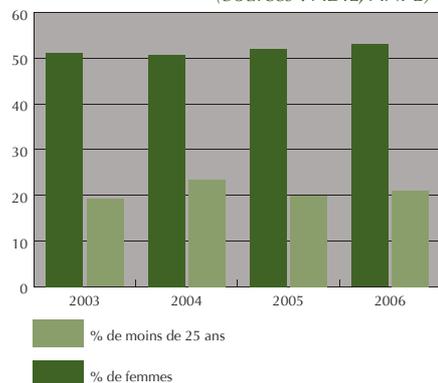


Carte 34 : Revenu annuel médian par unité de consommation des communes de la région Centre

Graphique 15 : Evolution du nombre demandeurs d'emploi
 (Source : ANPE)



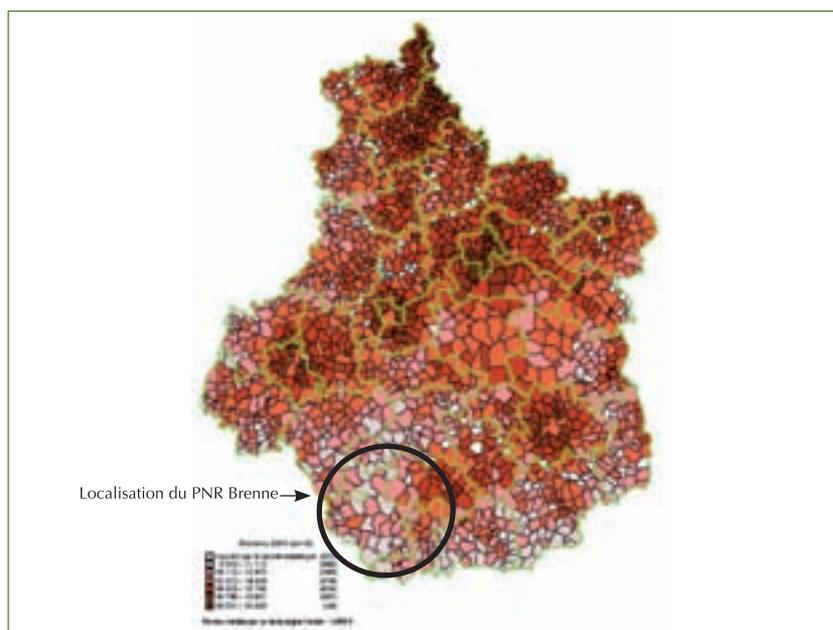
Graphique 16 : Caractérisation des demandeurs d'emploi
 (Sources : ADIL, ANPE)



1.2. Indicateurs sociaux

1.2.1. Des revenus inférieurs à la moyenne régionale

En 2001, les ménages du Pays de la Brenne déclaraient des revenus bien plus faibles que la moyenne des Pays de la région Centre



44,1% des ménages sont imposés sur le revenu, contre 58,8 % en moyenne dans les Pays de la région Centre.

Le revenu fiscal¹⁹ médian est de **11 951€**. Il est inférieur de près de 2 500 € à la moyenne des Pays de la région Centre (égale à 14 421€).

1.2.2. Une baisse des demandeurs d'emploi

Depuis 2004, la courbe du chômage s'est infléchi, au niveau national comme à l'échelle de l'Indre. En 2007, le taux de chômage s'établissait à 6,1 % sur le Pays Brenne.

Par contre, la part du chômage des jeunes est en augmentation, ainsi que celle des femmes, qui reste structurellement élevée sur le territoire.

Graphiques 15 et 16

¹⁹ Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus avant tout abattement. Il est réparti en 4 grandes catégories (revenus d'activité salariée et indépendante, part des pensions, retraites et rentes, part des bénéficiaires, part des autres revenus (essentiellement du patrimoine)).

Il ne comprend pas les revenus sociaux tels que les minima sociaux, les prestations familiales et les aides aux logements.

	Le chômage dans les Pays				
	2003	2004	2005	2006	2007
Boischaut-Nord	1 046	1 026	1 017	836	656
Brenne	674	738	689	666	537
Champagne	930	894	839	822	793
La Châtre-en-Berry	815	862	752	667	551
Val-de-Creuse	817	856	802	615	496
Val-de-l'Indre	3 912	4 040	3 691	3 384	2 795
Indre	8 194	8 416	7 790	6 990	5 828
Centre	90 618	92 053	87 761	78 790	70 571
CAC	3 306	3 373	3 053	2 818	2 401

A noter que la Maison d'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) située au Blanc abrite un **point relais de l'ANPE** qui se situe à Argenton-sur-Creuse, ainsi que des **permanences de l'Assedic** deux jours par semaine.

1.2.3. Un indice de précarité²⁰ en diminution en 2007

Après la hausse de ces dernières années, les bénéficiaires des minima sociaux sont en baisse sensible en 2007 (- 8 % sur le Pays Brenne, soit 832 bénéficiaires), ce qui est conforme avec la tendance départementale.

Les bénéficiaires du RMI sont en baisse de 17 % (grâce en particulier à l'amélioration du marché du travail), et ceux de l'API de 23 %.

Il existe trois types de minima sociaux :

- ▶ l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- ▶ l'Allocation Parent Isolé (API),
- ▶ le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

L'AAH reste le minimum social qui engendre le plus fort indice de précarité dans l'Indre. Il est de 20,8 contre 18,7 dans l'Indre, du fait de la présence **de nombreux établissements spécialisés** qui concentrent une population bénéficiaire de cette allocation.

1.2.4. Des aides au logement qui repartent à la hausse

Après avoir connu une baisse de 15 % entre 1999 et 2006, du fait de la faible valorisation des plafonds de ressource, le nombre d'allocataires des aides au logement est en augmentation en 2007 (2 194 sur le Pays Brenne).

1.2.5. Des structures d'insertion très actives

Trois structures d'insertion existent sur le territoire du Parc. Il s'agit d'**Idées en Brenne** et les **Ateliers de la Brenne** au Blanc, **Mieux Vivre** à Saint-Gaultier.

²⁰ Nombre de bénéficiaires des minima sociaux pour 1000 habitants. Il était de 35,3 en 2006, ce qui fait de la Brenne le deuxième pays le plus concerné après la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

Zoom sur Idées en Brenne

Idées en Brenne est une association intermédiaire qui a été créée en 1990.

Ses prestations concernent les cantons de Bélâbre, Le Blanc, Mézières et Tournon (plus celui de Châtillon situé hors du territoire).

L'association met du personnel à disposition des particuliers (services à la personne) et des entreprises, collectivités ou associations (manutention, manœuvre, entretien, service...).

Elle accompagne ces personnes dans la recherche d'emploi et leur apporte un accompagnement social complet (garde d'enfants, mobilité, démarches administratives...).

100 à 140 personnes sont concernées chaque année (chiffre en hausse après un creux en 2001-2002).

Près de **1 300 personnes** ont été accompagnées par la structure depuis 10 ans.

Une convention a même été passée avec l'agence intérim ADIA, ce qui a permis de **dynamiser l'emploi non pérenne** sur le secteur.

Les **artisans** du territoire s'appuient de plus en plus sur l'association. Elle leur permet de trouver des soutiens humains ponctuels, de tester le personnel sur de petites missions avant de l'employer. Cette opportunité est appréciable dans un secteur où la plupart des artisans travaillent seuls.

Les collectivités s'appuient également sur cette main d'œuvre, mais restent encore frileuses lorsqu'il s'agit d'embaucher du personnel.

Les **Ateliers de la Brenne** sont des chantiers d'insertion agréés d'utilité sociale, qui emploient près de 40 salariés sur deux pôles :

- le mouchoir de poche (confection, retouche, entretien de vêtements)
- le jardin de la Villerie (entretien d'espaces verts, culture maraîchère)

La PAIO (Permanence Accueil Information Orientation), basée au Blanc, prend en charge l'insertion professionnelle des 16-25 ans.

Par ailleurs, de nombreuses structures départementales interviennent sur le territoire (Solidarité Accueil et Insert Jeunes à Châteauroux notamment). Solidarité Accueil, qui s'occupait notamment de la restauration du patrimoine bâti, a cessé cette activité en 2007.

1.3. Le logement

1.3.1. Typologie de l'offre de logement

D'après le diagnostic de l'OPAH réalisé en 2006 sur le territoire du Pays de la Brenne, on comptait 16.269 logements en 1999. Ils étaient répartis de la manière suivante :

- ▶ **70 % de résidences principales,**
- ▶ 19 % de résidences secondaires ou occasionnelles,
- ▶ 11 % de logements vacants.

Les résultats du recensement partiel de l'INSEE nous confirment une part **des résidences secondaires** plus importante dans le pays Brenne qu'au niveau départemental (17 % contre 14 %) avec une pointe à 26 % sur le canton de Bélèbre.

Graphique 17

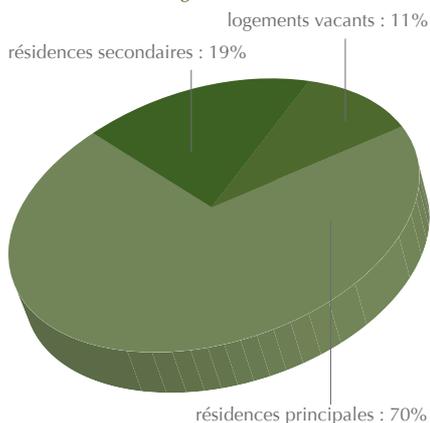
Carte 35 : Répartition des résidences principales par canton

(Source : DDE 36, IGN/BDCARTO DGI/FILOCOM 2005)



Graphique 17 : Caractérisation des logements en 1999 du pays

(Source : Diagnostic OPAH, RGP 1999)



Les **logements vacants**, quant à eux, sont en baisse entre 1990 et 1999, mais leur part reste supérieure à la moyenne départementale (11 % contre 9,8 %). Le taux de vacance reste cependant plus important dans certains cantons (St Gaultier), ou sur une partie du parc locatif social (voir plus loin).

Structure et évolution du parc de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble du parc
1982	11142	2617	1738	15497
<i>évolution 82-90</i>	- 1%	+ 11,4%	+ 13,3%	+ 2,7%
1990	11035	2915	1969	15919
<i>évolution 90-99</i>	+ 3,5%	+ 4%	- 7,8%	+ 2,2%
1999	11423	3030	1816	16269

1.3.2. Un parc de logements ancien important

Près de **deux logements sur trois datent d'avant 1948**, et près de quatre logements sur cinq datent d'avant 1975 (79 %). Ces logements sont à **90 % des logements individuels**.

57 % des logements ne possèdent pas les trois éléments de confort répertoriés par l'INSEE, à savoir un WC, une salle d'eau ou une salle de bain, et un chauffage central (53 % des logements n'en sont pas équipés, qui sont le plus souvent habités par des personnes âgées).

L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap est un enjeu fort de l'OPAH en cours.

En 1999, 2 117 logements étaient occupés par des personnes de plus de 75 ans. Cela représente près d'1/5 des logements du territoire.

1.3.3. Hausse de la construction neuve et du coût de l'immobilier

La construction de maisons individuelles a doublé sur le territoire du Pays entre 2003 et 2007 (passant de 69 par an à 143).

L'offre de terrains à construire en lotissements est supérieure à bon nombres de Pays voisins. Elle fluctue autour d'une cinquantaine de lots en moyenne.

Graphique 18

Les ventes de terrains en lotissements ne représentent néanmoins que 20 % des lots de terrains constructibles vendus en 2005. Les ventes de terrains individuels représentant, en 2005, 57 lots.

Graphique 19

La forte hausse du coût de l'immobilier de ces dernières années semble stoppée depuis 2005. L'individuel était 25% plus cher que le collectif, soit 906 €/m², ce qui représente un des plus importants écarts du département. Au Blanc, le prix de l'individuel avoisine les 1 000 €/m².

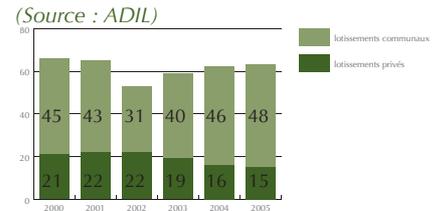
Graphique 20

1.3.4. Le parc locatif social

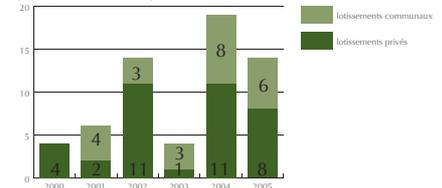
De grandes disparités existent sur le territoire, avec des taux de logements sociaux de 4 à 6 % sur les cantons de Bêlabre et Tournon, et de 10 et 18 % sur St-Gaultier et Le Blanc.

Tableau 8 : Évolution du parc de logements entre 1982 et 1999
 (Source : RGP 1999)

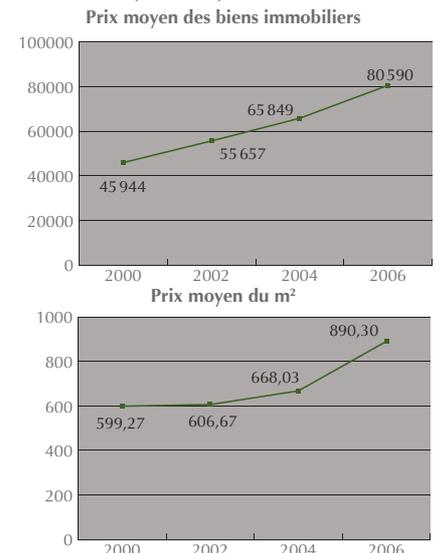
Graphique 18 : Évolution de l'offre foncière en lotissement
 (Source : ADIL)



Graphique 19 : Évolution des ventes en lotissements privés et publics
 (Source : ADIL)

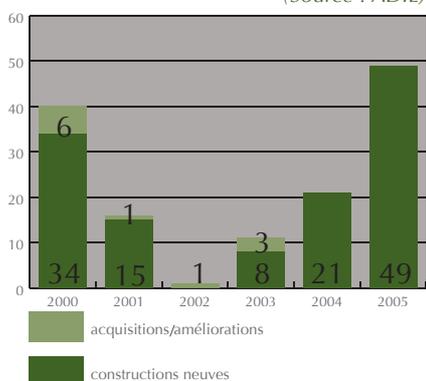


Graphique 20 : Évolution des prix immobiliers (en euros)



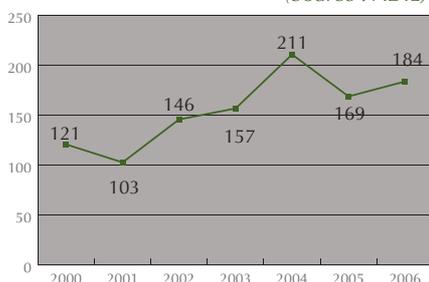
Graphique 21 : Opérations de construction neuve et d'acquisition amélioration réalisées par les bailleurs sociaux

(Source : ADIL)



Graphique 22 : Évolution des demandes de logements auprès des bailleurs sociaux

(Source : ADIL)



On compte environ 1 400 logements sociaux sur le territoire du Parc, soit 10 % des résidences principales, contre 18 % au niveau départemental.

Après un pic en 2005, la production de logements sociaux par les bailleurs sociaux (qui représentent plus de 80 % du parc de locatifs) s'est beaucoup ralentie ces deux dernières années. Elle repose aujourd'hui essentiellement sur l'initiative privée.

Graphique 21

Une demande faible

Graphique 22

En 2005, le Pays de la Brenne comptabilisait 169 demandes de logements sociaux.

Le taux de pression sur l'offre était de 15 %. Cela correspond au nombre total de demandes sur le nombre de logements. La mobilité s'élevait à 16,8 %. L'écart entre ces deux taux permet d'apprécier la tension du marché locatif social. Avec un écart négatif de -1,8 % : le marché du Pays de Brenne est considéré comme **détendu**.

Un important taux de vacance

Le taux de vacance est beaucoup plus important que dans les autres Pays du département, il représente 4,3 % du parc locatif. Il est dû pour l'essentiel à des logements collectifs situés au Blanc, qui ne sont plus adaptés à la demande.

1.3.5. La réhabilitation de l'habitat ancien

L'OPAH conduite sur le territoire du Parc entre 1995 et 1999 a permis la réhabilitation de 1 181 logements, soit 9 % des résidences principales. Une nouvelle OPAH à thématique « patrimoine et énergie » est devenue opérationnelle depuis mai 2007 (elle se poursuivra jusqu'en 2012).

Les résultats s'en font déjà sentir dans l'attribution des aides de l'ANAH, qui augmentent de 82 % entre 2006 et 2007 (passant de 49 à 89 sur le territoire du Pays).

Cette réhabilitation, qui pose pour le Parc toute la problématique de la sauvegarde du patrimoine bâti, est aussi le fait des résidences secondaires. Ainsi, d'après les données PERVAL, 90 % des maisons achetées par les étrangers ont été construites avant 1947.

Une étude sur les acquisitions immobilières des étrangers dans l'Indre publiée par la DDE²¹ indique que cet engouement pour les « fermettes à réhabiliter » est encore plus fort sur le territoire du Parc qu'ailleurs dans le département. Ce phénomène, qui n'est pas étranger à l'augmentation du prix du foncier, semble se calmer depuis quelque temps.

²¹ Les investissements immobiliers des étrangers dans le département de l'Indre sur la période 2000-2006. Etude réalisée par Habitat et Développement pour la DDE 36. Septembre 2007.

1.3.6. Profil des nouveaux arrivants : informations concernant les acquéreurs immobiliers

Les données les plus complètes au sujet des nouveaux arrivants sont issues des fichiers Perval, **base notariale** qui recense les achats de biens immobiliers. Elle contient des informations sur les biens et sur le profil des acheteurs et vendeurs.

En revanche, elle ne distingue pas les résidences principales et secondaires.

La collecte des informations repose sur le volontariat des notaires. **Le taux de couverture** dans l'Indre approche les **70 %** sur la période concernée. Il est donc représentatif, mais non exhaustif.

905 transactions ont été renseignées sur le territoire du Parc pour les années 2000, 2002, 2004 et 2005.

Une petite majorité d'habitants de l'Indre

Graphique 23

61 % des acheteurs sont originaires **du département**.

Parmi ces transactions, une bonne partie des acquéreurs résidaient déjà sur la même commune ou sur une commune proche avant leur acquisition (ex. habitants du Blanc qui investissent dans les communes périphériques).

18 % des acheteurs viennent d'autres départements français (dont 35 % d'habitants de la Région Centre, notamment de l'Indre-et-Loire)

12 % des acheteurs viennent **d'Ile de France**. Ce chiffre est important, et la part des franciliens a crû entre 2000 et 2004.

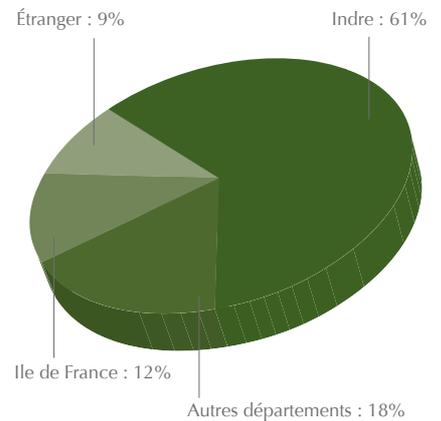
9 % arrivent de **l'étranger**, alors que les étrangers ne représentent que 5% des acquéreurs au niveau départemental.

En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, les **ouvriers** (18 %) et les **retraités** (15 %) sont majoritaires.

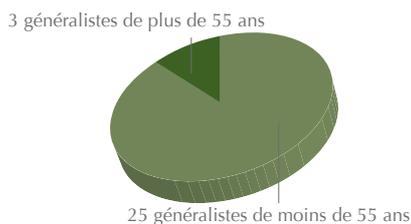
Les premiers viennent essentiellement du département. Les **retraités** arrivent souvent d'**autres départements français** (39 %), notamment d'**Ile de France** (13 %).

Graphique 23 : Origine géographique des acquéreurs immobiliers pour la période 2000-2005

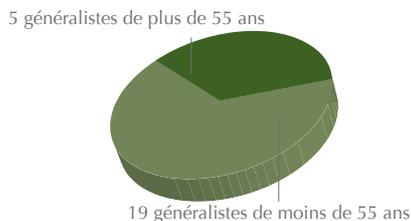
(Source : base de données Perval)



Graphique 24 : Répartition des professionnels de santé par classe d'âge en 1998



en 2008



II. SERVICES À LA POPULATION

II.1. Importance des services de santé

II.1.1. Des professionnels de santé vieillissants mais assez nombreux

Graphique 24

Le territoire du Parc ne fait **pas partie des zones classées déficitaires de santé** par la Région Centre.

Seule la commune de Luant est classée parmi les territoires à surveiller en raison de la faible densité de professionnels de santé.

Le principal critère pour établir ce classement est la densité de médecins généralistes pour 5 000 habitants : elle est de 3,5 au niveau national, et de 4,4 sur le territoire du Parc.

Cependant, cette densité est en recul depuis 1998, où elle était de 5,1.

Sur la même période, la densité de kinésithérapeutes a perdu 1 point, en passant de 3,5 à 2,5 aux 50 000 habitants.

En revanche, la densité d'infirmières a augmenté, passant de 6 à 6,7 pour 5 000 habitants.

On peut lier ce phénomène à l'augmentation de l'offre de services aux personnes âgées.

La proportion de médecins généralistes de plus de 55 ans (16 %) est inférieure à la moyenne départementale. Par contre, les médecins spécialistes du Blanc ont tous plus de 50 ans.

Par ailleurs, le nombre de **pharmacies** n'a pas diminué, puisqu'il y en a toujours 12 sur le territoire. Cette densité correspond au *numerus clausus*, qui est de 1 pharmacie pour 2 500 habitants.

II.1.2. Des établissements de santé essentiels pour le territoire

Le Centre Hospitalier du Blanc (262 agents) dispose de :

- ▶ 50 lits en médecine,
- ▶ 30 en chirurgie et 2 places de chirurgie ambulatoire,
- ▶ 30 lits de soins de suite,
- ▶ 175 lits pour l'accueil des personnes âgées dépendantes, dont 30 d'unité de soin de longue durée.

Il dispose également :

- ▶ d'un service d'urgences (7 000 passages par an dont 1/3 suivis d'hospitalisation),
- ▶ d'une maternité de 15 lits dont l'activité est passée de 240 naissances en 2002 à 340 en 2007.

Cet établissement, essentiel pour le territoire, est situé à près d'une heure d'accès des centres hospitaliers de référence (Poitiers, Limoges, Châteauroux, Tours). Il a mutualisé ses moyens avec l'hôpital de Châteauroux, et bénéficie d'une antenne du SMUR.

Il est confronté à des difficultés de recrutement de médecins spécialistes, mais pourrait renforcer ses capacités dans certains domaines (médecine gériatrique, hospitalisation à domicile, chimiothérapies...).

Deux **maisons médicales** abritent 8 médecins généralistes.

La **MAS de Lureuil** accueille 82 personnes handicapées, venant surtout du département mais également de toute la région. Le poids de cet établissement dans le tissu économique local est considérable, puisqu'il emploie 124 salariés (y compris les contrats aidés et remplaçants).

Un projet d'extension est prévu pour 2009.

II.1.3. Des services aux personnes âgées en développement

Il existe **5 maisons de retraite** sur le territoire du Parc :

- ▶ Le Blanc : 145 lits sur 3 sites, dont un à Concremiers
- ▶ Mérygnay : 75 lits
- ▶ Mézières : 84 lits
- ▶ St-Gaultier : 134 lits
- ▶ Tournon-St-Martin : 70 lits

Soit un total de 508 lits pour 3 206 personnes âgées (15,8 % à comparer au taux départemental de 12,3 %).

Concernant les services de soins infirmiers à domicile, le taux d'équipement du Pays Brenne (Le Blanc, St-Gaultier et Tournon) est de 33 pour 1 000 (à comparer aux 21,6 du département).

On compte **8 foyers pour personnes âgées**²² par ailleurs. Les 2 établissements au Sud du Parc permettent de compenser en partie l'absence de maison de retraite sur ce secteur. Toutefois, cette formule s'adresse à des personnes âgées plus valides.

Les **services de maintien à domicile** pour les personnes âgées font l'objet d'une demande croissante. Ils constituent une alternative économique au placement en institution.

Ils relèvent de la compétence du Conseil Général, mais sont également assurés par certaines communes et par des associations (ex. ADAD, ASMAD, Familles rurales, Solidarité 36, Mieux vivre).

Depuis quelques années, on constate un développement de l'offre de services à domicile (aide ménagère, garde à domicile, service de soins infirmiers à domicile, livraison de repas...).

D'après le diagnostic effectué dans le cadre du Pacte territorial pour l'emploi (par le comité de Bassin d'emploi Brenne Boischaut Sud, 2004), **87,7 %** de la population a **accès au portage de repas** à domicile sur la zone d'emploi d'Argenton. **98,8 %** a accès à l'**aide ménagère**. Cette situation est meilleure que dans le reste du département.

²² Hébergement collectif proposant des services payants (restauration, services paramédicaux, animations,...)

Le Conseil Général anime une **antenne du CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) **dans chaque canton**. Il s'agit de réseaux locaux de coordination gérontologique regroupant sur la base du volontariat l'ensemble des acteurs de la gérontologie. Ils doivent favoriser la mise en œuvre des préconisations de la Charte de Coordination Gérontologique Départementale adoptée en 1994.

Les réseaux locaux de coordination gérontologique ont pour mission :

- ▶ le repérage des besoins individuels et collectifs,
- ▶ l'adaptation des réponses aux besoins de chacun,
- ▶ le suivi rapproché des situations et des actions.

On compte par ailleurs **3 associations « agréées qualité »** pour les services à domicile aux personnes âgées sur le **territoire du Parc**.

Il existe également **4 associations** qui proposent des **portages de repas** à domicile. Seules deux communes n'en bénéficient pas (canton d'Ardenes).

Enfin, une grande partie des prestations de services à la personne (par le biais de CESU²³ ou par l'intermédiaire de structures spécialisées) sont à destination des personnes âgées.

Néanmoins, il y a encore une marge d'amélioration possible. Ainsi un rapport présenté par le Conseil Général à la DDTEFP en 2004 estimait-il les besoins de recrutement à 100 Équivalent Temps Plein « dans le secteur de l'aide à domicile » sur le département. Il s'agit notamment de formations d'auxiliaires de vie.

II.1.4. Des équipements pour les personnes handicapées

En dehors de la MAS de Lureuil, évoquée plus haut, on citera :

- ▶ Le Blanc :
 - IME : 58 places pour mineurs et jeunes adultes
 - SESSAD (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile) : 30 places pour un public de 3 à 16 ans
 - AIDAPHI : gère 2 antennes du centre médico-pédagogique (CMPP) et du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Châteauroux
 - ESAT (Établissement de service d'aide par le travail de 65 places), dont 8 à St Benoit du Sault, 39 à Azay-le-Ferron et 17 à Douadic. Existence d'un foyer d'hébergement de 11 places pour adultes handicapés mentaux, et d'un foyer occupationnel de 19 places.
- ▶ Douadic : Antenne de l'ESAT du Blanc avec une ferme et un gîte de groupe adapté à l'accueil d'un public handicapé
- ▶ Mézières : Atelier protégé de 10 places
- ▶ Obterre : Exploitation par l'ESAT du restaurant du parc animalier de la Haute Touche.

²³ Chèque Emploi Service Universel créé en 2005 pour financer les emplois salariés à domicile.

II.2. Une évolution hétérogène des services à la population

Une offre de services à la personne caractéristique des milieux ruraux

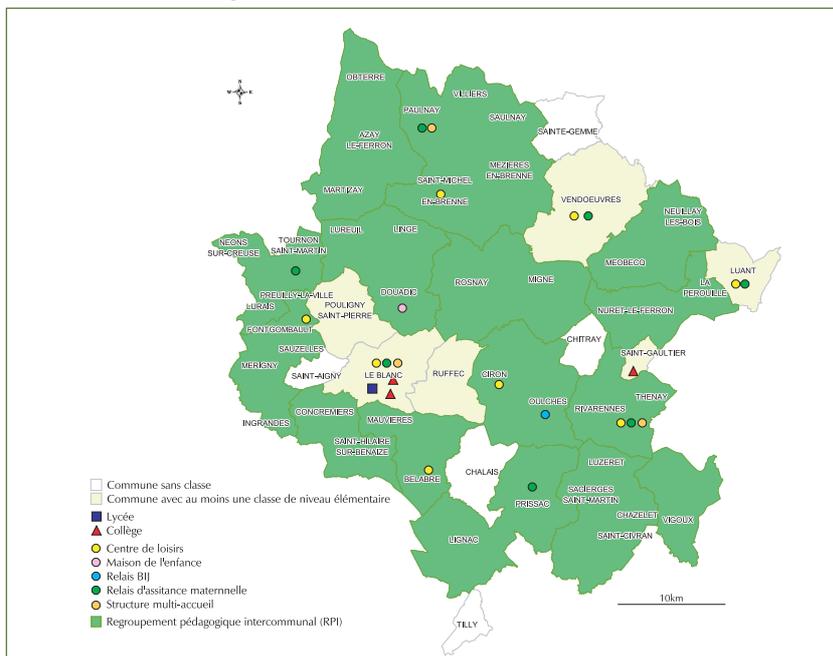
7 structures basées sur le territoire du Parc proposent des services à la personne. Il s'agit essentiellement d'associations.

L'offre est centrée sur l'aide aux personnes âgées et les services à la petite enfance. La variété des services proposés est importante : du ménage, repassage à la garde à domicile en passant par le bricolage ou l'assistance aux personnes handicapées.

On peut considérer que la demande est quasiment couverte sur certains secteurs (Le Blanc notamment).

D'une part, le coût de ces services aux particuliers limite leur développement. D'autre part, le tissu social spécifique du milieu rural permet aux personnes âgées de s'appuyer davantage sur leur famille et leur entourage. L'offre de services reste sans doute à conforter du côté des collectivités locales (accueil collectif pour la petite enfance par exemple). Enfin, certains secteurs du Parc restent désavantagés. Si l'offre existe, les éventuels salariés rencontrent souvent des problèmes de mobilité.

II.3. Les services à la petite enfance s'améliorent



Carte 36 : Services enfance jeunesse et établissements scolaires
 (Source : académie Orléans-Tours RPI 2007-2008)

L'offre de garde d'enfants à domicile et l'offre d'accueil se sont considérablement développées depuis 1998. On compte **225 assistantes maternelles agréées**, soit un peu plus de 700 places disponibles.



Pour faire face au déficit d'accueil de la petite enfance, le Parc a mis en place à partir de 2004 (dans le cadre du programme Leader +) :

- ▶ un **Relais Assistantes Maternelles itinérant** (sur 8 sites différents), qui propose un soutien aux assistantes maternelles en les informant sur leurs droits, en les accompagnant dans l'amélioration de l'accueil des enfants. Les parents peuvent y trouver des informations sur les différents services existants. Ils sont accompagnés dans leur recherche d'une assistante maternelle. Par ailleurs, le RAM cherche à développer l'offre en la matière, en réalisant une promotion de la profession d'assistante maternelle.
- ▶ une **Maison de l'Enfance** a été créée à Douadic en 2006. Elle comprend : une ludothèque et un centre de ressource et de coordination de la politique de la petite enfance pour le territoire.

II.3.1. Structures existantes d'accueil du jeune enfant

- ▶ Multi-accueil du Blanc l'Îlot Z'enfants :
 - capacité d'accueil : agréé pour 30 enfants
 - amplitude horaire de 11h
- ▶ Multi-accueil de Thenay, Tom Pouss' :
 - capacité d'accueil : agréé pour 12 enfants.
 - amplitude horaire de 11h

Plusieurs garderies périscolaires accueillent des enfants avant et après l'école.

II.3.2. Une certaine marge d'amélioration

La CAF de l'Indre a réalisé un diagnostic territorial en vue d'un Contrat Enfance Jeunesse en 2007.

Tableau 9 : Répartition de l'offre en accueil individuel et collectif
 (Source : CAF 2007)

Année naissance enfant	Nombre	Enfants en garde chez assistantes maternelles ou accueil à domicile (CMG)	% enfants accueillis sur un mode individuel	Nombre de places en accueil collectif	Nombre total enfants utilisant un mode de garde	Taux de satisfaction
enfants < 1an	114	72	63,2%	42	351	81,63%
enfants 1 à 2 ans	170	128	75,3%			
enfants 2 à 3 ans	146	109	74,7%			
Total	430	309	71,9%	42	351	81,63%

79 enfants sur les 430 ne trouvent pas de réponse.

Ce constat doit être recoupé avec deux autres éléments :

- ▶ dans certains cas, l'activité déclarée est partielle et ne justifie pas d'un besoin de garde lourde,
- ▶ des solidarités familiales satisfont une partie des besoins.

Le **taux de satisfaction des besoins atteint près de 82 %**. La Caf le considère comme relativement satisfaisant sur un territoire majoritairement composé d'une population non autochtone, le taux de satisfaction est porté à 90 %.

II.4. Les structures pour l'accueil des enfants hors-temps scolaire se développent

La plupart des centres de loisirs fonctionnent au niveau intercommunal.

On compte :

- ▶ 8 accueils de loisirs qui offrent 168 places pour les mercredis et petites vacances, dont 5 qui ont été créés entre 2004 et 2006²⁴, et deux structures nouvelles importantes à Fontgombault (Cdc Brenne Val de Creuse) et St Michel (Cdc Cœur de Brenne).
- ▶ 7 accueils de loisirs qui offrent 317 places l'été,
- ▶ 7 accueils périscolaires qui représentent une capacité de 152 places, dont 5 qui ont été créés entre 2004 et 2006.

En 2006, 1 088 enfants ont fréquenté un accueil de loisirs vacances d'après le diagnostic établi par la CAF. Rapporté aux 3 572 enfants concernés par cette offre, (les 3-15 ans), ce sont 30,5 % des enfants qui ont utilisé un accueil de loisirs sur une durée moyenne de 11 journées par enfant.

II.5. Un service original : le relais Brenne initiatives Jeunes

Cette structure d'animation et de coordination a ouvert en juillet 2005 dans le cadre du programme Leader +. Elle concerne les adolescents du territoire.

Le Parc naturel régional de la Brenne a confié l'animation de cette structure à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Indre. Trois animateurs vont à la rencontre des adolescents du territoire et les aident à développer leurs projets.

Ils travaillent en coopération avec les collectivités locales, les associations, les établissements scolaires et les organismes qui interviennent sur ce même public.

II.6. Un maillage de services publics qui se détériore

Si le développement de l'intercommunalité a permis de maintenir une présence satisfaisante des collectivités locales en milieu rural, certains services publics deviennent plus rares.

C'est notamment le cas des perceptions qui étaient 5 en 2003 : il n'y en a plus qu'une aujourd'hui. Celles de Tournon, Bélâbre et Mézières ont été regroupées avec la trésorerie du Blanc en 2004-2005. Celle de Saint-Gaultier a été transférée à Argenton-sur-Creuse.

C'est aussi le cas de la Poste dont le maillage a également évolué, puisque plusieurs agences ont fermé ou proposent désormais des services limités. On parle aujourd'hui de « points de contacts » postaux, qui sont de trois types :

- ▶ bureaux de Poste gérés par des postiers,
- ▶ **agences postales communales** en liaison avec les mairies,
- ▶ relais Poste chez les commerçants.

Ces deux derniers ne proposent pas les mêmes services de traitement du courrier (ex. le relais Poste ne réalise pas l'affranchissement du courrier), ni les mêmes services financiers.

²⁴ Contrat Temps Libre.

II.7. Régression des commerces de proximité

En 1998, 2 communes n'avaient **aucun établissement commercial**. Elles étaient 4 en 2005²⁵, et 6 en 2007.

En 1998, 41 % des communes étaient équipées d'une boulangerie. Le nombre de communes desservies n'a pas évolué depuis (importance des tournées, création d'une boulangerie « industrielle » à Bénavent), même si trois boulangeries ont fermé.

En 2005, 24 communes ne présentaient pas « d'offre commerciale de proximité structurée »²⁶. 14 communes seulement abritaient un commerce d'alimentation générale, alors qu'elles étaient encore 20 lors de l'inventaire communal de 1999.

III. ÉDUCATION

III.1. Réseau éducatif

III.1.1. Ici on ferme des écoles !

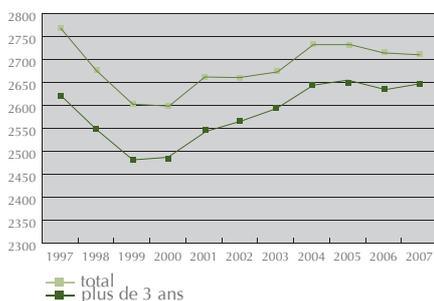
Malgré la mise en place des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux), une vingtaine de classes ont été supprimées. Les villages de Chazelet, Luzeret, Mauvières, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Saulnay, Saint-Civran, Saint-Michel-en-Brenne (8) ont perdu leur école.

Tableau 10

Carte 37 : Évolution de la carte scolaire depuis 1998

(Source : académie Orléans-Tours, 2008)

Tableau 10 : Effectifs des écoles élémentaires du territoire depuis 1997 avec le RPI de Roussines



²⁵ Source CCI 2005, commerces au sens large incluant les cafés et restaurants, les doubles inscrits CCI/CMA et les artisans occupant un local commercial

²⁶ Source CCI, Observatoire du Commerce 2005. La catégorie « pas d'offre de proximité structurée » se situe entre les catégories « aucun commerce » et « alimentation générale ». Il s'agit d'une offre alimentaire qui n'est pas complète (boulangerie uniquement ou café uniquement par exemple).

III.1.2. Mais ici les effectifs sont stables

Après une baisse à la fin des années 90, les effectifs scolaires ont suivi la hausse de la natalité pour se stabiliser au même niveau qu'il y a 10 ans. Ces chiffres font toutefois débat selon que l'on prend ou non en compte les enfants de moins de 3 ans (qui ne sont plus comptabilisés depuis plusieurs années alors qu'ils sont toujours scolarisés), ou bien ceux du RPI de Roussines, qui sortent des statistiques territoriales.

Il y a par ailleurs 4 **collèges** sur le territoire. Certains ont vu leur nombre d'élèves diminuer, comme les collèges du Blanc, qui sont passés de 664 à 576 élèves entre 2002 et 2006. Cette baisse correspond à la faible natalité du milieu des années 1990.

Les effectifs du lycée du Blanc ont peu évolué, puisqu'il sont passés de 319 à 316 élèves. Ce lycée comprend plusieurs filières professionnelles :

Bac Pro :

- ▶ maintenance véhicules industriels
- ▶ secrétariat
- ▶ comptabilité
- ▶ maintenance matériels agricoles

BEP :

- ▶ maintenance véhicules automobiles
- ▶ maintenance matériels agricoles
- ▶ métiers de la comptabilité
- ▶ métiers du secrétariat

CAP :

- ▶ plasturgie
- ▶ mécanicien en matériel parcs et jardins



Zoom sur le CPIE Brenne Pays d'Azay

L'association Brenne Pays d'Azay a été labellisée Centre d'Initiatives pour l'Environnement en 1978. Elle emploie une vingtaine de salariés.

Le CPIE est installé dans le cadre historique des communs du château d'Azay-le-Ferron, propriété de la ville de Tours. Entièrement rénovés au début des années 2000, ces locaux permettent l'accueil de deux classes (60 lits) et sont dotés d'un équipement complet (cuisines, réfectoire, salles de réunions, accueil handicapés...).

Si l'activité du CPIE a été au départ essentiellement tournée vers l'accueil des classes de découverte, elle se décline aujourd'hui autour de 4 axes :

- développement durable et patrimoine local
- éducation et formation à l'environnement et au patrimoine local
- gestion et valorisation des milieux naturels
- animation du site et d'un réseau d'acteurs locaux

Le partenariat avec le Parc se développe principalement autour :

- des classes Environnement
- des Foulées du Parc
- du journal Bout'bout
- des clubs nature
- des animations développement durable dans les communes
- des stages spécialisés pour adultes

III.2. De l'action éducative à une politique territoriale « éducation-enfance-jeunesse »

III.2.1. Éducation au territoire

L'éducation au territoire a été au centre de la politique éducative du Parc durant ces dix dernières années.

De nombreux programmes ont été développés :

- ▶ Classes environnement (5 classes par an),
- ▶ Foulées du Parc, (tous les enfants du territoire chaque année),
- ▶ Classes architectures (5 classes par an).

A partir de 2005 les actions ont été redéployées notamment autour de la Bout'bout – journal nature distribué à tous les enfants de CE2 – CM1 – CM2 – 6^{ème} et 5^{ème} du territoire.

Ces actions se sont mises en place grâce à des conventions d'actions avec le CPIE Brenne Pays d'Azay et l'Écomusée de la Brenne.

L'ensemble des écoles primaires du territoire a été concernée par ces actions.

III.2.2. Éducation artistique

Le second axe de cette politique éducative aura été durant cette période la mise en place d'actions culturelles :

- ▶ musique, toutes les écoles concernées,
- ▶ arts plastiques (Espace culturel rural), une exposition par an, participation de 450 enfants,
- ▶ scène en culotte courte, programmation de spectacles jeune public,
- ▶ résidences d'artistes (1 à 2 chaque année),
- ▶ classes théâtre (4 à 5 par an) avec le Rêveur du temps fou.

III.2.3. Des Communautés de communes dynamiques

La Communauté de communes Brenne-Val de Creuse créée en 1999 a d'emblée prise la compétence éducative globale (fonctionnement et investissement) renforçant ainsi la dynamique éducative de ce territoire (financement d'un demi-poste de musicien intervenant, développement de la programmation jeune public, ateliers de pratique artistique, etc.).

La Communauté de communes Cœur de Brenne créée en 2001 a aussi pris la compétence éducative.

III.2.4. Plusieurs bémols...

Les actions à l'intention des scolaires ont particulièrement concerné les écoles élémentaires. Seul le programme Natura 2000 en collège, les expositions arts plastiques et quelques diffusions de spectacles ont concernées les établissements secondaires.

De même le sud du Parc semble moins concerné notamment par les actions de diffusion culturelle.

III.2.5. De l'éducatif au hors-temps scolaire

Le Contrat Éducatif Local signée avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports, la contractualisation avec la CAF (contrat enfance et jeunesse) et le programme Leader + ont considérablement renforcé les missions du Parc à l'échelle du territoire dans les secteurs suivants :

- ▶ Enfance (Maison de l'enfance et RAM),
- ▶ Adolescence (relais BIJ),
- ▶ Centre de loisirs,
- ▶ Accueil et activités périscolaires.

IV. CULTURE

IV.1. Maillage territorial

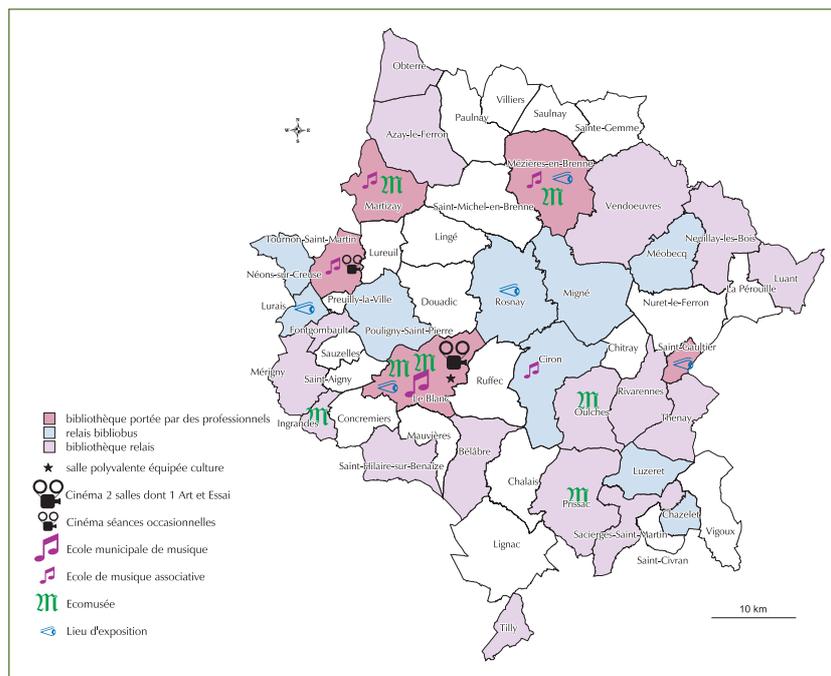
IV.1.1. Des équipements culturels correspondant à la faible densité de population

La carte ci-dessous présente les réseaux d'équipements culturels du territoire. Il faut cependant souligner qu'il n'existe pas de :

- ▶ salle dédiée aux spectacles,
- ▶ salle d'exposition temporaire importante,
- ▶ lieux de résidence d'artistes...

21 communes ne disposent d'aucun équipement spécifique, mais toutes les salles des fêtes accueillent des manifestations culturelles.

Carte 38 : Equipements culturels (musique, lecture, cinéma, musées, exposition)



IV.1.2. Un public qui semble se consolider...

Des spectacles jeune public en nombre, une offre de théâtre riche, des personnes âgées et des adolescents moins mobilisés par l'offre culturelle

L'offre jeune public est importante. La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse et depuis 2008 la Communauté de Communes Cœur de Brenne axent leur programmation sur le jeune public.

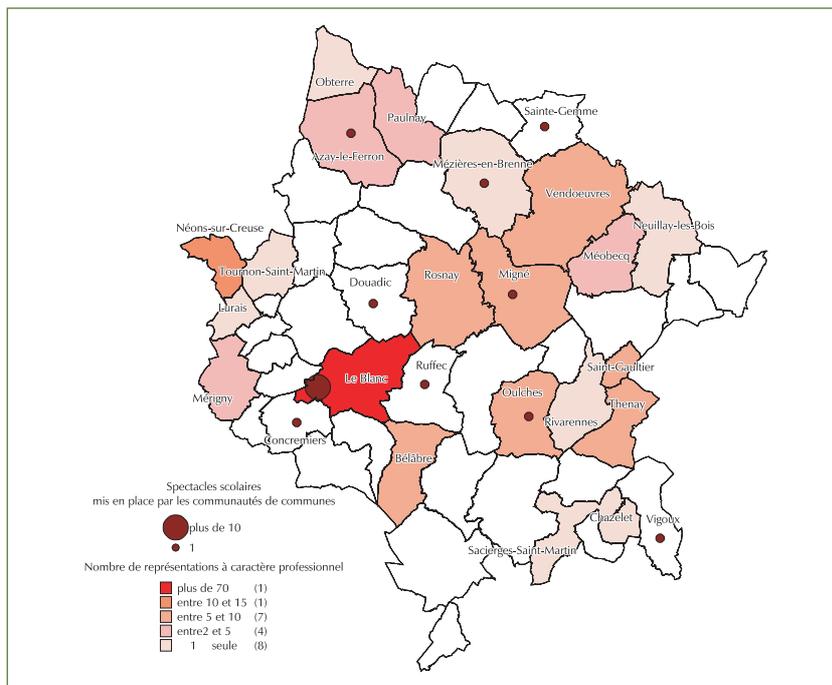
La plupart des acteurs culturels visent essentiellement **la population locale mais qui peut être très mobile** (on n'hésite pas à faire beaucoup de Km pour aller voir

un spectacle). La **population** extérieure au Parc se déplace pour les manifestations qui s'inscrivent dans des créneaux particuliers : marionnettes, théâtre, musique classique. Les manifestations estivales et les spectacles de plein air drainent un plus large public. La moitié des acteurs culturels interrogés pour le bilan du contrat de saison 2007 déclare avoir présenté des spectacles qui ont attiré des personnes extérieures au territoire (villes voisines, départements limitrophes).

La difficulté réside encore dans la **conquête de nouveaux publics**. Ainsi les adolescents sont-ils difficiles à mobiliser.

La ville du Blanc accueille logiquement la majorité des représentations. Une quinzaine d'autres communes ont été concernées.

Les 78 représentations du contrat de saison 2007 ont mobilisé près de **17 000 spectateurs**. Plus de 60 % des entrées ont été gratuites.



- Environ 25 000 spectateurs (payants, gratuit, scolaires) ont été comptabilisés sur la saison 2007 (contrat de saison régional + autres spectacles non éligibles à la mesure) sur l'ensemble du territoire du Parc,
- Ce chiffre peut facilement atteindre les 30 000 annuels si on lui ajoute les spectacles retenus dans le cadre de musique et théâtre au Pays (Conseil Général).

75 % des répondants au questionnaire à la population (La Feuille, février 2008) disent assister aux spectacles localement. Les remarques des enquêtés témoignent d'une satisfaction partagée quant au contenu de l'offre.

1/3 des personnes qui se sont exprimées sur les manques en matière culturelle demandent plus de théâtre. Certains souhaitent plus de **concerts**, des spectacles populaires (« moins élitistes »), des « spectacles phares » ou des festivals. Seuls 10 % évoquent l'aménagement d'une salle de spectacle. Par ailleurs, le questionnaire à la population révèle que la plupart des personnes qui n'assistent pas aux spectacles sont **retraitées (55 %)**. Certaines évoquent les difficultés de déplacements et le manque de spectacles à proximité de chez eux. Plus d'un tiers des **habitants du Blanc** n'assistent pas aux spectacles. Cela signifie que le problème n'est pas tant un manque d'offre, qu'une question de contenu et de capacité à mobiliser les habitants qui n'ont pas l'habitude de se rendre aux spectacles. D'après le questionnaire, les personnes qui n'assistent pas aux spectacles jugent globalement l'offre culturelle **insuffisante**. La plupart la trouve trop **élitiste** (35% parlent d'un manque de spectacles populaires, et de « spectacles phares »). D'autres regrettent au contraire le manque de pièces de théâtre et de conférences. Le Sud et l'Est du Parc restent moins concernés par l'offre culturelle en général. Les répondants au questionnaire à la population sont 64 % à assister aux spectacles au Sud de la Creuse, contre 80 % au Nord et à l'Ouest.

Carte 39 : Communes ayant accueilli des spectacles à caractère professionnel en 2007

(Sources : PNRB / CDC Brenne Val de Creuse / CDC Cœur de Brenne)



IV.2. Acteurs culturels

L'offre culturelle et artistique s'est développée au cours des dix dernières années, grâce à la constitution de réseaux d'acteurs, et à la mobilisation de différentes collectivités.

Le Parc et sa Commission Éducation et Culture ont constitué un relais important entre les acteurs culturels.

IV.2.1. Le spectacle vivant

De nombreux acteurs interviennent dans ce domaine : associations locales et départementales.

Les acteurs culturels du spectacle vivant ont des profils hétéroclites, et présentent des modes de fonctionnement pluriels... De l'association qui n'intervient que dans sa commune à la compagnie qui se déplace fréquemment hors de la Région... Du projet récent à la compagnie en place depuis plus de 20 ans... De l'accueil de professionnels à la création amateur... De la recherche de nouveaux publics à la création qui répond aux attentes d'un public fidélisé, en passant par la sélection de spectacles destinés au jeune public uniquement...

Ces acteurs culturels partagent le même attachement au territoire, et la même volonté de l'animer.

Les acteurs du spectacle vivant constituent un réseau particulièrement actif, qui a su se structurer malgré le manque d'équipement.

L'offre de spectacle vivant menée par ces acteurs est à la fois :

- ▶ locale (importance du nombre d'associations, de bénévoles, soucieux de rencontrer les habitants),
- ▶ diversifiée (du théâtre grec aux pièces contemporaines en passant par la marionnette),
- ▶ reconnue (attraction d'un public extérieur au territoire, mise en place d'un contrat de saison avec la Région).

Certains spectacles s'accompagnent d'interventions en milieu scolaire ou d'autres formes de sensibilisation.

Notons l'action particulière de la compagnie du Rêveur du temps fou, seule compagnie professionnelle du territoire dont l'activité cesse en 2008.

IV.2.2. La musique pour apprendre

L'école municipale de musique du Blanc est la structure culturelle permanente du territoire la plus importante. Elle s'adresse à environ 220 élèves par an (dont 50 % hors du Blanc) et possède une équipe permanente de professeurs.

Une vingtaine d'élèves du sud est du Parc fréquente chaque année l'école municipale de Argenton-sur-Creuse, et une quinzaine de jeunes sur la frange orientale de Parc fréquente le conservatoire à rayonnement départemental de Châteauroux.

Il existe aussi un réseau local d'écoles associatives (Ciron, Martizay, Mézières, Tournon).

On peut constater certaines difficultés pour lancer une structuration intercommunale ou interterritoriale dans ce domaine.

Notons enfin que **l'action exemplaire** autour de la **musique à l'école** menée par le Parc concerne 1 000 enfants tous les ans (environ 15 séances de musique annuelles pour chaque enfant).

IV.2.3. Livres et bibliothèques

Le Conseil Général a constitué un maillage territorial de qualité dans le domaine de la lecture.

5 bibliothèques s'appuient sur des professionnels : Le Blanc, Mézières, Tournon, Martizay, St Gaultier. 2 d'entre elles sont qualifiées de médiathèques.

On compte également 16 bibliothèques relais et 9 relais bibliobus (bibliothèque itinérante, qui desservent 55 communes sur l'ensemble du département). Toutes les bibliothèques sont alimentées par le **fonds livre départemental**.

En 2007, près de 5 000 lecteurs étaient inscrits, ce qui représente plus de 36 000 prêts annuels. Cela représentait 14,5 % de la population. La moyenne française est de 17,5 %, mais ce chiffre est toujours plus élevé en milieu urbain.

5 bibliothèques ont été créées depuis 1998, ainsi que 3 nouveaux arrêts du bibliobus. Ceci a permis d'améliorer considérablement le maillage. La carte des équipements culturels montre ainsi qu'aucun habitant ne se trouve à moins de 10 km d'un point d'accès aux livres.

Le territoire du Parc compte plusieurs bibliothèques qui offrent un **bon niveau de services** (variété du fonds, propositions d'actions culturelles) et gèrent leur propre budget d'acquisition.

Les bibliothèques animées par des professionnels mettent en œuvre des **actions de sensibilisation et de promotion de la lecture**. Il peut s'agir d'accueils de classes, d'interventions dans les écoles ou encore de halte garderie. Plusieurs participent à des manifestations nationales, comme Lire en fête et le Mois du Patrimoine écrit en organisant des expositions et en recevant des artistes (écrivains, conteurs).

Dans les communes plus petites, les bibliothèques relais occupent souvent une pièce de la mairie, de l'école ou de la salle polyvalente. Elles proposent des animations culturelles en relation avec le milieu associatif local.

Les associations en lien avec les bibliothèques s'occupent également de la gestion des fonds (enrichissement et restauration du fonds ancien, avec accueil de chercheurs au Blanc par exemple).

Zoom : les films tournés sur le territoire : des paysages « sauvages » attrayants

Centre Images est chargé de la mise en œuvre de la politique de la région Centre en matière de soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle.

En région Centre, le département de l'Indre n'est pas le plus attractif en terme d'accueil de tournages de films (Eure et Loir très proche de Paris, Loiret et Indre et Loire disposent d'une agglomération de plus de 300 000 habitants, Loir et Cher abrite des édifices célèbres comme les Châteaux de la Loire).

Cependant, l'Indre et précisément le Parc présentent plusieurs caractéristiques que l'on ne trouve pas ailleurs :

- le relief, avec des **vallées** plutôt préservées (cf. les vallées de la Creuse ou de l'Anglin)
- une **nature** et une **architecture préservée**, assez peu identifiable ou spécifique à l'inverse du Tuffeau dans la Vallée de la Loire, de la Brique en Sologne
- une **faible urbanisation** et une faible densité de population permettant d'éviter au maximum les nuisances visuelles (constructions, voies ferrées, lignes électriques, réseau routier dense, mobilier urbain trop présent, même dans de petits villages) ou les nuisances sonores (circulation automobile et ferroviaire).

A partir de ces éléments, on peut envisager des tournages dont l'histoire se situerait dans les steppes de l'Oural au **XIX^{ème} siècle**, dans les plaines des Ardennes pendant la **Première Guerre Mondiale** ou dans un village français des années **1950**.

Les films qui se sont tournés récemment dans l'Indre ou dans le Parc de la Brenne illustrent parfaitement ces spécificités. La Région a soutenu plusieurs tournages de courts et longs métrages depuis 2000 (ex. La France de Serge Bozon avec Sylvie Testud en 2006, sélectionné à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes en 2007).

IV.2.4. Musées et patrimoine

Le réseau Écomusée du Parc s'articule en 8 lieux thématiques (cf. infra, partie tourisme).

Il faut souligner la place centrale et professionnelle de l'équipe du Château Naillac du Blanc.

IV.2.5. Lieux d'expositions temporaires

On distingue 5 sites : Mézières, Le Blanc, Saint-Gaultier, Lurais et la Maison du Parc.

Ces lieux, peu nombreux, sont porteurs d'animations.

3 espaces d'expositions ont fermé depuis 1998.

IV.2.6. Cinéma

Le territoire bénéficie de deux salles de cinéma au Blanc, dont une d'art et essai. A l'échelle régionale, ce cinéma affiche des résultats particulièrement bons.

Il compte en moyenne 24 000 entrées depuis 2002.

Il constitue **l'un des rares équipements culturels permanents** du territoire (deux séances par jour en moyenne).

Il participe à plusieurs manifestations durant l'année (proposition de cours métrages, participation à certains festivals).

Le cinéma-théâtre de Tournon-Saint-Martin a rouvert ses portes en 2006, et propose une séance mensuelle en moyenne.

Le territoire est aussi un lieu de tournage important environ 1 film par an grâce au Conseil régional.

V. SPORTS ET LOISIRS

Le territoire est relativement bien doté en équipements sportifs. **Les difficultés résident plutôt dans la formation des acteurs, le renouvellement du bénévolat, la mutualisation des moyens.**

Quasiment toutes les fédérations sportives de l'Indre sont présentes sur le territoire du Parc. Les disciplines existantes sont variées.

Le territoire compte 8 gymnases. La plupart des salles polyvalentes accueillent des activités sportives.

Plusieurs salles multisports ont été rénovées et d'autres créées au cours des dix dernières années (Ciron, Rivarennnes, Saint-Gaultier, Obterre). D'autres aménagements extérieurs de type terrains multisports ont été réalisés (Néons, Saint-Gaultier, Ciron, Luant).

Natation et baignade

Le point noir a trait aux deux piscines du Blanc (hiver et été), qui sont vieillissantes, sinon obsolètes. Leur remplacement est devenu prioritaire, le service n'étant plus rendu normalement, ni pour les scolaires, ni pour les clubs, ni pour le grand public. Une piscine intercommunale est projetée par la Communauté de communes Brenne - Val de Creuse (coût : 6 à 7M€), qui n'arrive pas à boucler le plan de financement. Il existe également un projet de bassin naturel sur la Creuse.

Une petite piscine d'été existe également sur le site du swin-golf de Fontgombault.

Des baignades surveillées existent à Belâbre (plan d'eau) et Lurais (plage sur la Creuse).

L'athlétisme, la gymnastique et le judo en vogue

Un dojo a été aménagé à Saint-Gaultier en 1997.

Alors qu'on comptait moins de 200 licenciés de judo en 1998 sur le territoire du Parc, il y en avait près de 300 en 2007.

En 2005, on est passé de 2 à 4 clubs, avec la création des clubs de Tournon et Mézières.

Par ailleurs, les licenciés d'athlétisme ont augmenté de plus de 20 % sur la période d'étude.

Un deuxième club de gymnastique a également été créé en 2007. On recense plus de 130 licenciés sur le territoire.

Les clubs de tennis se maintiennent

Les terrains de tennis sont nombreux sur le territoire. 7 clubs sont affiliés à la Fédération de tennis à ce jour.

Le basket séduit toujours

Avec environ 90 licenciés répartis en deux clubs, malgré les problèmes rencontrés pour conserver le personnel formateur.

Un territoire marqué par l'équitation

Le Parc est particulièrement bien maillé par les centres équestres (7 clubs pour un peu plus de 30 000 habitants). On note notamment 1 club de horse ball de niveau national et plusieurs entraîneurs et éleveurs de chevaux de courses hippiques. Le nombre de licenciés est en augmentation.

Cyclotourisme

Deux clubs de **cyclotourisme** existent sur le territoire, mais leurs effectifs ont chuté ces dix dernières années.

Des parcours de pêche récemment aménagés

La pêche à la ligne se pratique peu dans les étangs de Brenne, à l'exception de quelques plan d'eau communaux. L'activité « carpiste » est cependant développée sur certains étangs (Bellebouche, Rianvert).

Les rivières sont très appréciées par les pêcheurs, en particulier la Creuse et l'Anglin.

Outre la demi-douzaine de parcours créés entre 1998 et 2004 (initiative des communes ou de la Fédération), la Fédération de Pêche a mis en place une série de 24 **parcours de pêche touristiques**, dont certains adaptés à un public handicapé. 8 sont sur le territoire du Parc (Martizay, Tournon, Bénavent, Le Blanc, Rivarennas, Saint-Gaultier, Bélâbre, Prissac).

Ils allient tourisme et sensibilisation à l'environnement. Ils se trouvent sur des sites proposant d'autres loisirs à proximité, afin de favoriser le tourisme familial.

Ces aménagements se sont réalisés en partenariat avec le CDT et les Logis de France, afin de favoriser le développement du tourisme halieutique.

Les parcours présentent des panneaux d'information à l'égard des pêcheurs et autres usagers des abords de cours d'eau. On y promeut également certains modes de pêche appropriés au site.

Activités économiques

I. INFRASTRUCTURES

I.1. Téléphonie mobile et internet

La couverture en **téléphonie mobile** s'est considérablement améliorée, l'essentiel des zones blanches étant désormais résorbé.

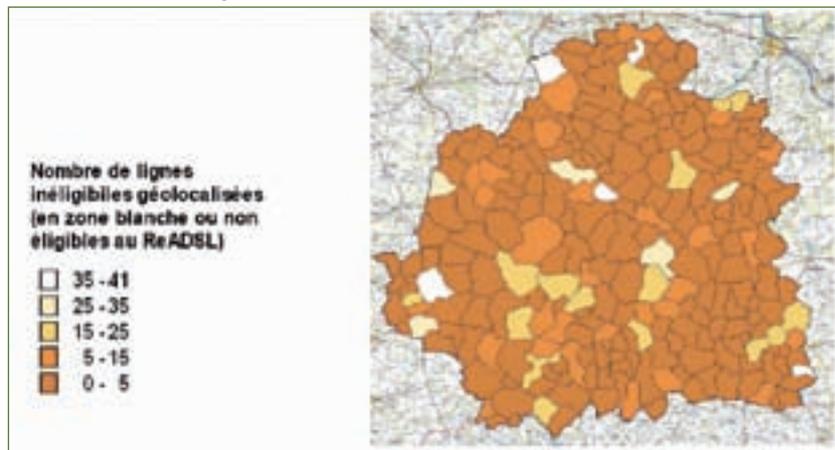
Par contre, pour le **haut débit**, les zones blanches restent importantes, et seule une faible part du territoire a accès à un débit de plus de 2 mégas. Le dégroupage est inexistant, et la faible densité de population n'intéresse pas les opérateurs privés.

Un trop grand nombre d'entreprises sont inéligibles au haut débit, ce qui constitue un frein pour le développement économique.

Les initiatives des collectivités (comme la Communauté de communes Cœur de Brenne avec le Wi-Max) sont à encourager.

Celle-ci a également mis en place un Espace Public Numérique à St-Michel-en-Brenne, et prévoit l'installation d'antennes.

I.2. Réseaux et transports



Carte 40 : Couverture haut-débit du département

(Source : CETE Ouest 2007)

I.2.1. Infrastructures routières

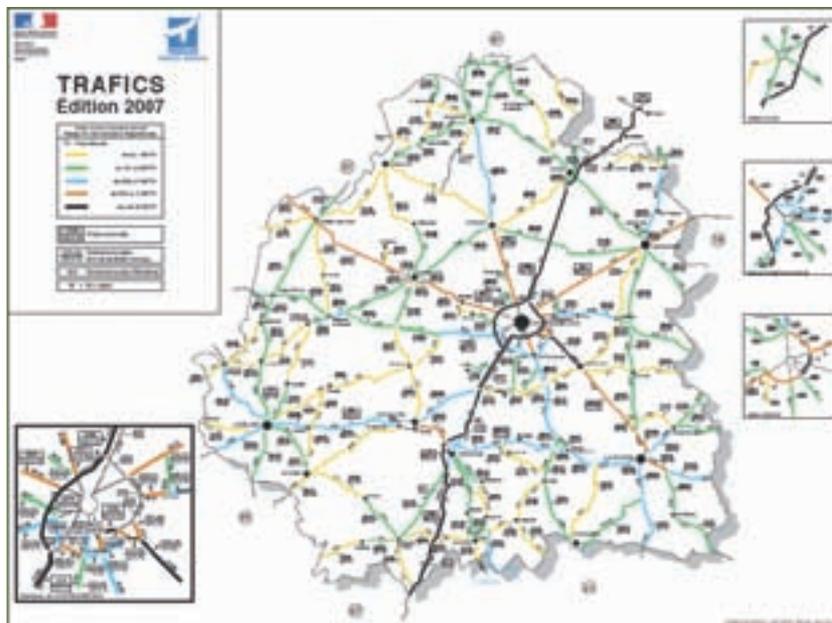
Le territoire est tangenté sur sa partie Est par l'autoroute A20 (Paris - Châteauroux - Limoges - Toulouse) qui permet de gagner Paris en un peu plus de 3 heures.

L'axe structurant du territoire est la D 951 (ancienne N 151), transversale Ouest-Est qui permet la liaison Poitiers (Autoroute A10) - Montluçon (Autoroute A71). Au Blanc, on y compte en moyenne plus de 4 900 passages journaliers, dont près de 18 % de poids lourds. Il s'agit de l'un des cinq tronçons de route départementale les plus passants du département.

La déviation du Blanc est à l'étude, mais cet axe a perdu son importance stratégique, le trafic « Suisse-Océan » étant désormais reporté plus au sud, par Bellac.

Carte 41 : Flux routiers enregistrés sur les routes départementales en 2007
 (Source : CG 36)

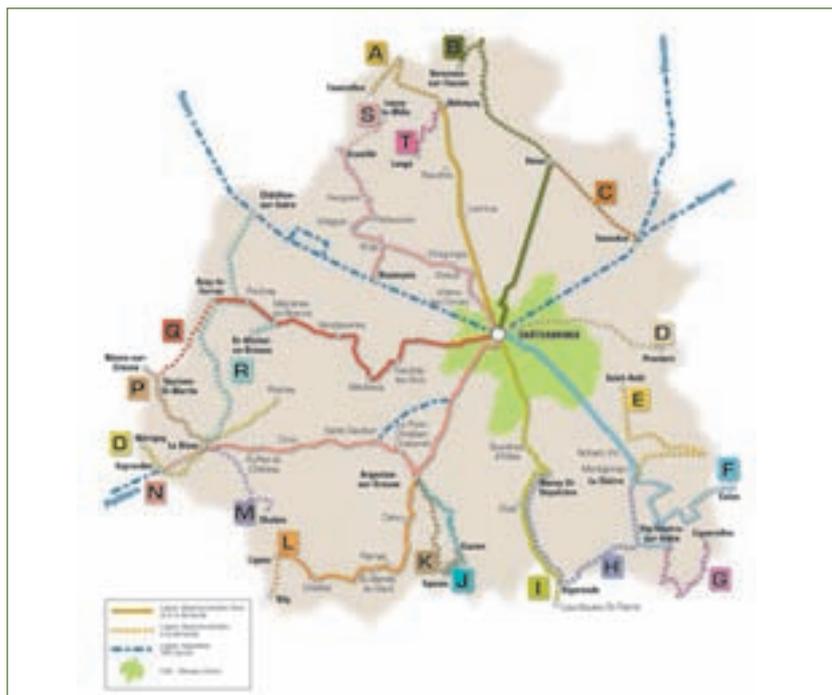
1.2.2. Transport routier



Le territoire est à ce jour mal desservi par les transports en commun : **7 des 38 lignes de bus du département**, dont 2 fonctionnent essentiellement sur le mode des transports à la demande.

La plupart des lignes locales permettent d'effectuer **un ou deux allers-retours quotidiens**, qui correspondent le plus souvent aux horaires des collèges et lycées (départ plutôt matinal, retour à 17h).

Carte 42 : Lignes du réseau car Aile Bleue du Conseil Général



S'adressant à un public de **scolaires essentiellement**, elles effectuent de nombreux arrêts, ce qui rend la durée des voyages décourageante.

Elles ne constituent pas aujourd'hui une alternative à l'automobile pour les déplacements de travail.

Signalons cependant que le Conseil Général prépare une refonte complète de son réseau de transports, qui renforcera, en particulier, le transport à la demande.

De nombreuses entreprises de taxi

On recensait 16 entreprises de taxi en 2006. La plupart possède 1 à 2 véhicules, 2 entreprises possèdent 7 véhicules. La grande majorité des courses concernent des personnes âgées. Il existe même un taxi collectif de 9 places.

De plus en plus de personnes se regroupent pour avoir recours aux taxis collectifs. La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse a tissé une convention avec une société dans ce but.

I.2.3. Transport ferroviaire

Il n'existe plus aucune desserte sur le territoire du Parc, alors que Le Blanc fut autrefois une importante étoile ferroviaire. Les gares les plus proches sont Châteauroux (et dans une moindre mesure Argenton/Creuse) à l'Est, et Châtelleraut et Poitiers (qui bénéficie d'une liaison par car TER rapide), à l'Ouest, pour la desserte TGV (environ 1h30 de Paris).

L'avenir de la ligne historique « Paris-Châteauroux-Limoges-Toulouse » est aujourd'hui en débat. Un projet de barreau TGV « Poitiers-Limoges » la mettrait gravement en danger. Mais le projet de nouvelle ligne TGV « Paris-Lyon », passant par Orléans et Vierzon (une des hypothèses à l'étude), permettrait de rapprocher Châteauroux de Paris et pourrait impacter le territoire du Parc.

I.2.4. Transport aérien

Un aérodrome au Blanc, dont l'activité est principalement sportive (parachutisme, vol à voile).

I.2.5. Des « modes doux » qui se développent

La Communauté de communes Brenne-Val de Creuse a aménagé l'ancienne voie ferrée, afin de l'ouvrir aux promeneurs, aux randonneurs à roller et à vélo. Depuis le printemps 2008, elle relie Tournon-Saint-Martin à Saint-Gaultier avec deux extensions à l'Ouest et au Sud (longueur totale : 76,5km).

A l'initiative du Conseil Général, un véhicule électrique est mis à disposition des touristes pour un circuit de découverte d'une journée au départ de Mézières-en-Brenne.

Tableau 11 : Structure des revenus du Pays de la Brenne en 2004

(Source : Région Centre / INSEE)

Structure des revenus	Pays de la Brenne	Moyenne des pays de la région Centre
Revenus salariaux	50,4 %	61,6 %
Pensions, retraites, rentes	35,6 %	25,7 %
Revenus des professions non salariés	10,2 %	8,8 %
Autres revenus (du patrimoine notamment)	3,7 %	3,9 %

II. LES REVENUS DU TERRITOIRE

II.1. Un territoire qui capte les revenus

II.1.1. Structure des revenus

La part des retraites et pensions dans les revenus est en hausse de 11 % entre 2002 et 2004, ce qui démontre que l'attractivité résidentielle du territoire est en hausse.

II.1.2. Attraction, rétention, évasion des revenus

En 2005, la CCI a réalisé un Observatoire du Commerce à l'échelle départementale. Celui-ci analyse les comportements d'achat des habitants des différents Pays.

II.1.2.1. Des dépenses commerciales inférieures à la moyenne nationale

Les ménages de l'Indre dépensent moins que la moyenne des Français pour l'ensemble des produits commerciaux (moyenne inférieure de 8 % au niveau national). Cet écart est encore plus marqué pour les produits alimentaires.

La dépense moyenne par ménage atteint 12 481 € par an dans l'Indre (12 808 € en région Centre).

Cette somme est inférieure à la moyenne départementale sur le territoire du Pays de la Brenne, dont les ménages dépensent moins de 10 000 € par an.

II.1.2.2. Un poids des supermarchés encore limité

Le Pays de la Brenne est le deuxième Pays du département pour la part du commerce traditionnel rapportée à celle des grandes surfaces.

Le poids des grandes surfaces dans le chiffre d'affaires commercial total est de 60 %, contre 67 % en Champagne Berrichonne par exemple.

II.1.2.3. Des habitants « fidèles » qui consomment majoritairement sur place

Les habitants du Parc achètent majoritairement sur le territoire. Derrière le Pays de la Châtre, c'est le Pays de la Brenne qui **retient le plus de dépenses commerciales** sur son territoire. 86,8 % de son chiffre d'affaires est réalisé grâce aux dépenses de ses habitants.

Secteurs d'enquête	Budget des ménages	Chiffre d'affaires	Rétention	Attraction	Évasion	Taux d'attraction
Pays de la Châtre en Berry	182 344 k€	118 609 k€	109 243 k€	9 365 k€	73 101 €	7,9%
Pays de la Brenne	151 216 k€	103 911 k€	90 231 k€	13 679 k€	60 985 €	13,2%
Pays Val de Creuse	133 448 k€	94 833 k€	79 065 k€	15 768 k€	54 382 €	16,6%
Pays Champ. Berrichonne	154 634 k€	129 598 k€	102 828 k€	26 770 k€	51 805 €	20,7%
Pays Bois-chaut Nord	174 631 k€	98 296 k€	78 168 k€	20 128 k€	96 463 €	20,5%
Pays Castelroussin	487 419 k€	586 796 k€	432 945 k€	153 851 k€	54 473 €	26,2%
Total	1 283 692 k€	1 132 043 k€	1 075 800 k€	56 243 k€	207 892 €	5,0%

Tableau 12 : Attraction, rétention, évasion des revenus
 (Source : CCI de l'Indre, 2005)

Cela signifie d'une part que ses habitants lui sont « fidèles ». 1/3 seulement du budget des ménages est dépensé à l'extérieur.

Cette situation nous indique que la ville du Blanc remplit une fonction de pôle commercial local.

De plus, les petits commerces réussissent à se maintenir dans les bourgs, notamment pour les **produits alimentaires**.



Carte 43 : Attraction, rétention, évasion des revenus dans le département
 (Source : CCI, 2005)

Les commerces du Blanc attirent **9 % des dépenses extérieures au département** effectuées dans l'Indre, soit 5 millions d'euros. Leur situation géographique les place devant les commerces de Châteauroux et son agglomération (8 %).

II.1.2.4. Cible des dépenses à l'extérieur, origine des dépenses venues de l'extérieur

Globalement, les dépenses qui partent à l'extérieur du Pays s'effectuent dans l'agglomération castelroussine (12 %), dans la Vienne (6 %), et en Indre-et-Loire (4,6 %).

D'autre part, le Pays ne parvient pas à attirer d'importants revenus extérieurs à son territoire.

Ces derniers représentent 13,7 millions d'euros, alors que le Pays Val de Creuse attire près de 16 millions d'euros de l'extérieur.

Les dépenses extérieures viennent essentiellement des **départements voisins** de la Vienne (4 %, soit plus de 3 millions d'euros) et de l'Indre-et-Loire (2,7 %), ainsi que du Pays Val de Creuse (2,7 %). C'est le **secteur automobile** qui mobilise le plus de capitaux extérieurs.

II.2. Le plus faible potentiel fiscal des Pays de la région Centre

Le revenu moyen net imposable :

- ▶ 21 % plus faible en Brenne que sur l'ensemble du territoire régional.
- ▶ PNR : 10 516 euros par foyer contre 13 387 en moyenne régionale.
- ▶ 40 % des foyers en Brenne sont imposables contre 52 % en moyenne en Région Centre.
- ▶ 28 % des ménages sur le territoire du Parc sont classés dans les ménages à bas revenu contre 22 % des ménages en Région Centre.

« L'analyse de la fiscalité locale révèle d'importants écarts de richesse. Le Pays "le plus riche" Beauce/Gâtinais en Pithiverais, dispose d'un potentiel fiscal par habitant deux fois plus élevé que celui de la Brenne, le plus pauvre » (La Région au travers de ses Pays – INSEE 2001).

Le potentiel fiscal par habitant :

Le potentiel fiscal d'un habitant du Parc est 33 % plus faible que celui d'un habitant moyen de la Région Centre : 307 euros /habitant en Brenne contre 460 euros en Région Centre.

La taxe professionnelle :

Un produit de taxe professionnelle 62 % plus faible en Brenne que sur la Région Centre.

Produit de la TP en euros par habitant : 62 euros en Brenne contre 165 euros en Région Centre.

III. POPULATION ACTIVE

III.1. Répartition de l'emploi par secteurs

III.1.1. Un taux d'activité faible

Les données les plus récentes pour l'ensemble du territoire datent du recensement INSEE de 1999.

Les **12 300 actifs** ne représentaient que **39,6 % de la population** totale. Ce faible taux traduit notamment la présence importante de **retraités** (30,5 % des habitants ont plus de 60 ans) et de **femmes inactives**.

A noter que le recensement partiel montre une augmentation de la population active de 3,6 % entre 1999 et 2004...

III.1.2. Un secteur primaire encore important, un développement du secteur tertiaire

Graphique 25

III.1.2.1. Importance du secteur primaire

Le secteur primaire du territoire concerne essentiellement les agriculteurs, mais aussi les employés des coopératives agricoles, certains pisciculteurs et des emplois liés à l'exploitation forestière.

Avec 1300 emplois, et malgré une diminution de 3 points entre 1990 et 1999, la part des emplois agricoles est **trois fois plus importante qu'en région Centre**, où l'agriculture ne représente que 5 % des emplois.

III.1.2.2. Un secteur tertiaire dominé par les employeurs publics

Le secteur tertiaire est prépondérant, mais sa place reste inférieure de 8 points à la moyenne nationale.

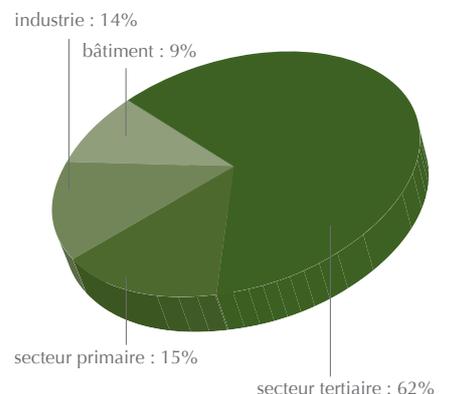
Son poids a augmenté de 7 points entre 1990 et 1999.

Une part importante des emplois tertiaires provient du secteur public :

- ▶ l'armée avec le Centre Administratif de la Gendarmerie Nationale (plus de 550 personnes) et le Centre de Transmission de la Marine (environ 200 personnes),
- ▶ l'hôpital du Blanc (340 personnes en équivalent temps plein),
- ▶ l'Éducation Nationale (plus de 400 personnes),
- ▶ les collectivités locales,
- ▶ les services de l'État (Sous-préfecture, DDE)...

Il s'agit également d'emplois dans le domaine des services.

Graphique 25 : Répartition des emplois par secteur en 1999



Graphique 26 : Caractérisation de l'emploi salarié en 2005

(Source : Unedic)

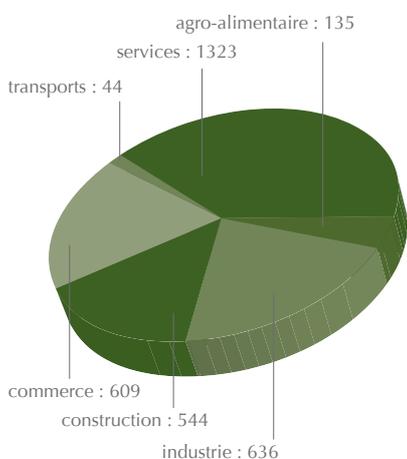


Tableau 13 : Caractéristique de l'emploi salarié (en %)

(Source : PACT d'Indre-et-Loire / Région Centre / INSEE)

III.1.2.3. Zoom sur l'emploi salarié

En 2005, 3 303 actifs occupaient un poste de salarié sur le territoire du Pays, ce qui représente un peu plus d'1/4 des actifs.

L'emploi salarié a repris dans l'Indre depuis fin 2006.

La progression pour 2007 était de 2,4 %, et même de 4 % pour la zone d'emploi d'Argenton-sur-Creuse²⁷.

L'Indre est le département de la région Centre dont la masse salariale a connu la plus forte hausse en 2007 (4,9 %). Sur la zone d'Argenton, c'est le secteur des services (principalement santé et action sociale) et celui du bâtiment qui ont le plus progressé ces dix dernières années.

Graphique 26

Des emplois locaux

La part des salariés résidents qui travaillent sur le territoire du Pays est plus importante qu'ailleurs en région Centre (hors agglomération).

D'après le diagnostic de Pays réalisé par la Région, **61,2 % des salariés travaillaient sur le territoire en 2002** (moyenne régionale de 55,5 %).

Entre 2001 et 2002, ce taux a progressé de près de 4 points. En 2002, il n'y avait que 38,8 % de migrants alternants.

	Pays de la Brenne		Moyenne des pays de la région Centre	
	2001	2002	2001	2002
Salariés résidents :				
Travaillant au pays	57,1	61,2	54,4	55,5
Travaillant dans le département	86,8	86,9	81,5	82,3
Travaillant dans la région	90,6	90,9	87,2	87,8
Taux d'emploi ²⁸	69,8	75,3	68,9	70,1

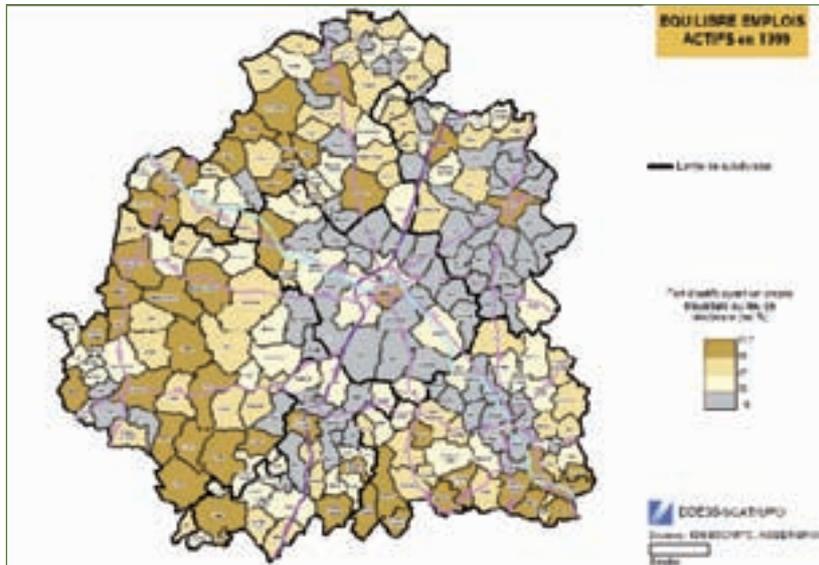
La carte suivante illustre cette situation en 1999.

La circonscription du Blanc est le secteur du département où les migrations pendulaires de travail sont les moins importantes.

En 2003, la distance moyenne parcourue pour se rendre sur son lieu de travail était même en baisse de 9 %, et atteignait 16,2km (données DDE, Diagnostic du Pays de Brenne, 2008).

²⁷ La zone d'emploi d'Argenton-sur-Creuse comprend le Parc Naturel Régional de la Brenne ainsi que les cantons d'Argenton, Eguzon et Saint-Benoît au Sud. L'emploi salarié sur le Parc représente plus du 1/3 des emplois de la zone.

²⁸ Rapport entre le nombre d'emplois offerts sur le territoire et la population active salariée résidente.



Carte 44 : Part d'actifs ayant un emploi, qui travaillent sur leur lieu de résidence

(Source : RGP 1999)

III.2. Offre de formation professionnelle

III.2.1. Une offre limitée sur le territoire

Plusieurs organismes de formation sont présents au Blanc :

- ▶ AFPA : animateur, et assistant de développement, de tourisme local
- ▶ PRO FORMA : informatique, comptabilité-gestion, anglais, sanitaire et social, hôtellerie, bâtiment...
- ▶ IFREP : bâtiment, services hôteliers, concours sanitaire et social, dynamique de projet

L'ADEP (association de développement économique du Parc) organise, à la Maison du Parc, des ateliers de gestion et formations pour des personnes peu mobiles (commerçants, artisans...).

Le Blanc accueille également une **école d'infirmières**, incluant une formation d'aide soignante. En moyenne, 120 étudiants y participent chaque année.

Le **lycée technique du Blanc** propose une formation **matériaux composites** réputée pour sa qualité.

Le lycée agricole dispose d'une antenne au Blanc. Il s'agit du Centre Caprin implanté sur le site de la **Ferme des Âges** (cf. infra, partie agriculture).

Les problèmes de transport apparaissent comme un frein à la formation professionnelle.

III.2.2. Inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois

D'après les données 2004 de l'ANPE, les demandeurs d'emploi de la zone d'emploi d'Argenton se répartissent sur 7 grands secteurs d'activité :

- ▶ services aux personnes et aux collectivités
- ▶ services administratifs et commerciaux
- ▶ distribution / vente
- ▶ transport / logistique
- ▶ agriculture / pêche
- ▶ mécanique / électrotechnique
- ▶ BTP / extraction

Les offres d'emploi de l'ANPE, qui ne recoupent pas plus de 37 % de l'offre d'emploi d'après l'agence elle-même, concernent les secteurs suivants :

- ▶ santé / action sociale
- ▶ services fournis aux entreprises
- ▶ commerce de détail
- ▶ hôtellerie et restauration
- ▶ construction
- ▶ administration publique
- ▶ activités associatives

III.3. Tissu économique

III.3.1. Un tissu de petites entreprises dominé par le bâtiment, le commerce et les services aux particuliers

Le territoire comptait **1 081 entreprises en 2007**, ce qui représente 337 entreprises pour 10 000 habitants (sur la base de la population recensée en 1999). Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne régionale (334), mais largement inférieur à la moyenne nationale (441).

Il s'agit uniquement de **petites entreprises**.

On compte **59 entreprises industrielles, 400 entreprises commerciales et 622 entreprises artisanales**²⁹.

Les premières ont reculé depuis 1998, avec une forte baisse jusqu'en 2003, puis une reprise de la création. Les secondes ont légèrement diminué depuis 1998. Les dernières ont progressé de 10 % sur la période d'étude.

Le **bâtiment** (22 % des entreprises), le **commerce** (24 %) et les **services aux particuliers** (19 %) occupent une place plus importante qu'au niveau national. L'industrie, et notamment l'agro-alimentaire, concernent encore un nombre conséquent d'entreprises (9,5 et 3,9 % en 2006).

Les entreprises de transport et de services aux entreprises sont peu présentes.

²⁹ Données CCI et CMA, décembre 2007.

III.3.2. Répartition des entreprises selon le nombre de salariés

En 2006, 57,5 % des entreprises n'avaient aucun salarié. Les entreprises de **moins de 5 salariés** représentaient **près de 90 % des établissements**, ce qui dépasse la moyenne nationale de 3 points.

Graphique 27

IV. COMMERCE, SERVICES, ARTISANAT ET INDUSTRIE

IV.1. Commerce

IV.1.1. Une densité commerciale correcte pour une zone rurale

En 2005, la CCI a publié un Observatoire départemental du Commerce, qui analyse l'offre et la demande commerciale des différents Pays de l'Indre.

Lors de cette enquête, le Pays de la Brenne comptait un **commerce pour 76 habitants**, ce qui est **supérieur à la moyenne nationale** (un commerce pour 78 habitants). La plupart des zones rurales françaises peu denses se situent dans la tranche 70-80.

Cela représente tout de même la **plus faible densité commerciale de l'Indre**, qui affiche une moyenne de un commerce pour 70 habitants.

Il s'agit également du Pays de l'Indre qui propose le **plus faible équipement** en matière de commerces de plus de 300 m² (le seul qui affiche une surface commerciale moyenne inférieure à 1 000m² pour ces établissements).

Seule la commune du Blanc présente une surface commerciale moyenne supérieure à la moyenne départementale (1 290m²).

Un tissu d'entreprises commerciales dominé par les cafés restaurants et l'alimentaire

Fin 2007, le registre du commerce comptabilisait **354 établissements** dans la catégorie commerce. Plus de la moitié sont également inscrits au registre des métiers.

Derrière les **cafés et restaurants** (21% des 354 établissements inscrits dans la catégorie commerce du registre de la CCI au 31.12.2007), ce sont les **commerces alimentaires** qui dominent. Leur place dépasse de 7 points la moyenne nationale (19 % des commerces du Pays).

IV.1.2. Évolution depuis 1997

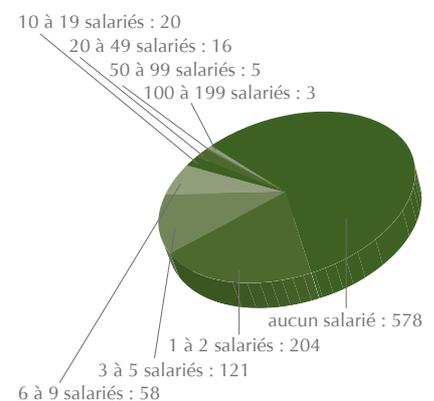
Le nombre d'établissements commerciaux a diminué de 16 % en 10 ans.

Les **radiations** (213 fermetures) concernent essentiellement des commerces **alimentaires** (-30 %, plus de **60 commerces**) et les cafés restaurants (-22 %). La présence des commerces alimentaires a donc reculé depuis 1998, où ils représentaient 25 % des commerces. Les secteurs les plus touchés sont la boulangerie, la boucherie et l'épicerie-alimentation générale.

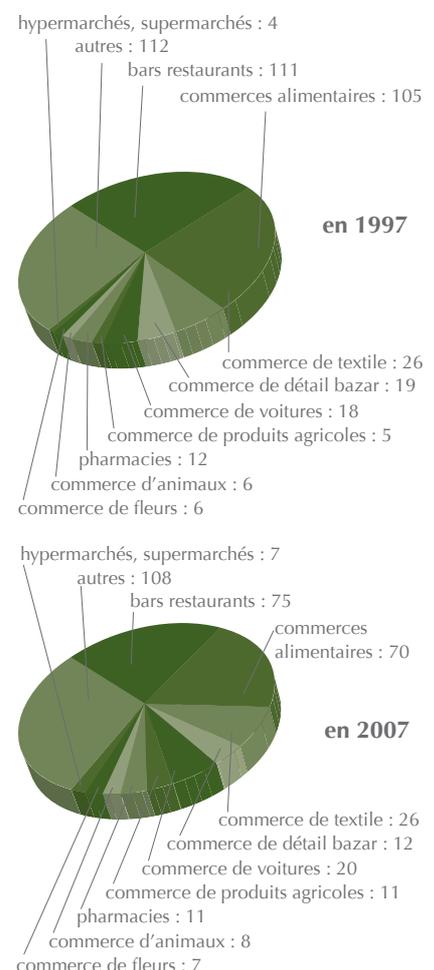
Les **créations** (85 commerces) sont plus hétérogènes, avec 10 % de commerces alimentaires et 8 % de cafés restaurants. On peut également souligner que le nombre de **supermarchés** et hypermarchés a quasiment été multiplié par deux en 10 ans. Les commerces liés à l'activité agricole se sont aussi développés.

Graphique 28

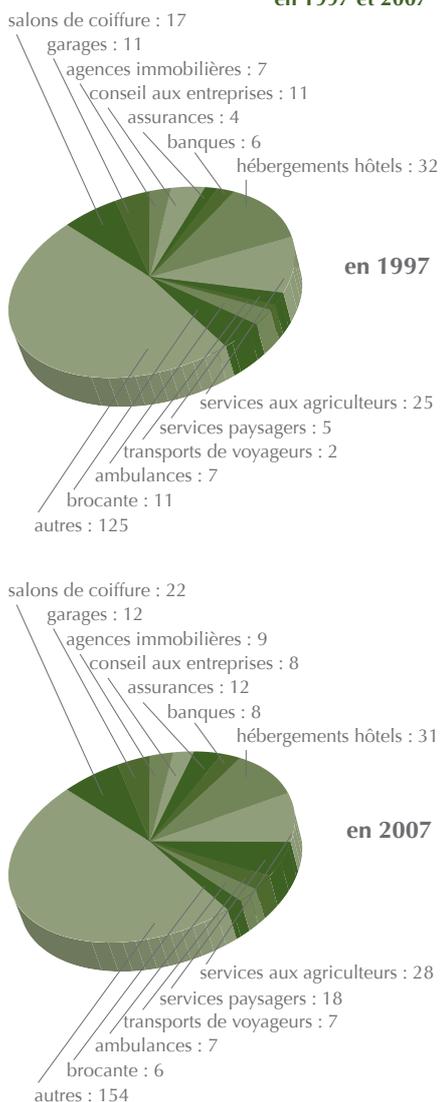
Graphique 27 : Nombre d'entreprises par tranches d'effectif salarié en 2006



Graphique 28 : Nombre d'entreprises commerciales par secteur d'activité en 1997 et 2007



Graphique 29 : Nombre d'établissements de service par secteur d'activité en 1997 et 2007



Des chefs d'entreprise vieillissants

La part des plus de 50 ans a beaucoup augmenté ces dix dernières années. La proportion de 40-49 ans n'a pas diminué, car les créateurs d'entreprises se situent souvent dans cette catégorie. En revanche, la place des moins de 39 ans a régressé.

Parmi les créateurs d'entreprises commerciales, on compte autant de plus de 50 ans que de moins de 39 ans.

La question de la transmission / reprise va prendre une place considérable dans les 10 prochaines années. 45 % des entreprises seraient à reprendre d'ici 2017.

IV.2. Services

IV.2.1. Un tissu dominé par les entreprises de service agricole et d'hôtellerie

Fin 2007, on comptait **322 établissements** de services (un peu moins d'un tiers étant des entreprises artisanales).

Ce sont les **services agricoles et paysagers** qui dominent (14 % des établissements inscrits dans la catégorie service du registre de la CCI au 31.12.2007), **devant les hôtels et autres hébergements** (7 %) et les salons de coiffure (7 %).

IV.2.2. Évolution depuis 1997

Le nombre d'établissements de services, contrairement aux entreprises commerciales et industrielles, a augmenté depuis 1998. Il a **progressé de 22 %** avec 162 créations.

Les **créations** n'ont pas modifié la structure du secteur. Elles concernent notamment les salons de coiffure, les agences d'assurance (multipliées par 3), les services paysagers (multipliés par 3) et les services aux agriculteurs. Certains services liés à la santé ou aux services à la personne ont progressé, comme les ambulances, le transport de voyageurs.

Les fermetures ont touché certains secteurs « traditionnels » : la plupart des établissements spécialisés dans les antiquités (-45 %), les studios de photographie (plus qu'un établissement). Elles ont également concerné plusieurs services de réparation automobile, et surtout des hôtels restaurants.

Graphique 29

IV.3. Artisanat

IV.3.1. L'artisanat socle de l'économie locale

Le territoire du Parc comptait **622 entreprises artisanales début 2008**. Cela représente **plus de 20 entreprises pour 1 000 habitants**, alors que la moyenne régionale est de 13,2³⁰.

Parmi les entreprises du territoire :

- ▶ 80 appartiennent au secteur alimentaire (boulangerie, boucherie,...),
- ▶ 230 au secteur bâtiment (menuiserie, maçonnerie, couverture, plomberie,...)
- ▶ 146 au secteur fabrication (bois et ameublement, électricité, travail des métaux,...)
- ▶ 166 au secteur services (soins à la personne, réparation, transport,...)

Graphique 30

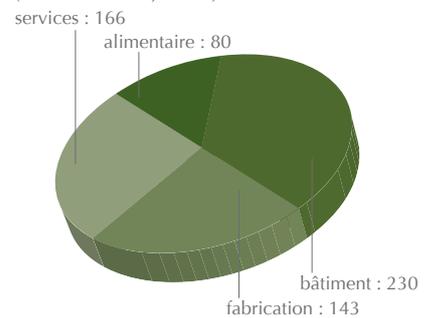
La place du bâtiment est plus importante que dans le reste du département (37 % des entreprises contre 33 % dans l'Indre). Idem pour la fabrication (27 % contre 23 % dans l'Indre et 17 % en région Centre).

Le secteur artisanal peut être qualifié de **stable**, car le **taux de survie à 3 ans** des entreprises est de **87 %**. Il est de loin le plus élevé du département (moyenne de l'Indre : 74 %). Ce chiffre a même augmenté ces dernières années, puisqu'il était encore de 80 % en 2001³¹.

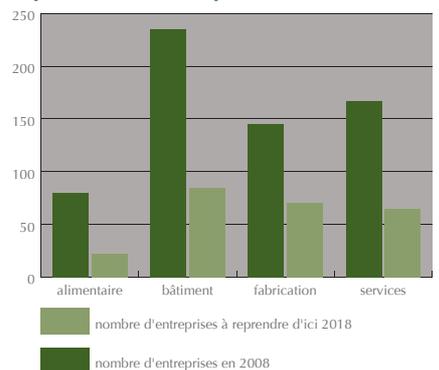
Graphiques 31 et 32

Graphique 30 : Distribution des entreprises artisanales par secteur

(Source : CMA, 2008)

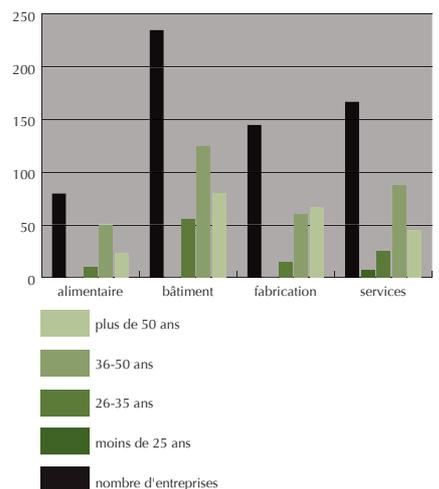


Graphique 31 : Nombre d'entreprises à reprendre d'ici 2018 par secteur



Graphique 32 : Répartition des chefs d'entreprise par tranche d'âge selon les secteurs

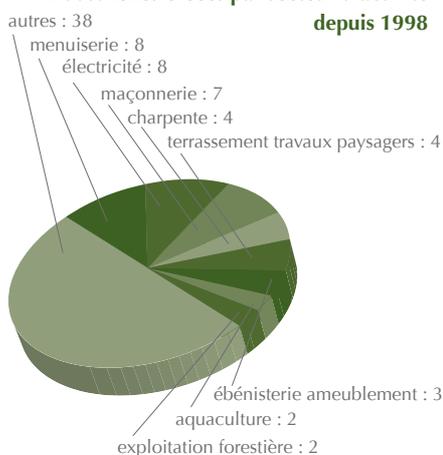
(Source : CMA, 2008)



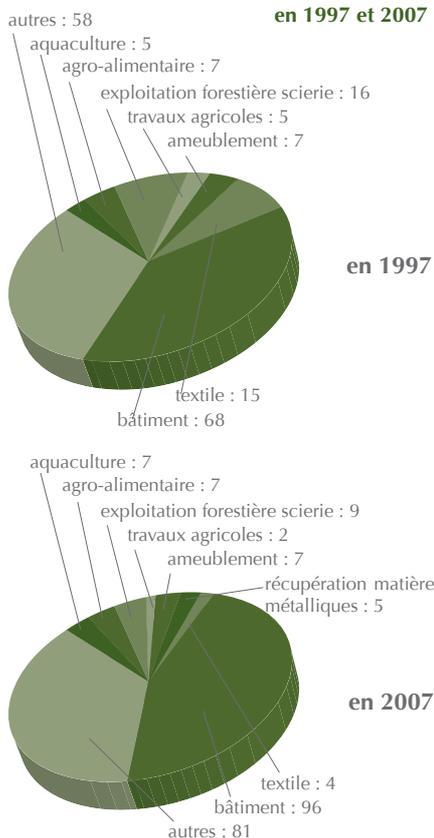
³⁰ Chambre Régionale de Métiers du Centre, Source : OSIRA – CRMC – Insee au 01.01.2004

³¹ Diagnostic ORAC, Parc Naturel Régional de la Brenne, octobre 2001.

Graphique 33 : Nombre d'entreprises industrielles créées par secteur d'activité depuis 1998



Graphique 34 : Nombre d'entreprises industrielles par secteur d'activité en 1997 et 2007



IV.3.2 Créations d'entreprises : le bâtiment surtout

De la même façon, les créations concernent davantage les entreprises également inscrites au registre des métiers. Elles représentent 80 % des créations, et concernent essentiellement des activités liées au **bâtiment**.

Les entreprises créées hors double-inscription sont **liées au secteur primaire** (aquaculture, exploitation forestière).

Graphique 33

IV.4. Industrie

Un tissu industriel marqué par l'importance du bâtiment et du secteur primaire

Au 31.12.2007, le registre de la CCI comptait 216 entreprises classées dans la catégorie « industrie », dont 155 inscrites également au registre des métiers. Elles étaient 181, dont 102 double-inscrites en 1997.

Ces dernières sont essentiellement des entreprises de fabrication (menuiserie, électricité, couverture, travaux de terrassement, plomberie, transformation des matières plastiques).

Les 59 entreprises qui dépendent uniquement de la CCI fin 2007 sont pour beaucoup liées au secteur primaire :

- ▶ 6 entreprises liées au négoce et à la production de poisson
- ▶ 9 entreprises liées à l'exploitation forestière
- ▶ 5 entreprises agro-alimentaires
- ▶ 5 entreprises de travaux agricoles

Les autres sont notamment des entreprises liées aux travaux publics et au **bâtiment, qui représente près de la moitié des entreprises.**

Graphique 34

Fermetures : la crise du textile encore visible

Près de la moitié des entreprises répertoriées fin 1997 ont fermé, pour la plupart avant 2003.

De nombreuses **entreprises de textile** ont cessé leur activité. Elles étaient 15 sur le territoire en 1997, et ne sont plus que 4 aujourd'hui.

3 entreprises conséquentes ont notamment fermé au Blanc, ce qui représentait des dizaines d'emplois. Cette crise reflète la conjoncture nationale (importantes fermetures et délocalisations dans le textile à la fin des années 1990 et au début des années 2000).

V. AGRICULTURE

V.1. Emploi agricole

V.1.1. Les agriculteurs, acteurs clés du territoire

15 % de la population active appartient encore au secteur primaire, contre 4 % au niveau national.

Sur ce territoire de faible densité, les agriculteurs restent les principaux gestionnaires de l'espace.

La SAU (Surface Agricole Utile) totale représentait 64 % de la superficie du Parc (d'après le Recensement Général Agricole en 2001).

Lors du même recensement, il y avait **1 134 exploitations** sur les 47 communes du Parc pour **1 353 chefs d'exploitation ou de co-exploitation**.

Profil des agriculteurs

L'âge moyen des chefs d'exploitations atteignait presque 49 ans en 2007. La tendance au vieillissement s'est infléchi ces dernières années. On relève une augmentation de l'âge moyen de 2 % entre 2003 et 2007.

La situation reste critique, puisque la part des chefs d'exploitations âgés de moins de 35 ans est passée de 11,5 à 9,7 % sur cette période. Celle des plus de 55 ans est passée de 27,9 à 31,3 %.

Graphique 35

Cette situation va poser d'importants problèmes de reprise dans les dix prochaines années.

V.1.2. Transmission / installation

Du fait de la configuration des exploitations (charge de travail importante représentée par un élevage qui compte en moyenne 200 ha et 100 vaches sur le territoire), la transmission se fait plus tôt (dès 60 ans) que dans d'autres secteurs du département.

De nombreux exploitants n'étant pas propriétaires³², les procédures de transmission sont d'autant plus complexes.

Les **jeunes** qui s'installent sont **très rares à venir de l'extérieur** du territoire. Il s'agit pour l'essentiel de transmissions familiales. On explique avant tout cette situation par le coût du foncier. Cette situation vaut notamment pour l'élevage allaitant.

Démarches d'encouragement

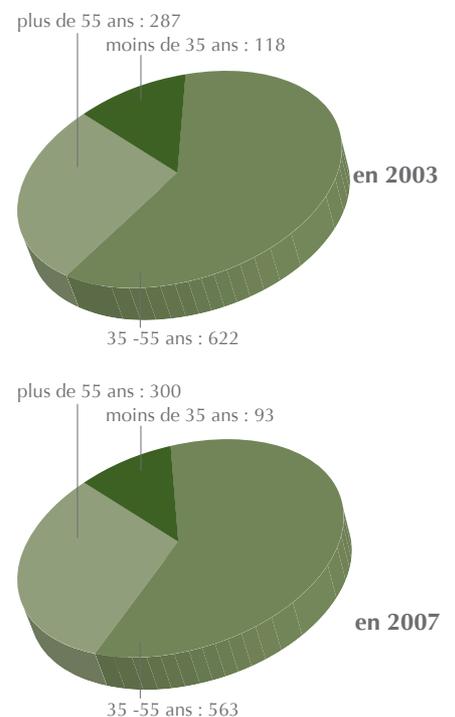
Plusieurs types d'aides à l'installation existent au niveau national et européen : dotation et prêt Jeunes agriculteurs et parcours de formation installation.

Un **fonds d'avance remboursable** a été mis en place par Brenne initiative pour la **filière caprine et la diversification**. Il a **bien fonctionné**, permettant de respon-

³² Cette donnée est de plus en plus difficile à évaluer, car le nombre de sociétés augmente partout en France. Lorsque les exploitants sont en société, celle-ci est considérée comme exploitant, et donc locataire, même si une partie des adhérents possèdent les terres.

Graphique 35 : Répartition des agriculteurs par classes d'âge en 2003 et 2007

(Source : MSA)



Zoom sur le Centre caprin (Ferme des Âges)

Cette antenne du Lycée dont les terres appartiennent à la ville du Blanc, a contribué à lancer la filière caprine sur le Parc.

La ferme de 28 hectares et 150 chèvres produit uniquement du Pouligny-Saint-Pierre, et s'est même vue récompenser pour la qualité de ses fromages.³³

Il s'agit d'une unité de 9 personnes, qui s'est agrandie en 1998 (nouvelle chèvrerie, stockage, agrandissement de la fromagerie, construction de bureaux, de chambres et de salles de cours).

Les formations proposées accueillent 12 ou 13 personnes par session. Le **Certificat de Spécialisation Caprin** pour adultes n'existe que dans l'Indre et à Mâcon. Celui du Blanc est plus réputé pour la production fromagère. Une liste d'attente a même dû être mise en place pour la 1^{re} fois en 2007. Le bassin de recrutement de cette formation est national.

Une seule ancienne élève du CS s'est installée dans l'AOC Pouligny à ce jour, mais de nombreux stages et CDD se réalisent dans les exploitations locales.

On compte par ailleurs plusieurs installations dans l'Indre, et leur nombre tend à augmenter.

Seules deux options du **BPREA** s'effectuent au Centre Caprin. Pour la 1^{re} fois en 2008, toutes les demandes n'ont pas été acceptées.

Cette formation a déjà permis à trois exploitants de l'AOC Pouligny de renforcer leur savoir-faire.

Par ailleurs, il existe des stages de formation continue pour adultes, dans le cadre des formations agricoles **Vivea** pour les exploitants qui souhaitent améliorer leur méthode de transformation fromagère. Plusieurs étrangers y ont déjà participé.

La ferme des Âges rencontre néanmoins des **problèmes financiers** pour la mise en place de ses stages de formation (diminution des financements, manque de formateurs).

sabiliser les jeunes, et surtout de créer de la trésorerie pour le fonctionnement de leur atelier. Tous les jeunes agriculteurs qui ont bénéficié de ce fonds ont remboursé l'avance.

Des **subventions ponctuelles** provenant du Conseil régional permettent par ailleurs d'alléger la charge de travail qui pèse sur les agriculteurs (subvention pour l'achat de matériel en CUMA ou permettant d'automatiser certaines tâches répétitives (paillage, distribution de foin...). D'autres ont pour objet la préservation de l'environnement (subventions pour les bâtiments de stockage afin de limiter le stockage sous bâches plastiques) ou l'amélioration de l'autonomie alimentaire (fabrication d'aliments à la ferme).

V.1.3. Formation agricole

Les agriculteurs du Parc ont un **niveau de formation moyen supérieur** à la moyenne du département. On compte de nombreux titulaires de BTS, voire d'ingénieurs. Ils sont plutôt mobiles, demandeurs de formations à l'extérieur du département, voire à l'étranger.

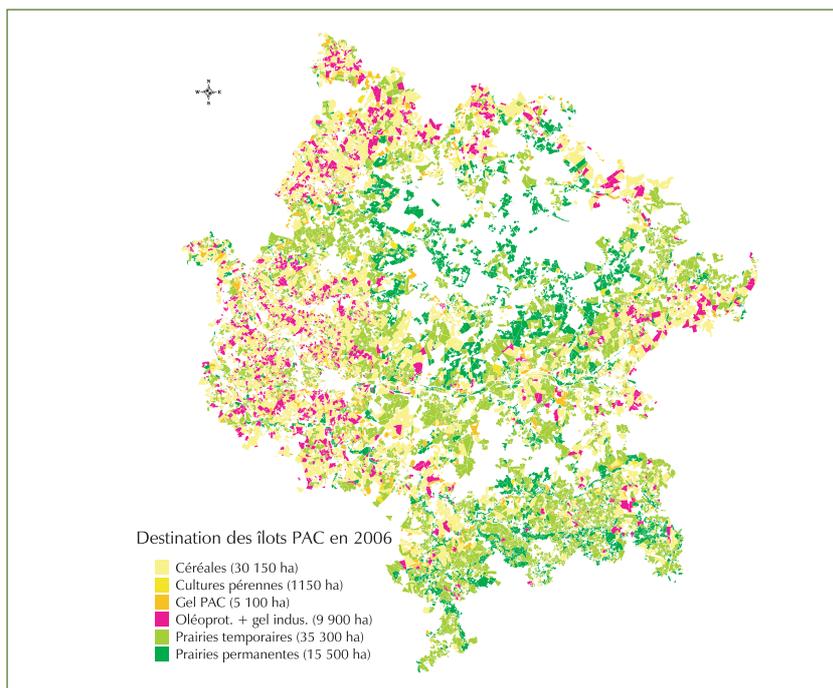
Le Lycée agricole de Châteauroux s'appuie sur deux exploitations dont l'une se trouve sur le territoire du Parc, il s'agit du Centre Caprin implanté sur le site de la **Ferme des Âges**.

³³ Médailles d'or en 2005-2006, médaille d'argent en 2007, Prix d'excellence et médaille d'argent au Salon de l'Agriculture 2008 pour son Pouligny-Saint-Pierre.

V.2. Structuration du secteur agricole

V.2.1. Un élevage bovin prédominant

La carte ci-dessous révèle la prédominance des prairies, qui représentaient 49,6 % de la SAU totale d'après les déclarations PAC 2006.



La part des prairies a néanmoins diminué entre 1994 et 2006, puisqu'elles représentaient alors 51,5 % de la SAU.

Les prairies se situent essentiellement en Centre Brenne et sur la partie bocagère au Sud du Parc.

Carte 45

Ces prairies sont essentiellement occupées par de l'élevage bovin. On compte ainsi **499 ateliers bovins** en 2007. Ils représentent la moitié des ateliers d'élevage, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Graphique 37

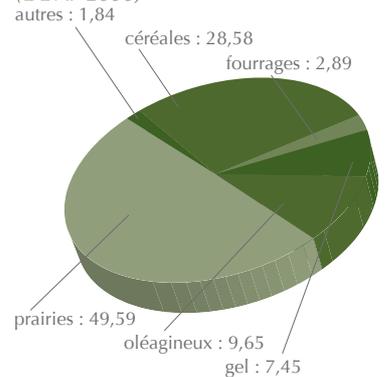
	Nombre d'ateliers en Brenne	Nombre d'ateliers dans l'Indre	Proportion d'ateliers localisés en Brenne
Ateliers bovins allaitants	432	2066	21%
Ateliers bovins laitiers	67	215	31%
Ateliers ovins viandes	355	1728	21%
Ateliers caprins laitiers	127	488	26%
Ateliers volailles	20	186	11%
Ateliers gibiers à plumes	6	22	27%

Carte 45 : Destination des ilots PAC 2006

(Source : DDAF 36 – RPG 2006)

Graphique 36 : Place des différentes destinations dans la SAU totale

(DDAF 2006)



Graphique 37 : Répartition des productions animales en Pays de Brenne en 2007

(source DDAF)

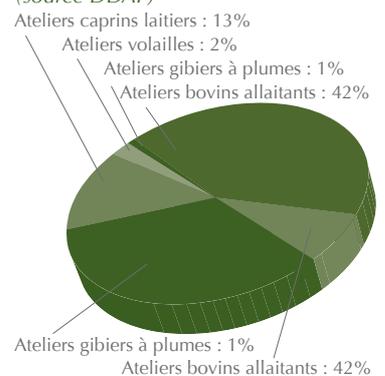
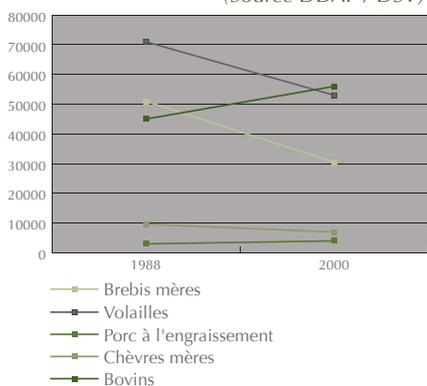


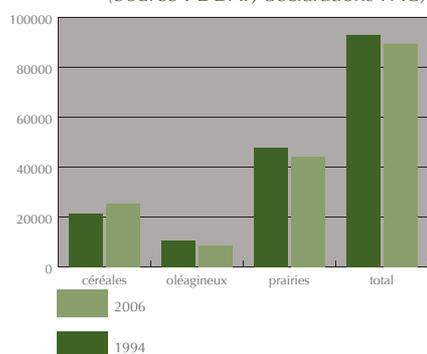
Tableau 14 : Nombre d'ateliers d'élevage par type de cheptel sur le territoire du Pays en 2007

(Source DDAF / DSV)

Graphique 38 : Évolution du nombre de têtes sur le territoire du Pays
 (Source DDAF / DSV)



Graphique 39 : Évolution des surfaces (en ha) consacrées à l'élevage et aux cultures
 (Source : DDAF, déclarations PAC)



V.2.2. Évolution de l'emprise agricole depuis 1998

On dispose d'informations concernant l'évolution récente du nombre d'exploitations par canton, d'après les registres de la MSA : les registres indiquent une baisse de 65 exploitations entre 2003 et 2007 sur les cantons de Bélâbre, Le Blanc, Mézières, Tournon et Saint-Gaultier. Cela représente une diminution de 8 %.

On compte **4 500 hectares de SAU en moins** entre 1994 et 2006 sur le territoire du Parc d'après les surfaces déclarées à la PAC, ce qui représente une baisse inférieure à 5 %.

La déprise la plus marquante a eu lieu entre 1989 et 1996. On ne peut **pas parler de déprise** globale sur la période 1998-2008, si ce n'est pour certains secteurs du Sud du Parc (Chalais, Bélâbre, Sud de Rivarennes).

V.2.3. Un élevage qui se maintient, mais demande à être soutenu

Entre les Recensements Généraux Agricoles de 1988 et 2000, l'orientation vers l'élevage bovin allaitant de la Brenne s'est affirmée. La même tendance s'observe au niveau départemental.

Graphique 38

L'élevage **bovin laitier** a connu une forte **régression** sur la période d'étude. Ce phénomène est principalement dû à la baisse du prix du lait, à la réforme des quotas et à la concurrence croissante des céréales.

L'élevage **ovin** se concentre essentiellement dans le Sud du Parc, où il représentait un poids économique non négligeable. Malheureusement, cet élevage s'effondre depuis plusieurs années pour des raisons économiques, mais aussi sanitaires (fièvre catarrhale).

Si le recul des prairies est moindre depuis 1998 qu'au début des années 1990, on assiste néanmoins à une progression des cultures avec son cortège de conséquences pour la biodiversité locale. Ce sont essentiellement les élevages qui comptaient moins de 50 bêtes qui ont disparu.

V.2.4. Un engouement croissant pour les céréales

Les surfaces cultivées se sont développées sur plusieurs secteurs du Parc.

Graphique 39

Ce sont surtout les céréales qui ont progressé : certaines terres d'assez faible potentiel agronomique sont désormais retournées. L'augmentation du prix des céréales incite les exploitants à abandonner progressivement l'élevage.

On assiste au **développement** des cultures les plus rentables : **colza, blé, orge**. La surface consacrée au colza a quasiment été multipliée par 3 entre 1994 et 2006. On est passé de 2 395 à 6 142 hectares sur les 47 communes du Parc. La surface en maïs est par contre en régression.

V.2.5. Facteurs présumés de cette évolution

Pour expliquer la réduction de la SAU, on peut citer l'accroissement des contraintes administratives, qui se sont multipliées avec les réformes de la PAC.

Elles ont découragé un certain nombre d'agriculteurs âgés de poursuivre leur activité.

La mise en place des préretraites a également provoqué le départ anticipé d'une partie des exploitants.

La modernisation des modes de culture et l'**agrandissement des exploitations** ont entraîné la disparition progressive des petites structures.

C'est également à cette période que de grandes propriétés ont perdu leur vocation agricole pour devenir des **propriétés de loisirs** (Sud de Mézières-en-Brenne par exemple).

La crise du mouton au Sud du territoire a également coïncidé avec une pression accrue pour la chasse.

Cette déprise a considérablement marqué les esprits. Elle s'est accompagnée d'une **fermeture des paysages**, notamment en Centre Brenne.

Difficultés spécifiques du territoire

L'augmentation du **prix du foncier** a été considérable, surtout depuis 2004. Elle s'explique notamment par la pression des activités de **loisirs**, et par la rareté de l'offre foncière.

Si le prix des terres labourables augmente peu, c'est la concurrence avec d'autres usages qui pénalise les agriculteurs.

Les grandes propriétés se vendent à des prix inaccessibles aux exploitants, notamment quand elles comportent des parcelles boisées et/ou des étangs.

V.3. Agriculture et environnement

V.3.1. Les mesures agro-environnementales (M.A.E)

Déjà présentées dans la partie « patrimoine naturel » (chapitre I.1.1), les MAE sont essentielles pour l'agriculture du PNR de la Brenne, non seulement parce qu'elles participent à la mise en œuvre de la charte du Parc, mais aussi parce qu'elles apportent un complément de revenus indispensable pour l'élevage extensif du territoire et la compensation des handicaps.

Le Parc de la Brenne peut être considéré comme un territoire de développement et d'expérimentation des MAE, depuis sa création en 1989, avec les premiers contrats « article 19 », puis avec les OGAF, OLAE, CTE et autres CAD.

Ces mesures ont souffert d'un changement continu des procédures, et bien souvent de leur complexification, ce qui a nui à la contractualisation. Cependant, la nouvelle génération des MATER (mesures agro-environnementales territorialisées) inverse heureusement cette tendance. Les cahiers des charges élaborés localement, et la mobilisation des différents partenaires (Parc, Chambre d'agriculture, DDAF...), ont permis de contractualiser, en 2008, 4 000 ha sur 39 exploitations, ce qui représente une dotation de 3 600 000 euros (sur 5 ans).

Une nouvelle vague de contractualisation, à peu près équivalente, est à prévoir pour 2009, avec extension à la zone RAMSAR et aux sites Natura 2000 des val-

³⁴ Article L 481-1 du code rural

Zoom sur les conventions pluriannuelles de pâturage³⁴

C'est une forme de **location** par laquelle un propriétaire fait entretenir une partie de ses terres par un agriculteur.

Ce contrat n'est **pas soumis au statut de fermage** : le propriétaire conserve la liberté d'alterner les différents modes d'utilisation sur un même terrain.

L'objectif est de faciliter la location des terres aux agriculteurs dans un secteur géographique où les conditions d'exploitation sont difficiles, et induisent des risques élevés de déprise agricole. En effet, les propriétaires qui ne louent pas leurs terres, estimant le statut du fermage trop contraignant, sont plus enclins à le faire grâce à ces conditions nettement plus souples.

Cette convention dure 5 ans, et peut être renouvelée d'une année sur l'autre.

Cet engagement particulièrement souple permet de limiter la déprise agricole liée au prix du foncier et aux conflits d'usage.

Néanmoins, ces conventions ne peuvent pas être utilisées pour installer des agriculteurs, car elles placent l'exploitant dans une **situation instable**. Elles peuvent être rompues facilement (pour créer un étang par exemple).

Elles constituent par ailleurs une véritable aubaine pour les éleveurs qui ont besoin d'espace supplémentaire.

L'opportunité de tisser ce type de contrat n'existe que pour les communes situées en zone de pâturage extensif. Sur le territoire du Parc, 6 communes sont concernées (Centre Brenne).

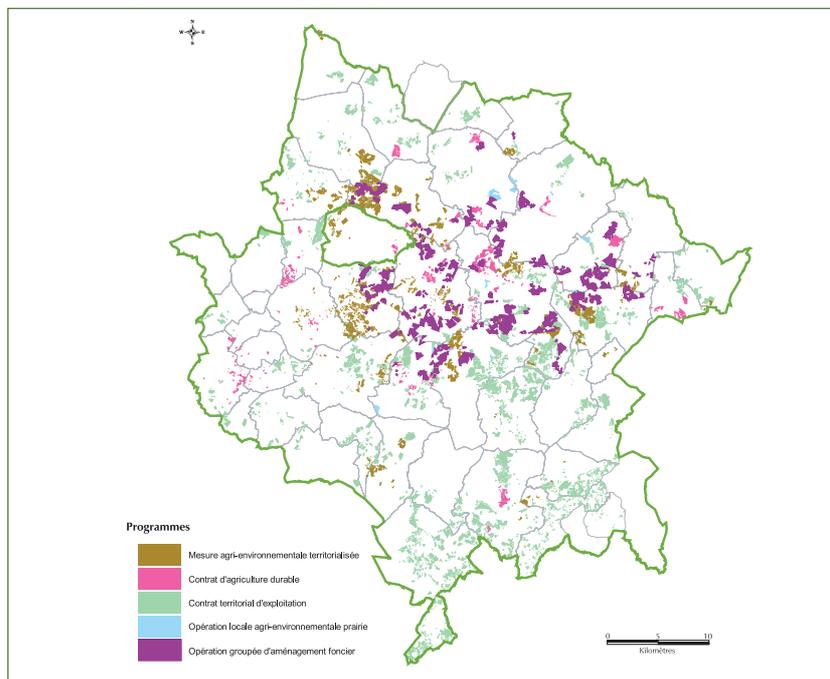
Il est quasiment impossible d'estimer les surfaces et le nombre d'agriculteurs concernés, car il s'agit d'un contrat de droit privé. De plus, il arrive que des propriétaires tissent des conventions tacites avec des agriculteurs voisins.

On suppose tout de même que plusieurs centaines d'hectares sont concernées.

Carte 46 : Surfaces inventoriées dans le cadre des mesures agro-environnementales entre 1992 et 2008

lées de la Creuse et de l'Anglin et de leurs affluents.

V.3.2. Une agriculture biologique qui commence à se structurer



V.3.2.1. Des exploitants bio encore trop peu nombreux pour mutualiser efficacement leurs moyens

La part de l'agriculture biologique reste marginale, puisqu'elle concerne **moins de 1,5 % des exploitations**.

Les exploitants rencontrent des difficultés pour se structurer, et certaines filières ne sont pas consolidées (production laitière, absence d'abattoir agréé³⁵).

A l'été 2007, la DDAF répertoriait **15 exploitants bio**³⁶ sur les 47 communes du Parc.

12 d'entre eux (80 %) se sont convertis entre 2004 et 2007. La plupart ont profité des dispositifs d'accompagnement successifs : les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitations), CAD (Contrats Agriculture Durable) et MAE (Mesures Agro Environnementales).

A noter que 4 nouveaux agriculteurs se sont convertis en 2007, sans demander d'aides à la conversion.

Deux exploitants ont cessé leur activité en 2007.

³⁵ Il y avait 185 abattoirs agréés bio en France en 2005 (données Agence Bio).

³⁶ On pourrait compter l'exploitation de maraîchage bio située en limite du Parc, à Villiers. D'une part, la commune appartient au périmètre de révision. D'autre part, la vente directe sur cette exploitation concerne des habitants du Parc.

V.3.2.2. Une production bio diversifiée

Il n'y a pas un type de production qui domine :

- ▶ Trois exploitants produisent des plantes aromatiques et/ou médicinales.
- ▶ Seuls deux exploitants produisent du lait de vache, alors que cette production est répandue sur le territoire du Parc. Ces agriculteurs rencontrent en effet d'importantes **difficultés pour la collecte du lait et sa valorisation en bio**.
- ▶ Trois exploitants produisent de la viande bovine, associée à des céréales et autres végétaux. Ils peinent à trouver des débouchés locaux (pas d'abattoir agréé).
- ▶ On recense seulement deux producteurs ovins.
- ▶ Il n'y a aucun producteur caprin (mais l'AOC Pouligny St Pierre est déjà considérée comme un signe de qualité au niveau européen)
- ▶ A noter qu'une certification bio pour la production de poisson est en cours.

La demande des consommateurs est forte en matière de **maraîchage** (vente de paniers de saison notamment). Les terrasses de la vallée de la Creuse sont propices pour ce type de culture, mais la tradition maraîchère n'existe pas dans ce secteur.

La demande de produits issus de l'agriculture biologique a augmenté plus rapidement que l'offre, si bien que la plupart des agriculteurs ne peuvent y répondre complètement.

V.3.2.3. Des contraintes structurelles qui pèsent sur les filières locales de l'agriculture biologique

Un tiers des producteurs dispose d'une structure de vente directe.

Concernant la viande, la part qui n'est pas vendue sur site (ou sur les marchés locaux et par le biais de « paniers ») part sur des **filières longues**.

En effet, aucun abattoir local n'est agréé pour valoriser la viande en bio. La majeure partie de la production est transformée en Auvergne ou dans le Limousin (association avec des groupements d'éleveurs du Limousin).

Par ailleurs, la plupart des exploitants ont suffisamment de clients sur place, et ne cherchent pas à diversifier leurs débouchés. De plus, ils n'en ont souvent pas les moyens humains.

Notons que les exploitants qui fonctionnent en vente directe se portent plutôt bien financièrement. Ceux qui travaillent en filières longues sont davantage soumis aux variations des prix.

Enfin, la **communication** autour des producteurs bio de l'Indre et du Parc est **réduite**. Ils restent souvent méconnus.

V.3.3. Évolution des préoccupations environnementales

V.3.3.1. Sensibilisation à la biodiversité

Avec les MAE et contrats Natura 2000, les exploitants agricoles sont de plus en plus sensibilisés aux notions de biodiversité. Le Parc a ainsi réalisé des inventaires préalables aux contrats sur environ 20 000 ha de SAU, et en a communiqué les résultats aux agriculteurs, avec lesquels un suivi régulier est organisé.

V.3.3.2. Évolution des pratiques en matière d'intrants

Une tendance à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires et à l'optimisation de la fertilisation est observée depuis plusieurs années suite aux campagnes d'expérimentation, de sensibilisation et de formation mises en place. L'emploi judicieux des engrais de ferme s'est notamment développé face à l'augmentation des prix des engrais minéraux.

La souscription des mesures agro-environnementales de la PHAE-prime à l'herbe interdisant l'emploi des produits phytosanitaires sur toutes les prairies contractualisées depuis les années 1990 a conduit les éleveurs à gérer les espaces prairiaux sans produits de traitement.

La mise en place d'un réseau départemental d'observation de l'apparition des maladies et ravageurs permet aux agriculteurs de ne plus traiter systématiquement et de limiter leur impact sur l'environnement, ainsi que leurs charges opérationnelles.

V.3.3.3. Lutte contre la pollution accidentelle

Deux campagnes de récupération des phytosanitaires non utilisés ont eu lieu (la deuxième en 2007), à l'initiative de la Chambre d'agriculture. Elles ont été bien suivies.

V.3.3.4. Mise aux normes des bâtiments d'élevage et des stockages à la ferme

Le nombre d'exploitations ayant souscrit au Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) :

- ▶ PMPOA 1 de 1994 à 1999 : 110 exploitations
- ▶ PMPOA 2 de 2000 à 2008 : 35 exploitations

Par ailleurs, le contrat régional de pays a financé la construction de bâtiments de stockage pour le fourrage : 55 (de 1998 à 2003) et 32 (de 2004 à 2008), avec recours systématique au bois pour ces derniers.

V.4. Valorisation des produits agricoles

Pour l'élevage, il s'agit notamment de viande bovine (essentiellement charolaise ou limousine), avec une part de productions de qualité, mais qui ne sont **pas valorisées sur place**.

L'essentiel part à l'**engraissement** sur les marchés italiens. Une petite partie des éleveurs seulement est organisée en circuits courts de distribution avec les abattoirs locaux.

L'élevage ovin bénéficie également d'un marquage local (cf. infra concernant les marques et labels).

V.4.1. Les AOC

Le Parc naturel régional de la Brenne compte **2 AOC de fromage de chèvre : le Pouligny-Saint-Pierre et le Valençay**, qui couvrent presque la totalité du territoire (22 communes chacune).

L'AOC Pouligny est plus structurée.

Elle compte **59 producteurs**, soit 11 de plus qu'en 1998, qui se répartissent comme suit :

- ▶ 40 producteurs de lait (6 080 chèvres, soit 152 en moyenne par structure),
- ▶ 10 producteurs fermiers vendant à 2 affineurs (1 410 chèvres, soit en moyenne 141 par exploitation),
- ▶ 7 producteurs fermiers en vente directe (945 têtes, soit 135 chèvres par élevage),
- ▶ 2 entreprises de transformation du lait,
- ▶ 2 affineurs.

Graphique 40

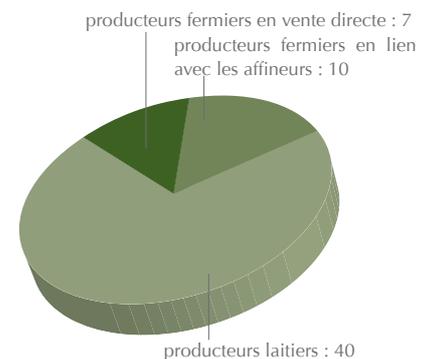
Le nombre d'entreprises concernées est passé de 3 à 4 entre 1998 et 2006, tandis que la production de lait a quasiment été multipliée par deux³⁷. Cette forte hausse est due aux nouvelles installations et à l'accroissement de la taille des élevages (8 435 chèvres en 2006, soit une moyenne de 148 par élevage).

En revanche, la part de lait transformée en Pouligny a diminué. Elle représentait 77 % de la production en 1996, alors que seuls 63 % étaient valorisés en 2006. Cela représente 298 tonnes de fromage (224 tonnes en 1998).

56 % des fromages commercialisés sont laitiers, 44 % sont fermiers. Ces derniers se maintiennent très bien depuis 10 ans, et leur nombre pourrait encore augmenter pour satisfaire la demande. Néanmoins, la procédure d'obtention d'agrément sanitaire pour les fromageries fermières s'est durcie depuis dix ans.

Les outils de production, de transformation et d'affinage pourraient encore être modernisés sur certaines exploitations.

Graphique 40 : Répartition des producteurs en AOC Pouligny selon le type de production



³⁷ 2.493.700 litres de lait produits en 1996, 4.900.000 en 2006.

V.4.2. Autres marques et labels

V.4.2.1. Production ovine

En production **ovine**, de nombreux producteurs sont en label rouge (agneau de Poitou Charentes, Baronnet du Limousin).

Agneau de Brenne / Agneau des mille étangs

Une trentaine de producteurs ovins adhèrent à l'association **pour la promotion de l'agneau du Parc naturel régional de la Brenne**, qui gère les marques **Agneau des mille étangs**, distribuée en boucherie, et **Agneau de Brenne**, vendue en Grande et Moyenne Surface.

Cette marque créée en 1994 s'adresse exclusivement aux éleveurs et abatteurs du Parc.

Un nouveau cahier des charges a été mis en place en 2002 pour ouvrir la filière à des abatteurs extérieurs au Parc qui traitent avec des éleveurs du territoire.

Depuis 2003, la marque est affiliée à la marque nationale **Agneau de nos terroirs**, ce qui a permis d'obtenir de nouveaux outils de commercialisation, et de séduire de nouvelles boucheries.

Tableau 15 : Evolution de la filière
 « agneau de Brenne »

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'éleveurs	30	36	34	31	27
Nombre de brebis engagées	5380	6860	6536	6500	4950
Nombre d'agneaux engagés	2794	3169	4483	4940	3800
Nombre d'agneaux « marquables » connus auprès des abatteurs	2458	2609	2634	3085	2040
Nombre de fournisseurs	4	5	5	4	4
Grandes et moyennes surfaces	0	3	2	2	2
Boucheries	4	5	6	10	10

Cette marque locale rencontre encore des **difficultés** pour se structurer (liens entre les différents maillons de la filière, disponibilité en boucherie, modes de distribution,...), dans une conjoncture générale très défavorable pour la production ovine.

La part des agneaux « marquables » qui sont valorisés reste limitée. Sur les années 2005 et 2006, 12 et 18 % des agneaux ont été vendus sous les deux marques.

V.4.2.2. Production de viande bovine

De nombreux éleveurs sont en **label rouge**, notamment depuis la crise de l'ESB.

Certains agriculteurs se sont regroupés en réseaux afin de développer **la vente directe** vers la grande distribution. Mais ces initiatives, même si elles tendent à se développer, restent **marginales** face à la **forte dépendance** de l'agriculture locale vis-à-vis des stratégies nationales et internationales.

V.4.3. Vente directe

25 **producteurs fermiers** sont répertoriés par le Parc. Ils représentent plus d'un tiers des producteurs en vente directe du département.

Il s'agit essentiellement de petites exploitations. La vente directe demande d'importants investissements humains et financiers (respect des normes d'hygiène notamment).

Les producteurs concernés réalisent des animations afin de mettre en valeur leur production (marchés à la ferme). Certains se regroupent également dans ce but (associations).

L'association **Brenne Saveur Fermière** regroupe 9 producteurs fermiers (fromage de chèvre et de vache, volaille, viande bovine, porcine et ovine, miel, fruits et confitures) depuis 1994. Ils sont actuellement engagés dans l'élaboration d'une charte ayant pour objet l'accueil.

Ils s'engagent à vendre des produits de qualité, transformés à la ferme et organisent chaque été des marchés à la ferme.

L'été, ont lieu également des marchés de **producteurs de pays** (label du réseau des Chambres d'Agriculture), qui se développent depuis 2003 dans le Parc. Ils accueillent une vingtaine de producteurs, ainsi que des artisans, l'objectif étant aussi d'animer des sites touristiques (ex. château d'Azay-le-Ferron).

Une enquête a été réalisée par le Parc en 2004 sur les pratiques des producteurs fermiers. La majeure partie d'entre eux réalise **moins de 10 %** de son **chiffre d'affaires** par le biais de la **vente à la ferme**.

Certains se sont regroupés récemment au sein d'une **structure de type AMAP**, qui promeut des liens directs entre consommateurs et producteurs.



VI. AUTRES ACTIVITÉS DE GESTION DE L'ESPACE

VI.1. Pisciculture

VI.1.1. Emprise de la pisciculture

4 047 plans d'eau, représentant **8 801 ha d'eau**, sont présents sur l'ensemble des communes du périmètre de consultation (source DDAF 36 - 2004). Ils sont le support de diverses activités dont l'aquaculture des poissons d'eau douce.

La **pisciculture** concerne plus de **300 propriétaires** (dont 200 adhérents du Syndicat des Exploitants Piscicoles), qui produisent plus de **1 350 tonnes de poisson** par an (carpe à 60 %). Le secteur concerne **40 à 50 emplois** (fluctuation due aux emplois saisonniers), pour une dizaine de négociants.

VI.1.2. Pratiques

Divers dans sa composition et peu connu faute de structures techniques, le secteur piscicole est très difficile à appréhender sur le plan des pratiques.

VI.1.2.1. Rendements

La production est constituée :

- ▶ à 60 % de carpes,
- ▶ à 20-25 % de poissons blancs,
- ▶ à 3-6 % de brochet,
- ▶ le reste est composé de tanches, sandres, et autres...

Il est peu aisé d'estimer une production moyenne. Celle-ci est de 1 200 tonnes annuelles sur les 5 500 ha d'étangs dont les propriétaires adhèrent au syndicat (interview de J-C Dieu dans la NR du 06-02-08), soit environ 220 kg/ha/an. On s'approche d'une moyenne de production intensive (>250kg/ha/an) correspondant à des étangs « stimulés » à l'aide d'amendements calciques et d'apports en nourriture. Les plus grands étangs ont une faible productivité, car ils sont difficiles à stimuler et à entretenir. Ils sont donc exploités en pisciculture traditionnelle, sans intrant, ou avec uniquement quelques apports en nourriture. Ceci implique donc que les étangs « stimulés » sont nombreux, soit environ 50 % des étangs.

VI.1.2.2. Vers une intensification des pratiques ?

Même si la pisciculture pratiquée sur le Parc est encore extensive (ou peut encore être assimilée à une pisciculture extensive) comme en témoigne les chiffres ci-dessus, certaines pratiques continuent à se développer comme le nourrissage par exemple. A noter que le syndicat des exploitants piscicoles est intervenu récemment pour réprover l'usage d'aliments contenant des OGM.

Concernant les autres intrants, aucun chiffre n'est connu : il est donc impossible de quantifier les apports en chaux et engrais. Compte tenu de la rentabilité relative de ce secteur, il est possible que les quantités soient en diminution comme

cela a été observé en agriculture pour les mêmes raisons économiques. Cependant, l'usage rapporté de certains fertilisants (ex : lisier de porc déshydraté en provenance de Turquie) sur des étangs confirme la méconnaissance actuelle des pratiques locales de fertilisation.

De même, si le faucardage n'est plus de mise faute de végétation, reste à savoir si la raison est liée principalement à la présence des ragondins et des rat musqués ou bien à l'utilisation d'herbicides.

Au final, plusieurs pratiques sur un nombre inconnu d'étangs ont un impact sur la qualité de l'eau et la végétation aquatique notamment. Reste que la qualité de l'eau des étangs et les pratiques piscicoles ne font l'objet d'aucun suivi à l'heure actuelle et que cet impact ne peut être quantifié.

De plus, avec la fermeture début des années 2000 de la Station Expérimentale Piscicole Interrégionale du Blanc « SEPIB », la filière piscicole a perdu un atout de poids dans la maîtrise de la production. Opérationnelle depuis 1993, la SEPIB avait pour objectifs essentiels de répondre aux préoccupations des pisciculteurs, tant au niveau des techniques de production les mieux adaptées que de l'élaboration de références économiques pour les espèces piscicoles produites.

VI.1.3. Impact économique

Le chiffre d'affaires global de la pisciculture en Brenne était de 3,6 millions d'euros en 2006, soit 12 % des produits de la pisciculture en France. Il a légèrement augmenté ces dix dernières années.

Les pisciculteurs rencontrent néanmoins des difficultés croissantes, liées notamment à la prédation du **cormoran** (qui est estimée par le syndicat à près d'1/3 du chiffre d'affaires de la filière). Ainsi le nombre d'étangs pêchés régulièrement diminue-t-il. Toutefois, la production globale ne régresse pas, la **productivité** tend à augmenter.

A noter que l'augmentation de la pression de chasse entre en concurrence avec la pisciculture sur certains secteurs (revenus induits supérieurs en cas de location pour la chasse).

Cette activité reste par ailleurs **dépendante des marchés extérieurs**. Les **dix négociants** du territoire vendent principalement en Alsace, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Un atelier de transformation a été mis en place au Blanc en 2002 (Fish Brenne). Il rencontre un franc succès, mais ne peut accroître son approvisionnement auprès des pisciculteurs locaux (faible structuration de la filière). Par ailleurs, la consommation locale peine à se développer. La **carpe** souffre encore d'une assez **mauvaise image**, aussi bien auprès des habitants que des restaurateurs.

VI.2. Sylviculture

La **surface boisée totale** sur les 47 communes du Parc était de **38 100 ha en 2003**. Les boisements représentent **près d'1/4 de la surface du Parc** : c'est le secteur le plus boisé du département.

La surface boisée a **légèrement augmenté** depuis 1994. Cette évolution serait davantage liée à **l'enrichissement** qu'à la plantation.

La faible qualité des sols n'incite pas les propriétaires à étendre leurs surfaces boisées.

La DDAF a subventionné la plantation de 30 hectares de parcelles agricoles depuis 2001 par l'intermédiaire de fonds FEOGA-Garantie³⁸. Il s'agit de 19,8 hectares de pins, 3,7 hectares de peupliers et 7,57 hectares de chênes.

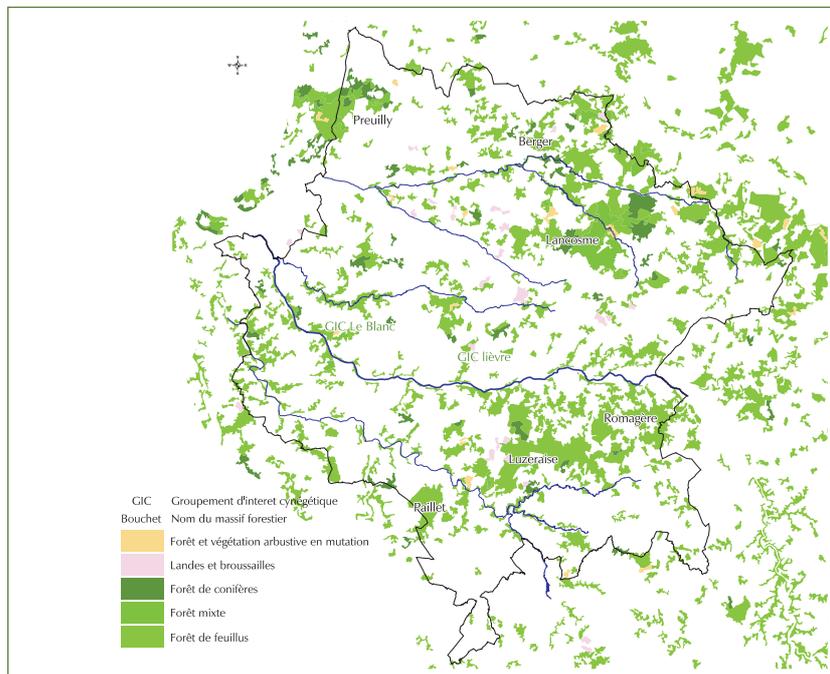
La carte de la typologie forestière réalisée à partir de la base de données Corine Land Cover indique la présence d'accrus forestiers (« forêt et végétation arbustive en mutation ») et de landes boisées (« landes et broussailles »). Ces formations se situent notamment en Grande Brenne et en périphérie de certains massifs étendus.

D'après l'IFN, les landes constituées de brande et de molinie recouvraient 3,9 % du territoire en 1997. Certaines landes ont évolué vers de la forêt depuis cette date.

Configuration des massifs

Carte 47 : Massifs forestiers et Groupement d'intérêt cynégétique

(Source : Corine Land Cover 2000 / Fédération de Chasse de l'Indre)



La plupart des boisements sont éclatés sous forme de bandes linéaires entre des îlots de parcelles agricoles. On trouve des massifs plus vastes au Nord-est et au Sud du territoire.

³⁸ Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole pour la période 2000-2006, dont la section Garantie concerne les mesures agro-environnementales et le développement de la sylviculture.

Ainsi la forêt de Lancosme est-elle l'une des plus vastes forêts privées de France (4 000 hectares).

Le dernier Inventaire Forestier qui nous renseigne sur l'état des peuplements forestiers du territoire date de 1997.

VI.2.1. Des peuplements adaptés aux contraintes pédologiques

VI.2.1.1. Des conditions pédologiques ingrates

D'après ce recensement, 55 % des sols forestiers sont brunifiés (sols bruns basiques sur substrat calcaire), 41 % sont hydromorphes (soumis à des engorgements temporaires).

Les principales contraintes pédologiques qui pèsent sur la sylviculture sont :

- ▶ des sols souvent peu épais sur des planchers de grès ou d'argile,
- ▶ un excès d'eau en hiver, suivi d'un déficit hydrique important pendant la période de végétation.

La qualité des sols ne favorise pas la production de bois d'œuvre en quantité et en qualité.

VI.2.1.2. Des peuplements d'intérêt moyen

Les contraintes climatiques et pédologiques ont entraîné le développement d'espèces présentant pour la plupart un intérêt limité pour l'exploitation sylvicole. Ainsi les futaies régulières de chênes sont-elles de faible qualité. Elles n'occupent que 5 % de la surface boisée totale.

Graphique 41

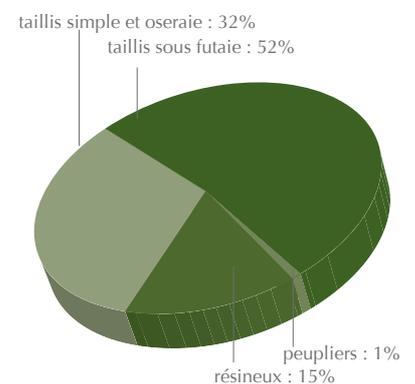
VI.2.1.3. Des feuillus majoritaires et encore dominés par le chêne pédonculé

Les taillis sous futaie dominant, avec comme essence principale le **chêne pédonculé** (35 % de la surface en taillis) et par endroits le chêne sessile (notamment au Sud du Parc), localement associé au charme (22 % de la surface en taillis), au bouleau et aux pins.

Les essences dominantes varient en fonction des secteurs géographiques. Par exemple, les bois blancs dominent dans les taillis du canton de Tournon-Saint-Martin, avec de nombreux arbres fruitiers et chênes pubescents.

Les peuplements de **chêne sessile** sont de **meilleure qualité** que ceux de chêne pédonculé, car ce dernier est moins bien adapté aux sols locaux (plus exigeant au niveau de la richesse chimique du sol). De plus, le chêne pédonculé rencontre depuis quelques années des problèmes de dépérissement principalement liés aux déficits hydriques estivaux.

Graphique 41 : Répartition de la surface des principales formations boisées dans le Parc
(Source : IFN 1997)



Graphique 42 : Évolution de la propriété forestière entre 1994 et 2003



VI.2.1.4. Des résineux plus importants que dans le reste du département

Les **résineux** représentent **15 %** des surfaces (contre 6 % en moyenne sur le département).

Ils se sont développés au travers des aides au boisement et au reboisement attribuées par le Fonds Forestier National entre 1950 et 1991. Il s'agit surtout de pin sylvestre (33 %), de pin laricio (25 %) et de pin maritime (22 %).

Les peuplements de résineux sont souvent de qualité médiocre (manque d'entretien et mauvaise sélection des semences).

Les **peupleraies** n'occupent pas une surface importante, mais on les retrouve souvent sur des stations qui ne leur conviennent pas (fond de vallée sur la Claise, l'Anglin et la Creuse, zones inondées l'hiver et très sèches l'été).

VI.2.2. Une gestion privée de la forêt

VI.2.2.1. Une forêt privée à 98,4 %

La **grande propriété** occupe une place importante dans la détention des espaces boisés. Près de la moitié de la surface forestière est constituée de parcelles de plus de 100 ha.

6 500 ha sont répartis sur plus de 8 000 propriétés de moins de 5 ha, dont plus de 6 000 inférieures à 1 ha.

Si l'on fait abstraction de ces forêts de moins de 5 ha qui sont des bosquets sans vocation sylvicole, la **surface moyenne** des propriétés dépasse **32 ha**.

Graphique 42

C'est le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), établissement public, qui représente l'ensemble des propriétaires et propose des plans de gestion de la forêt privée. Il peut inciter les propriétaires à se regrouper, leur proposer des formations, et les orienter dans leur gestion avec un objectif de durabilité.

VI.2.2.2. Une gestion patrimoniale

Il n'existe pas de données précises concernant les débouchés de la production sylvicole sur le territoire. Néanmoins, le CRPF et la DDAF émettent des estimations très proches.

Seul **1/3 de la production naturelle** serait valorisé chaque année. Cette situation est notamment liée à la faible qualité des boisements.

En **marge Nord et Sud** du Parc, **quelques massifs « importants »**, présentent un intérêt plus fort que la moyenne des bois en ce qui concerne le **bois d'œuvre**. Toutefois, le **dépérissement des chênes pédonculés** au Sud a réduit cette distinction.

Globalement, la production est centrée essentiellement sur le **bois d'œuvre** (charpente surtout, tonnellerie de plus en plus), dans une moindre mesure sur le **bois d'industrie** (papeterie).

La volonté du CRPF est de doubler la récolte et d'améliorer la qualité des peuplements (renouvellement des essences, incitation à la régénération et à l'éclaircissement).

Cet objectif doit faire l'objet de stages de formation des propriétaires conduits par le CRPF.

Par ailleurs, l'intérêt pour le développement de la production devrait progresser étant donnée la reprise des cours du bois depuis 2005.

VI.2.2.3. Des Plans Simples de Gestion peu contraignants

Le Plan Simple de Gestion (PSG) est rédigé par le propriétaire forestier ou un conseiller technique, et approuvé par le CRPF. Il est établi pour 10 à 20 ans.

Les PSG sont **obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha** d'un seul tenant. En 1994, 133 propriétaires s'étaient engagés.

Aujourd'hui, **216 forêts sont concernées, soit 24 024 ha** (63 % de la surface boisée du Parc).

Le PSG suppose la mise au point d'un programme de gestion après diagnostic des boisements, mais le propriétaire ne s'engage pas à le réaliser. Cette démarche reste donc proche d'une déclaration d'intentions. Pour certains propriétaires, le PSG peut être synonyme de gestion durable et suivie de près par le CRPF. Certains PSG ne sont pas actifs, car la qualité des boisements est médiocre. C'est notamment le cas en Centre Brenne.

Des PSG volontaires sont possibles pour les parcelles de 10 à 25 ha, mais aucun n'a vu le jour sur le territoire.

Aucun contrat de gestion n'est obligatoire pour les propriétés inférieures à moins de 25 ha, sur lesquelles on relève souvent des pratiques peu respectueuses de l'environnement (ex. coupes à blanc).

VI.2.2.4. Une minorité de petits propriétaires adhérant au code des bonnes pratiques sylvicoles

Il s'agit d'un document établi par le CRPF pour la petite propriété, composé de fiches techniques qui présentent des conseils de gestion.

L'adhésion à ce code est également proche d'une déclaration d'intentions, puisqu'elle n'implique pas d'engagement, mais seulement une présomption de garantie de gestion.

15 propriétés sont concernées, ce qui représente une très faible minorité des propriétaires de petits massifs, et moins d'1 % de la surface boisée totale avec 229 ha.

VI.2.2.5. Un Règlement Type de Gestion (RTG)

Le RTG concerne les coopératives forestières. Cet engagement implique un diagnostic détaillé et indique la façon dont chaque peuplement va être géré pendant les dix prochaines années.

Le RTG mis en place sur le territoire dépend de la Coopérative Unisylva de La Châtre.

VI.2.3. Quelques prémices de gestion durable

VI.2.3.1. Tendance générale à l'amélioration des pratiques

Le CRPF a réalisé, en appui avec le Parc, un catalogue des peuplements forestiers et une typologie des stations, qui apportent une bonne base de connaissances pour la gestion forestière.

On constate que les propriétaires sont de plus en plus conscients de l'intérêt d'améliorer leur production.

Ils suivent davantage les conseils de gestion en matière de coupe et de débardage : moins de coupes à blanc « traditionnelles », moins d'ornières profondes, moins de débardage sur sols engorgés.

Néanmoins, le faible intérêt des propriétaires pour la production forestière ne les incite pas à investir pour améliorer leur matériel. On relève toujours des pratiques hasardeuses de drainage, de curage des fossés.

Les potentialités de production forestière ayant peu de chance d'évoluer favorablement puisque dictées par le sol et le climat, **l'intérêt principal** à court terme est la filière **bois-énergie**.

VI.2.3.2. Important potentiel de développement du bois-énergie

Le développement de la filière s'est appuyé sur les initiatives d'ADEFIBOIS 36 et la création des « Bois chauds du Berry » et de la plateforme d'Ardentes pour le bois déchiqueté.

Basée sur le territoire du Parc à Neuillay-les-Bois, la SARL Bois-Energie-Centre, regroupe de son côté des propriétaires pour une valorisation bois-énergie des taillis sous-futaie (bois déchiqueté) longtemps délaissés (faible valorisation des coupes de taillis, intérêt médiocre des bois d'œuvre).

Le **regain d'intérêt pour les sous-produits** (taillis) permet des **coupes d'amélioration** des boisements.

VI.2.3.3. 46 adhérents à la Charte durable PEFC

L'obtention de ce label impose un cahier des charges de gestion durable au propriétaire. 9 535 ha sont concernés sur le Parc, ce qui représente **plus de 30 % de la surface boisée** totale.

Parmi les objectifs du cahier des charges figurent le respect de la biodiversité, le maintien des équilibres sylvo-cynégétiques, le maintien de l'activité forestière, l'ouverture au public.

VI.3. Chasse

VI.3.1. Organisation des chasses

Les communes du Parc se répartissent sur 6 massifs cynégétiques (cf. supra, carte n°47 de la typologie forestière). On peut supposer que pas moins de 95 % de la surface du territoire sont chassés.

Une chasse essentiellement privée

On trouve certaines **sociétés communales** autour de Le Blanc et sur le Sud du Parc (associations loi 1901 qui permettent aux habitants de la commune de chasser pour des sommes modiques).

Ce fonctionnement était adapté au contexte des années 1950-1960, car la propriété moyenne était de petite taille. Elles survivent tant bien que mal, étant donnée l'évolution du coût du foncier (les propriétaires sont de plus en plus tentés par la location de leurs terres).

On compte également 4 grandes sociétés privées qui fonctionnent sur le modèle des sociétés communales.

Hormis ces groupements, la chasse est exclusivement privée en Brenne.

La situation est différente dans les départements voisins (Creuse et Vienne notamment) où les chasses sont communales, et bien plus ouvertes.

Ce facteur peut expliquer que la Brenne attire un certain nombre de chasseurs extérieurs au département. Ils recherchent de grandes propriétés et plus « d'intimité ».

VI.3.2. Tendances d'évolution

VI.3.2.1. Nombre de permis en baisse

La baisse est sensiblement identique à celle que l'on observe au niveau national. On est passé de 17 888 permis en 1998 à 15 206 en 2006-2007 dans l'Indre. Cette chute s'explique à la fois par :

- ▶ le vieillissement de la population,
- ▶ le prix du permis (surtout depuis 2005) : le permis est plus cher en Indre que dans les départements voisins. Les chasseurs des communes périphériques prennent leur permis hors du département.
- ▶ la réglementation qui interdit depuis 2007 la grenaille de plomb en zone humide (à moins de 30 mètres des cours d'eau et étangs), et rend obligatoire la grenaille de substitution, impliquant un changement des armes.

Cette baisse des cotisations est problématique pour le **fonctionnement de la Fédération de Chasse de l'Indre**, qui s'autofinance. C'est avec ces ressources que les dégâts de gibier sont dédommagés.

On assiste à un effet boule de neige : la diminution du nombre de chasseurs entraîne une augmentation des populations animales (sangliers principalement) et de fait une hausse des dégâts aux cultures, qui entraîne un accroissement des **frais de dédommagement**, et se répercute sur l'augmentation du prix du permis.

Cette dernière décourage les chasseurs de reprendre leur validation annuel du permis de chasser.

VI.3.2.2. Des chasseurs vieillissants

La moyenne d'âge nationale est passée **de 52 à 57 ans**. Les données locales n'existent pas, mais la situation doit être sensiblement pareille dans l'Indre et sur le Parc.

Il existe un déficit croissant de chasseurs : cette activité n'attire plus les jeunes dans un contexte de diversification de l'offre de loisirs.

De plus, les jeunes ont difficilement accès aux terres et les groupes de chasse constitués sont peu ouverts.

VI.3.3. Évolution des populations animales

VI.3.3.1. L'aboutissement des plans de chasse : vers une pression accrue du grand gibier

Les plans de chasse créés en 1979 ont permis de faire augmenter les populations. Il semble que l'on arrive au bout de ce dispositif réglementaire qui était initialement de reconstituer les populations de grand gibier en France.

Depuis quelques années, on assiste à une baisse des taux de réalisation prévus par les plans de chasse ; les chasseurs ne tuant pas autant de gibier que le quota qui leur est attribué.

La faiblesse des taux de réalisation, qui traduit aussi des **non-réalisations** volontaires, risque de poser un **problème** pour le **cerf** et le **sanglier**, dont les capacités d'expansion démographique sont encore beaucoup plus importantes, et les dégâts causés aux exploitations beaucoup plus problématiques, tout particulièrement pour le Centre Brenne (dégâts aux prairies).

L'administration a dû créer « **l'infraction au minimum** », procès verbal adressé aux chasseurs qui ne réalisent pas suffisamment d'attributions.

L'ONCFS et la DDAF risquent de la mettre en application si les chasseurs continuent à refuser de prélever pour maintenir un nombre élevé d'animaux.

Pour les cervidés, près de la moitié des attributions du département se font en Brenne. Les massifs de Lancosme et de la Luzeraise totalisent à eux seuls 1/3 des attributions départementales.

La Fédération, la DDAF et l'ONCFS considèrent qu'il devient nécessaire d'organiser des **battues administratives**, car la pression de chasse est insuffisante.

Il faut alors faire venir des chasseurs de l'extérieur, car les habitués ne chassent pas à cette occasion. Cette situation ne va pas améliorer les relations entre les chasseurs et l'administration.

VI.3.3.2. Évolution des différents types de gibier

Cerf mâle

On assiste à une hausse légère du prélèvement, car on passe de 300 réalisations en 1998 à 360 en 2006.

Biche

Les attributions ont diminué de 1999 à 2002, pour augmenter à nouveau afin de faire diminuer la population (après les dégâts importants de 2002-2003).

Il y a une volonté de faire baisser leur nombre afin de déduire la dynamique de population, notamment autour des forêts de la Luzeraise et Lancosme.

Chevreuil

L'espèce a connu un **véritable boom** sur le GIC du Blanc depuis son implantation (21 en 1994 à plus de 500 aujourd'hui). Les conditions du secteur lui conviennent parfaitement (bosquets, sols argilo-calcaires).

Sanglier

On est passé de 3 000 individus estimés environ en 1998 à 5 000-6 000 sur le département depuis 2005, dont 2 500 sur le territoire du Parc.

On rencontre toutefois des problèmes d'estimation car la méthode de comptage n'est pas assez rigoureuse. La seule donnée incontestable est que les dégâts imputés aux sangliers augmentent.

Petit gibier, des populations en déclin

- ▶ Le lapin est devenu rare depuis l'épidémie de myxomatose des années 1980 malgré quelques tentatives de réintroduction. Il n'y a quasiment plus de population viable. Outre la myxomatose apparue dans les années 80, la maladie hémorragique et la PAC (remembrement, intensification) ont contribué à sa disparition.
- ▶ chute importante du nombre de perdrix,
- ▶ la population de faisans se porte un peu mieux qu'il y a dix ans.

Gibier d'eau

- ▶ La population de canards se porte assez bien. Les anatidés sont relativement stables sur la période, en hivernage comme en nidification.
- ▶ Les oies sont revenues en Brenne car les sites d'hivernage régressent ailleurs.
- ▶ La nette rousse augmente depuis 10 ans (0 en 1998, 10-15 couvées aujourd'hui).

Gibier d'élevage

Le gibier d'élevage régresse, car les débouchés sont minimes.

On compte 10 élevages de sangliers, 1 élevage de daims et 9 élevages de petit gibier.

Daims et sangliers sont **surtout exportés** vers des parcs de chasse extérieurs à la Brenne voire au département.

Pour le petit gibier, transport et lâcher ne sont pas réglementés et la destination des produits est méconnue. Leur dispersion dépasse sans doute assez largement le Parc, sauf peut-être pour les canards colverts.

Le nombre de perdrix et faisans d'élevage régresse.

Le nombre de volières à ciel ouvert pour faisans (une demi-douzaine) s'est maintenu, mais la réimplantation des populations a mal fonctionné.

VI.3.3.3. Des dégâts de gibier considérables

Les dégâts de gibier sur le département sont dus à 60 % aux cervidés, et à 40 % aux sangliers³⁹.

La Fédération de Chasse a versé 560.000 euros de **dédommagements** aux agriculteurs du Département en 1998. La somme approche les 900.000 euros actuellement (+38 %).

La Brenne **mobilise 50 % du montant départemental d'indemnisation pour 1/5 du territoire.**

Cette augmentation de la pression du gibier se concentre sur quelques secteurs, qui sont peu chassés (ex. Lancosme, Luzeraise, Réserve de Chérine) et deviennent de véritables refuges. On compte ainsi plus de 300 cerfs et biches en forêt de Lancosme⁴⁰. Le maintien de ces effets-refuges pénalise la régulation et le contrôle démographique.

VI.3.3.4. Un risque de problèmes sanitaires

La concentration du gibier pose également des **problèmes sanitaires**. On dénombre ainsi des animaux en mauvais état (forte pression parasitaire notamment). Il existe un risque d'apparition d'un foyer de maladie contagieuse (par exemple, la tuberculose bovine).

VI.3.4. Des pratiques changeantes

VI.3.4.1. Délaissement du gibier d'eau, engouement pour le grand gibier

La chasse du **gibier d'eau** régresse beaucoup sur la période d'étude. La chasse à la passée pour le canard était la chasse typique de Brenne. Le retard de l'ouverture de plus d'un mois a considérablement réduit l'importance de cette pratique. On lâchait environ 50 000 canards sur le département dans les années 1980. Ils ne sont plus que 30 000 environ aujourd'hui.

La chasse du **petit gibier** a beaucoup diminué avec la régression des populations dans les années 1980.

La chasse du **grand gibier** a fortement augmenté avec les densités de population.

Une centaine de cerfs sont prélevés par la **chasse à courre** chaque année. Le nombre d'équipages sur le territoire du Parc est stable depuis 1998. Deux chassent le cerf, deux le chevreuil, trois le sanglier.

Un équipage de petite vènerie (lapin) a cessé son activité il y a quelques années. La chasse sous terre est en progression par ailleurs (blaireau, renard et ragondin).

³⁹ A l'échelle nationale, 77 % des dégâts sont attribués aux sangliers, 18 % aux cerfs.

⁴⁰ Cela représente 8 cerfs aux 100 hectares, ce qui constitue une limite acceptable de densité (une densité de 4 à 8 aux 100 hectares leur assure des conditions de vie acceptables).

VI.3.4.2. Des clôtures en augmentation, sans pour autant laisser craindre un risque de « solognisation »

En dehors des **réglementations éventuelles d'urbanisme**, les clôtures sont libres. Il n'y a que par les PLU que les municipalités peuvent agir en intégrant la **fiscalité foncière** (classement de la propriété en loisir si elle est close, taxe foncière au plafond)...

Toutes les clôtures ne sont pas répertoriées sur le territoire. Elles doivent faire l'objet d'un inventaire réalisé par l'ONCFS à l'été 2008.

Les apparitions de parcs de chasse depuis 1998 restent **marginales**. On en compte 9 sur le territoire, les plus vastes du département se trouvant en périphérie du Parc.

Il y a régulièrement des velléités de création d'enclos de chasse de la part de **nouveaux arrivants**, ou de propriétaires qui souhaitent **augmenter leurs revenus** liés à la chasse. Il semble que les collectivités (communes, Parc) et l'administration (DDAF surtout) parviennent à les en dissuader.

On constate tout de même l'apparition de **clôtures sur une ou deux faces** pour éviter que les chiens de chasse n'aillent chez un voisin, ou vers une route dangereuse.

Le cas le plus récent est la clôture partielle d'une forêt au Sud du Parc (réponse des propriétaires à la multiplication des plaintes des agriculteurs riverains et aux pressions consécutives de l'administration pour faire réduire les densités de gibier).

Ce phénomène de clôture reste encore diffus, mais il y a des **risques qu'un maillage de grillage se constitue**, et que certains passages en **goulots** pour la faune (grand gibier surtout) **se ferment** complètement.

Néanmoins, il semble que les chasseurs soient conscients du fait que **se clôturer signifie aussi se couper du gibier**, du moins du sanglier. Cela **freine** sans doute **en partie cette forme de « solognisation »** où la quasi-totalité des forêts serait fermée.

VI.3.4.3. Évolution des comportements : moins de conflits d'usage

De nombreux propriétaires rechignent encore à prévenir l'enrichissement, car une friche est encore considérée comme particulièrement propice à la chasse. Sa location rapporte donc davantage que celle de terrains comprenant des parcelles pâturées.

Une campagne de sensibilisation des chasseurs a été amorcée par la Fédération de Chasse et les différents naturalistes du territoire. Il s'agit de souligner le fait que la cohabitation de plusieurs milieux est essentielle pour alimenter une chasse diversifiée, voire d'encourager la multiplication des conventions pluriannuelles de pâturage.

Les relations entre chasseurs et autres usagers (touristes, naturalistes, riverains) se sont pacifiées depuis 10 ans. Les incidents sont de plus en plus rares, même s'il reste certains problèmes à résoudre. Par exemple, les suiveurs en vénerie com-

mettent encore des incivilités. Plusieurs maires ont pris des arrêtés car les voitures passaient sur les chemins de randonnée.

VI.3.5. Un impact économique considérable, mais difficile à évaluer

On peut considérer qu'auparavant, chasse, pêche et agriculture rapportaient autant à l'hectare pour un propriétaire.

Aujourd'hui, la chasse a devancé les deux autres activités traditionnelles de gestion de l'espace en termes de retombées économiques.

Une action de chasse vaut au minimum 150 euros la saison. Au sein des sociétés communales, on tombe à 50-60 euros, mais les prix peuvent grimper jusqu'à 2 000 euros pour un terrain vaste avec du grand gibier.

La moyenne en Brenne et sur la Luzeraise est estimée à **300 euros**⁴¹. Ce coût a légèrement augmenté depuis 1998.

Si on considère par exemple une propriété de 100 ha en Centre Brenne, avec une quinzaine de sangliers, cinq-six bracelets, occupée à ½ par de la forêt, à ½ par de la prairie et avec un étang. Elle rapporterait en moyenne 30 000 euros par an net d'impôt pour la chasse.

L'étendue de la surface chassée (plus de 150 000 hectares) et l'importance des grandes propriétés nous invitent à penser que cette activité rapporterait **quelques dizaines de millions d'euros**.

Néanmoins, les revenus liés à la chasse sont mal connus, et les types de chasse varient beaucoup, ce qui rend les estimations hasardeuses tout comme leurs **retombées économiques indirectes** (commerces, hébergement, restauration).

Reste enfin la question de la concurrence sur le foncier, qui participe à la quasi-disparition de l'élevage en cœur de Brenne.

⁴¹ Estimation fournie par la Fédération de Chasse, février 2008.

VII. TOURISME

VII.1. Une fréquentation touristique en hausse depuis 1998

Depuis 1998, le tourisme a poursuivi son développement tant au niveau de l'offre que de la demande :

- ▶ l'augmentation des chiffres de fréquentation des offices de tourisme
- ▶ l'augmentation du nombre d'hébergements (meublés et chambres d'hôtes surtout, cf. infra) et le maintien des taux d'occupation.

Pour illustrer ce phénomène, on peut s'appuyer sur les chiffres de l'Office de Tourisme du Blanc, structure d'accueil qui reçoit le plus grand nombre de visiteurs hormis la Maison du Parc.

Graphique 43

Le nombre total de touristes reste difficile à estimer, l'extrapolation ci-dessous tente d'apporter une réponse...

VII.1.1. Environ 100 000 touristes par an en 2006

Le tableau suivant propose une estimation du nombre de touristes en 2006, d'après l'enquête réalisée par le Parc auprès des prestataires (Les chiffres clés du tourisme 2006, PNRB, décembre 2007).

	Nombre	Taux de fréquentation	Nombre moyen de personnes	Nombre de jours ouvrables	Nombre de clients ⁴²	dont tourisme de loisirs
campings					12 641	12 641
meublés	105 meublés	13,4	4	365	20 542,2	20 542,2
chambres d'hôtes	75 structures	18	2	365	9 855	9 855
hôtels	184 chambres	40	1,5	330	24 288	9 715,2
hébergements groupes	442 lits	19,7		150	13 061,1	13 061,1
clients hébergements marchands						65 814,5
nombre de touristes en hébergement non marchand (=33% du nombre de touristes en hébergement marchand)						32 416,1
total					80 387,3	98 230,6

Les calculs ci-dessus s'appuient sur les taux de fréquentation des différents types d'hébergements. Ils nous permettent d'évaluer à près de **66 000** le nombre de touristes en **hébergement marchand**.

On a considéré que 60 % des clients de l'hôtellerie sont en séjour « d'affaires ».

Par ailleurs, les études réalisées par la région Centre concernant la clientèle tou-

⁴² Nombre de lits*taux de fréquentation*nombre de jours*nombre moyen de personnes

Graphique 43 : Évolution du nombre de visiteurs de l'Office de Tourisme du Blanc depuis 1992

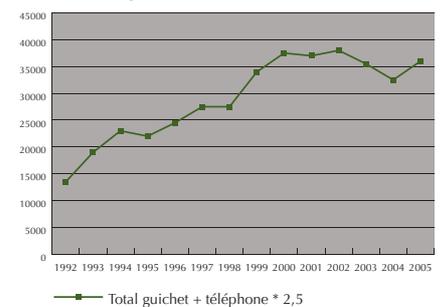


Tableau 16 : Caractérisation de la fréquentation touristique

ristique sur le territoire du Parc montrent que 67 % des touristes ont recours à l'hébergement marchand (enquête BVA 2002⁴³).

Il faut en conclure qu'environ 32 400 personnes de plus séjournent **en résidence secondaire** (9,5 % des séjours régionaux) ou sont hébergées par des **parents et amis** (23,5 % des séjours).

On estime ainsi le nombre total de touristes à 98 200 pour l'année 2006. Les chiffres de fréquentation des lieux de visite et les réponses des hébergeurs à l'enquête du Parc indiquent que 2006 était une année médiocre comparée à la période 2002-2005⁴⁴.

Il n'est donc pas faux d'affirmer que le nombre de touristes avoisine les **100 000** depuis plusieurs années⁴⁵.

VII.1.1.1. Retombées économiques importantes

La dépense moyenne d'un touriste en hébergement marchand est de 35 euros par jour dans l'Indre, et il reste en moyenne 4,6 jours. En hébergement non marchand, la dépense journalière moyenne est de 14 euros, pour un séjour de 4 jours en moyenne.

Cela représenterait **plus de 12,4 millions d'euros de dépenses directes**⁴⁶. Les dépenses directes effectuées par les touristes pour leur hébergement ont été estimées à 2,2 millions d'euros en 2006.

Par ailleurs, **on ne connaît pas le nombre d'excursionnistes**, qui viennent sur le territoire sans y dormir.

Il peut s'agir d'excursions d'un jour effectuées depuis leur domicile, ou de séjours basés hors du Parc (ex. curistes de La Roche Posay, située à 20 km de la frange Ouest du Parc).

Ils représentent une part importante des visiteurs de la Maison du Parc et de la Maison de la Nature notamment (30 % des personnes interrogées en 2006 à la Maison de la Nature).

VII.1.1.2. Une saison qui s'étend sur 7 mois

Graphique 44

Les deux pics de fréquentation correspondent aux vacances de Pâques et d'été. Les mois de septembre et octobre sont équivalents à mai et juin.

Cette saison étendue est bien le signe d'un engouement de la clientèle pour le tourisme de nature (voir plus loin), qui présente un intérêt varié tout au long de l'année. On ne retrouve pas un tel étalement de saison sur des territoires ruraux sans particularité marquée.

⁴³ Analyse réalisée par BVA, étude sur les clientèles touristiques de la région Centre à partir de deux enquêtes, dont une réalisée sur 19 sites en Région Centre. La Maison du Parc était l'un d'eux. 229 questionnaires ont été analysés.

⁴⁴ Les chiffres de la fréquentation des lieux de visite et des hébergements montrent que l'affluence a considérablement augmenté entre 1992 et 2002. A partir de 2002, les résultats sont plutôt stables.

⁴⁵ A titre d'exemple, un site renommé comme le Château d'Azay-le-Rideau attire près de 250.000 personnes chaque année.

⁴⁶ Cette estimation ne semble pas excessive, puisque les retombées du tourisme dans l'Indre ont été évaluées à plus de 60 millions d'euros (cabinet Pro Tourisme).

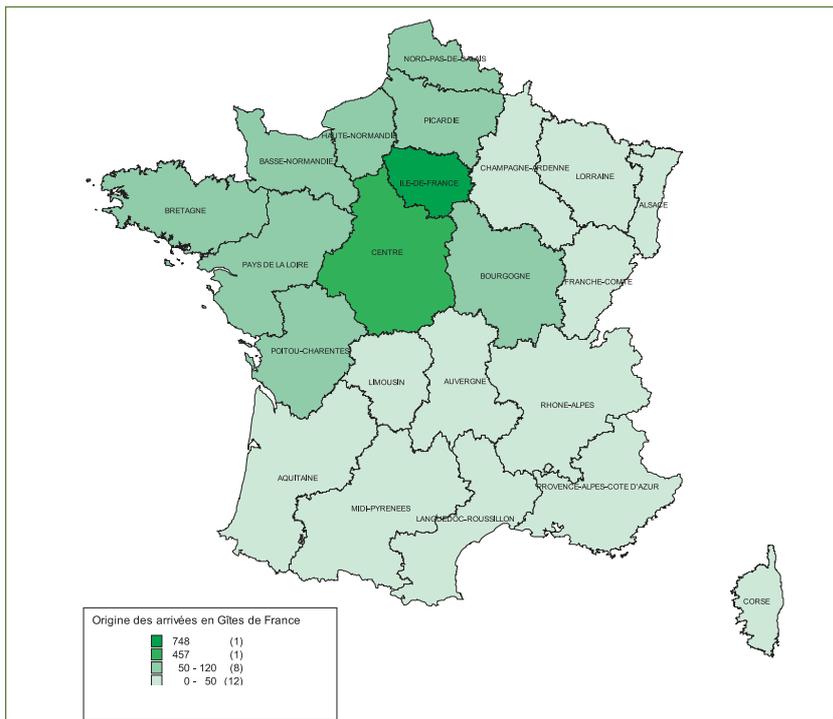
Graphique 44 : Saisonnalité en fonction du taux d'occupation moyen des Gîtes de France en service de réservation 2006



VII.1.2. Une clientèle touristique originaire du Nord-Ouest de la France et de l'Île-de-France

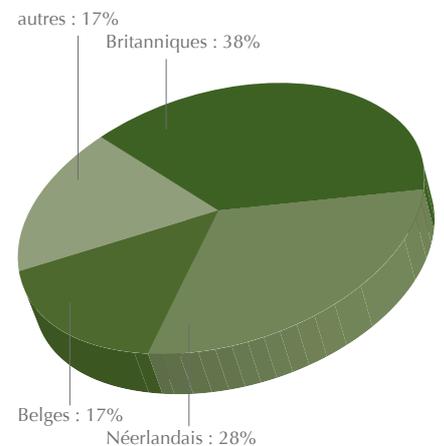
La clientèle française représente 20 % des clients en séjour.

Elle est **originaire à plus de 65 % du nord ouest de la France** : des régions Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Centre et Île-de-France. L'Île-de-France représente à elle seule 34 % des arrivées (*données issues des meublés en service de réservation 2006*).



Carte 48 : Origine de la clientèle touristique française

Graphique 45 : Nationalité des visiteurs recensés à la Maison du Parc



La clientèle étrangère représente 20 % des clients en séjours. Elle se compose principalement de britanniques, de néerlandais, de belges, d'allemands et d'italiens. La part de la clientèle étrangère a tendance à s'accroître ces dernières années notamment grâce aux actions menées en faveur des ornithologues britanniques (BBWF / newsletter, accueil spécifique à la Maison de la Nature) et à plusieurs reportages de média néerlandais, berges et allemands à l'initiative du CRT.

Graphique 45

VII.1.3. Une clientèle d'habités : des retraités et des familles

(enquête réalisée par DMC en 2002 à la Maison du Parc)

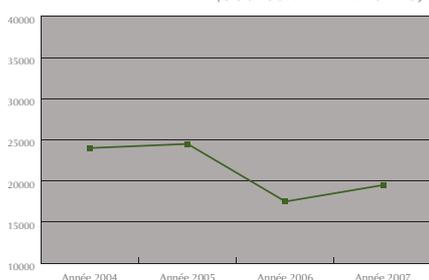
La plupart des touristes viennent en **couple** (47 %) et en famille (35 %) avec des enfants de 6 à 15 ans.

Ils sont âgés de **plus de 40 ans** à 76 %, les 50 – 64 ans représentent 37 %.

Le client de la Maison du Parc est **cadre / profession libérale** à 39,3 % et retraité à 27,5 %. Il s'agit plutôt d'une clientèle de classe moyenne supérieure (revenu moyen du foyer entre 3 049 et 4 573 € d'après l'enquête BVA 2002).

D'après l'enquête BVA, les touristes pratiquent les balades et la visite de sites naturels à 77% et 58 %, alors que la moyenne régionale fait ressortir la visite de monuments et de villes à 82 % et 49 %.

Graphique 46 : Évolution de la fréquentation de la maison de la nature et de la Réserve
 (Source : PNR Brenne)



On retrouve relativement les mêmes proportions dans les moyennes régionales avec un peu moins de retraités et un peu plus de professions intermédiaires.

Durée et fréquence des séjours

Ils passent **plus d'une nuit** en Brenne (60 %) **mais moins d'une semaine** (53 %). 23 % viennent pour un week-end.

Ce sont des **habitués** des séjours en Brenne (à 53 %). Parmi ces 53 %, plus de la moitié y a déjà séjourné plus de 5 fois.

VII.2. Une offre d'activités liée au patrimoine remarquable du Parc

Le Parc draine une clientèle spécifiquement intéressée par sa richesse naturaliste et en particulier les oiseaux. Ce qui a fait dire au cabinet DMC en 2001 que la Brenne est une véritable destination de tourisme de nature (observation naturaliste). Même si cette clientèle est encore une niche et qu'elle ne représente pas la clientèle touristique principale, elle légitime la destination auprès de personnes sensibilisées nature qui viennent en Brenne essentiellement pour ses paysages, l'oiseau faisant alors partie du paysage.

Le tourisme de nature se pratique essentiellement en Grande Brenne même si des efforts sont faits pour drainer cette clientèle vers la vallée de la Creuse (Guépier d'Europe, Lys martagon...) et le bocage du sud du Parc (Sonneur à ventre jaune). A contrario, les activités de pleine nature (canoë, VTT, randonnée,...) sont majoritairement pratiquées dans le sud du Parc. La balade à pied reste l'activité principalement pratiquée.

Une enquête réalisée à la Maison de la Nature et de la Réserve en 2006 a montré que la plupart des touristes de nature mêlent l'observation naturaliste aux activités de pleine nature.

VII.2.1. Une offre de découverte nature complète

VII.2.1.1. Maison de la Nature et de la Réserve

Inaugurée en 2002, la Maison de la Nature et de la Réserve est à la fois le bureau d'associations naturalistes qui œuvrent sur le Parc (Réserve naturelle de Chérine, Ligue pour la Protection des Oiseaux et Indre Nature) mais aussi un lieu d'accueil adapté aux naturalistes (librairie nature, accueil par des naturalistes, permanences dans l'observatoire Cistude) et à tous les amoureux de la nature. Une exposition permanente est proposée au public depuis l'été 2006.

Des visites accompagnées du site et de l'observatoire sont également proposées depuis 2004 ainsi que des permanences dans l'observatoire Cistude. De même des accueils bilingues ont été mis en place en 2004 le lundi matin en saison.

La Maison de la Nature et de la Réserve a accueilli en 2007 **19 800 visiteurs** (entrée gratuite).

Graphique 46

L'exposition Guifette moustac a été inaugurée en 2006. Seuls 15 % des visiteurs (en 2007) la visitent (Entrée 2 €), ils en sont, par contre, très satisfaits à 68 % et satisfaits à 23 % (source livre d'or).

VII.2.1.2. Animations nature en augmentation

Le nombre d'animations est passé de 64 en 1999 à 147 en 2007. Elles sont proposées par 7 structures : Indre Nature, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Réserve naturelle de Chérine, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, Phytobrenne et le Parc.

966 personnes se sont inscrites en 2007 aux animations en réservation à la Maison du Parc, soit une **moyenne de 11 personnes par animation** (la plupart sont limitées à 16 pour des raisons de confort d'observation). Ces animations font aujourd'hui partie intégrante de l'offre touristique du Parc et motivent parfois des séjours. Même si l'équilibre financier n'est pas atteint (elles sont passées en 2006 de **5,30 € à 7 €** pour les adultes), elles attirent chaque année plus de personnes. Les groupes étaient formés, par exemple, de 8,7 personnes en moyenne en 2003. Ce chiffre est passé à 11 en 2007.

Graphique 47

VII.2.2. Des activités de pleine nature diversifiées

Les **activités de pleine nature** séduisent également de nombreux touristes.

34 prestataires différents proposent plus de 15 types d'activités sur le territoire dont :

- ▶ la randonnée pédestre (voir plus bas),
- ▶ la **pêche** (8 parcours ludiques de pêche notamment),
- ▶ la randonnée à **cheval** (voir plus bas),
- ▶ le **canoë**,
- ▶ le **cyclotourisme** (6 itinéraires VTT conçus par le centre FFC du Blanc et balisés, 7 structures louent des vélos). En 2007, le centre FFC, porté par la base de plein air, a souhaité ne plus adhérer à la FFC ce qui remet en cause l'opération.

La randonnée pédestre

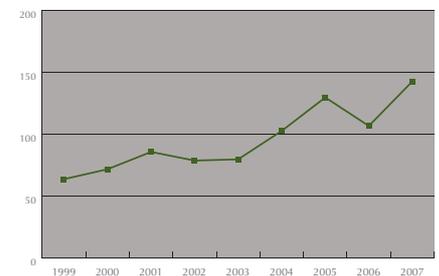
Les circuits de petite randonnée ont été mis en place par les communes dans le cadre d'une opération départementale qui a permis de matérialiser des itinéraires et d'inscrire un patrimoine chemin au PDIPR (1 400 km de sentiers balisés en 1997, 1 680 en 2001, à plus de 2 000 aujourd'hui). Malgré une convention d'entretien du balisage passée entre le Conseil Général et les communes, certains circuits sont mal entretenus et ternissent l'image de la randonnée dans le Parc. Pour palier ce problème, le Parc en collaboration avec la mission CDESI du conseil général et le CDRP a qualifié, en 2006, 20 itinéraires représentatifs du patrimoine du Parc et a édité un topo-guide aux éditions Dakota. Épuisé dès l'été 2007, il a été réédité à 3 000 exemplaires en 2008.⁴⁷

L'offre de **randonnée équestre** s'est structurée récemment.

6 circuits ont été mis en place en 2007, avec une mise en réseau de 9 hébergeurs, 5 accompagnateurs de tourisme équestre, 1 restaurateur et 2 producteurs. Il s'agit de l'un des rares exemples de collaboration renforcée entre prestataires touristiques.

⁴⁷ Ce chiffre est satisfaisant, si l'on considère que le Parc du Morvan propose par exemple 3500km d'itinéraires balisés, pour une superficie totale supérieure à celle du Parc de la Brenne de 35%. Le Parc du Perche, qui occupe une superficie proche de celle du Morvan ne propose que 1900km d'itinéraires balisés.

Graphique 47 : Évolution du nombre d'animations nature



Le canoë : praticable sur la Creuse et l'Anglin. La Creuse a été aménagée pour la pratique de l'activité. Un topoguide a été édité en 2001 par le Comité Régional de canoë-kayak.

Un stade d'eau vive a été aménagé sur la Creuse à Tournon-Saint-Martin en 2003. Sa fréquentation varie en fonction des arrêtés préfectoraux qui peuvent imposer sa fermeture (il a attiré jusqu'à 8 000 personnes en 2004). Des compétitions d'envergure nationale y sont organisées chaque année.

4 **itinéraires voiture** sont proposés par le Conseil Général pour découvrir le territoire (Brenne des étangs, Brenne tourangelle, Entre Creuse et Anglin et Brandes et bocage).

VII.2.3. Une baisse générale de la fréquentation des lieux de visite

L'étude réalisée par DMC consultants en 2002⁴⁸ à la Maison du Parc indique que 30 % des enquêtés visitent des sites ou monuments.

Tableau 17 : Evolution de la fréquentation des lieux de visites

(Source : Comité Départemental de Tourisme)

Nom	Commune	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Espace animalier de la Haute-Touche	Obterre	43 869	40 206	39 796	33 495	31 756	36 339	36 368
Ecomusée de la Brenne	Le Blanc	7 570	7 727	7 770	6 881	5 280	5 760	4 893
Musée Henry Monfreid	Ingrandes	772	908	834		726	990	712
Maison de la pisciculture	Mézières en Brenne	2 601	2 501	2 906	2 546	2 204	1 725	1 213
Maison des amis du Blanc	Le Blanc	2 271	2 369	1 820	1 609	1 606	1 708	2 230
Les 3 musées	Bélâbre	2 865	2 478	2 734	1 991	1 677	2 136	1 338
Musée archéologique des amis du vieux Martizay	Martizay	325	280	290	271	359	413	270
Atelier métallurgique du Latté	Oulches	176	130	51	53	118	29	36
Château d'Azay-le-Ferron	Azay-le-Ferron	6 665	1 852	2 303	1 949	8 144	10 110	11 855
Château de la Commanderie	Luzeret	1 100	500	600	900	820	735	330
Château du Bouchet	Rosnay	3 430	2 879	2 900	2 500		3 500	900
Chapelle de Plaincourault	Mérigny					199	433	508
Visite de la ville du Blanc		9	42		112	161	254	361
Maison du Parc	Rosnay	57 909	67 720	70 200	68 649	73 943	71 191	56 579

⁴⁸ Enquête réalisée par DMC consultants, dans le cadre d'une étude sur le tourisme de nature, à partir de 232 questionnaires administrés à la Maison du Parc d'avril à septembre 2002.

Nom	Commune	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maison de la nature	Saint-Michel-en-Brenne				22 763	24 362	24 500	17 633

VII.2.3.1. La Maison du Parc reste le site le plus visité

Graphique 48

Après des chiffres record en 2004 et 2005, la fréquentation se stabilise autour de 60 000 visiteurs.

Cet endroit joue un rôle central, car il diffuse de l'information touristique pour l'ensemble du territoire. Son cadre de qualité séduit, ainsi que la diversité des produits vendus à la boutique, et les spécialités proposées à l'espace dégustation.

Graphique 49

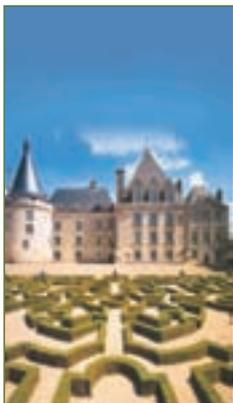
VII.2.3.2. Principaux lieux de visite

Quelques sites jouissent d'une image touristique solide, et attirent de nombreux visiteurs.

C'est le cas du Château d'Azay-le-Ferron, qui accueille plus de 12 000 visiteurs, de la Maison de la nature (plus de 24 000 en 2004 et 2005), de l'espace animalier de la Haute-Touche (36 368 entrées en 2005), du Château du Bouchet (Forteresse XIII^{ème}-XV^{ème} siècles, deux ailes XVII^{ème} siècle, panorama sur les étangs en terrasse).

Néanmoins, on ne compte **aucun équipement structurant** qui serait l'unique objet d'un séjour sur le territoire.

Zoom sur le Château d'Azay-le-Ferron



Il s'agit d'un château meublé XV^{ème}-XVIII^{ème} siècles, niché dans un vaste parc constitué d'un jardin à l'anglaise et d'un jardin à la française.

La gestion du site est assurée par le Parc depuis 2003, par convention avec la ville de Tours, propriétaire. Cette situation est considérée comme transitoire, le Parc n'ayant pas vocation à gérer un château.

Grâce au partenariat engagé avec l'ONF (gestionnaire du parc du château), le CPIE et l'OT d'Azay, et à la mise en œuvre d'un programme d'animations réparties sur l'ensemble de la saison, la fréquentation est en hausse constante.

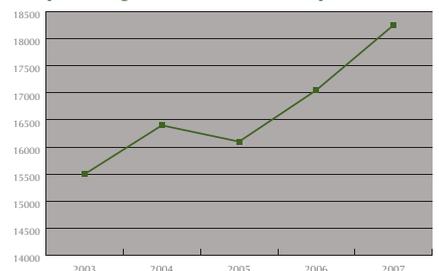
Graphique 50

La visite du château s'organise autour d'animations et d'énigmes. Les jardins rencontrent un franc succès (verger conservatoire, collection de roses anciennes, sentier des traces...).

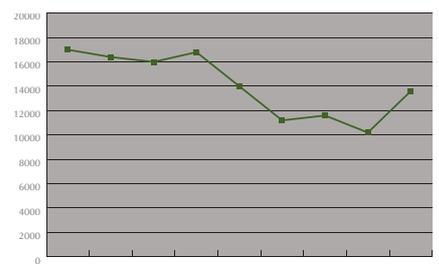
Graphique 48 : Nombre de visiteurs enregistrés à l'accueil de la Maison du Parc (Source : PNR Brenne)



Graphique 49 : Nombre de repas servis à l'espace dégustation de la boutique du Parc

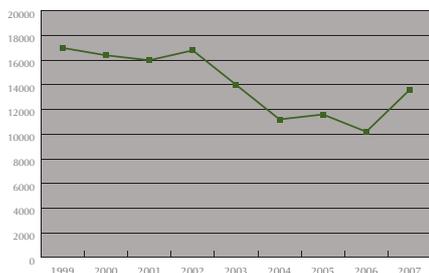


Graphique 50 : Évolution de la fréquentation du château d'Azay-le-Ferron (Source : PNR Brenne)





Graphique 51 : Fréquentation en nombre d'entrées du réseau Écomusée depuis 2000
 (Source : réseau écomusée)



Zoom sur le réseau Écomusée

Depuis 1998, 7 musées⁴⁹ se sont rassemblés autour d'une charte muséographique, dont les collections couvrent de thèmes variés relatifs au patrimoine du territoire.

- ▶ Au Blanc, l'Écomusée de la Brenne propose une mise en scène vivante et pédagogique de la mémoire du territoire. Il présente également une exposition temporaire de juillet à décembre.
- ▶ La Maison des amis du Blanc est un musée d'arts et traditions populaires.
- ▶ A Ingrandes, le Musée Henry de Monfreid expose la vie, les voyages et les activités de ce célèbre écrivain-aventurier et peintre.
- ▶ A Martizay, le Musée archéologique des amis du Vieux Martizay propose une collection d'objets préhistoriques, gallo-romains et mérovingiens.
- ▶ A Mézières-en-Brenne, la Maison de la pisciculture permet au visiteur de découvrir les pêches d'étang et l'art de l'élevage du poisson.
- ▶ A Oulches, l'Atelier métallurgique gallo-romain du Latté met en scène le moulage d'un four de réduction du minerai.
- ▶ A Prissac, les trois musées (Musées du machinisme agricole, du facteur rural et espace Gutenberg) sont rassemblés en un même espace.

Graphique 51

On peut mentionner plusieurs sites remarquables : le Château de la Commanderie à Luzeret, Château Guillaume à Lignac, la Ville-Haute du Blanc, la Chapelle de Plaincourault de Méryny, l'église romane de Paulnay.

VII.3. Une offre d'hébergement en progression

VII.3.1. Typologie de l'offre

VII.3.1.1 Une offre d'hébergements importante

On compte **3 915 lits en 2006**, alors qu'il n'y en avait que 3 140 en 1995. Cela représente une hausse de 24,7 %.

Ce chiffre est assez conséquent, avec par exemple en 2006 34,4 % de l'offre de meublés labellisés du département, 28 % de l'offre de camping.

L'offre en **meublés et chambres d'hôtes** est importante. On compte ainsi 180 établissements labellisés sur les 47 communes. On est passé de 54 lits en chambres d'hôtes en 1995 à 196 en 2006 et de 351 lits en meublés touristiques en 1999 à 516 lits en 2006.

A titre d'exemple, le Parc du Gâtinais en Ile de France compte 59 gîtes et chambres d'hôtes pour 57 communes. Le Parc du Perche propose 218 établissements (gîtes d'étape compris) pour 118 communes.

⁴⁹ Ils étaient 8 à l'origine. La Maison de l'Apiculture d'Ingrandes a fermé en 2003.

VII.3.1.2. Répartition de la clientèle : succès des meublés

Ce sont les meublés qui attirent le plus de clients. Ils accueillent plus de 36 % des touristes qui choisissent l'hébergement marchand.

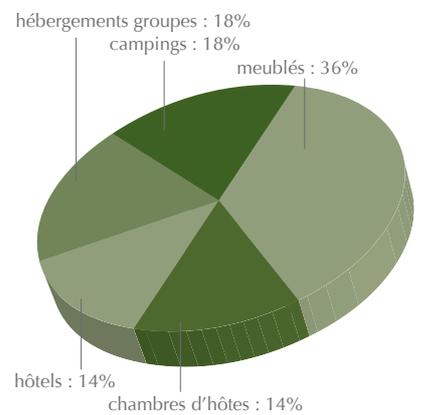
Graphique 52

La durée moyenne des séjours dépasse une semaine (9 nuits). Les clients originaires de la région Centre et des régions limitrophes ont des durées de séjour inférieures à 1 semaine (5 nuits) pour la région Centre, les clients originaires de régions plus lointaines séjournent plus longtemps (Corse 19 nuits).

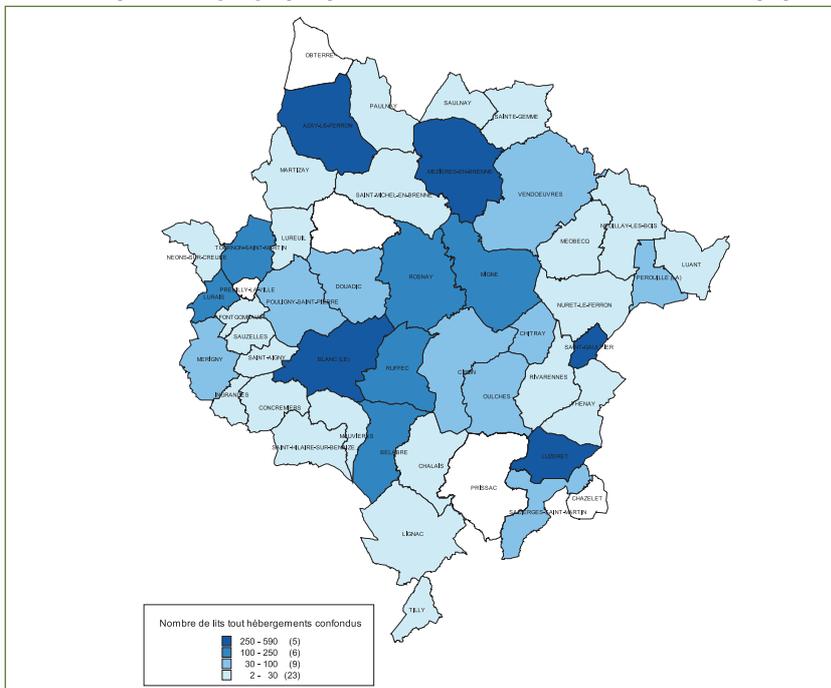
VII.3.1.3. Taux d'occupation variables

Les taux d'occupation sont très variables d'un établissement à l'autre. La localisation géographique a très peu d'impact sur l'occupation des structures. L'accueil et la qualité de l'établissement expliquent, quant à eux, les différences observées. Les taux d'occupation se situent dans la moyenne départementale.

Graphique 52 : Répartition de la clientèle selon les types d'hébergements marchands en 2006



VII.3.2. Répartition géographique de l'offre : le Centre Brenne mieux équipé



Les chefs-lieux de canton et le Centre Brenne sont les mieux équipés. 23 communes ont moins de 30 lits, ce qui marque un déséquilibre dans la répartition de l'offre.

Certains types d'hébergements sont concentrés, comme les hôtels qui ne concernent que 15 communes (dont 4 qui proposent moins de 12 lits). Les meublés et gîtes sont les mieux répartis.

Carte 49 : Répartition de l'offre d'hébergements sur les communes du Parc

Tableau 18 : Offre de campings et nombre d'emplacements sur le Parc et sur le département de l'Indre.

VII.3.3. Évolution qualitative : plus d'établissements classés

VII.3.3.1. Campings

Classements	Nombre d'emplacements PNR Brenne	Nombre d'emplacements département Indre	Répartition de l'offre du département en emplacements	% offre PNR / département
NC	30	non répertorié		
aire naturelle	15	101	3,9 %	14,9 %
1 étoile	150	150	5,9 %	100 %
2 étoiles	290	1 011	39,5 %	28,7 %
3 étoiles	185	1 058	41,3 %	17,5 %
4 étoiles	54	238	9,3 %	22,7 %
Total	724	2 558	100 %	28,3 %

Les classements des campings ont peu évolué. 40 % des emplacements proposés sont classés 2 étoiles, 33 % sont classés 3 ou 4 étoiles. Aucun camping du Parc n'est labellisé (camping qualité).

VII.3.3.2. Meublés

En 2001, 55 % des meublés étaient classés 3 épis ou plus. Ils étaient 62 % en 2006, alors que la moyenne départementale ne dépasse pas 50 %. Le territoire bénéficie de près de la moitié des meublés 3 étoiles du département.

Tableau 19 : Classement des meublés du Parc et comparaison départementale

Équivalent classement (clés, épis)	Total meublé PNR Brenne	Total meublés département Indre	% offre PNR / département
1	5	13	38,4 %
2	31	115	26,9 %
3	54	119	45,4 %
4	5	29	17,2 %
Total	95	276	34,4 %

Le label gîte Panda, attribué par le WWF aux établissements proposés par les parcs régionaux et nationaux et les gîtes de France, ne concerne plus qu'1 des 3 établissements labellisés en 1998.

La nature environnante doit être de haute qualité, le propriétaire s'engage à la préserver et à partager ses connaissances avec ses clients. Le gîte se situe à proximité immédiate de sentiers pédestres.

VII.3.3.3. Chambres d'hôtes

Le Parc compte au total **30 propriétaires** de chambres d'hôtes (**75 chambres, 196 lits**) dont plus de 65 % sont labélisés Gîtes de France, on retrouve cette même répartition pour le nombre de lits.

La **majorité** des chambres labellisées sont «classées» en **3 épis**, 25 % de l'offre du Parc est non labellisée.

Un propriétaire de chambres d'hôtes propose en moyenne **2,4 chambres par structure**.

Équivalent classement (clés, épis)	Nombre de propriétaires	Nombre de lits
2	6	31
3	14	90
4	2	23
sans classement	8	52
Total	30	196

Tableau 20 : Répartition du nombre de propriétaires de chambres d'hôtes par label

VII.3.3.4. Hôtels

Le nombre d'hôtels non classés a diminué depuis 2001. La part des 2 et 3 étoiles a légèrement augmenté. Ils représentent aujourd'hui 68 % des chambres.

139 chambres (278 lits) sont classées. Seul un hôtel est classé en 3 étoiles.

Les **établissements** du Parc sont pour la **moitié non classés**. Par contre, si l'on regarde la capacité d'accueil en nombre de chambres, on s'aperçoit que **la majorité des chambres offertes est classée en 2 étoiles**, les chambres non classées ne représentant que 24 % de l'offre, il s'agit en effet souvent de très petits établissements (en moyenne ils proposent 4,5 chambres par établissement contre 12,6 pour les hôtels classés).

Le seul hôtel 3 étoiles n'est plus ouvert qu'en saison et se centre sur l'accueil des groupes.

L'hôtellerie est de qualité moyenne. Il manque aujourd'hui un hôtel de plus de 20 chambres.

Classements	Nombre d'hôtels PNR Brenne	Capacité d'accueil PNR Brenne
Non classés	10	45
0 et 1 étoile	1	7
2 étoiles	9	97
3 et 4 étoiles	1	35
Total	21 hôtels	184 chambres

Tableau 21 : Capacité d'accueil et répartition par catégorie

Les résultats du questionnaire à la population soulignent un manque d'amplitude au niveau des jours et horaires d'ouverture, surtout l'hiver.

VII.4. Une offre de restauration hétérogène

VII.4.1 Une qualité globalement moyenne, une vingtaine d'établissements référencés

Le nombre de restaurants a peu évolué depuis 1998. Les établissements (surtout des cafés restaurants) qui ont fermé étaient souvent de qualité médiocre. Sur une cinquantaine d'établissements, 9 sont répertoriés Restaurant de Tourisme⁵⁰. Ils étaient 8 jusqu'en 2005. 1 restaurant est classé Table gourmande du Berry (label de qualité centré sur les produits du terroir).

VII.4.2 Une collaboration entre restaurateurs et producteurs locaux encore peu structurée

Les restaurateurs ne sont pas tous en relation avec les producteurs locaux, même si leur demande en produits du terroir s'accroît depuis quelques années. Par exemple, la carpe ne se retrouve pas sur la carte de l'ensemble des établissements. Ce produit reste délicat à cuisiner, et les habitants conservent un a priori négatif quant à sa qualité gustative. Il rencontre néanmoins un franc succès auprès des touristes.

La viande proposée est rarement locale, car les filières de distribution manquent de structuration (ex. difficulté de s'approvisionner en demi-gros pour l'agneau de Brenne).

Il n'existe pas de produit touristique de type route des produits du terroir associant restaurateurs et producteurs fermiers.

Le Parc avait essayé en 1999 d'instaurer une relation de travail entre les restaurateurs et les producteurs dans le cadre de l'opération « Assiettes de Pays ». Faute d'animation, l'opération n'a pu être poursuivie.

VII.5. Les Offices de Tourisme : des structures d'accueil essentielles

Ces points d'accueil sont essentiels, car les **hébergeurs** sont **encore peu informés** sur les activités existantes, les sites à visiter, et la richesse du patrimoine local. Ainsi 49 % des personnes interrogées à la Maison de la Nature et de la Réserve en 2006 ont déclaré ne pas avoir eu de conseils sur les sites à visiter de la part de leur hébergeur.

Le Parc compte **5 Offices de Tourisme et 2 Syndicats d'Initiative**. Les 5 Offices de Tourisme sont classés 2 étoiles.

Deux des Offices de Tourisme ont des activités complémentaires :

- ▶ la gestion d'un hébergement et d'un musée pour l'Office de Tourisme de Mézières-en-Brenne,
- ▶ l'organisation de visites guidées pour l'Office de Tourisme du Blanc.

⁵⁰ Classement préfectoral prenant en compte les qualités professionnelles, le respect des réglementations et les services offerts (accueil des enfants, des personnes à mobilité réduite). La qualité de la cuisine n'est pas évaluée.

Plusieurs structures rencontrent des difficultés pour conserver leur personnel. A ces structures, on peut ajouter la **Maison du Parc** (considérée comme bureau de tourisme) et la **Maison de la Nature** qui participent à l'accueil et à l'information du public.

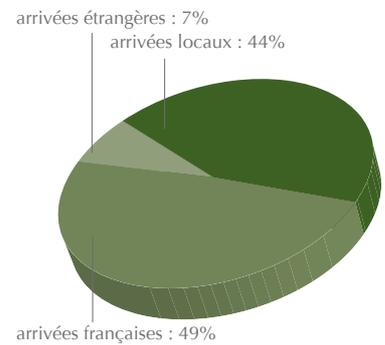
La clientèle touristique ne représente qu'un peu plus de la moitié de la fréquentation des Offices de Tourisme (56 %). Ils ont une véritable **mission de proximité** auprès des habitants.

Graphique 53

Ainsi l'Office de Tourisme du Blanc propose-t-il un **guichet SNCF** depuis juin 2005. Il concerne environ 7 000 utilisateurs par an, ce qui est considérable (plus de 20 personnes par jour en moyenne).

De son côté, l'O.T. d'Azay-le-Ferron est une antenne de l'Espace Public Numérique de la Communauté de communes Cœur de Brenne tout comme l'Office de Tourisme de Bélâbre et du Blanc qui proposent un point internet.

Graphique 53 : Origine géographique des visiteurs fréquentant les offices de tourisme





Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc

Le Bouchet - 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

